



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

Commémorer

<i>Entre deuil, honneur et tourisme culturel</i>	Catherine Durandin
<i>Aux choix de l'histoire et du patrimoine.</i>	
<i>Que commémore-t-on aux Invalides ?</i>	François Lagrange
<i>Cérémonie et cérémonial</i>	Jean-René Bachelet
<i>La dimension utilitaire de la commémoration militaire : l'exemple de Camerone</i>	Thierry Marchand
<i>Le vétéran, entre mémoire, souvenir et reconnaissance</i>	Pierre-François Rousseau
<i>Sans passé partagé, pas de présent commun</i>	François Naudin
<i>Travail et devoir de mémoire chez Paul Ricœur</i>	François Dosse
<i>Commémorer en Europe</i>	Étienne François
<i>Mémoire des guerres du XX^e siècle, questions du XXI^e</i>	Jean-Pierre Rioux
<i>Commémorer ou remémorer ?</i>	Haïm Korsia
<i>Chanter la mémoire des disparus</i>	France Marie Frémeaux
<i>Pourquoi s'impliquer dans le centenaire de la Grande Guerre ?</i>	Elrick Irastorza
<i>D'une commémoration l'autre</i>	entretien avec Jean-Noël Jeanneney

POUR NOURRIR LE DÉBAT

<i>Le Prix du livre d'histoire de Verdun 2013 : déjà en bleu horizon</i>	Jean-Pierre Rioux
<i>Mais où est donc passé le colonel Moutarde ?</i>	Xavier Bagot
<i>La France et les sociétés militaires privées : enjeux et état du débat</i>	Elliott Even
<i>L'armée de 1789 à 1798 : de la régénération à la réforme, de la révolution à la recréation</i>	Annie Crépin



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

La revue *Inflexions*

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr

Télécopie : 01 44 42 57 96

www.inflexions.fr

Facebook : [inflexions](#) (officiel)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ↗ Mme Line Sourbier-Pinter

↗ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron

Directeur délégué :

M. le colonel Daniel Menaouine

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ↗ M. John Christopher Barry ↗ Mme le professeur Monique Castillo ↗ M. le professeur Jean-Paul Charnay (†) ↗ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ↗ M. Samy Cohen ↗ M. le colonel (er) Jean-Luc Cotard ↗ M. le colonel Benoît Durieux ↗ M. le colonel Michel Goya ↗ M. le professeur Armel Huet ↗ M. le grand rabbin Haïm Korsia ↗ M. le général de brigade François Lecointre ↗ Mme Véronique Nahoum-Grappe ↗ M. le colonel Thierry Marchand ↗ M. le colonel Hervé Pierre ↗ M. l'ambassadeur de France François Scheer ↗ M. le professeur Didier Sicard ↗ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

Commémorer

NUMÉRO 25

COMMÉMORER

► ÉDITORIAL ▼

► JEAN-PIERRE RIOUX

► 7

► DOSSIER ▼

ENTRE DEUIL, HONNEUR ET TOURISME CULTUREL

► CATHERINE DURANDIN

► 11

Les commémorations envahissent le paysage culturel et politique. Il est désormais interdit d'oublier ! Mais afin d'éviter des fractures dérangeantes pour l'image de l'unité nationale, le politique en appelle aux éducateurs. Voici que fleurit le tourisme pédagogique, qui évacue les spécificités des temps, le caractère unique de chaque événement... La mémoire est devenue objet de consommation.

AUX CHOIX DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE. QUE COMMÉMORE-T-ON AUX INVALIDES ?

► FRANÇOIS LAGRANGE

► 25

L'hôtel des Invalides constitue une puissante matrice de motifs commémoratifs. Or ses thématiques variées sont activées, ou non, selon les césures politiques de l'histoire de France et la perception d'une continuité spécifique de la fonction militaire au service de l'État.

CÉRÉMONIE ET CÉRÉMONIAL

► JEAN-RENÉ BACHELET

► 33

Les cérémonies profanes, commémoratives et « patriotiques », sont affectées d'un paradoxe : elles n'ont jamais été aussi nombreuses mais ne rassemblent qu'un public restreint. Pour trouver le succès, deux conditions sont à réunir : que la cérémonie soit porteuse de sens et que ce sens soit exprimé de telle sorte qu'à la fois elle parle à l'entendement du public et suscite son émotion ; c'est le but du cérémonial.

LA DIMENSION UTILITAIRE DE LA COMMÉMORATION MILITAIRES : L'EXEMPLE DE CAMERONE

► THIERRY MARCHAND

► 41

Commémorer pour la communauté militaire revient moins à célébrer le passé qu'à conforter le présent dans une dimension plus utilitaire que morale. Commémorer pour le soldat, c'est d'abord se sentir ensemble afin de donner du sens au présent et de la force morale au collectif. En d'autres termes, il s'agit de se préparer au combat à venir.

LE VÉTÉRAN, ENTRE MÉMOIRE, SOUVENIR ET RECONNAISSANCE

► PIERRE-FRANÇOIS ROUSSEAU

► 47

Pour les vétérans, les commémorations sont un temps de reconnaissance publique et de fraternité, mais pas d'apalement. Elles peuvent même être particulièrement douloureuses chez celui pour qui les événements de la guerre sont prégnants comme au premier jour. Pour ces blessés psychiques, un autre temps peut tenir lieu de commémoration : celui de l'expertise médicale.

SANS PASSÉ PARTAGÉ, PAS DE PRÉSENT COMMUN

► FRANÇOIS NAUDIN

► 51

L'objectif d'une histoire nationale n'est pas d'attiser les discours particularistes, mais au contraire de transcender les mémoires. Or, pour en finir avec ces errements et cette

obsession en faveur d'une histoire réinventée, il faut oser remettre le passé à sa place et le présent à la sienne.

TRAVAIL ET DEVOIR DE MÉMOIRE CHEZ PAUL RICŒUR

■ FRANÇOIS DOSSE

Dans *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paul Ricœur montre qu'il convient de penser mémoire et histoire comme complémentaires. Un éclairage indispensable qui contribue à comprendre les enjeux propres aux pathologies mémoriales, que ce soit le trop-plein ou le pas assez de mémoire, sans parler des occultations et des manipulations du passé.

L 61

COMMÉMORER EN EUROPE

■ ÉTIENNE FRANÇOIS

Par contraste avec l'Europe d'avant 1989 qui n'était guère plus qu'un espace mémoriel, l'Europe d'aujourd'hui représente une « communauté mémorielle », conflictuelle et divisée certes, mais dont les enjeux de commémoration sont fondamentalement les mêmes d'un bout à l'autre du continent et transcendent les appartenances nationales.

L 71

MÉMOIRE DES GUERRES DU XX^E SIÈCLE, QUESTIONS DU XXI^E

■ JEAN-PIERRE RIOUX

Notre difficulté à commémorer aujourd'hui les conflits du xx^e siècle tient aux évolutions qui touchent la mémoire collective, le devoir de mémoire et les guerres elles-mêmes. Faisons le point de ces « provocations du présent ».

L 79

COMMÉMORER OU REMÉMORER ?

■ HAÏM KORSIA

La conception juive des fêtes du calendrier est celle d'une ellipse qui permet de revivre ce que les anciens ont vécu et de réinterpréter leurs échecs ou leurs succès pour aller un peu plus loin qu'eux, un peu plus haut. Réinvestir leur histoire pour lui donner un sens aujourd'hui et pour nous appuyer sur leur expérience afin d'éviter les obstacles de notre temps.

L 91

CHANTER LA MÉMOIRE DES DISPARUS

■ FRANCE MARIE FRÉMEAUX

L 99

Témoignant au nom des hommes, les écrivains participent aux commémorations : ils chantent la mémoire des morts afin que les actions passées, héroïques ou modestes, ne s'oublient pas. Mais certains contestent la nécessité du souvenir dont la construction est parfois ambiguë. Et il existe une autre façon de s'opposer à la violence du monde : le silence.

POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE ?

■ ELRICK IRASTORZA

L 115

La Grande Guerre occupe toujours une place à part dans notre mémoire collective et au sein de chaque famille. À l'heure de la commémoration de son centenaire, le général Irastorza revient ici sur son engagement au sein de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

D'UNE COMMÉMORATION L'AUTRE

■ ENTRETIEN AVEC JEAN-NOËL JEANNENEY

L 123

Ancien président de la Mission du bicentenaire de la Révolution, Jean-Noël Jeanneney vient de publier un ouvrage sur la commémoration de la Grande Guerre. Il revient ici sur ces deux événements. Et se demande si les militaires ont un rapport à la commémoration différent de celui des civils, si la mémoire militaire et la mémoire civile peuvent entrer en contradiction.

► POUR NOURRIR LE DÉBAT

**LE PRIX DU LIVRE D'HISTOIRE DE VERDUN 2013 :
DÉJÀ EN BLEU HORIZON**

► JEAN-PIERRE RIOUX

L 133

Pour décerner le neuvième prix d'histoire « Mondes en guerre, mondes en paix » de Verdun, le jury a cette année plongé au cœur de la bataille. Car le contexte historiographique conduit à penser que le combattant en bataille, qui blesse et donne la mort autant qu'il est exposé à l'une et de l'autre, pourrait bien être au centre, imprévu, des commémorations à venir.

MAIS OÙ EST DONC PASSÉ LE COLONEL MOUTARDE ?

► XAVIER BAGOT

L 141

L'armée dans l'espace public. Telle était la question posée par la livraison de juin 2012 de la revue *Inflexions*. Retour sur la place de la « parole » militaire dans le débat national.

**LA FRANCE ET LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES :
ENJEUX ET ÉTAT DU DÉBAT**

► ELLIOTT EVEN

L 149

De la logistique à la protection armée, en passant par le renseignement, nos alliés anglo-saxons ont définitivement institutionnalisé l'emploi des sociétés militaires privées (SMP) à l'occasion des conflits afghano-irakiens. Pour le meilleur et pour le pire. En France, le débat est loin d'être clos.

**L'ARMÉE DE 1789 À 1798 : DE LA RÉGÉNÉRATION
À LA RÉFORME, DE LA RÉVOLUTION À LA RECRÉATION**

► ANNIE CRÉPIN

L 159

En 1789, les Français souhaitent que l'armée royale soit transformée mais refusent l'éventualité du service militaire du citoyen. Le 23 août 1793, face au danger, la Convention décrète la levée en masse, première forme de service obligatoire. C'est une mesure d'exception. C'est pourquoi, en 1798, la loi Jourdan proclame l'universalité de la conscription, mais pas encore celle du service personnel du citoyen.

► TRANSLATION IN ENGLISH L

**THE UTILITARIAN ASPECT OF MILITARY REMEMBRANCE:
THE EXAMPLE OF CAMERONE**

► THIERRY MARCHAND

L 171

COMMEMORATION IN EUROPE

► ÉTIENNE FRANÇOIS

L 177

► COMPTES RENDUS DE LECTURE L

L 185

► SYNTHÈSES DES ARTICLES L

L 195

► TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH L

L 199

► BIOGRAPHIES L

L 203

JEAN-PIERRE RIOUX

ÉDITORIAL

Commémorer, se souvenir ensemble. Se souvenir ? Nous savons faire, ô combien, dans le vieil ordonnancement officiel du souvenir civil et militaire, guerrier ou pacifique, avec enfants des écoles et corps constitués en grand uniforme. Nous prétextons aussi du souvenir actif dans l'entrechoc des mémoires si volontiers particularistes chez ce peuple assez schizophrène et compulsif, jusqu'à mettre le passé en accusation parce que l'avenir reste un brouillard. Ensemble ? Là est toute la question, puisque le culte du souvenir exige que ses célébrants sachent au nom de quels projets ils s'assemblent, et que cette visite pieuse et festive aux morts, connus ou inconnus, implique que les survivants et les vivants, d'une génération l'autre, aient le souci, et surtout l'envie, de marcher encore de concert en se ralliant à des signes de reconnaissance, à des drapeaux symboliques, moraux et spirituels. Ce qui pose une redoutable question : nous aimons-nous encore assez pour consentir à prendre le pas de charge et à batailler pour des objectifs de bien commun ? Et admettons-nous qu'être des patriotes assemblés aujourd'hui, c'est donner la priorité à l'intérêt général, décliné dans un récit des origines, sur les intérêts particuliers toujours disparates en mémoire ?

Ce numéro d'*Inflexions*, une fois de plus, touche au vif en faisant réfléchir à de nombreux attendus de cette interrogation. Droit à l'oubli, droit au silence et refus des mémoires en hypermarché culturel, événements fondateurs (Camerone), lieux de mémoires matriciels (les Invalides), cérémonies et fêtes, hommage aux vétérans et chants aux disparus : voilà pour le plus immédiatement préhensible sinon le plus marquant. Mais ce numéro pousse plus loin le questionnement sur les dimensions européennes et mondiales des commémorations, la mémoire comparée des guerres ou l'indispensable recours à Paul Ricœur pour apprendre à mieux lire.

Le centenaire de la Grande Guerre, il va de soi, est le fil rouge qui lie ce bel ensemble. Car, n'en doutons pas, le souvenir de celle-ci est avec celui de 1789 l'un de ces rendez-vous où une nation et un peuple se reconnaissent ou non. Bref, 2014 est crucial aussi en termes de mémoire et d'histoire, car la commémoration de 14-18 nous pose sous une autre forme ce que le politique, l'économique, le social et le culturel hésitent si souvent à promouvoir et même à formuler : que faisons-nous ensemble ?

À cette question, la Grande Guerre nous propose sa réponse française d'il y a un siècle, qu'il nous faut méditer. Car ce fut la première fois dans notre histoire que les soldats-citoyens sont allés en si grande masse défendre la patrie par devoir, au nom des Droits de l'homme hérités de la Révolution. L'immense majorité d'entre eux ont tout accepté pendant ces quatre années atroces, jusqu'à payer l'impôt du sang, dans une égalité face à la mort que symbolise le Soldat inconnu. Patrie, devoir, Droits de l'homme et sacrifice : ces mots qui peuvent passer pour grandiloquents aujourd'hui étaient alors les mots-clés d'un catéchisme intime pour républicains convaincus. Et nombre d'entre eux pensaient que cette guerre sera la dernière parce qu'en « coupant les moustaches à Guillaume » ils établiront les conditions d'une paix définitive dans un univers réconcilié. C'est donc que pour eux sacrifice était synonyme d'espérance. « Sacrifice » et « espérance », sous couvert de la « patrie » : ces braves-là, si décidés, méritent qu'on s'intéresse à eux.

Le 4 août 1914, Charles Péguy, poète en uniforme de lieutenant, lance : « Je pars soldat de la République, pour le désarmement général, pour la dernière des guerres. » ↴

L DOSSIER



CATHERINE DURANDIN

ENTRE DEUIL, HONNEUR ET TOURISME CULTUREL

La commémoration est devenue un sport national, régional, communal. Moments festifs et consensuels ? Pas toujours. Les gestes de commémoration émanent souvent, en effet, d'une intention et d'un projet politique précis. Ils répondent à des revendications de droit à la mémoire, une mémoire réclamant d'être honorée. Les groupes de citoyens qui font appel à l'État pour obtenir la célébration de leur passé sont, pour la plupart, portés par le besoin de faire justice, de dénoncer des culpabilités, de tracer la frontière entre les victimes et les bourreaux, les bons et les méchants au regard de l'Histoire. Commémorer implique alors une demande de réparations. Il y eut des torts, les responsables doivent payer.

Le politique répond aux sollicitations de ces électeurs qui réclament la prise en compte de leur passé, glorieux et/ou douloureux. La première loi qui ouvre le processus d'intervention de l'État dans le champ de l'expression de la mémoire collective est la loi Gayssot du 13 juillet 1990. L'article 9 modifie la loi sur la presse de 1881 et prévoit de punir ceux qui contestent les crimes contre l'humanité tels qu'ils sont définis par l'article 6 du statut du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945. La loi Gayssot fut suivie par la loi du 29 janvier 2001 portant sur la reconnaissance du génocide arménien, par celle du 21 mai 2001, dite loi Taubira, tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité, par une loi débattue puis déclassée par le Conseil constitutionnel (décision du 31 janvier 2006) portant sur l'appréciation de la colonisation française. Cette étape, qui eût amené l'État à s'ériger en narrateur de l'histoire nationale, a soulevé la colère d'un grand nombre d'historiens renommés. Indignés, ils ont constitué en décembre 2005 l'association Liberté pour l'histoire. Ces historiens plaident pour la défense de la liberté d'expression contre les interventions politiques et les pressions idéologiques de toutes natures et de toutes origines. Ne pas oublier et se souvenir relèvent d'une démarche scientifique et émotionnelle, le droit de savoir. Réclamer, en revanche, une formulation unique de ce savoir cautionnée par l'État témoigne d'une posture d'intolérance. L'extension des lois mémorielles est préoccupante.

Il est interdit d'oublier

Ne pas oublier. Il importe de ne pas négliger le caractère premier, serein de la commémoration, posture d'appel à la fidélité, la fidélité du deuil qui refuse d'évacuer, de déchirer les photos ou de démonter les plaques accrochées aux murs des bâtiments qui rappellent dans les villes de France le souvenir des morts de 1944, de la libération de Paris en août, par exemple. Parfois, et acceptons-en l'émotion, une main fidèle a placé des fleurs sur l'une ou l'autre de ces plaques de marbre, des fleurs qui se fanent et sèchent vite dans la poussière de la pollution parisienne.

Un cinéaste poète, François Truffaut, a exprimé avec force cette hantise de l'oubli qui, gagnant, donnerait à la mort sa victoire. Avec le film intitulé *La Chambre verte* (1978), il propose en exergue du dossier de presse trois citations dont celle-ci : « Fidèle, fidèle / Je suis resté fidèle / À des choses sans importance pour vous... », un extrait de la chanson de Charles Trenet, *Fidèle*. La thématique centrale du propos est simple : la passion du souvenir interdit la mort. Le scénario évoque une jeune femme dont la disparition laisse un veuf éplore, momentanément toutefois. En arrière-plan, des morts omniprésents, les centaines de milliers de poilus à l'ouverture d'un générique puissant, rappel de la guerre de 14-18 à base de documents d'actualité teintés (bleus verdâtres) : soldats entassés dans des tranchées, blessés transportés, champs de bataille jonchés de morts. Le générique s'inscrit sur un éclat d'obus. Le héros du film, Julien Davenne, se meut entre le deuil imposé par la jeune femme de ce mari laissé en veuvage et l'immense deuil collectif des Français de l'après-Première Guerre mondiale. Un Davenne voué au culte de la mémoire, déclarant au veuf sanglotant : « Pour les indifférents, les yeux de Geneviève sont fermés, mais pour vous, Gérard, ils resteront toujours ouverts. Ne pensez pas que vous l'avez perdue, mais pensez que maintenant vous ne pouvez plus la perdre. Consacrez-lui toutes vos pensées, tous vos actes, tout votre amour. Vous verrez que les morts nous appartiennent et nous acceptons de leur appartenir. »

Mais, la force passionnée du deuil ne suffit pas. Davenne craint de faiblir, de défaillir, de se laisser distraire et détourner du souvenir de sa propre jeune épouse disparue, Julie. Alors, en une démarche émouvante et malhabile, il tente de poser l'Autre à distance, tout en se l'attachant. Il fait appel à un sculpteur pour éterniser dans la matière la figure corporelle de la morte. Tout naturellement, le mannequin/statue, une fois réalisé, l'horrifie ; Julien Davenne ne peut que sombrer dans la détresse du cri de l'arrachement : « Je t'en prie, Julie, ne m'abandonne pas. » François Truffaut interpréta lui-même le rôle de Julien Davenne.

Cette obsession du deuil dans la Cité, deuil individuel et deuil collectif, comme rejet de l'oubli et refus de la mort, la tragédie grecque l'a mise en scène avec grandeur, avec justesse. Relisant Euripide et Sophocle, Nicole Loraux, en sa belle étude *La Voix endeuillée. Essai sur la tragédie grecque*¹, a su retrouver et l'ambiguïté et la folie de l'aspiration à l'éternité du « toujours », dénégation de la condition de l'homme. D'un côté, il y a le spectateur de la représentation théâtrale qui se ravit de la puissance intacte de la douleur et de la fidélité à la souffrance de l'arrachement, de l'autre le héros ou l'héroïne qui a nié le temps qui passe pour se figer dans le paroxysme, dans la folie. Nicole Loraux écrit : « Le souvenir fasciné de l'*aei* intraitable, du toujours qui ne veut pactiser avec aucune sagesse sera donc, pour les spectateurs, plus fort, sans aucun doute, que toute morale ; d'autant que l'étrange pulsion qui, régulièrement, ramène le genre tragique vers l'évocation multiforme de l'*aei* désespérant du deuil, se double du plaisir sonore sensible, voire sensuel, que l'oreille semble invitée à prendre lorsque la tragédie redouble *aei* en *aiaî*². »

Larmes et lamentations qui ébranlent et émeuvent n'auront qu'un temps. Le refus de la mort est un refus de la destinée humaine, ce que le chœur rappelle en douceur sage à Électre, lui exposant qu'elle n'est pas la seule des mortels qui ait vu la douleur. Électre pleure un père, Andromaque, un fils. Le miracle de l'éternité du deuil ne se produira pas. Sauf à se muer en folie. Or la Cité ne se veut pas enfermée en cette folie : « La cité athénienne qui, dans la rhétorique de l'oraison funèbre, se propose aux siens comme seule instance d'immortalité et limite impérativement la durée impartie aux lamentations de la famille, se défie à coup sûr de la séduction paralysante du deuil et de la jouissance qu'il y a à éterniser la volupté des larmes³. »

La Cité trace la frontière entre le droit et le devoir de deuil, honorer les morts et la dérive qui conduit à s'attacher à eux, à sombrer avec eux, dans une nuit stérile.

L'oubli domestiqué

Et pourtant, les oraisons funèbres de la France d'aujourd'hui destinées aux soldats morts au combat, en opérations, retrouvent les accents de la tragédie grecque pour dire un deuil mêlé d'honneur, un souvenir qui ne s'effacerait pas. En fait, l'articulation entre la mémoire et l'oubli est

1. Nicole Loraux, *La Voix endeuillée. Essai sur la tragédie grecque*, Paris, Gallimard, 1999.

2. *Ibid.*, p. 57.

3. *Ibid.*, p. 57.

subtile. Elle est rendue possible par l'étape de la cérémonie funèbre d'hommage national aux Invalides. Messe en la cathédrale Saint-Louis suivie d'une cérémonie militaire dans la cour d'honneur. Il y a en ces cérémonies un mélange paradoxal de devoir de mémoire et d'énoncé, une fois la mémoire officiellement instituée dans la trame de l'histoire nationale, de la logique de l'oubli, incontournable oubli des noms de tous ces morts qui se sont succédé et se succèdent... Il y a, du fait de l'organisation de la pompe, une pompe contenue qui met en scène, en priorité, l'alignement des cercueils enveloppés du drapeau tricolore, une émotion, une sorte de complaisance douloreuse, de compassion de chacun de soi à soi auprès des autres membres de l'assistance, pour s'offrir un court moment une brève expérience, une sorte de bouffée d'éternité. Un vent de nostalgie d'immortalité secoue les familles ainsi que les politiques et les militaires présents puis, enfin, les téléspectateurs devant leur poste de télévision, lorsque le président de la République décline avec solennité les noms des soldats disparus. Une immortalité partagée en communion, en solidarité avec des morts immortalisés, pour un instant. L'émotion n'est pas feinte, portée par la réalité de la peine et par sa sublimation dans une vague représentation du « se souvenir pour toujours ».

La cérémonie d'honneur aux soldats morts pour la patrie signale le droit à la peine et au deuil, tout en le cadrant. Le passage de l'événement douloureux à l'entrée dans l'Histoire impose un terme à la colère contre la mort, ici apprivoisée de par la signification qui lui est donnée. La mort, le deuil sont légitimés, et l'ordre s'installe de nouveau dans la Cité à travers le rite de la cérémonie funèbre. Qui a jamais vu une femme, une mère, une amante, folle de la cour des Invalides, se lancer en invectives et reprendre le rôle d'Électre là où se déroulent les cérémonies d'honneur rendues par l'État et la Nation à ses morts pour la France ? Le tragique est accepté – ces soldats sont jeunes –, mais la tragédie évacuée. La fidélité de la Nation à ses soldats est affirmée, elle est proclamée pour la durée de l'Histoire dans le vécu fugitif d'un moment mêlant souffrance difficile et flash d'éternité apaisant.

En référence à ce canevas, la construction très maîtrisée des homélies de l'évêque aux armées, monseigneur Ravel, est admirable. Il évoque la peine, en un 19 juillet 2011, aux Invalides. En quatre jours, sept soldats français viennent de trouver la mort en Afghanistan : « Il y a bien sûr une peine immense : comment ne pas être profondément et personnellement atteint par la disparition de sept jeunes hommes, et derrière eux soixante-trois autres, fleurons de notre nation, fils de nos familles, camarades de nos unités ? » De la peine, il chemine vers le propos qui définit la spécificité du statut de militaire, pour rencontrer la Nation et, avec la Nation, l'Histoire : « Être militaire, c'est appartenir à la Nation. Exister et agir pour elle. Vivre et mourir pour elle. Et ceci nous renvoie

à notre histoire. » Et il choisit de jalonna le parcours qui s'oriente vers l'Histoire en rappelant des moments de victoire et de deuil de 1918-1919, en revenant au souvenir du temps de la reconstruction nationale postérieur à l'humiliation de la défaite de 1870, avec une chanson qui rythme le final de l'homélie : « Il faut au cœur une espérance / Rayon divin qui ne meurt pas, / Mais l'oiseau qui chantait là-bas, / Mais l'oiseau qui chantait là-bas, / Ne verra plus le ciel de France. »

Réfléchissant sur le thème du sacrifice du soldat, cour des Invalides, Pierre Babey propose cette synthèse convaincante : « L'État s'approprie les morts au combat. Il les statufie avant même de les avoir enterrés. Le chef de l'État fait sien leur sacrifice et assume leur mort : c'est lui qui les a envoyés au combat, au nom de la France. C'est donc lui qui reçoit leurs corps, les veille, le temps d'un office religieux, près d'eux. [...] Toujours le chef de l'État aura eu un rapport singulier avec chacun de ces corps, comme s'il parrainait leur entrée dans le panthéon national et la légende patriotique. Il les conduit au rang qu'ils occupent désormais dans le long cortège des sacrifiés d'État, en une sorte de compagnonnage au-delà des guerres et des siècles. L'État au-dessus de l'espace et du temps, sacrifices immortalisés sur une plaque de marbre, les corps devenus des noms, parfois des monuments, sortes d'embaumés de la mémoire, entrés dans l'histoire par hasard, mais définitivement⁴. » Cette synthèse est admirable, elle ouvre plusieurs questions : celle du lieu – où inscrire le souvenir ? Un monument collectif ? Un caveau familial ? –, celle du temps – comment rythmer les anniversaires du retour aux morts ? La Cité ne peut égrener un accompagnement de chacun de ces morts qui deviendrait oppressant. Et comment ne pas accepter, comment ne pas succomber à l'oubli ?

François Truffaut place ces propos dans la bouche de son héros : « Ce qui me scandalise, c'est la façon misérable dont on oublie les morts. Je veux réparer cette injustice. » Davenne pense offrir des cierges à ces morts; chacun aurait le sien. Et l'ensemble formerait comme une forêt de flammes brûlant nuit et jour à leur mémoire... Et tandis qu'il songe, le film évolue, travelling avant sur des tombes de soldats : des casques sont accrochés à des croix. Une infirmière pousse un soldat invalide dans une voiture de paralytique.

La mémoire écrasée par l'informatique

Dans un autre registre, porté par un objectif de justice rendue aux morts, le général Bernard Thorette, en octobre 2011, présente le

4. Pierre Babey, «Le sacrifice du soldat : cour des Invalides», *Le Sacrifice du soldat*, Paris, ECPAD/CNRS éditions, p. 204.

rapport dont il a été chargé par le ministre de la Défense et des Anciens Combattants : une mission de réflexion portant sur la réalisation d'un mémorial des « morts pour la France » en opérations extérieures (OPEX). Le groupe de travail, attaché à cette mission, était composé de représentants des chefs d'état-major, de personnalités du ministère de la Défense et d'historiens. Citons la présence d'Éric Lucas, directeur de la mémoire et des archives, coprésident du groupe de travail auprès du général Thorette, de l'historien Maurice Vaisse, du président du Souvenir français, le contrôleur des armées Gérard Delbauffe, de Joseph Zimet, membre de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives qui se verra ultérieurement confier par Nicolas Sarkozy la charge de la mise en œuvre de la commémoration du centième anniversaire de 1914.

La réflexion s'engage autour de problématiques qui semblent trouver des réponses simples, mais s'avèrent soulever des enjeux complexes : type de monument, lieu possible de l'édification, définition et recensement des opérations extérieures, problématique de l'inscription des noms. Les soldats ne sont-ils pas, selon l'expression retenue pour la préface du rapport par l'amiral Édouard Guillaud, chef d'état-major des armées, « les sentinelles de l'Histoire », au même titre que les monuments aux morts sont les gardiens de la mémoire collective ? Le monument aux morts à venir revêt une fonction de garde-fou contre l'oubli, contre l'indifférence, cette manière triviale de l'oubli. « Force est de constater, reconnaissent les rapporteurs, que si les pertes humaines subies en opérations sont relevées par la presse et provoquent l'émotion du public, cette émotion, par nature, ne dure pas. La douleur des familles, les réactions des camarades sont montrées un moment avant de disparaître, emportées par le flot de l'actualité. Il n'est pas fait mémoire, de manière à la fois permanente et visible, de ce que la Nation doit à ceux qui ont décidé de porter ses armes au péril de leur vie, dans des engagements fréquents soutenus et pratiquement quotidiens depuis près de dix ans⁵. »

Plusieurs notions ont été débattues, celle d'« opération extérieure » à définir précisément, celle de « mort pour la France » à concevoir d'un point de vue juridique et administratif ou de manière plus large et généreuse, témoignant de la volonté de bien honorer tous les morts aux combats. Cette position comporte le risque d'introduire dans le recensement des décès survenus dans des conditions peu honorables. Le rapport opte pour une définition large de la première : est qualifié d'opération extérieure tout emploi des forces armées hors du territoire

5. Rapport du groupe de travail « Monument aux morts en opérations extérieures », présidé par le général d'armée Bernard Thorette, septembre 2011, p. 29.

national (qu’elles soient déployées sur le théâtre ou opèrent à partir du sol français) dans un contexte caractérisé par l’existence de menaces ou de risques susceptibles de porter atteinte à l’intégrité physique des militaires. Enfin, le lieu choisi pour un tel monument sera Paris, la capitale. Les rapporteurs ont opté pour un mémorial lapidaire auquel serait associé un monument virtuel, base de données informatiques.

Le cheminement, les interrogations et les conclusions du rapport Thorette illustrent le besoin de bien tenir et retenir l’Histoire, aspiration qui se heurte à des représentations, des narrations diverses et plurielles, des intérêts de groupe dont témoignent les discussions autour de la formulation « mort pour la France ». Quelques experts s’inquiètent : il se pourrait, dans certains cas, que cette mention n’ait pas été attribuée en raison de regrettables défaillances administratives.

Julien Davenne comme l’équipe du général Thorette semblent partager l’espérance d’une totalité de la mémoire à restituer, à conserver. Comme si l’omission d’un nom équivalait à un sacrilège. Truffaut rêvait d’une forêt de cierges ; les rapporteurs, eux, sont tentés par une liste informatisée : la consulter n’incite pas au recueillement ! L’esthétique du deuil, le sacré du deuil sont évacués au profit d’une posture à prétention scientifique. Le lecteur, penché sur son écran d’ordinateur, sera amené à croire qu’il reçoit une information complète, alors que la liste proposée aura été le produit d’un choix, choix des OPEX retenues, choix des « vrais » morts pour la France. La chute est brutale, entre recueillement d’un côté, alignement de noms sur un écran de l’autre. Il a sans doute manqué un poète à l’équipe réunie autour du général Thorette ou un historien de la trempe d’un Jules Michelet hanté par l’injustice de l’oubli : « Oui, chaque mort laisse un petit bien, sa mémoire, et demande qu’on la soigne. Pour celui qui n’a pas d’amis, il faut que le magistrat y supplée. Car la loi, la justice est plus sûre que toutes nos tendresses oubliueuses, nos larmes si vite séchées. Cette magistrature, c’est l’Histoire. Et les morts sont, pour dire comme le droit romain, ces *miserabiles personae* dont le magistrat doit se préoccuper. Jamais dans ma carrière, je n’ai perdu de vue ce devoir de l’historien. J’ai donné à beaucoup de morts trop oubliés l’assistance dont moi-même j’aurai besoin. Je les ai exhumés pour une seconde vie », écrivait-il en 1872⁶... Des lignes qui font écho à ses élans de 1842 : « L’historien n’est ni César ni Claude, mais il voit souvent dans ses rêves une foule qui pleure et se lamenter, la foule de ceux qui n’ont pas vécu assez, qui voudraient revivre⁷. »

6. Cité par Roland Barthes, *Michelet*, Paris, Le Seuil, 1975, p. 91.

7. *Ibid.*

¶ Une économie administrée de la mémoire

Ceux qui voudraient revivre, ce ne sont pas eux, les disparus, mais bien nous qui ne supportons pas le creux ou le face-à-face avec leur absence. Nous ne supportons pas l'absence, ce départ tel une trahison. Ceux qui voudraient revivre, ce ne sont pas nos morts mais nous qui avons besoin d'ajuster le passé au présent afin de donner poids et sens à ce même présent. Nous ne reprendrons pas ici les réflexions d'un Claude Lefort ou d'un François Hartog qui ont perçu et mis en lumière la fracture terrifiante de 1989. L'échec du communisme balaie une idéologie qui portait l'espérance assurée d'un futur de progrès, d'un présent lisible et donc supportable, allant vers un avenir de triomphe de l'homme⁸. Puisque l'on ne croit plus, puisque contrairement à ce qu'annonçait le révolutionnaire Saint-Just, le bonheur par le politique n'est plus investi en nos sociétés, force est bien de se souvenir comme un Petit Poucet qui jette ses cailloux sur le chemin. La narration passé-présent s'érige en valeur, en confort de continuité ou du moins en négation de l'absurde de la mort. Ce confort de l'accroche au passé ne relève plus d'un registre national, car chaque communauté régionale, locale ou minoritaire s'emploie à retisser sa trame. Les passés rongent le présent vidé de sens. Que serait un présent sans futur ? Le passé l'investit. Il est rassurant de se nourrir des passions du temps perdu qu'il s'agit de retrouver ou du temps injustement effacé qu'il importe d'ériger en gloire et en justice. Cette manière de se remémorer fait de nous des héritiers fidèles et justes !

Face à cette inflation de la demande de mémoires et de commémorations à l'échelle de la représentation identitaire de l'État, de la nation, le politique s'affole et exerce son rôle de remise en ordre, il règle le temps, imposant les dates à accorder aux commémorations, il désigne les lieux où les célébrer.

Le rapport présenté en novembre 2008 par André Kaspi, introduit par Jean-Marie Bockel, alors secrétaire d'État aux Anciens Combattants, se trouve affublé d'un titre surprenant : « Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques ». Que signifie moderniser l'expression de la mémoire ? Est-ce à jeter vers l'oubli et à effacer des repères trop anciens pour mettre en valeur des héros ou des moments plus proches de nos contemporains, supposant au moins la présence du vécu et donc la persistance des souvenirs de la génération de nos grands-parents ? Evacuer Jeanne d'Arc et célébrer Jean Monnet par exemple ?

8. François Hartog, *Régimes d'historicité, présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

À l'origine de la mission confiée à André Kaspi le 10 janvier 2008, Jean-Marie Bockel rappelle la direction souhaitée par Nicolas Sarkozy : contribuer à « une politique de mémoire mieux adaptée aux évolutions de notre société, plus conforme à la diversité de notre pays et plus en phase avec les attentes des jeunes générations ». Avec une approche qui semble contradictoire si l'objectif est bien de moderniser, d'actualiser, le secrétaire d'État témoigne : « La célébration du quatre-vingt-dixième anniversaire de la Première Guerre mondiale et l'émotion suscitée par la disparition du dernier poilu ont montré, encore récemment, l'attachement des Français à leur histoire et aux grandes commémorations. » Le rapport conclut en cinq points :

- trop de commémorations publiques ou nationales : douze, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 1999 ;
- trois dates à retenir : le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent, le 8 mai pour célébrer la victoire contre le nazisme et la barbarie, et le 14 juillet qui exalte les valeurs de la République française, toutes ces dates étant supposées s'intégrer dans le processus de construction européenne ;
- ne pas supprimer d'autres dates, celle du débarquement de juin 1944, par exemple, et en confier la célébration aux autorités locales et régionales ;
- inventer des formes nouvelles de commémoration, en développant le tourisme de mémoire associé à une démarche pédagogique de l'Éducation nationale ;
- ne pas tout attendre de l'État central, les collectivités territoriales sont priées d'adapter leurs célébrations aux lieux.

En fait, ce rapport, avec prudence, propose une politique d'économie au plan national, prétend faire du 14 juillet une date européenne, ce qui est dans la ligne des aspirations universalistes de la Révolution française mais n'illustre pas les réalités de l'Histoire, installe une mémoire de tous les morts, du passé et du présent, le 11 novembre, ce qui efface la spécificité historique de la Première Guerre mondiale et aurait pour objectif de rassurer l'armée sur son lien avec la Nation. Ses conclusions, de par la place accordée aux lieux de mémoire, sont sans nul doute un hommage aux travaux de Pierre Nora. Avec une intention annexe, embusquée, celle de développer le tourisme dans les territoires français. L'Histoire, la compréhension des temps qui passent et ne se ressemblent pas, s'anéantit dans une fausse et pseudo-pérennité qui serait celle du paysage. Or, si les temporalités, les variations des temps sont indéniables, les paysages, eux aussi, évoluent.

La pluralité des lieux et des histoires locales est prise en compte, la représentation de l'histoire nationale est écrasée, entre l'invocation

de l'Europe et le culte des ancrages territoriaux. Mais ce rapport répond-il véritablement à la demande du secrétaire d'État aux Anciens Combattants ? Une demande formulée en ces termes : « L'importance de notre mémoire nationale et de notre identité républicaine mérite en effet qu'une étude approfondie soit menée, notamment auprès des jeunes générations qui n'ont pas connu les événements commémorés⁹. »

La tension entre une politique de mémoire dictée par l'État et la « débrouille » des initiatives locales n'est pas interrogée. Sauf à affirmer que les commémorations locales apportent leur contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale, ce qui reste à démontrer et à prouver. La difficulté à proposer une cohérence est d'autant plus visible que, tout en prônant la délocalisation, les rapporteurs redoutent l'inflation commémorative : « Les cérémonies sont trop nombreuses dans un espace de temps réduit (jusqu'à soixante, voire cent par an dans les Vosges et dans la Drôme). Cette multiplication des commémorations ne contribue pas à la paix sociale, bien au contraire. Le "clientélisme" ou le "communautarisme" mémoriel provoque des revendications nouvelles et incessantes¹⁰... »

Cet état des lieux témoigne d'un brouillage profond. La confusion des temps transforme l'Histoire en un défilé d'images, belles images pour des rituels d'aujourd'hui, sans que l'intelligence soit appelée à faire la différence entre hier, aujourd'hui et demain. L'événement s'est évanoui. La prise de position du rapport Kaspi en faveur de trois dates – 11 novembre, 8 mai et 14 juillet – qui ferait l'objet d'une commémoration nationale, est intéressante. En revanche, l'appel aux initiatives locales est en contradiction avec l'intention de réduire les célébrations. Enfin, il importe de distinguer nettement entre le savoir de l'Histoire, c'est-à-dire la connaissance du passé mis à distance, et la spécificité des jeux de la mémoire avec ses oublis, ses émotions, ses caprices et ses passions.

F Tourisme culturel et victoire du présent : la mémoire marchandise

Les travaux, les exercices, les contacts politiques, universitaires, économiques et culturels qui entourent la préparation de la commémoration attendue de la Première Guerre mondiale pour 2014 ouvrent peut-être une nouvelle page, celle du tourisme mémoriel fondé sur une ambition de puissance française à l'échelle internationale.

9. Rapport, *op. cit.*, p. 7.

10. Rapport, *op. cit.*, p. 26.

Que les Français de 2014 n'oublient pas 1914-1918 est fondamental. Les chiffres des morts donnent le vertige : un million trois cent mille Français. Le paysage, avec ses grands cimetières, porte la marque d'une ruine. Les mois de juin – assassinat de l'héritier de l'empire des Habsbourg à Sarajevo –, juillet et août 1914 pourront encore et encore être épluchés, au jour le jour, afin de nourrir la réflexion sur les étapes d'une mise en guerre des grandes puissances européennes d'alors : l'engrenage, de l'évacuation à la négociation puis à l'utilisation de l'outil militaire, demeure tragique.

Cette interrogation sur les causalités et le processus de mise en guerre non maîtrisé n'est pas l'objectif premier du rapport « Commémorer la Grande Guerre (2014-2020) » demandé à Joseph Zimet et destiné au président de la République, émanant de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives et remis en septembre 2011. Certes, il s'ouvre sur une envolée lyrique pénétrée de la foi en la Nation – « Le 2 août 1914, jour de la mobilisation, le peuple français se mit debout dans son unité. » –, envolée qui reprend les paroles du général de Gaulle prononcées le 2 août 1964 pour le cinquantième anniversaire de la mobilisation. Mais dès que sont avancés les enjeux de cette commémoration, le ton change pour affirmer que « durant quatre ans, de 2014 à 2018, la France sera l'hôte du monde entier ». Car les représentants de tous les pays belligérants viendront honorer leurs morts. Aucune interrogation sur les causes, les raisons de ce deuil à partager, mais un *satisfecit* quant à l'organisation de cette transhumance. Une organisation touristique partagée entre l'État et les communautés territoriales. Quel festival ! En 2014, six grands rendez-vous commémoratifs nationaux :

- le 28 juin, réunion des chefs d'État et de gouvernement européens à Sarajevo. Fallait-il commémorer l'attentat déclencheur de la mise en guerre ? Il est légitime de s'interroger. Mais déjà s'annoncent les préparatifs de la réunion des chefs d'État ou de leurs représentants en juin 2014 qui ne manquera pas d'avoir des retombées positives pour le tourisme en Bosnie !
- le 14 juillet, défilé des soldats de tous les pays belligérants, parade géante ;
- le 31 juillet, commémoration de l'assassinat de Jaurès. Passer de Sarajevo à Jaurès, étrange combinaison !
- le 2 août, la mobilisation sera célébrée partout en France à travers le réseau des communes. L'événement mérite d'être retenu et l'unité nationale reste à méditer ;
- en septembre, célébration de la première bataille de la Marne ;
- le 11 novembre, entrée de Maurice Genevoix au Panthéon. L'écrivain apparaît comme le porte-parole légitime des poilus.

À ces initiatives se joignent trois projets d'envergure : la numérisation des archives individuelles de la Grande Guerre, l'inscription au patrimoine de l'UNESCO des sites et paysages de la guerre, et une réflexion sur le traitement à accorder aux six cent vingt soldats français condamnés à mort et fusillés durant le conflit. Cette dernière question est récurrente : elle concerne le statut à accorder aux soldats qui, en 1917 essentiellement, refusèrent de reprendre l'assaut. À partir de 2015, la commémoration sera décentralisée, et c'est sur des inventions locales, nouveautés touristiques, que reposera le centenaire : « Le centenaire sera un enjeu économique et touristique de premier plan¹¹. » Le mélange entre le politique et ses ambitions, relations internationales, idée européenne, unité française, entre l'honneur dû aux soldats, assez peu évoqué, et la fébrilité qu'engendre la manne des retombées touristiques est détonnant.

La Première Guerre mondiale a engendré d'infinies souffrances au nom de la démocratie contre la barbarie pour déboucher sur la crise de ces démocraties éprouvées, pour nourrir les espoirs de revanche, la volonté du renversement du vieux monde des Lumières portée par la révolution russe et les fascismes. N'aurait-il pas été opportun de séparer la réflexion historique et philosophique, guerre de masses et impuissance des Européens à négocier, de la gesticulation sympathique des chemins touristiques ? En juin 2014, il y aura sans doute à Sarajevo des cartes postales, des tee-shirts... Au nom de quelle commémoration ? Celle d'un attentat terroriste dont les conséquences n'ont été ni mesurées ni contenues.

C'est un sentiment de grand dommage que ce projet pluriel suscite. Dommage pour cause d'un égarement entre le passé tragique et le présent festif qui se mélangent. Comme si le goût de l'honneur, la capacité de recueillement et la nécessité de penser la guerre et ses tragédies s'évanouissaient. Le « se souvenir pour toujours », avec ce que le souvenir implique de méditation, est évacué au profit d'une mise en scène grandiose, d'un spectacle, de spectacles à réussir en se contentant d'attraper le maximum de spectateurs. À l'échelle nationale, nous ne savons plus commémorer, en silence ou avec des paroles qui auraient l'intensité du silence. La manie de la festivité marchande meuble le présent sans respect pour le passé. Alors vient, comme pour meubler le vide de pensée de la guerre et de la mort, l'éradication du deuil, l'appel à la pédagogie ! Une pédagogie qui sublime la balade touristique. Le sens du tragique nous fait défaut. Espérons que des textes d'une profonde puissance, qui disent la mort, les corps suppliciés, des écrits tels que le *Lazare* d'André Malraux, seront revus, relus, entendus. ■

^{11.} « Commémorer la Grande Guerre 1914-1920. Propositions pour un centenaire international », Rapport au président de la République, par Joseph Zimet, secrétariat général pour l'administration, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

RÉFLEXION SUR LA MODERNISATION DES COMMÉMORATIONS PUBLIQUES

En novembre 2008, lors de la remise de son rapport à Jean-Marie-Bockel, secrétaire d'État aux Anciens Combattants, André Kaspi expliquait au cours d'un *chat* organisé par le journal *Le Monde* que « la multiplication des commémorations diminue l'effet de chacune d'entre elles ». Loin de proposer une réduction de leur nombre, il proposait la mise en valeur de certaines au plan national puis, ensuite, de laisser une certaine forme de subsidiarité locale pour les autres. L'idée était donc bien de limiter le nombre de commémorations à l'échelle nationale pour « donner, aux principales, la résonnance qu'elles méritent ».

Voici les principales conclusions du rapport :

« La commission avait pour objectif de réfléchir sur le nombre et le déroulement des commémorations publiques. Après avoir entendu les associations d'anciens combattants et une quarantaine d'invités, elle aboutit aux conclusions suivantes :

1. Les commémorations publiques ou nationales sont trop nombreuses.
Elles atteignent aujourd'hui le nombre de douze, soit deux fois plus qu'en 1999. Leur nombre pourrait encore augmenter dans les années à venir. Ce qui entraîne une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande majorité de la population, un affaiblissement de la mémoire collective, des particularismes qui vont à l'encontre de l'unité nationale.
2. Trois dates devraient faire l'objet d'une commémoration nationale :
 - ⟨ le 11 novembre pour commémorer les morts du passé et du présent,
 - ⟨ le 8 mai pour rappeler la victoire sur le nazisme et la barbarie,
 - ⟨ le 14 juillet qui exalte les valeurs de la Révolution française.Bien entendu, dans toute la mesure du possible, les commémorations nationales seront intégrées dans le processus de la construction européenne.
3. Les autres dates ne seraient pas supprimées.
Elles deviendraient des commémorations locales ou régionales.
De temps à autre, elles revêtiraient un aspect exceptionnel, comme ce fut le cas en 2004 pour les débarquements alliés de 1944.
4. Il ne suffit pas d'exprimer des exigences à l'égard de l'Éducation nationale et des médias.
Il faut inventer des formes nouvelles de commémoration, qui contribueront à transmettre la mémoire des grands événements de notre histoire. De là, un effort particulier dans plusieurs directions :
 - ⟨ donner une plus forte ampleur au tourisme de mémoire, qui offre la possibilité de visiter des lieux historiques, de rassembler sur le plan national et sur le plan international,

- ⟨ inciter les établissements scolaires à mettre au point des projets pédagogiques, qui ne seront pas limités à la date commémorée, mais permettront une réflexion approfondie sur sa signification,
 - ⟨ préparer à l'intention de la presse écrite, de la presse radio-télévisée et électronique des programmes, des événements qui retiennent l'attention des lecteurs et des téléspectateurs.
5. Ne pas tout attendre de l'État central.
Les collectivités territoriales doivent tenir une place primordiale.
C'est d'elles que partiront les initiatives les plus novatrices. C'est elles qui mettront sur pied des journées de la mémoire, adaptées aux lieux.
Chacune d'elles peut apporter sa contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale.»

FRANÇOIS LAGRANGE¹

AUX CHOIX DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE. QUE COMMÉMORE-T-ON AUX INVALIDES ?

Curieusement, l'hôtel des Invalides n'apparaît pas en tant que tel dans les fameux « lieux de mémoire » de Pierre Nora², même si deux articles de la série au moins lui font place : celui de Jean Tulard sur « Le retour des Cendres »³ et celui de Maurice Agulhon sur « Paris »⁴. Dans le premier, il est identifié comme cadre de la demeure définitive de la dépouille impériale. Dans le second, il est situé, au sein de la géographie symbolique de la capitale, en tant qu'astre de première grandeur d'un axe militaire et conservateur des monuments parisiens. Cette position un peu décalée suscite l'interrogation et incite à s'intéresser de plus près à la dimension commémorative des lieux. Quelques rappels s'imposent alors.

Premier point : l'hôtel des Invalides, fondé au XVII^e siècle par Louis XIV, apparaît, en ce début de XXI^e siècle, en pleine activité. Il est, entre autres et simultanément, hôpital, institution, cathédrale, musée(s), centre administratif et militaire... Et donc le siège d'une intense circulation humaine, allant des flux touristiques (quatre millions de passants, dont un million quatre cent mille environ visitant le musée de l'Armée⁵) à des rencontres fort variées parmi lesquelles des cérémonies officielles ou privées, civiles, militaires ou religieuses, des réunions de travail, des conférences, des colloques, des journées d'étude, des concerts... L'état prévisionnel hebdomadaire de ces manifestations établi par le commandement militaire de l'hôtel livre des indications intéressantes⁶. Le programme d'une semaine chargée, comme la première du mois de mai 2011⁷, offre un aperçu instructif :

1. Les propos qui suivent n'engagent aucunement le musée de l'Armée.
2. Alors que Versailles a droit à trois entrées (dont une pour le musée de l'Histoire de France) et que le Panthéon et le Louvre possèdent chacun la leur.
3. Jean Tulard, « Le retour des Cendres », in *Les Lieux de mémoire*, sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, rééd. « Quarto », 1997, tome II, pp. 1 729-1 753. Une partie de cette contribution porte spécifiquement sur les Invalides, pp. 1 741-1 744.
4. Maurice Agulhon, « Paris », in *Les Lieux de mémoire*, op. cit., tome III, pp. 4 589-4 622, avec plusieurs remarques sur les Invalides, notamment pp. 4 596-4 597, 4 600 et 4 607.
5. *L'Echo du dôme* n° 22, septembre-décembre 2011, p. 3, « Rencontre avec Vincent Giraudier ».
6. Informations précieuses, mais en partie inexactes, car elles ne peuvent tenir compte des visites ou des annulations de visite de dernière minute liées à des décès de personnalités et/ou à des événements imprévus.
7. « Manifestations programmées en l'hôtel national des Invalides du lundi 2 au dimanche 8 mai 2011 », commandement militaire de l'hôtel national des Invalides (CMI), 28 avril 2011.

vingt-huit manifestations recensées⁸, soit cinq concerts, cinq séances de cinéma, une conférence, cinq réunions de travail, une séance de formation, un cocktail, trois dîners, un baptême, un mariage, deux messes commémoratives, une cérémonie commémorative, une aubade commémorative⁹ et une parade. La part des commémorations au sein de ces activités n'est pas négligeable : un peu plus de 14 %. Elle devient encore plus significative si l'on retranche du total les réunions de travail, séances de formation, cocktails et dîners, en atteignant alors plus de 22 %.

Deuxième point : comment apprécier la place dévolue à ces cérémonies commémoratives ? Ici faut-il préciser ce que l'on entend par commémorer. Le dictionnaire est clair : « Rappeler par une cérémonie le souvenir d'une personne ou d'un événement. V. Fêter¹⁰. » En nous appuyant sur cette définition et sur les recherches du sociologue Gérard Namer¹¹, on admettra que la commémoration associe deux composantes : le souvenir soit d'une ou de plusieurs personnes, soit d'un ou de plusieurs événements (les deux ordres ne sont pas exclusifs) ; et la cérémonie, la solennité, qui manifeste qu'on se souvient ensemble de ce(s) personne(s) ou de ce(s) fait(s) – ensemble qui renvoie à un ou plusieurs groupes de référence (dont la délimitation constitue un élément implicite, mais important).

À cette aune, l'hôtel des Invalides s'avère impliqué dans de nombreux faits de commémoration, suivant des modalités variées. L'hôtel lui-même constitue un réservoir de potentialités commémoratives, classables selon plusieurs critères : leur date de création, leur destination politico-symbolique et leur présent degré d'activation. Il va de soi que l'étude qui suit ne prétend pas être complète. Elle s'efforce d'aller au plus significatif, mais les analyses, faute de place et de temps, restent sommaires et mériteraient approfondissements.

La commémoration désactivée : les césures de l'histoire contre la personnalisation

Invalides, Louis XIV, Napoléon 1^{er} : ce raccourci s'impose communément. Pas dans notre domaine d'investigation, nous allons le constater.

8. Hors les visites touristiques et/ou officielles du musée de l'Armée, si nombreuses qu'elles masqueraient les autres activités, voir le rapport d'activité du musée de l'Armée pour l'année 2011. Une proportion importante des concerts, séances de cinéma, colloques, conférences, bref des activités culturelles au sens large, est liée au musée de l'Armée.

9. La cérémonie, une des deux messes et l'aubade commémorent la mort de Napoléon (5 mai), respectivement au dôme, dans l'église des soldats et dans la cour d'honneur. L'autre messe commémore le 8 mai 1945.

10. *Le Petit Robert*.

11. Gérard Namer, *La Commémoration en France, de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 143-163.

■ La réduction décorative du thème louis-quatorzien

L'intention commémorative existe aux Invalides dès l'origine, sans être dominante. Le somptueux décor pictural et architectural centré sur l'exaltation de la monarchie de droit divin, de l'alliance de Dieu et du roi de France, véhicule, dans le cadre de l'Ancien Régime, un discours d'une permanente actualité, qui échappe largement au registre mémoriel. Celui-ci est plus sensible dans les quatre grands réfectoires qui entourent la cour royale, dont le programme pictural célèbre les prises du roi de France durant les guerres de Dévolution puis de Hollande¹². Si l'on n'a pas trace de célébrations liées à ces peintures, elles sont aussi conçues pour être vues par les invalides, qui dînent et souuent dans ces réfectoires, et dont certains ont participé aux batailles et aux sièges évoqués. On note, dans un esprit apparenté, sur le pavillon central de la façade nord, l'inscription latine rappelant que Louis le Grand a créé l'hôtel.

Depuis la fin de l'Ancien Régime, ces messages louis-quatorziens ne sont guère relayés, particulièrement dans un contexte républicain¹³. Le souvenir de Louis XIV, de ce fait, se résorbe en décor sans discours. Les rares réactualisations interviennent dans un cadre restreint où prévaut l'implicite : ainsi, par exemple, la célébration d'une messe dite « de la fondation des Invalides » le 22 septembre 2013.

■ La mise à l'écart napoléonienne

Le processus de désactivation commémorative est encore plus flagrant en ce qui concerne Napoléon. Pourtant, son tombeau, conçu et édifié par Visconti sous l'étroite supervision des autorités de la monarchie de Juillet, comporte un discours politico-symbolique soigneusement conçu, qui s'ajuste apparemment mieux que la thématique louis-quatorzienne à nos présentes conceptions de la commémoration. Deux aspects ont été choisis pour magnifier le souvenir de Napoléon : le grand capitaine d'une part (évocation des victoires militaires), le refondateur de la société française postrévolutionnaire d'autre part (les institutions civiles). Ce Napoléon des notables, transposé dans un style néoclassique atemporel sur les bas-reliefs entourant le sarcophage, est déconnecté de toute référence dynastique afin d'éviter, contre Louis-Philippe, une concurrence bonapartiste¹⁴.

12. Abbé Gabriel Pérou, *Description historique de l'hôtel royal des Invalides*, 1756, réimpression de 1974, Paris, Éditions du Palais Royal, pp. 54-58.

13. Alain Corbin, *Les Héros de l'histoire de France expliqués à mon fils*, Paris, Le Seuil, 2011, p. 100 : « La monarchie de droit divin choque les représentations politiques contemporaines. »

14. Voir François Lagrange et Jean-Pierre Reverseau, *Les Invalides. L'État, la Guerre, la Mémoire*, Paris, Gallimard, « Découvertes », 2007, pp. 34-53.

Malgré ces précautions, la dimension commémorative du tombeau ne se prête guère, du fait des évolutions politiques ultérieures, à une activation officielle. Napoléon III, dans une logique dynastique, aurait préféré Saint-Denis comme sépulture impériale plutôt que les Invalides, qu'il n'exploite guère¹⁵. Après la chute du Second Empire, les choses sont encore plus tranchées : les souvenirs cumulés des deux coups d'État (18 brumaire et 2 décembre) et de la défaite de Sedan interdisent tout investissement du pouvoir républicain dans la commémoration napoléonienne. De cette quasi-proscription, le musée de l'Armée, dans ses registres historiques¹⁶, conserve une illustration révélatrice, avec notamment l'examen des visites de personnalités aux Invalides pendant la Grande Guerre. Si les délégations étrangères ne manquent presque jamais de se rendre au tombeau impérial, les officiels français s'en gardent bien. Venu par trois fois aux Invalides¹⁷, Raymond Poincaré, président de la République, évite le tombeau impérial et se cantonne pour l'essentiel dans la cour d'honneur¹⁸, moins marquée. Cette réserve perdure¹⁹. Le seul hommage récurrent actuel, en ce domaine, est celui de l'anniversaire de la mort de Napoléon I^{er}, qui reste discret, à dimension quasi associative²⁰.

En somme, l'hôtel des Invalides, malgré ses évidentes affinités monumentales avec Louis XIV et Napoléon, n'a guère eu l'occasion de développer son potentiel commémoratif dans leur direction. Les césures politiques de l'histoire de la France des XVIII^e et XIX^e siècles ont provoqué cette désactivation dont les effets ne sont pas épuisés. On remarque que le général de Gaulle, seul personnage historique aussi présent que les deux précédents dans la mémoire nationale d'après les études d'opinion²¹, n'a pas cherché, semble-t-il, à laisser d'empreinte personnelle accentuée en ces lieux ; sa sépulture est ailleurs. Et s'il élabora un cérémonial étoffé et concerté dans le cadre des commémorations de la Seconde Guerre mondiale, en 1945 puis de 1958 à 1969, il n'y intègre les Invalides que de façon périphérique²².

^{15.} Durant son règne sont cependant installés sous le dôme les tombeaux de Jérôme et de Joseph, deux des frères de l'Empereur (*Les Invalides. Trois siècles d'histoire*, musée de l'Armée, 1974, p. 270).

^{16.} *Historique du musée de l'Armée* n° 3, 1914-1929.

^{17.} Le 5 mai 1915, le 14 juillet 1915 et le 4 juillet 1917.

^{18.} Depuis 1911 cependant, domine, au centre du côté sud de la cour, en galerie supérieure, l'imposante statue en bronze de Napoléon par Gabriel Seurre, dans un contexte patrimonial toutefois.

^{19.} Il faudra le caprice d'Hitler, en 1940, pour imposer, de l'étranger, un pâle et étrange *remake* du retour des Cendres, avec les restes de l'Aiglon. Voir Georges Poisson, *Le Retour des cendres de l'Aiglon*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2006. Sur les réticences persistantes envers Napoléon, voir l'allusion symptomatique de Jean-François Revel, *Ni Marx ni Jésus*, 1970, édition revue et augmentée, Robert Laffont, «Bouquins», 1986, p. 70 : «En 1969, au moment où la France renvoyait enfin de Gaulle, elle s'affalait sur Napoléon, regardait vers l'an 1800 plus que vers l'an 2000.»

^{20.} Avec le rôle de la Fondation Napoléon, du Souvenir napoléonien et des Ajacciens de Paris.

^{21.} Voir Alain Corbin, *op. cit.*, pp. 171-177 et 195-197.

^{22.} Voir Gérard Namer, *op. cit.*, pp. 13-163 et 177-183.

■ La commémoration autorisée : spécificité et continuité militaires

Il existe cependant des dispositions qui ont donné aux Invalides, en dépit du constat précédent, un statut commémoratif original et stable. C'est la Révolution qui les met en place.

■ Les trophées

Mal à l'aise dans le décor monarchique des Invalides, mais désireuse, surtout avec l'entrée en guerre contre une grande partie de l'Europe à partir de 1792, de célébrer la défense de la patrie en danger, la Révolution entreprend, en novembre 1793²³, de transformer l'église des soldats en temple de Mars. Elle y place, comme trophées, les emblèmes pris à l'ennemi auparavant traditionnellement présentés à Notre-Dame. La valeur cumulative et commémorative de cet ensemble, fortement enrichi pendant l'Empire, est si forte que, malgré la destruction massive de ces trophées sur l'ordre du maréchal Séurier, le 30 mars 1814, afin d'éviter leur restitution aux armées ennemis victorieuses, il est ultérieurement reconstitué, à une moindre échelle il est vrai. Depuis sa création en 1905, le musée de l'Armée conserve ces emblèmes, dont une partie reste présentée dans l'église des Soldats²⁴. Celle-ci, devenue cathédrale Saint-Louis, siège de l'évêché aux armées françaises depuis 1986, est un lieu de culte régulier. Dans cet environnement, les cérémonies religieuses se colorent d'un aspect commémoratif et participent à la vitalisation de celui-ci. Le pouvoir politique en a conscience, au point qu'il lui est arrivé, à la fin du XX^e siècle, de prendre position sur la sélection des emblèmes-trophées²⁵.

■ Le panthéon militaire

Dans sa phase conclusive, en la personne du Premier Consul, la Révolution innove encore, sur le plan mémoriel, en transformant le dôme et le caveau des gouverneurs situé sous l'église des Soldats en panthéon militaire, en commençant par l'installation du tombeau de Turenne, le 22 septembre 1800. Le discours de Lazare Carnot, ministre de la Guerre, est parfaitement explicite : le grand chef

^{23.} J. de Lassalle, « Les trophées de l'église Saint-Louis des Invalides », *Revue de la SAMA* (Société des amis du musée de l'Armée) n° 108, décembre 1994, pp. 66-67.

^{24.} Charles de Gaulle (*Mémoires de guerre*, T. I, *L'Appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1954, rééd. 1979, p. 11) évoque les « drapeaux conquis frissonnant à la voûte des Invalides » parmi les images marquantes de sa jeunesse.

^{25.} Après enlèvement de ces emblèmes pour restauration en 1990, il a été jugé, au moment de les rétablir, qu'« il ne saurait être question de replacer sous les voûtes les pavillons allemands frappés de l'emblème nazi, dont certains visiteurs ne comprennent pas le caractère historique », lettre du ministre d'Etat, ministre de la Défense, au directeur du musée de l'Armée en date du 1^{er} octobre 1993.

militaire est un patriote qui sert la nation, au-delà de la diversité des régimes. Et son renom vaut exemplarité et commémoration : « Le récit de ses victoires sera répété par les vieux guerriers qui habitent cette enceinte. Qu'importent ces trophées sans mouvement et sans vie ? Ici la gloire est toujours en action²⁶. »

Ce panthéon militaire s'enrichit tout au long des XIX^e et XX^e siècles. Il insiste non pas tant sur la personnalité du défunt que sur la continuité spécifique de la mission militaire. D'où la possibilité, pour la III^e République, après la victoire de 1918, d'assouplir sa réserve antinapoléonienne : le centenaire de la mort de l'Empereur, le 5 mai 1921, donne lieu à une célébration solennelle aux Invalides, en présence des maréchaux de France²⁷, mais sans représentant du gouvernement. Cet éclairage de Napoléon, exceptionnel et strictement militaire, devient tolérable pour le régime²⁸.

La réussite commémorative du panthéon militaire suscite des phénomènes connexes, des élargissements et des remaniements. Citons, parmi de nombreux exemples, les cinquante-quatre (à ce jour) plaques commémoratives des galeries supérieures de la cour d'honneur, assimilables à des monuments aux morts. Elles apparaissent après la Grande Guerre même si certaines ont une portée chronologique très vaste, qui remonte avant cette dernière. Surtout, elles ne se limitent plus aux seuls chefs militaires et visent, en très grande majorité, des catégories, et parfois de larges groupes de combattants, quelquefois aussi de victimes²⁹, des deux guerres mondiales ainsi que des conflits postérieurs. Certaines de ces plaques sont liées à des cérémonies actuelles marquées par une forte représentation du pouvoir politique, telle, le 25 septembre, la Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives³⁰. Et au sud-ouest de l'hôtel, la création d'un monument en l'honneur des victimes du terrorisme, en 1998, témoigne de l'évolution des sensibilités face à différents types de mort violente³¹.

¶ Une nébuleuse mémorielle et cérémonielle élargie

Ce dynamisme commémoratif à connotation militaire, mais susceptible d'aller au-delà, confère une solennité spécifique aux

²⁶. F. Lagrange et J.-P. Reverseau, *op. cit.*, p. 112.

²⁷. *Les Invalides. Trois siècles..., op. cit.*, p. 418.

²⁸. Foch débute son allocution, en s'adressant à l'ombre de Napoléon, par un retentissant « Sire, dormez en paix », peu concevable dans la bouche d'un gouvernant républicain de la III^e République, *Bulletin de la société des amis du musée de l'Armée* n° 13, octobre 1921.

²⁹. Avec des cas particuliers comme celui d'Anne Morgan (1873-1952), honorée pour son aide aux populations françaises éprouvées durant les deux guerres mondiales.

³⁰. Présence présidentielle en 2011, ministérielle en 2012 et 2013.

³¹. François Lagrange, *Hôtel national des Invalides*, RMN/Gulf Stream, 2005, p. 61. Hommage le 19 septembre 2013, avec présence ministérielle.

Invalides et entre en résonance avec d'autres types de cérémonies qui s'y déroulent : prises d'armes d'autorités, obsèques de personnalités... Il faut probablement y voir un des facteurs du goût du pouvoir politique pour l'hôtel. Il n'est pas sans lien non plus avec l'installation aux Invalides de musées d'histoire : musée d'Artillerie en 1871, musée historique de l'Armée en 1896, puis musée de l'Armée né de leur fusion en 1905, mais aussi musée de l'ordre de la Libération en 1967³².

Conclusion

Au terme de cette esquisse, il paraît recevable de distinguer au moins deux styles commémoratifs, fort différents, aux Invalides. Le premier, aux motifs monumentaux très visibles, est politiquement très personnalisé, avec un fort contenu monarchique (Louis XIV, Napoléon). Aussi se prête-t-il assez mal à nos usages contemporains de la commémoration et se trouve-t-il en somme désactivé. Le second, peut-être moins immédiatement visuel, sans s'interdire le dôme ni l'église des soldats, s'étend volontiers vers l'espace libre, et donc malléable, de la cour d'honneur. Il valorise une thématique collective de la continuité militaire du service de l'État qui, au fur et à mesure qu'elle se rapproche du XXI^e siècle, s'intéresse plus aux combattants qu'aux chefs, aux anonymes qu'aux célèbres, aux soldats souffrants qu'aux soldats victorieux. Il permet une gamme de commémorations très variées, tantôt sectorielles, tantôt unitaires, en fonction des priorités du pouvoir politique.

On peut aller plus loin et souligner que la commémoration, aux Invalides, n'est que le centre d'un ensemble bien plus large du souvenir actif, vivant. Dans cette perspective, deux pistes de réflexion méritent des recherches plus approfondies. Il conviendrait tout d'abord de s'interroger sur les processus d'intégration patrimoniale à l'œuvre aux Invalides. L'hôtel forme une totalité, plus ou moins perçue comme telle par les visiteurs. Sous cet angle organiciste, le monument a sa logique et son unité propres, qui inscrivent jusqu'aux plus brutales des césures historiques (bien plus que l'ancien « roman national » si sévèrement critiqué³³) dans une sorte de rassurant « horizon patrimonial ». Il faudrait également étudier le rôle des musées d'histoire aux Invalides et notamment du plus vaste d'entre eux, le musée de l'Armée : occupant 28 % des surfaces disponibles de l'hôtel, il est affectataire du dôme et de l'église Saint-Louis. Au fondement

³². F. Lagrange et J.-P. Reverseau, *op. cit.*, pp. 55-95.

³³. Voir Nicolas Offenstadt, *L'Histoire bling-bling. Le retour du roman national*, Paris, Stock, 2009.

d'un musée d'histoire s'observe fréquemment une puissante impulsion mémorielle³⁴, même si ensuite œuvrent d'autres logiques : connaissance scientifique, explication didactique (par exemple pour les visiteurs scolaires : 103 506 en 2011 au musée de l'Armée)... Mais un établissement comme le musée de l'Armée, qui participe à une telle échelle à la transmission de l'histoire militaire de la France, n'en devient-il pas moins *de facto*, dans le cadre des Invalides, un puissant vecteur « métacomémoratif » ? Autant de questionnements qui montrent que l'histoire et la mémoire ne cessent pas, aux Invalides, de croiser leurs chemins... ↴

^{34.} François Lagrange et Christophe Pommier, « Modernisation et émancipation du musée d'histoire. Le cas du musée de l'Armée », *Revue de la SAMA* n° 143, 2012-2013 ; I, p. 45-54. L'insertion de l'historial de Gaulle, inauguré le 22 février 2008, dans le parcours du musée de l'Armée, est à cet égard exemplaire.

JEAN-RENÉ BACHELET

CÉRÉMONIE ET CÉRÉMONIAL

Les cérémonies profanes, commémoratives et « patriotiques », sont affectées d'un paradoxe : sauf exceptions, d'autant plus remarquables, elles n'ont jamais été aussi nombreuses¹ alors que la plupart ne rassemblent qu'un public restreint composé pour l'essentiel, autour de quelques officiels, par ceux qui sont directement concernés et par les représentants du monde associatif de la « mémoire », porteurs ou non du drapeau de leur association.

Les efforts ne manquent pourtant pas pour y convier les populations et notamment les enfants des écoles sous la conduite de leurs enseignants. Pour que ces efforts, parfois couronnés de succès, ne soient pas vains, deux conditions nécessaires, sinon suffisantes, sont à réunir : que la cérémonie soit porteuse de sens – une claire conception de ce sens par les initiateurs est un préalable à toute organisation de cérémonie – et que ce sens soit exprimé de telle sorte que la cérémonie à la fois parle à l'entendement du public et suscite son émotion ; c'est le but du cérémonial.

Un sens aux cérémonies

L'hésitation que l'on peut avoir entre « commémoratives » et « patriotiques » pour qualifier les cérémonies traduit leur double vocation : d'une part faire mémoire, d'autre part exprimer des valeurs partagées.

La mémoire

Longtemps, et dans toutes les civilisations, le respect des anciens, voire le culte qui leur était rendu lorsqu'ils avaient disparu, était au fondement des règles de comportement, individuelles et collectives. Parallèlement, le dévouement au bien commun était la condition de la survie de l'individu. La connaissance des exemples du passé, l'hommage qui était dû à ses acteurs, le devoir de s'inscrire dans leurs traces étaient à la base de l'éducation comme autant de gages de succès pour une vie incertaine.

De nos jours, les évolutions considérables que connaît l'humanité en tous domaines, notamment technologiques et sociologiques,

1. La question de la prolifération des commémorations ne sera pas traitée ici. Elle mérite néanmoins une réflexion approfondie.

semblent invalider les modèles du passé². Dans le même temps, c'est un truisme d'observer que l'individualisme a pris le pas sur le sens collectif. Mais peut-être serait-il plus fécond de remarquer que là où les « cérémonies » ne font généralement pas recette pour « faire collectif », les grandes manifestations festives, avec en tout premier lieu le sport comme vecteur, tout comme la musique, mais encore tel événement porteur d'émotion, aux composantes multiples – on songe aux journées mondiales de la jeunesse –, peuvent rassembler des foules immenses et ferventes, majoritairement composées de jeunes.

Dans ce contexte, quel sens cela peut-il avoir de « faire mémoire » ? À cette interrogation, on répond le plus souvent par une injonction : le « devoir de mémoire ». Mais qui ne voit que cette réponse est plus incantatoire que convaincante ? En quoi, dans un monde qui a tant changé, le passé pourrait-il nous enseigner pour le présent et pour l'avenir ? C'est la question clé, et si l'on n'y répond pas, le « devoir de mémoire » reste pure incantation.

Or l'avenir demeure plus incertain que jamais. Donc, plus que jamais, l'être humain a besoin de repères, de jalons, pour orienter ses comportements vers l'articulation de l'individuel et du collectif. C'est ce que l'on appelle des « valeurs ». Ainsi, « faire mémoire » n'aura de sens que pour autant qu'il s'en dégagera des valeurs. Encore faut-il que celles-ci soient perçues comme éclairantes face aux incertitudes des temps présent et à venir.

▶ Les valeurs

Allons droit au but. Quelles que soient les transformations qui affectent notre monde, quelles que soient les innovations de toutes natures, demeure une injonction, celle d'avoir à vivre ensemble, au-delà de nos individualités, au-delà de nos différences. On peut même dire que l'individualisme triomphant s'accompagne d'un paradoxe, celui d'une dépendance de l'individu par rapport à son environnement et à la société plus prégnante que jamais. Il n'est donc pas de besoin plus impérieux que celui des valeurs partagées qui pourront inspirer ce « vivre ensemble », de sorte qu'il soit le plus harmonieux possible.

À l'heure de la mondialisation, nul ne peut disconvenir que la première de ces valeurs à partager est celle d'une même foi en l'homme. Foi en l'universalité de l'homme d'une part, avec la liberté et l'égalité comme fondements. Foi en la personne humaine de surcroît, le prix de sa dignité et de sa vie, le respect qui lui est dû, la

² Ainsi, devant une tablette numérique, le rapport au savoir s'est inversé entre l'enfant et l'ancien. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

solidarité dont elle doit faire l'objet, une foi sans laquelle la première se retourne en son exact contraire.

La seconde de ces valeurs découle d'un constat : le « vivre ensemble » s'exerce au sein d'une communauté humaine à la fois naturelle, sociologique et historique. La communauté naturelle est celle de la famille. La communauté sociologique s'organise autour de l'habitat, du travail, des études, des loisirs. La communauté historique est l'ensemble gigogne qui va de la commune à l'État-nation, et même aujourd'hui au-delà. Cet État, des utopies libertaires l'avaient dénoncé comme tyrannique et la référence à la patrie comme une aliénation désuète. Aujourd'hui, enserré dans des interdépendances multiples, européennes et mondiales, il a perdu sa puissance d'antan ; simultanément, il lui faut accorder aux singularités régionales une place qu'il leur a longtemps refusée. Mais voici que, passé le temps des illusions et revenu celui de l'insécurité, on redécouvre que l'État-nation, en l'occurrence la France, reste l'ultime garant de l'épanouissement individuel et de l'harmonie collective, lieu privilégié d'une communauté de destin. Ainsi renait le « patriotisme » comme seconde valeur à partager. Le patriotisme, c'est-à-dire une relation intellectuelle et affective avec une communauté humaine héritée d'une riche histoire, une France identifiée par des symboles, un drapeau, un hymne, une devise qui expriment des valeurs communes en lesquelles on se reconnaît et qui haussent chacun au-delà de lui-même. Un patriotisme non pas fermé et xénophobe, mais ouvert sur l'universel dans la mesure où, précisément, la France se définit historiquement et largement au travers des valeurs de l'humanisme précédemment évoquées.

Ainsi donc, commémorer, autrement dit « faire mémoire », n'aura de sens que pour autant que l'hommage rendu aux anciens permettra aux participants, notamment aux générations nouvelles, de percevoir et de s'approprier les valeurs d'un « vivre ensemble » telles que rappelées ci-dessus. Encore faut-il que le message soit reçu. C'est le rôle du cérémonial.

Cérémonial

Les cérémonies officielles obéissent à un protocole normé. À cet égard, les cérémonies militaires sont le modèle du genre, avec un déroulement, un rituel, une gestuelle qui, bien exécutés, ne sont pas sans effet. Pour autant, bien souvent, si les initiés peuvent être en communion, le sens de tout cela échappe très largement à ceux qui le sont moins. Quant aux cérémonies sans présence militaire

significative, lorsqu'elles se conforment au protocole, ce qui n'est pas toujours le cas, le résultat est rarement à la mesure de la générosité des organisateurs.

Or il existe une forte analogie entre cérémonies commémoratives ou patriotiques et cérémonies religieuses. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de réunir les participants si possible dans une ferveur commune. Sur ce registre, il est clair que les religions ont une longue expérience. Elles mettent en œuvre, pour cela, des liturgies, autrement dit... un cérémonial. On peut donc penser qu'elles ont à nous apprendre, fortes d'une expérience multiséculaire. Tel est le cas, tout particulièrement, des églises chrétiennes qui distinguent, pour la cérémonie par excellence qu'est la messe, la liturgie de la parole et la liturgie sacrée. La première s'adresse à l'intellect, à la raison, à l'entendement. Elle vise un enseignement et l'adhésion intellectuelle. La seconde s'adresse au cœur, à l'affectif. Elle vise à produire une émotion qui va contribuer à la communion des assistants et renforcer l'adhésion.

Transposée à la « liturgie laïque » qu'est de fait une cérémonie commémorative ou patriotique, cette distinction est féconde. Elle est même indispensable. Au-delà des commentaires et des explications donnés en amont et chemin faisant par le maître de cérémonie, une prise de parole est, en tout premier lieu, toujours nécessaire. Elle revêt souvent la forme d'une communication officielle ; ainsi, par exemple, le message du ministre de la Défense pour les cérémonies commémoratives récurrentes telles que le 8 mai ou le 11 novembre. Ce peut être aussi l'« ordre du jour » de l'autorité militaire. Le protocole prévoit d'ailleurs, pour souligner la solennité de cette communication, des sonneries de clairon qui l'encadrent : « Ouvrez le ban », « Fermez le ban ».

Il est rare qu'il faille s'en contenter. En effet, c'est bien localement, en tel lieu et face à tel public, qu'il faut dégager le sens de l'événement, tâche qui revient alors, par exemple, au maire, ou bien au représentant de telle association, ou aux deux. Loin des poncifs et des lieux communs, il s'agit bien alors de montrer en quoi ce que l'on célèbre est l'illustration des valeurs qui doivent inspirer notre « vivre ensemble »³.

Ce temps de parole demande à être médité. C'est pourquoi il sera suivi d'un moment musical choisi en cohérence avec le message adressé, à la fois pour offrir un moment de méditation et, déjà, pour y ajouter l'émotion. Ainsi donnera-t-on par exemple à entendre, ou

3. Pour les militaires, un « ordre du jour » pertinent s'inscrit sur ce registre : en donnant souffle à l'« esprit de corps », l'évocation d'un passé héroïque se veut avant tout source d'inspiration pour le service des armes et pour l'exécution de la mission, ici et maintenant.

à reprendre ensemble, le *Chant des marais* pour le jour de la déportation ou le *Chant des partisans* s'il s'agit de Résistance, ou même *La Madelon* pour le 11 novembre.

Le cérémonial officiel prévoit un hommage aux morts avec fleurissement d'un monument, minute de silence et sonneries appropriées. Nous sommes alors sur le registre de l'émotion et un soin particulier doit être apporté pour la susciter, à la fois esthétique et affective. Le protocole a bien été conçu dans cet esprit. Dès le fleurissement effectué avec solennité, retentit la sonnerie aux morts avec ses accents déchirants. Lui succède une minute de silence ; c'est le temps du recueillement dans le souvenir de ceux qui ont laissé la vie, précisément au nom des valeurs qui sont célébrées en cette occasion. Puis retentit l'hymne national, *La Marseillaise*, dont l'allant dit assez qu'au-delà du deuil il y a la vie et que ceux qui sont là ont la volonté d'inscrire leurs pas dans la trace de leurs ancêtres. La gestuelle est à l'unisson : drapeaux inclinés pour l'hommage aux morts, relevés pour *La Marseillaise*, troupes au présentez-armes, salut du préfet, des militaires, des pompiers.

Dans cet esprit, tout ce qui peut concourir à nourrir ce moment d'émotion partagée est bienvenu : tel est le cas notamment d'une participation des enfants, que ce soit pour l'« appel des morts » à la faveur duquel chaque nom figurant sur le monument est énoncé, suivi en écho de la mention « mort pour la France »⁴ ou bien du fleurissement, ou encore du chant de *La Marseillaise* ou de tel chant de circonstance.

Le protocole est bien sûr à respecter. Mais il l'est plus dans l'esprit que dans la lettre. C'est un exercice vain si l'ordonnancement de la cérémonie n'est pas à la fois porteur de sens et générateur d'émotion, avec un souci marqué de cohérence et d'esthétique pour des participants à rendre le plus possible acteurs de l'événement.

Le public, notamment les jeunes, se détournerait des cérémonies de mémoire et patriotiques ? Si tel est le cas, interrogeons-nous sur le point de savoir où en est la responsabilité. Car tout indique que, plus que jamais, nos concitoyens, tout particulièrement les générations nouvelles, sont en attente d'occasions qui leur permettent d'être confortés dans une volonté partagée de vivre ensemble au-delà de leurs différences dans notre vieux pays de France. ■

4. Si, dans les villes, les patronymes peuvent paraître abstraits, dans bien des bourgs et villages – tel est particulièrement le cas en Haute-Savoie –, ils sont portés par nombre des écoliers ou collégiens qui participent à la cérémonie.

JOURNÉE DU SOUVENIR

Ayant été en poste à Londres, j'avais été frappé par la ferveur nationale à l'occasion du Remembrance Day, qui commémore, au sens premier du terme, la mémoire des victimes de guerre, de toutes les guerres. Une date unique, évitant ainsi l'inflation mémorielle et la privatisation du souvenir, donne à l'événement une dimension profonde et digne, qui rassemble, qui témoigne, qui transmet la mémoire, bien commun et fédérateur de la nation. Dans le régiment que j'ai eu l'honneur de commander, il me semblait indispensable de ritualiser cette obligation de transmission, tout en lui donnant une dimension particulière, en l'ouvrant au lieu de la fermer, en l'inscrivant dans l'altérité qui fait trop souvent défaut; l'idée d'une date symbolique s'est imposée comme une évidence. D'où cet ordre du jour à l'occasion du 11 novembre 2009.

« Il y a à peine une année de cela, je proposais au régiment de se rassembler pour honorer nos frères d'armes tombés pour la France; au combat, à l'entraînement, ou des suites d'une maladie contractée dans l'exercice de notre métier, celui de soldat. Je mettais également en garde contre l'inflation mémorielle qui fragilise les assises de notre société, mais j'appelais à la mobilisation des consciences, indispensable pour donner du sens à notre action.

Nous avons tous la chance de vivre dans un pays libre et démocratique, respectueux des particularismes et fier de ses valeurs. Nous bénéficions d'un héritage chèrement acquis par les générations qui nous ont précédées. Nous devenons à notre tour redevables et responsables de sa transmission envers les générations futures. Mais sans mémoire, nous nous exposons à refaire les erreurs du passé. Nous oublions qui nous sommes, d'où nous venons. Nous dilapidons un héritage, non pas universel, hélas, mais unique, partagé seulement par les nations les plus favorisées.

Aussi consacrons nous une journée par an pour nous souvenir et honorer ceux qui sont tombés pour la France sous les plis du 11 de Marine. Cette journée est également celle de la solidarité, solidarité que nous devons aux vivants, aux blessés, aux familles endeuillées ou en charge d'un de nos camarades blessés.

Solidarité, mot à la mode, alibi confortable pour ceux qui aiment se donner bonne conscience à peu de frais. Enfermés dans un carcan matérialiste et hédoniste, nous perdons le sens du sacré, nous oublions les valeurs fondatrices de notre république gravées aux frontispices de nos bâtiments publics et nous oublions la définition même du mot altérité.

Alors nous nous amendons par des mots, ou par procuration, en nous affirmant solidaires de tout et de rien, sans toujours comprendre, sans recul nécessaire. Or la solidarité ne se nourrit pas que de bonnes intentions,

fussent-elles sincères. Elle exige un investissement personnel, un acte positif par lequel de concept elle devient réalité tangible.

Les engagements actuels nous rappellent que la guerre n'est pas un jeu, que le risque est omniprésent. Nous nous y préparons avec sérieux, nous combattons avec ardeur, en respectant nos valeurs, donc l'adversaire. Et c'est au nom de ces valeurs que nous façonnons notre esprit de corps qui permet de se transcender, de s'oublier au profit d'autrui. L'esprit de corps n'est certes pas mesurable, mais quand il fait défaut, les conséquences sont immédiates, et sans appel.

Ces quelques mots ne sont pas un exercice de rhétorique stérile ; ils ont pour objet de vous sensibiliser sur le sens que doit avoir cette journée de solidarité. Je vous invite donc à donner ; pas grand-chose certes, mais l'addition de ces petits gestes permettra d'aider nos camarades ou leurs familles à franchir une mauvaise passe. Et ce faisant, vous recevrez plus que vous ne donnerez. Vous aurez la satisfaction d'avoir, par votre geste, donné un sens au mot générosité ; vous aurez manifesté concrètement ce qu'est l'esprit de corps dans un régiment comme le nôtre.

Dans l'immédiat, vont être lus les noms de nos camarades, qui ne sont certes pas tous tombés sur le champ de bataille, mais qui tous appartiennent à la famille du 11 de Marine. Ils méritent donc l'hommage que nous leur rendons.»

Ordre du jour du 11 novembre 2009

Colonel François Goguenheim

THIERRY MARCHAND

LA DIMENSION UTILITAIRE DE LA COMMÉMORATION MILITAIRE : L'EXEMPLE DE CAMERONE

La commémoration est à la mode dans notre pays. Les raisons sont probablement nombreuses pour expliquer ce besoin grandissant de célébrer le passé afin de mieux sentir ses racines et conforter ses fondements. Beaucoup estiment qu'il s'agit du syndrome naturel d'une société qui doute d'elle-même, de son avenir, et qui, regardant avec angoisse un horizon qui se dérobe, cherche dans son histoire quelques certitudes et quelques motifs de sérénité. D'autres, moins angoissés, estiment que l'accélération des techniques et des comportements sociaux justifie, comme un contrepoids naturel, une référence au passé pour mieux se projeter dans l'avenir. Comme la quille d'un bateau, la mémoire célébrée permettrait d'équilibrer la vitesse croissante du vent de la modernité. Dans tous les cas, la commémoration exprime un présent insatisfait ou incomplet.

En France, nos commémorations renvoient bien souvent à des moments clés et douloureux de notre histoire, pour la plupart liés à la geste militaire. Puisque la France s'est construite par l'épée et par le glaive, il n'est pas étonnant de retrouver dans ce champ des commémorations une dimension importante de notre histoire militaire. Dès lors, commémorations nationales et commémorations militaires se confondent souvent, le centenaire de la Première Guerre mondiale offrant d'ailleurs aujourd'hui une bonne illustration de cette assimilation.

Si pour la plupart de nos concitoyens le militaire reste, par essence, le plus actif des « commémorants », il me semble cependant que derrière ce phénomène de société, civils et militaires ne se recueillent pas nécessairement aux mêmes autels. Derrière le décor solennel et la mise en valeur des plus grandes vertus, la commémoration militaire comprend une importante dimension utilitaire là où les commémorations nationales relèvent probablement davantage d'un processus cathartique. En d'autres termes, même si elles s'abreuvent aux mêmes sources, les finalités de ces rendez-vous avec l'histoire ne visent pas nécessairement les mêmes points.

Je voudrais en quelques lignes tenter d'illustrer cette intuition en m'appuyant sur mon expérience de ce sujet, vécue au sein de la Légion étrangère à travers la commémoration du combat de Camerone.

Camerone : le choix utilitaire du général Rollet

À la Légion, Camerone est plus qu'un anniversaire. C'est le cœur battant d'un système. Ce combat, insignifiant aux yeux des historiens militaires, n'a changé ni le cours de la campagne du Mexique ni celui de l'histoire de France. Épiphenomène opérationnel, oublié au sein même de la Légion pendant plus de cinquante ans, il ne constitue pas à l'évidence un événement « historique ». L'origine de cette commémoration remonte à 1906, lorsque la Légion d'honneur fut attribuée au drapeau du 1^{er} régiment étranger. Épisodiquement célébrée jusqu'à la Grande Guerre, elle devint véritablement rituelle avec le centenaire de la Légion étrangère en 1931, sous l'impulsion du général Rollet, premier commandant de la Légion étrangère.

La Légion aurait eu bien d'autres batailles plus prestigieuses à faire valoir, tant son histoire militaire au cours du XIX^e siècle était riche. Elle aurait pu mettre à l'honneur la rupture de la ligne Hindenburg par le régiment de marche de la Légion étrangère en 1918, la bataille de Magenta ou celle de Sébastopol. Ces choix n'ont pas été faits. L'anonymat d'un combat sans importance a été retenu pour des raisons qui renvoient moins à des considérations éthiques qu'à des circonstances précises et à des besoins pragmatiques. À un moment où la Légion étrangère voit ses effectifs et ses unités croître fortement, au point que le besoin se fait sentir de créer un commandement spécifique, l'institution éprouve la nécessité de définir rapidement des repères, des symboles et des traditions communes à même de justifier cette nouvelle organisation plus intégrée. C'est toute l'œuvre du général Rollet, « père de la Légion », que de poser les fondements déontologiques de celle-ci. Comme si elle craignait de perdre dans son élargissement une partie de son âme.

Il n'y a donc dans cette démarche aucune volonté de se ressourcer face à l'adversité en retrouvant ses valeurs originelles. Aucune nécessité non plus de purger un passif par une mise en scène de ses vertus. Il y eut plutôt un besoin impératif de poser les fondations d'un nouveau projet. Sur ses fonts baptismaux, la commémoration de la bataille de Camerone parle donc plus de l'avenir que du passé.

N'étant pas historien, je ne peux qu'imaginer les critères qui prévalurent au choix final du général Rollet. En premier lieu, il fallait un fait d'armes fédérateur. Le choix de la campagne du Mexique permettait de remonter aux origines en faisant référence à une période où la Légion n'était composée que d'un seul régiment. Par filiation, chaque unité qui sera ensuite créée pourra légitimement s'en inspirer. Aujourd'hui encore, chaque légionnaire se sent naturellement dépositaire de ce patrimoine commun. Pour mieux souligner

cette continuité, il fut également institué que chaque nouvelle unité porterait sur son drapeau l'inscription « Camerone 1863 » en guise de cadeau de baptême.

Il fallait également un combat spécifique, autonome, dans lequel la Légion puisse se retrouver face à elle-même. Comme un élément pur, le combat solitaire du capitaine Danjou et de ses hommes permettait d'isoler les vertus légionnaires dans un creuset étanche au sein duquel l'institution viendra chaque année se ressourcer. Cette démarche ne visait en aucune manière de se placer au-dessus des autres « chapelles » dans une échelle des valeurs de la bravoure militaire. Il s'agissait plutôt de se démarquer volontairement des grandes batailles collectives pour conserver la pleine propriété du sujet et son usage exclusif.

Victoire rayonnante ou défaite glorieuse ? La question s'est probablement posée. Une victoire aurait permis de célébrer un résultat, un bilan, en se rassurant sur la solidité de ses bases. Mais dans l'armée comme dans la vie on apprend plus d'un échec que d'un succès, car c'est toujours dans l'adversité que l'essentiel transparaît le plus clairement. Pour formaliser les repères déontologiques dont l'institution avait besoin à ce moment-là, le général Rollet fit donc le choix d'une défaite anonyme qui embrassait dans une même légende les points clés qu'il souhaitait mettre en valeur : une force combattante, une nouvelle patrie, une fidélité à la parole donnée.

Force combattante, car l'histoire souligne que ceux qui prennent part à la mission du 30 avril 1863 n'étaient pas tous destinés à combattre ce jour-là. Les trois officiers qui encadrent la 3^e compagnie sont respectivement le porte-drapeau du régiment, le payeur et l'adjudant-major, bref des officiers dont les fonctions ne les prédestinent pas à mourir en héros. Le récit adresse donc à chaque légionnaire la consigne de se tenir prêt à combattre, quelles que soient sa fonction ou son ancienneté, car personne ne peut connaître le lieu et l'heure de son rendez-vous avec le destin.

Nouvelle patrie, car le général Rollet, héros de la Grande Guerre, sait que, pour un étranger, le sacrifice suprême ne peut se concevoir qu'en utilisant le relais d'une institution forte qui seule peut générer autant de force d'âme que la référence au pays natal. C'est pour cette patrie d'emprunt, sur laquelle se transfèrent et se cumulent les fiertés nationales, que les légionnaires iront jusqu'au bout de leur mission. C'est ce qu'ils firent à Camerone en ne se sacrifiant ni pour le Mexique ni même pour l'empereur Napoléon III mais pour la Légion, entité hors sol qui transporte avec elle sa propre patrie. Pour construire cette notion, la Légion a besoin de règles propres, d'un encadrement adapté et d'une relative autonomie que le nouveau commandant de la Légion veut construire et préserver.

Un serment de fidélité envers la parole donnée, enfin. Ce que le capitaine Danjou exige de ses hommes, c'est le simple rappel du serment de fidélité que prononce chaque légionnaire au moment de son engagement. Cette parole donnée sur laquelle repose toute l'allégeance d'un étranger au service de la France ne souffre aucune exception. La main en bois du capitaine Danjou, que la Légion exhume chaque 30 avril, relie la légende au présent. Cet argument a également dû peser dans le choix du général Rollet, car il savait que la Légion se renouvelle au gré des crises géopolitiques, modifiant sans cesse le profil de l'étranger au service de la France. Il savait donc bien que ce récit un peu désuet ne pouvait, sans une certaine incarnation, résister au temps. Cette main en bois constitue donc le lien entre les légionnaires et entre les époques, symbole matériel qui justifie toutes les contraintes, y compris celles de la vie courante.

Camerone n'est donc pas un héritage ancien que la Légion de 1931 met en scène. C'est un choix raisonné et utilitaire qui permet à une institution en pleine croissance de poser les bases déontologiques et statutaires qui doivent assurer son avenir. Sous l'hacienda de Camerone se trouvent en réalité les fondations d'un système qui s'est prolongé jusqu'à aujourd'hui.

Camerone aujourd'hui : le fondement de la vie courante

Quatre-vingts ans plus tard, Camerone constitue toujours le point central de la Légion étrangère. La commémoration du combat chaque 30 avril reproduit un rituel immuable, chargé de symboles qui dessinent précisément les contours de l'institution : à Aubagne, la main du capitaine Danjou, portée par un officier, un sous-officier et un légionnaire émérites, sort de la crypte et remonte la voie sacrée vers le monument aux morts, un globe rappelant l'ensemble des théâtres où la Légion a combattu. En quelques minutes, dans une chorégraphie hors du temps, la Légion se raconte à elle-même plus qu'elle ne s'adresse au monde.

Au même moment, partout où les légionnaires sont engagés ou déployés, la lecture du combat résume les fondamentaux. Le mythe et la légende parlent en fait d'une histoire concrète, pratique, pragmatique, qui touche la vie de chaque légionnaire. De manière assez étrange, Camerone ne se commémore pas une fois l'an ; il se vit au jour le jour.

« Faire Camerone » est devenu une expression banale que le légionnaire d'aujourd'hui utilise sans restriction. Elle signifie bien moins que le sacrifice de sa vie qui reste un aléa librement consenti.

Seulement une référence au caractère impératif de la mission confiée, même la plus humble. D'ailleurs, les jeunes légionnaires qui vivent leur premier Camerone ne voient généralement dans cet événement qu'une lourde corvée marquée par des répétitions, des travaux de nettoyage et toute une série de tâches supplémentaires qui viennent s'ajouter à un quotidien déjà rude. À défaut de percevoir un fond qui ne se révélera à eux que progressivement, ils entrent dans cette légende par la petite porte, en apprenant surtout que la grandeur de la mission se mesure à l'aune du travail bien fait.

« Faire Camerone », pour un légionnaire aujourd'hui, c'est accepter sans réserve l'ordre donné, sans états d'âme et sans interprétation, dans la pleine confiance du supérieur. « Faire Camerone », c'est aussi endurer un entraînement sévère, entretenir sa forme physique sans jamais tomber dans la facilité. « Faire Camerone », c'est clairement distinguer ce qui relève de la « famille » et ce qui en creux appartient à la « régulière », c'est-à-dire tout le reste. « Faire Camerone », c'est sans cesse se référer au contrat signé lors de son engagement, contrat juridique mais surtout contrat moral qui repose sur le simple principe de la parole donnée. Cet engagement est une affaire personnelle et intime, un code qui existe dans toutes les cultures et dans toutes les civilisations. Quelle que soit son origine, le légionnaire en a la même perception. « Faire Camerone », c'est en somme donner au quotidien de la consistance à un serment prêté en toute liberté à une « patrie de substitution ». Le cadre historique, les enjeux géopolitiques ou les convictions politiques comptent assez peu dans cet engagement.

Pour donner un peu d'actualité à cette référence lointaine, la Légion a d'ailleurs éprouvé le besoin, dans les années 1980, de décliner le récit mythique dans un document plus intelligible pour le légionnaire d'aujourd'hui. À travers ses sept articles, le *Code d'honneur du légionnaire* traduit de manière pratique les principaux messages du combat de Camerone. Simple mise à jour d'un message constant élaboré en 1931.

Au-delà de ce lien direct entre l'institution et chaque légionnaire, Camerone sert toujours également de référentiel à une organisation spécifique précisément décrite dans un statut. Au départ simple ordonnance du roi Louis Philippe, celui-ci a traversé les âges et existe toujours aujourd'hui comme une déclinaison particulière du statut général des militaires¹. On y trouve, sur un plan juridique et administratif, les règles fondamentales qui organisent la gestion spécifique de cette troupe : une force combattante, une gestion autonome, un service exclusivement sous contrat, un engagement sous identité

1. Le 16 septembre 2008 a été publié au *Journal officiel de la République française* le décret relatif aux militaires servant à titre étranger. Il abroge les deux décrets de 1977 qui auront régi ce statut pendant les trente dernières années.

déclarée. Ces points clés nous renvoient très directement à la légende du combat.

Au bilan, Camerone reste donc toujours aujourd’hui un repère pour le présent et pour le fonctionnement courant d’une institution qui se recompose à chaque instant. Slaves des années 1990, Asiatiques et Sud-Américains des années 2000, peut-être demain volontaires du Proche et du Moyen-Orient en pleine ébullition, chaque époque s’alimente aux soubresauts de la planète. La recherche d’un dénominateur commun reste donc la clé de voûte du système. Cette clé de voûte si méticuleusement entretenue n’est autre que le combat de Camerone que l’on célèbre plus comme une base déontologique que comme une référence éthique.

Il ne s’agit pas ici de dresser un panégyrique de la Légion étrangère. D’autres que moi auraient pu écrire les mêmes lignes autour du combat de Bazeilles, de Sidi-Brahim ou de la Bérézina. On y retrouve les mêmes ferment, les mêmes ressorts. Commémorer pour la communauté militaire revient donc moins à célébrer le passé qu’à conforter le présent dans une dimension plus utilitaire que morale. Commémorer pour le soldat, c’est d’abord se sentir ensemble, ici et maintenant, pour donner du sens au présent et de la force morale au collectif. En d’autres termes, il ne s’agit que de se préparer au combat à venir et en premier lieu celui du quotidien. Tout le reste n’est peut-être que littérature. ↴

PIERRE-FRANÇOIS ROUSSEAU

LE VÉTÉRAN, ENTRE MÉMOIRE, SOUVENIR ET RECONNAISSANCE

Que peut attendre un vétéran d'une commémoration ? De rendre hommage à son courage et à ceux de ses camarades tombés au feu paraît évident. Mais quel sens donne-t-il lui à ces événements ? Se reconnaît-il dans cette énumération de faits, qui bien évidemment lui rend hommage, mais qui ne correspond peut-être pas à ce qui, pour lui, a été particulièrement difficile. Car pour chacun, l'indicible est unique. Ce moment de mémoire peut ainsi être particulièrement dououreux chez celui pour qui les événements de la guerre sont prégnants comme au premier jour. Chaque année, l'horreur lui est rappelée et on attend de lui qu'il témoigne de ce qu'il a vécu, lui qui chaque jour lutte pour oublier.

Il existe d'autres lieux où ce rappel est encore plus vif, régulier et intime. Car c'est de manière répétée que le médecin, plus particulièrement le psychiatre, commémorera avec son patient son traumatisme à lui, et non plus l'événement de toute la nation. Le cabinet de consultation tient alors lieu de place d'armes, l'ordre du jour alternant entre une rencontre spontanée, une demande de pension ou un renouvellement de traitement. Le discours ne se cantonnera plus aux faits, devenus accessoires, mais au ressenti. L'échange n'aura pas pour but d'effacer de la mémoire du blessé les scènes traumatiques, mais de rendre possible le récit sans que les affects qui lui sont liés ne ressurgissent. Le psychiatre militaire offre ainsi au soldat une tribune unique pour faire reconnaître ses droits, commémorant à sa façon la « guerre » de son patient. Le vétéran dira alors que pour lui et en lui, chaque jour, avec les cauchemars des scènes traumatiques vécues, il commémore à sa manière une partie de notre mémoire collective.

Car les blessures psychiques sont avant tout un phénomène de mémoire, utilisé ici dans sa définition médicale : une information que le cerveau a enregistrée et qu'il est capable de restituer à la demande. Les états de stress post traumatiques produisent la répétition de l'enregistrement neurovégétatif d'un événement. De jour, ce sont les émotions, dites aussi souvenirs forcés ou *flash-backs*. Sur un stimulus sensoriel, comme les bruits d'une explosion, d'une sirène ou des cris, sans que le vétéran ne puisse le réprimer, sa conscience est envahie des souvenirs de guerre et son corps reproduit ce qu'il a exprimé à ce moment : l'accélération cardiaque, les sueurs et les tremblements... De nuit, ce sont les cauchemars traumatiques qui répètent à l'identique ce que l'intéressé

a enregistré aux moments les plus intenses de ses missions. Dans ces cauchemars, les représentations visuelles sont quasi photographiques, « au brin d'herbe près », comme l'écrit Louis Crocq. La clinique du trouble psychique post traumatique est ainsi faite de remémorations anormales, de réactions d'alarmes itératives et anachroniques qui harcèlent le vétéran et l'épuisent. Ce trouble psychologique, ce « passé qui ne passe pas », Claude Barrois le ramasse d'une courte formule : « Le souvenir de l'enfer et l'enfer du souvenir. »

Le traumatisme psychique inscrit donc dans la mémoire du vétéran un événement qui ne bouge pas, un événement qui y reste figé dans une configuration pathologique. Une commémoration peut-elle transformer cette clinique ? Un vétéran psychiquement traumatisé peut-il être soulagé d'une commémoration de l'événement qui l'a blessé ?

Les commémorations sont un temps de reconnaissance publique et de fraternité retrouvée avec les compagnons lorsqu'il en reste encore, mais elles ne sont pas un temps d'apaisement. Elles peuvent être douloureuses, ce que souvent le vétéran cache. Beaucoup disent y aller par devoir, devoir envers les autres, devoir vis-à-vis de ceux qui ne sont plus là, pour que le souvenir des absents ne soit pas oublié. Ils en parlent comme s'ils étaient les gardiens des limbes, un territoire partagé entre les vivants et les morts, où les défunt sont terriblement présents et où les vivants savent qu'ils ne sont que des survivants.

Nous avons parfois tenté d'inviter des militaires présentant des états de stress post traumatiques à participer à des commémorations en rapport avec ce qu'ils avaient traversé. Le résultat parut chaque fois mitigé entre la satisfaction de constater que ce que leurs frères d'armes et eux avaient « donné » au service de la patrie ne fût pas passé sous silence, et la frustration que la commémoration ne leur ait pas apporté ce qu'ils en attendaient. Et ce défaut, ce sentiment de manque ou de ratage, c'est celui d'un soulagement ardemment attendu et qui n'est pas venu. En fait, ce qui leur fait mal en ces temps solennels, c'est leur blessure psychique toujours ouverte et si peu visible.

Pour ces vétérans blessés psychiques, un autre temps peut tenir lieu de commémoration : le temps de l'expertise médicale. Dans ce moment, c'est à leur singularité que le médecin va s'intéresser. Avec une inversion de perspective, l'événement historique global est relégué en arrière-plan et l'importance pour le détail singulier va être amplifiée. Le vétéran sera regardé et écouté comme le sujet de son histoire, avec ses grandeurs et avec ses misères. C'est un temps intime où pourra être dit ce qui ne peut être dit publiquement et qui ne peut être verbalisé que dans l'espace du bureau de consultation. C'est un temps sensible.

Nombre d'anciens combattants ont raconté comment, par le passé, cette consultation a pu être pour eux un moment d'humiliation et de dépit. La Première Guerre mondiale avait stigmatisé les blessés psychiques ; les vétérans de la Seconde, ceux qui étaient revenus de captivité, les vétérans des guerres d'Indochine et d'Algérie se taisaient et se cachaient donc. Les médecins experts suivaient des protocoles et des règles qui dataient de 1919 ! Cela a heureusement changé. Les modalités de cette expertise ont été redéfinies en 1992 avec la publication d'un décret déterminant les règles et les barèmes pour la classification et l'évaluation des troubles psychiques de guerre. Ce texte a apporté une rupture majeure dans le regard porté sur le vétéran et sur son mal. Il est écrit dans la loi que le trouble « névrose traumatique » (terme aujourd'hui remplacé par celui d'« état de stress post traumatique ») « doit être considéré comme une blessure et ne peut être assimilé à une maladie ». Ce décret va même plus loin que l'énoncé d'un droit : il indique aussi les formes du respect dû aux vétérans. Les consignes sont détaillées. Certains mots sont proscrits non seulement en raison de leur absence de signification précise, mais aussi de leur coloration moralisatrice ou péjorative, comme « sinistrose » ou « pithiatisme » qui laissaient comprendre que le trouble était factice, imité ; pareil pour les termes à caractère injurieux comme « paranoïa », « débilité », « folie », « hystérie ». Le décret et sa circulaire d'application détaillent les conditions dans lesquelles doit être accueilli le vétéran : la « grande attention », le « respect », la « bienveillance », la « grande humanité ».

Après ce temps inversé de travail sur la mémoire du vétéran, nous avons observé qu'un immense soulagement pouvait advenir. Cet apaisement tant attendu se produisait lorsqu'au terme d'un parcours d'expertise qui pouvait avoir duré plusieurs longues années, le vétéran venait à sa consultation avec les documents attestant de la reconnaissance de sa blessure psychique et que, selon les libellés officiels des documents qui lui avaient été remis, sa pension était « inscrite au Grand Livre de la dette publique ». Cette indication, tout en restant obscure pour lui dans sa signification administrative, lui avait apporté un apaisement qu'aucune commémoration, qu'aucun monument, qu'aucune citation ou décoration ne lui avait donné jusque-là. ↴

FRANÇOIS NAUDIN

SANS PASSÉ PARTAGÉ, PAS DE PRÉSENT COMMUN

« *Quand les Français se retournent vers leur passé, il faut toujours craindre la passion qu'ils mettent à le célébrer, pour en éviter l'inventaire.* »
François Furet

« *Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre.* »
Winston Churchill

« *Il faut faire parler les silences de l'histoire, ces terribles points d'orgue où elle ne dit plus rien.* »
Jules Michelet

« *Remémorer de travers, refuser l'oubli, travestir le souvenir et récuser l'histoire, voici notre lot.* »
Jean-Pierre Rioux

L'espoir des hommes vise l'avenir. Il travaille à le maintenir ouvert, à le rendre heureux. Mais un espoir digne de ce nom ne saurait tourner le dos au passé, car qui prétend inventer le futur doit commencer par hériter d'une tradition ; qui veut se jeter en avant ferait bien de regarder derrière lui. Tout espoir est alors comme « doublé » de mémoire, autrement dit tout espoir futur s'évertue d'abord à sauver le passé. À ce titre, l'histoire est à la fois un plaisir et une nécessité puisqu'elle nous apprend d'où nous venons, qui nous sommes, ce qu'il nous est loisible d'espérer, ce que nous pouvons craindre, ce que nous nous devons à nous-mêmes, ce qui nous appartient. Elle constitue un immense capital d'expériences dont la méditation ne peut qu'être féconde.

Oui, l'audace de l'avenir passe par l'injonction du souvenir. Mais cette incontestable réalité n'a-t-elle pas un prix ? En France, l'histoire contemporaine peut-elle échapper aux calendriers des commémorations et aux agendas de la communication politique ? Portée par la vague d'un « présentisme »¹ omnipotent, ne court-elle pas le risque d'être rattrapée par celle-ci ? Avis donc aux hommes pressés, amateurs de bousculades et de table rase : parier sur les nouvelles générations en honorant les promesses des aînés, la voilà, la piste inespérée.

1. François Hartog, *Croire en l'histoire*, Paris, Flammarion, 2013 et *La Chambre de veille. Avec Felipe Brandi et Thomas Hirsh*, Paris, Flammarion, 2013.

L'histoire, c'est poser au passé les questions du présent

L'histoire, n'en doutons pas, est vitale pour tout individu, comme pour toute collectivité humaine organisée, à commencer pour une nation. Or cette place paraît aujourd'hui controversée, sa transmission menacée et la confusion des débats qu'elle suscite à son sujet traduit un réel désarroi. Les causes en sont nombreuses : d'abord, l'hégémonie mondiale de l'économie et de la finance, soumises toutes deux aux oscillations quotidiennes des marchés et aux couperets des résultats mensuels, conduit à l'obsession du court terme. S'ajoutent à cela l'omniprésence d'une information mondiale instantanée, amplifiée par l'addiction aux différentes formes de connexion, ainsi que l'emprise d'un « présentisme », pour ne pas dire d'un « instantéisme », qui conduit à l'effacement du passé et à l'absence de futur². Nos sociétés occidentales vivent ainsi dans une telle immédiateté, fruit du postmodernisme, qu'elles sont dans l'incapacité d'ajuster leur présent à leur passé et de s'imaginer un avenir.

Ce processus peut constituer une échappatoire tentante pour un pays ou une communauté qui doute de son avenir, pour ceux qui voient dans l'économie de marché globalisée la concrétisation d'un universalisme sans passé et sans frontières. Mais un mal plus pernicieux frappe à des degrés divers les pays européens et pèse sur leur rapport à l'histoire : une visible répugnance pour un passé national trop glorifié, trop encensé, alors qu'il fut parfois tragique ou honteux. Depuis la Seconde Guerre mondiale, il est devenu lourd à porter.

L'invocation du « devoir de mémoire » n'apaise pas ce malaise. Au contraire, elle en est l'un des symptômes. Ce devoir risque, en effet, de renforcer encore le manichéisme de notre société où, progressivement, entre ce qu'il est interdit et ce qu'il est obligatoire de penser, l'espace se réduit dangereusement. Il est évident qu'un peuple, tout comme un individu, ne peut être à l'aise dans cet univers ouvert, brassé et compétitif, qui est la marque de notre époque, que s'il sait qui il est et d'où il vient.

Certes, l'« histoire » peut être mal interprétée, voire dévoyée, ou devenir un fardeau, un enfermement. Elle peut constituer aussi, dans certains cas, un prétexte pour entretenir une prétention ou un nationalisme dangereux. Mais la barbarie, dont l'inculture fait le lit,

2. Sur ce sujet, lire François Hartog, *Régime d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003, et François Naudin, « Quel temps pour la décision ? », *Inflexions* n° 23, juin 2013.

est plus dangereuse encore. Le propos de Diderot³ selon lequel il est beaucoup plus facile pour un peuple éclairé de retourner à la barbarie que pour un peuple barbare d'avancer d'un seul pas vers la civilisation a en effet été illustré de façon tragique à maintes reprises au cours des siècles derniers.

Quoi qu'il en soit, dans nos sociétés, une histoire n'est plus possible, car elle est l'objet d'une constante réinterprétation critique qui est l'une des formes de la liberté de l'esprit et qui constitue une garantie contre la pensée unique. Enfin, l'« histoire » est indispensable à la compréhension du monde actuel, en plein bouleversement, particulièrement pour nos sociétés occidentales qui ont perdu le monopole de la conduite des affaires du monde. La vision historique de celles-ci est si figée et monocentrale qu'il leur est difficile aujourd'hui de discerner ce qui leur est étranger ; elles croient à un univers sans surprise, à la victoire du passé sur l'avenir, du proche sur le lointain, du connu sur l'inconnu. À tant parler du siècle court, une expression élégante mais inexacte qui trace les frontières du XX^e siècle entre 1914 et 1989, on a limité la planète à notre monde et on s'est interdit de comprendre les défis les plus importants de notre époque, qui ne sont plus en Europe. Il nous faut, en effet, désormais intégrer les pays émergents et prendre conscience de leur vision de l'« histoire » et de leur histoire, comme de leur regard sur le monde. Pour leur part, les contestations mémorielles, par leur diversité et leur ampleur, étayent le constat que, dans le village planétaire, il n'y a plus de place pour une « Histoire » purement nationale.

En outre, nos sociétés contemporaines sont désormais parcourues par la crainte de l'inconnu, car les hommes ne reconnaissent plus le destin de l'espèce dans le processus historique. Comment bâtir un projet d'avenir lorsque le sens de la continuité historique paraît avoir été perdu ? Le problème de notre vieux continent réside, pour une bonne part, dans le fait qu'après avoir porté à son point extrême l'investissement dans l'action historique, il est à présent tenté par une « sortie de l'histoire », qui suppose un formidable effort d'oubli de son passé proche ou lointain.

Ce que l'humanité éprouve aujourd'hui à l'égard du temps, c'est donc bien l'effroi que décrivait Pascal en contemplant l'immensité de l'espace⁴. Nous avons peur de ce dont nous sommes capables, car « la violence et l'appel au meurtre se logent dans le vide béant qui se trouve au cœur de la modernité et qui peut accueillir de nouvelles utopies »⁵.

3. Denis Diderot, *Essai sur le mérite et la vertu*, 1745.

4. Pascal, *Les Pensées*, 1670.

5. Thérèse Delpeche, *L'Ensauvagement. Le retour de la barbarie au XX^e siècle*, Paris, Grasset/Fasquelle, 2005.

Cheminer « entre mémoire et histoire »⁶ afin de mieux commémorer

Le XX^e siècle a été enfanté par une guerre mondiale et par la révolution soviétique. Il fut un temps d'espérances perdues ou trahies, d'utopies et de crimes de masse, traversé par les promesses et les mensonges de celles-ci. La guerre de 1914-1918 apparaît comme la matrice de ce siècle, comme la Révolution française l'avait été du précédent. Alors, comment ne pas cesser aujourd'hui de visiter et de penser ce temps chaotique ? Comment ne pas en faire mémoire pour mieux le commémorer ? Ce passé n'est pas en effet une entité à l'écart, il nous constitue; inutile de le rabrouer et de le conspuer, il est un vecteur d'événements comme une passe traversée par nombre d'individus s'attelant à restituer des pans oubliés et à reconstruire la vie parcourue.

Dans ces conditions, commémorer répond à cet impérieux besoin de dire et de compter le vécu en laissant la porte ouverte à toutes les écoles historiographiques. Il est toutefois impérieux, à cette occasion, d'être avant tout rationnel et raisonnable, équilibré et apaisé. Animé par une liberté de jugement faite d'attention aux faits et de distance par rapport aux modes et aux attitudes absolutistes ou totalisantes, dramatiques ou dogmatiques. Car, ce faisant, les peuples cherchent à se rassurer en revisitant leur passé. Des drames vieux d'un siècle remontent alors à la surface, à la faveur de cette involution qui prend, pour mieux se faire entendre, la planète à témoin. Dans un tel contexte, prendre comme objet l'histoire de France, et surtout les événements déterminants qui ont émaillé ces cinquante-deux mois de guerre, peut s'avérer un exercice périlleux, soumettant ses observateurs et analystes au double soupçon de ringardise ou de nostalgie d'une gloire perdue.

Une nouvelle exigence alors se fait jour, qui prône un réexamen sans concession du passé. Le philosophe allemand Walter Benjamin⁷ préconisait déjà, en son temps, un tel état des lieux. L'histoire, faisait-il valoir, ne doit pas être écrite par les vainqueurs ; les vaincus eux aussi ont droit au chapitre. Cette réécriture est en cours sous nos yeux. Alors que le XX^e siècle était celui des vérités toutes faites, le XXI^e pourrait bien devenir celui des révisions dérangeantes. Cette relecture collective, si elle libère les consciences, demeure douloureuse, car elle éclaire des pans du passé que l'histoire officielle préférait jusque-là occulter.

6. Pierre Nora, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », *Les Lieux de mémoire*. T. I, *La République*, Paris, Gallimard, 1984.

7. Walter Benjamin, *Sur le concept d'histoire* (1940), Paris, Payot, 2013.

Romain Bertrand, lauréat du grand prix 2012 des Rendez-vous de l'histoire de Blois, s'inscrit dans cette dynamique de l'« histoire connectée », comme pour mieux répondre à cette attente d'un décloisonnement de l'histoire, considérant que c'est là l'occasion de repeupler les chronologies, d'étirer les cartes et, surtout, de sortir de la grisaille du grand roman national⁸. S'érite ainsi sous nos yeux une forme d'histoire moins assurée, ou moins arrogante : l'« histoire inquiète ». C'est-à-dire une histoire qui non seulement renonce à la Vérité, mais aussi rend visible les opérations par lesquelles elle se constitue, et qui de la sorte ébranle nos certitudes et nos idées reçues. Il s'agit bien là d'échapper au récit linéaire et de restituer l'irruption de l'inattendu dans des continuités plus lentes et selon des résurgences méconnues, afin de rompre avec des évidences qui sont plus le fruit de perceptions mentales que de réalités vécues. Car c'est bien cela commémorer en historien : toujours se tenir sur la crête, se jouer des frontières en acceptant le risque de se retrouver exilé du pays de ses propres certitudes.

En abordant la Grande Guerre, premier conflit de dimension mondiale, il serait dangereux et inapproprié d'opposer d'un côté la France et de l'autre le monde, parce que l'histoire de notre pays est elle-même une « histoire connectée » et n'est en rien enfermée dans les frontières hexagonales. Dans ces conditions, il est important de ne pas laisser la nation à ceux qui l'envisagent uniquement dans une perspective obsidionale. C'est montrer que l'histoire se fabrique, avec des sources, des problématiques, des controverses, des enjeux. Puisqu'elle se construit ainsi, plus à partir de questions que de réponses, laissons place aux débats et aux confrontations. En outre, l'histoire, même si elle parle du passé, est toujours contemporaine : on ne l'écrit pas en 2013 comme au sortir de ce conflit.

C'est cette plasticité du regard de l'historien qu'il faut conserver, car il n'existe pas une unique façon d'aborder un événement. Il convient donc d'en finir avec le roman national, dont la naïveté réelle ou feinte est lassante. En 2014, la question est de savoir quelle histoire est convoquée, celle de l'année 1914 ou celle de 1917, comme d'ailleurs le pratiquait François Furet lorsqu'il interrogeait la Révolution française dans *Le Passé d'une illusion*⁹. Certes la chronologie événentielle, si elle est discutée, a un sens, mais il faut se garder d'y plaquer un destin en écartant la volonté ou l'ambition des pouvoirs publics d'écrire une nouvelle « histoire officielle », susceptible de servir une certaine vision politique des événements. Car, en effet, si « les siècles

8. Julie Clarini, dans *Le Monde*, vendredi 19 octobre 2012.

9. François Furet, *Le Passé d'une illusion*, Paris, Calmann-Lévy/Robert Laffont, 1995.

marchèrent de la Gaule à la France »¹⁰, c'est toutefois avec quelques détours et chemins de traverse.

Il faut d'ailleurs rompre avec ces curieuses pratiques et modes de restitution où l'on picore ça et là bribes et traces d'incidents ou de singularités de parcours. Le monde est certes ce que chacun en fait, mais ne nous y trompons pas, la négation de l'« histoire » et la promotion de la « mémoire » sont les grands chantiers de l'impérialisme de l'illusion. Pierre Nora en a fait l'un des fils rouges de sa grande enquête dans les *Lieux de mémoire*¹¹, puisqu'à cette occasion il a introduit la notion de « modèle mémoriel » pour souligner l'émergence de ce phénomène au milieu des années 1990 dans l'espace public.

Un unique mouvement commémoratif, loin des tentations mémoriales identitaires

En effet, la multitude et la vigueur des revendications identitaires générèrent des demandes de reconnaissance culturelles, sociales et politiques qui ont poussé l'État à s'ériger parfois en dépositaire de la vérité historique. Ainsi, au nom du présent et de la volonté de ne rien occulter des heures sombres de notre histoire, on a assisté, début 2000 en France, à une profusion de lois dites mémoriales¹². Ces textes ont eu manifestement valeur de symptôme puisque c'est la façon dont le législateur a compris et repris à son compte le « devoir de mémoire »¹³. Mais en procédant de la sorte, nous sommes passés du « devoir de mémoire » à la prescription d'histoire¹⁴. À cette occasion, Jean-Pierre Rioux a risqué l'expression, calqué sur celle des Trente Glorieuses, des « Trente Mémorieuses »¹⁵. Ce glissement de l'« histoire » à la « mémoire » a marqué, n'en doutons pas, un

10. Jules Michelet, *Histoire de France*, préface de 1869.

11. Pierre Nora, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », *Les Lieux de mémoire*, T. III, *Les France*, Paris, Gallimard, 1992.

12. La loi du 13 octobre 2006, visant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien ; la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ; la loi du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

13. Fort de ce constat, le président de l'Assemblée nationale a réuni, en 2008, une Mission d'information sur les questions mémoriales, qui produisit un rapport fort complet. Assemblée nationale, « Rassembler la Nation autour d'une mémoire partagée », *Rapport d'information* n° 1262, novembre 2008.

14. Ce qui suscita d'ailleurs en 2005 la publication d'une pétition intitulée « Liberté pour l'histoire », signée par dix-neuf historiens de renom soucieux de rappeler « qu'il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique ». Fut à sa suite constituée une association, présidée par René Rémond puis par Pierre Nora, qui « entendait rappeler que l'histoire n'était ni une religion, ni une morale ; qu'elle ne devait pas être l'esclave de l'actualité, ni s'écrire sous la dictée de la mémoire ; que la politique de l'État n'était pas la politique de l'histoire ». Françoise Chandernagor, Pierre Nora, *Liberté pour l'histoire*, 2008.

15. Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire. Comment un pays démissionne de son histoire*, Paris, Perrin, 2006.

changement d'époque. Avec bien entendu en toile de fond toutes les limites de l'exercice où, à force de se centrer sur la victime ou l'oublié, nous risquons d'osciller entre le « trop » et le « pas assez » de mémoire, comme l'évoque Paul Ricœur¹⁶.

Notre actualité exprime elle aussi largement les revendications de groupes sociaux divers énoncées au nom de l'histoire et sous couvert d'histoire. S'adossant sur ces revendications, le législateur initie alors un contrôle gouvernemental sur l'écriture et l'appréciation des événements du passé. En procédant ainsi, l'État dicte leur travail aux historiens et, en légiférant de manière autoritaire, se livre à un abus d'autorité intellectuelle manifeste. Tout se passe alors comme si « la France bousculée par un monde nouveau qu'elle lit mal, prise en tenaille entre un présent sans héritage et un avenir sans projet, [s'apprêtait] en ce début de XXI^e siècle à préférer le mémorial à l'historique, puis l'identitaire au mémorable, le pluriel à l'unitaire, l'enclos communautaire à l'appel du large, les victimes passives aux actifs en marche et encore clairvoyants »¹⁷. Dans ces conditions, quel usage faire du passé, tout particulièrement de ce passé récent, celui qui « ne passe pas »¹⁸ et qu'ont si longtemps ressassé ses témoins directs qui aujourd'hui ne sont plus ?

En ces dates anniversaires, la tentation est grande de soumettre l'histoire à un discours officiel. Le pouvoir politique, souhaitant tirer des événements historiques des enseignements civiques et idéologiques, parle de « mémoire partagée », et se soucie de transmission comme si l'on espérait remettre en marche l'ancien modèle de *l'Historia magistra vitae* ainsi que sa rhétorique de l'exemple. On se situe alors dans le registre de l'histoire comme leçon pour l'avenir. Une telle démarche procède, trop souvent, d'une relecture partielle du passé et incite à écrire une « histoire officielle ». Des minorités ethniques, culturelles, sociales, linguistiques, sexuelles ou religieuses sont ainsi tentées d'instrumentaliser un temps révolu, cherchant trop souvent à réécrire l'histoire en voulant expliquer les maux actuels par l'héritage de passés. Une fois ces acteurs du jeu politique et social jetés dans l'arène, les historiens ne sont clairement plus maîtres ni des calendriers ni des questions ni des termes du débat ; ils sont comme dessaisis d'une dynamique qui leur échappe, réduits au simple rang d'analystes et commentateurs des manifestations. Or l'histoire n'est pas la mémoire et l'État ne peut décider de son contenu. L'histoire officielle, qui risque de se mettre ainsi en place, ne peut qu'aggraver le conflit des mémoires qui déchire

16. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Le Seuil, 2003.

17. Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire*, op. cit.

18. François Hartog, *Le Témoin et l'Historien. Évidence de l'histoire, ce voient les historiens*, Paris, Gallimard, 2007.

la société française. Plus encore, étant plurielles, ces lois concourent au démembrément de la mémoire nationale, encourageant de fait et de droit le communautarisme.

L'intrusion du politique dans le domaine de l'histoire répond pourtant à une situation particulière : la demande de la société d'un savoir sur le passé. Certes, la politique a toujours entretenu avec l'histoire des relations étroites et parfois conflictuelles, voire ambiguës, car elle s'est toujours nourrie de références au passé – mémoire d'une histoire commune – ; pour autant, la tentation du politique d'inscrire des vérités historiques dans la loi est la meilleure façon de mettre fin à la compréhension de l'histoire par l'historien. À cet égard, n'oublions pas que la construction d'un récit collectif sur le passé et le présent a caractérisé en France l'affirmation de la république.

En outre, un tel processus vient remettre en cause le travail ainsi que la place de l'historien et pousse la société à reconsidérer la rigueur des travaux menés jusque-là. Le rôle social de l'historien se trouve questionné par de telles évolutions. Les historiens conseillent le politique dans les choix qui se situent à la frontière de la mémoire nationale et de l'histoire scientifique. Dans un cas, l'histoire n'est qu'un discours national et politique ; dans l'autre, elle se dit et s'écrit dans le strict souci de la connaissance scientifique. Le travail de l'historien est alors d'œuvrer à établir une connaissance présumée objective du passé et de contribuer à sa diffusion.

Dans de telles circonstances, les historiens peinent à exister devant l'État et la mémoire. Les pouvoirs publics, certes, reconnaissent le savoir dont ils sont porteurs, mais la place qu'ils occupent dans la construction du discours national sur le passé est limitée. Dès lors, ils ne doivent ni être liés par le discours des politiques sur le passé, ni être les otages d'une réécriture de l'histoire sous surveillance. La vérité historique étant et demeurant un principe revendiqué, l'historien ne peut être un acteur de la « rehistoricisation » du discours politique sur le passé. Loin de vouloir s'approprier l'histoire, les historiens dénoncent son appropriation politique, son instrumentalisation à des fins autres que scientifiques. Alors que, de fait, une bonne partie du discours public sur l'histoire et la mémoire leur a été soustraite et a été confiée à la puissance publique, le risque est grand de voir cette histoire partielle, donc partielle, devenir histoire officielle.

Le rôle de l'historien est, dans ces circonstances, d'éviter de livrer l'histoire de France aux minorités actives du souvenir. Car ce processus mémoriel permet alors à des groupes d'exercer une pression sur le législateur et de s'ériger en tutelle des historiens. Naturellement, les mémoires sont particulières, mais l'histoire, elle, tend à être générale. De même, les mémoires sont affectives, alors que l'histoire se situe

dans un ordre rationnel. En faisant campagne pour obtenir une loi qui les reconnaîsse, les mémoires cherchent alors à devenir histoire. En procédant de la sorte, tout particulièrement à l'occasion de la Grande Guerre, et en valorisant cette mémoire, bien davantage reconstruction et surgissement du souvenir qu'évocation historique, le risque est grand de voir la France sortir sous nos yeux de ce que Fernand Braudel appelait « la grande histoire »¹⁹. Le pire étant qu'à l'occasion de ces pratiques commémoratives on passe des « morts pour » aux « morts à cause de » : « non plus pour la France, mais à cause d'elle »²⁰.

Savoir raison garder

Ces considérations sur le bon usage de la mémoire nous conduisent inmanquablement vers Paul Ricœur et ce qui a motivé sa quête d'une « juste mémoire » ainsi que, chemin faisant, la reconnaissance d'une « inquiétante étrangeté » de l'histoire²¹, marquée par un passé malmené, victime des pressions politiques, de son lot de faux débats ainsi que de ses entreprises d'instrumentalisation. Par-là, l'histoire se trouve questionnée, sinon bousculée, et son évidence antérieure forcément entamée.

La problématique qui pourrait se faire jour alors résiderait dans le fait que la recherche de la vérité historique n'est plus seulement une exigence de raison, l'expression du désir de savoir ce qui s'est effectivement passé, c'est aussi une exigence d'ordre éthique, et qui y manquerait contreviendrait à une obligation d'ordre moral. En outre, un excès de souci du passé risquerait, pour certains, d'être un alibi pour ne pas voir les maux du présent²².

Ce débat souligne manifestement toute l'ambiguïté des enjeux mémoriels qui prennent le pas à la fois sur l'histoire et sur l'intérêt pour le présent ; les enjeux liés à ce dernier expliquant trop souvent ces relectures du passé. La tyrannie de la mémoire masquant alors un mal-être social de la part de certaines franges de la population, elle symbolise la cristallisation d'un malaise. Dans ces conditions, c'est tout le paysage historiographique qui est menacé de subversion.

Une telle controverse n'est pas sans incidence sur l'unité du corps social. En effet, par le biais de la mémoire qui fonde l'appartenance,

19. Concept cher à Fernand Braudel (repris notamment dans son discours inaugural au Collège de France en 1950) et fruit de sa vision globalisante de l'histoire, qui mena Marc Bloch à déclarer que, selon lui, il n'y a pas d'histoire de France sans histoire de l'Europe, ni d'histoire de l'Europe sans histoire du monde.

20. Serge Barcellini, « Du droit au souvenir au devoir de mémoire », *Cahiers français* n° 303, juillet-août 2001.

21. Bertrand Müller (s.d.), *L'Histoire entre mémoire et épistémologie. Autour de Paul Ricœur*, Payot-Lausanne, 2004.

22. Emmanuel Terray, *Face aux abus de la mémoire*, Arles, Actes Sud, 2006.

elle met en cause des compromis difficilement élaborés et un consensus permettant d'assurer, à travers l'élaboration d'une histoire commune, l'intégration sociale. La multitude de ces revendications risque donc de miner le discours unitaire et de fissurer la légitimité républicaine. Or, à l'heure où l'on parle si communément d'appétit d'histoire, voire de passion française pour l'histoire, l'objectif d'une histoire nationale n'est pas d'attiser les discours particularistes, mais au contraire de transcender les mémoires. Mais, pour en finir avec ces errements et cette obsession en faveur d'une histoire réinventée, il faut oser remettre le passé à sa place et le présent à la sienne. ↴

FRANÇOIS DOSSE

TRAVAIL ET DEVOIR DE MÉMOIRE CHEZ PAUL RICŒUR

La crise de l'historicité (crise du futur) traversée par un monde occidental alangui, en mal de projet, est souvent réduite à une compulsion de répétition sous la forme d'une véritable fièvre commémorative. C'est dans ces circonstances que parut le maître ouvrage de Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* ; un événement au sens fort par la surprise que suscita cet aérolithe tombé sur le territoire de l'historien et par la réponse éclairante qu'il donne aux exigences du moment.

Ricœur recherchait depuis longtemps à dialoguer avec l'histoire et les historiens puisque sa première intervention dans ce domaine date de 1952, dans un texte qui faisait déjà rupture avec certaines illusions historiennes : il rappelait aux historiens la dialectique propre à leur discours dont le langage reste nécessairement équivoque, pris en tension entre l'autrefois et le présent, ainsi qu'entre le sujet historien et son objet¹. L'histoire est avant tout analyse située et ne peut prétendre faire revivre le passé ou assurer sa résurrection comme le souhaitait Jules Michelet. Ricœur insiste alors sur l'aspect construit du discours de l'historien et en même temps sur son horizon à jamais inachevé, toujours ouvert à de nouvelles interprétations. C'est là un fil directeur majeur de la conception réflexive de l'histoire qu'il défend. Le dernier mot de cet ouvrage est, de manière significative, « inachèvement ».

Très préoccupé, de manière kantienne, d'éviter la démesure et les divers modes de recouvrement qu'elle implique, Ricœur s'est attaché à réfléchir à la dialectique propre aux rapports entre histoire et mémoire, qui constitue un point sensible et parfois obsessionnel de la fin du siècle, moment bilan des désastres d'un tragique XX^e siècle. C'est cette réflexion qui le conduisit à cette somme qu'il livrait en septembre 2000 aux lecteurs en général et aux historiens en particulier, et qui participe, comme toujours chez lui, à des préoccupations citoyennes qu'il énonce d'emblée : « Je reste troublé par l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire – et d'oubli. L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués². »

1. Paul Ricœur, « Objectivité et subjectivité en histoire », 1952, republié dans *Histoire et Vérité*, Paris, Le Seuil, 1955.

2. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Le Seuil, 2000, p. 1.

Si Paul Ricœur s'en prend à ce qui peut être parfois un trop de mémoire, il prend soin de souligner immédiatement qu'il peut aussi être question d'un trop d'oubli, ce qui est le plus souvent omis par les commentateurs. Derrière cette rumeur s'exprime une inquiétude à propos de la singularité de la Shoah. Mais ses thèses ne vont pas du tout dans le sens d'une banalisation de ce moment traumatisique. Simplement, sa pensée est une pensée du détour nécessaire : si le devoir de mémoire reste bien un horizon, celui de rendre justice aux victimes, il rappelle le détour nécessaire par le travail, par le niveau d'une épistémologie de l'histoire. Avant d'avoir un devoir de mémoire, l'historien est ainsi confronté au travail de mémoire, à la manière d'un travail de deuil incontournable. Le « souviens-toi » s'en trouve enrichi. Par ailleurs, en affirmant le caractère d'identité narrative négative à la Shoah, il en restitue la singularité et sa valeur universalisante.

Rappelons que pour expliquer ce que peut être une identité narrative au plan historique, Ricœur a opposé un versant positif de ce mode d'identité, comme la sédimentation de sens qui s'est cristallisée sur l'événement du *Mayflower* pour le sentiment d'appartenance aux États-Unis ou la Révolution française pour l'identité française, et un versant négatif en prenant justement l'exemple de la Shoah qui se trouve érigée en événement fondateur au plan de sa négativité : « L'événement est ainsi qualifié rétrospectivement ou mieux rétroactivement comme fondateur : il l'est par un acte de commémoration plus ou moins sacralisé en célébration. J'oserai aller plus loin et suggérerai que certains événements, comme Auschwitz, pour la conscience européenne d'après-guerre, peut-être aussi le goulag dans quelques années pour la prise de conscience des Soviétiques, prennent la signification d'événements fondateurs en négatif. La commémoration dans le deuil exerce alors la même action fondatrice que les événements fondateurs positifs, dans la mesure où ils légitiment les comportements et les dispositions institutionnelles capables d'en empêcher le retour³. »

Dans ce même ouvrage, Ricœur différencie la singularité morale de la Shoah comme mémoire sans contre-mémoire, ce qui fait son malheur, incomparable à d'autres traumatismes. En revanche, il affirme, après bien d'autres telle Hannah Arendt, que cette période comme moment historique peut être comparée à d'autres régimes totalitaires. Au plan épistémologique, il apporte un appui majeur aux historiens de métier dans leur confrontation avec les thèses négationnistes par son insistance sur la question de la preuve, sur l'opération

3. Paul Ricœur, « Événement et Sens », *Raisons pratiques* n° 2, 1991, p. 52.

historiographique comme relevant d'une épistémologie poppérienne de la réfutabilité : « Les termes vrai/faux peuvent être pris légitimement à ce niveau au sens poppierien du réfutable et du vérifiable. Il est vrai ou il est faux que des chambres à gaz ont été utilisées à Auschwitz pour tuer tant de Juifs, de Polonais, de Tziganes. La réfutation du négationnisme se joue à ce niveau⁴. »

La critique selon laquelle Ricœur aurait abandonné le devoir de mémoire n'est donc en aucune manière fondée, d'autant qu'il a toujours été un philosophe de la dette, dont il rappelle l'impératif : « Le devoir de mémoire est le devoir de rendre justice, par le souvenir, à un autre que soi⁵. » Son objectif est en fait de penser ensemble, comme toute son œuvre de philosophe y invite, le *logos* grec, soit la visée « véritative » de la philosophie, et la tradition judéo-chrétienne, qui est un versant de fidélité, du « souviens-toi » de la mémoire, afin de dessiner les voies d'une sagesse pratique.

Au plan ontologique, sa réflexion sur la discipline historique s'inscrit dans un mouvement plus ample que l'on retrouve dans l'ensemble de son œuvre et qui revient à toujours faire prévaloir, malgré la traversée du tragique, le désir d'être de l'homme capable, sa capacité d'agir. Cette insistance sur la capacité d'agir, sur la *praxis*, est d'ailleurs un horizon commun de Ricœur et d'Hannah Arendt dont le troisième terme de la trilogie qu'elle déploie dans la *Condition de l'homme moderne* est la *vita activa*, l'horizon d'action de l'être humain⁶. Cette interrogation sur l'agir se trouve dès l'origine dans la pensée de Ricœur qui a consacré sa thèse de philosophie à la volonté⁷. Sa réflexion est, dès ce moment, et tout au long de son parcours réflexif, animée par le souci d'approcher une sagesse pratique, ce que les Grecs appellent la *Phronésis*, puis les Latins la *Prudentia*. Dans cet ouvrage consacré à la relation ternaire entre histoire, mémoire et oubli, il s'interroge sur une des capacités d'être, celle de faire mémoire, et c'est l'occasion pour lui de poursuivre son dialogue avec les historiens de métier, de traverser ce qu'est la pratique historienne aujourd'hui. À l'horizon de sa contribution, la question qui se pose est de savoir comment ne pas être captif du malheur, de sauver l'avoir-été des ruines du n'être-plus.

La tâche de l'historien, selon Ricœur, est de surmonter l'alternative qu'on lui présente le plus souvent entre le Bien et le Juste. À ce titre, il ne suit pas la voie définie par Tzvetan Todorov⁸. Il envisage, tout

4. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, op. cit., p. 227.

5. *Ibid.*, p. 108.

6. Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne* (1958), rééd. Presses-Pocket, 1994.

7. Paul Ricœur, *La Philosophie de la volonté*. T. I, *Le Volontaire et l'Involontaire*, Paris, Aubier, 1950 ; t. II, *Finitude et Culpabilité*, Paris, Aubier, 1960.

8. Tzvetan Todorov, *Mémoire du mal, tentation du bien*, Paris, Robert Laffont, 2000.

au contraire, la pratique historienne comme capable d'introduire davantage de vérité dans la justice, contribuant ainsi à un travail de deuil collectif en faisant valoir son travail « véritatif » dans l'espace public. Ce travail, animé par un souci d'équité, vise à faire émerger une vérité plus juste. C'est ainsi qu'il envisage la positivité du travail de l'historien, ce qui n'implique aucun renoncement de sa part à une ouverture qu'il a toujours défendue aux autres formes de narrativité, et notamment à la fiction, contrairement à ce que suggère Rainer Rochlitz lorsqu'il voit dans cet ouvrage de Ricœur un retour au « positivisme » d'Auguste Comte : « Cette focalisation sur l'aspect factuel de l'histoire, qui rappelle l'historiographie positiviste du XIX^e siècle, avec son idéal de rapporter les choses "telles qu'elles se sont passées", fait passer au second plan un aspect qui était central dans *Temps et Récit*⁹. » La justice est la véritable catégorie fédératrice qui enrôle le travail de vérité sous trois formes enchevêtrées que sont la volonté de faire justice à autrui, l'idée de dette et la priorité morale accordée aux victimes.

Pour ce faire, Ricœur ouvre un espace médian, à l'écart des fausses alternatives, à égale distance entre l'indicatif de la description du passé « tel qu'il s'est passé » et de l'impératif de la prescription sous la forme d'un mode optatif, d'un souhait, d'une anticipation, d'un véritable horizon d'attente dont l'enjeu est la « mémoire heureuse » au terme d'un liement/déliement qui n'est pas sans évoquer le travail de la cure analytique. Il serait néanmoins erroné de voir là l'expression d'une ingénuité béatement consensuelle : toute la philosophie de Ricœur est, au contraire, une pensée des tensions, des apories, des interprétations différentes. On ne peut jamais, selon lui, subsumer les contradictions ; simplement mettre en avant des médiations imparfaites permettant l'action transformatrice de l'homme. Il n'y a donc pas de *happy end*, pas d'« oubli heureux »¹⁰, mais « un subtil travail de déliement et de liement est à poursuivre au cœur même de la dette : d'un côté déliement de la faute, de l'autre liement d'un débiteur à jamais insolvable »¹¹ qui renvoie donc à la dette des vivants vis-à-vis des générations qui les précèdent.

Tout le travail de Ricœur vise à rouvrir chaque fois les possibles de l'agir humain, et se donne donc comme une forme de résistance contre le poids de la faute et de l'inexorable. Très marqué par son milieu d'origine calviniste, qui défendait une conception augustinienne du péché originel, il n'a eu de cesse de sortir de ce fatalisme et c'est dans ce sens que la rencontre avec l'œuvre de Jean Nabert fut

9. Rainer Rochlitz, « Mémoire et pardon », *Critique* n° 646, mars 2001, pp. 164-165.

10. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, op. cit., p. 650.

11. Ibid., p. 653.

pour lui décisive, car son ouvrage sur le mal, publié au milieu des années 1950¹², lui permet de substituer le terme du « mal » à celui de la « faute ». Il oppose à l’insistance sur le péché l’asymétrie originelle du « combien plus » de saint Paul : « L’homme, c’est la joie du Oui dans la tristesse du fini¹³. » Cette tension entre la volonté finie et le pôle de l’infinitude conduit à une non-coïncidence de soi à soi, à un déchirement, à une fêlure qui peut conduire à la dimension du mal, liée à l’inéluctabilité du conflit, mais pourtant « aussi radical que soit le mal, il ne saurait être aussi originaire que la bonté »¹⁴.

Ce qui n’est pas compris par certains, c’est que dans le trois-mâts de Ricœur, l’oubli figure au même titre que l’histoire et la mémoire. Or un de ses apports majeurs sur ce plan aura été de démontrer que si l’oubli représente un double défi face à l’histoire et à la mémoire, et, à ce titre, relève d’une dimension négative, il revêt aussi une dimension positive, celle de l’oubli de réserve qui a la capacité de préserver. Cet oubli est même une condition de la mémoire : « L’oubli n’est pas seulement l’ennemi de la mémoire et de l’histoire. Une des thèses auxquelles je suis le plus attaché est qu’il existe aussi un oubli de réserve qui en fait une ressource pour la mémoire et pour l’histoire¹⁵. » Ricœur aura donc arraché l’oubli à la seule négativité et, sur ce plan, on peut dire, qu’outre le faux procès que certains ont cru de bon goût de lui faire, il rencontre totalement une préoccupation historienne. Il différencie en effet ce que peut être la perte irréversible provoquée par des lésions corticales ou par l’incendie d’une bibliothèque, et l’oubli de réserve qui, au contraire, préserve et se trouve donc être la condition même de la mémoire, comme l’avait justement perçu Ernest Renan à propos de la nation et Kierkegaard à propos de la libération du souci.

Cet oubli de réserve, offert au rappel, est un oubli qui préserve : « L’oubli revêt une signification positive dans la mesure où l’ayant-être prévaut sur le n’être-plus dans la signification attachée à l’idée du passé. L’ayant-être fait de l’oubli la ressource immémoriale offerte au travail du souvenir¹⁶. » Dans la guerre des mémoires que nous traversons et au cours de laquelle une rude concurrence oppose l’histoire à la mémoire, Ricœur intervient pour dire l’indécidabilité de leurs relations : « La compétition entre la mémoire et l’histoire, entre la fidélité de l’une et la vérité de l’autre, ne peut être tranchée au plan épistémologique¹⁷. »

12. Jean Nabert, *Essai sur le mal*, Paris, PUF, 1955 ; rééd. Aubier, 1970.

13. Paul Ricœur, *La Philosophie de la volonté*, t. II, *op. cit.*, p. 156.

14. *Ibid.*, p. 306.

15. Paul Ricœur, *La Mémoire, l’Histoire, l’Oubli*, *op. cit.*, p. 374.

16. *Ibid.*, p. 574.

17. *Ibid.*, p. 648.

Lorsque Ricœur évoque l'oubli commandé, celui de l'amnistie dont la finalité est la paix civile en ajoutant qu'une société « ne peut être indéfiniment en colère avec elle-même »¹⁸, il est au plus près de la démonstration de l'historienne Nicole Loraux lorsqu'elle met en évidence, à propos de la cité athénienne, que le politique repose sur l'oubli du non-oubli, « cet oxymore jamais formulé »¹⁹. Un cas bien connu d'oubli commandé par l'État en France est celui du premier article de l'édit de Nantes signé par Henri IV et qui stipule « que la mémoire de toutes choses passées d'une part et d'autre depuis le commencement du mois de mars 1585 jusqu'à notre avènement à la couronne demeurera éteinte et assoupie comme des choses non advenues ».

Cependant Ricœur met en garde sur les limites propres à la volonté de faire taire le non-oubli de la mémoire : « Le défaut de cette unité imaginaire n'est-il pas d'effacer de la mémoire officielle les exemples de crimes susceptibles de protéger l'avenir des erreurs du passé et, en privant l'opinion publique des bienfaits du *dissensus*, de condamner les mémoires concurrentes à une vie souterraine malsaine²⁰? »

Ricœur s'attache à distinguer deux ambitions de nature différente : de vérité pour l'histoire et de fidélité pour la mémoire, tout en montrant qu'une méfiance trop poussée vis-à-vis des méfaits de la mémoire conduirait à sacrifier la posture historienne et, à l'inverse, un recouvrement de l'histoire par la mémoire ferait l'impasse sur le niveau épistémologique indispensable de l'explication/compréhension. Que serait une vérité sans fidélité ou une fidélité sans vérité se demande Ricœur, qui construit en premier lieu une phénoménologie de la mémoire ? L'imbrication est inévitable entre histoire et mémoire. Si celle-ci est sujette à des pathologies – des empêchements, des résistances – comme l'a montré Freud, elle est aussi la proie de manipulations, de commandements. Elle peut cependant accéder en certaines circonstances à des moments « heureux », ceux de la reconnaissance. C'est le cas du souvenir involontaire décrit par Proust, mais cela peut être aussi l'objectif d'une mémoire de rappel, d'un travail de mémoire qui s'apparente à ce que Freud a désigné sous le vocable de travail de deuil. Or ce petit miracle de la reconnaissance que permet la mémoire est en revanche inaccessible à l'historien qui ne peut prétendre accéder à ce « petit bonheur » car son mode de connaissance est toujours tributaire de la trace textuelle qui fait de son savoir un chantier à jamais ouvert et indéfini sur l'absent.

^{18.} *Ibid.*, p. 651.

^{19.} Nicole Loraux, *La Cité divisée. L'oubli dans la mémoire d'Athènes*, Paris, Payot, 1997, p. 161.

^{20.} Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, op. cit., p. 588.

Dans ce parcours qui conduit de la phénoménologie à l'ontologie, Ricœur mobilise deux traditions que toute son œuvre philosophique tente d'articuler. C'est d'ailleurs à l'aune de ce véritable remembrement que se mesure l'apport essentiel de ses travaux. Le *logos* grec lui offre le socle de départ pour répondre à l'éigme de la représentation du passé dans la mémoire. Platon s'est déjà posé la question du « quoi » du souvenir, répondant dans le *Théétète* par l'*Eikôn* (l'image-souvenir). Or le paradoxe de l'*Eikôn* est cette présence à l'esprit d'une chose absente. À cette première approche, Aristote ajoute une autre caractéristique de la mémoire : elle porte la marque du temps, ce qui définit une ligne frontière entre l'imagination, le phantasme d'un côté et la mémoire de l'autre, qui se réfère à une antériorité, à un « ayant été ».

Mais quelles sont ces traces mémorielles ? Elles sont de trois ordres selon Ricœur, qui se tient, vigilant, à distance des entreprises réductionnistes comme celle de Jean-Pierre Changeux et de son *Homme neuronal* pour lequel la logique corticale expliquerait à elle seule tous les comportements humains. Ricœur prend soin de distinguer les traces mémorielles corticales, psychiques et matérielles. Avec cette troisième dimension de la mémoire, celle des traces matérielles, documentaires, nous sommes déjà dans le champ d'investigation de l'historien. Elles constituent à elles seules l'imbrication inévitable de l'histoire et de la mémoire, ce que révèle d'ailleurs l'expression de Carlo Ginzburg d'un paradigme « indiciaire » dont dépendrait l'histoire, opposée au paradigme « galiléen ».

Cependant, il y a bien coupure entre le plan mémoriel et celui du discours historique, et elle s'effectue avec l'écriture. Ricœur reprend ici le mythe de l'invention de l'écriture comme *Pharmakon* dans le *Phèdre* de Platon. L'écriture est à la fois remède, protégeant de l'oubli, et, en même temps, poison dans la mesure où elle risque de se substituer à l'effort de mémoire. C'est au plan de l'écriture que se situe l'histoire, dans les trois phases constitutives de ce que Michel de Certeau qualifie d'opération historiographique : la mise en archives dans laquelle se joue son ambition de discrimination du témoignage authentique et du faux, l'explication/compréhension, qui pose la question causale du « pourquoi » et, enfin, la représentation historienne elle-même au cours de laquelle s'effectue l'acte même de l'écriture de l'histoire qui repose une nouvelle fois la question de la vérité.

La « représentance » selon Ricœur condense les attentes et les apories de l'intentionnalité historienne. Elle est la visée de la connaissance historique elle-même, placée sous le sceau d'un pacte selon lequel l'historien se donne pour objet des personnages et des situations ayant existé avant qu'il n'en soit fait récit. Cette notion se différencie de celle de représentation dans la mesure où elle implique

un vis-à-vis du texte, un référent que Ricœur avait déjà qualifié de lieutenance du texte historique dans *Temps et Récit*. À ce pôle de véridicité enraciné dans le *logos* grec, Ricœur articule le pôle judéo-chrétien de la fidélité en s'interrogeant sur ce que l'on appelle de plus en plus le devoir de mémoire. Il discute en effet, après Yosef Yerushalmi, cet impératif du Deutéronome, le « souviens-toi »²¹. Ainsi, face aux injonctions actuelles selon lesquelles il est un nouvel impératif catégorique qui relève du devoir de mémoire, Ricœur, s'inspirant de la pratique analytique, préfère la notion de travail de mémoire. Il souligne d'ailleurs le paradoxe grammatical qui consiste à conjuguer au futur une mémoire gardienne du passé. Mais il ne faudrait pas lire chez Ricœur, dans ce glissement sémantique, un abandon du « souviens-toi » du Deutéronome. Tout au contraire, il affirme la légitimité de cet impératif de la tradition judéo-chrétienne qu'il tente d'articuler avec l'effort critique du *logos*. Le devoir de mémoire est donc légitime, même s'il peut être l'objet d'abus : « L'injonction à se souvenir risque d'être entendue comme une invitation adressée à la mémoire à court-circuiter le travail de l'histoire²². »

Cette tension conduit Ricœur à s'interroger sur la dimension de notre condition historique comme être de mémoire et d'histoire. Il reprend ses réflexions sur l'historialité et sa confrontation avec les thèses heideggériennes sur le temps. Il oppose cette fois une catégorie nouvelle à celle de l'« être-pour-la-mort » de Heidegger qui a toujours suscité chez lui la plus vive défiance. Il lui substitue la notion de l'« être-en-dette » comme lien possible entre « passéité » et « futurité ». C'est un point majeur, le véritable fil rouge de sa démonstration selon laquelle l'avoir-été l'emporte sur le révolu. À ce titre, Ricœur insiste, et c'est essentiel pour la communauté historienne, sur le fait que le passé existe encore dans le temps « feuilleté » du présent. Il retrouve là Jankélévitch qu'il cite en exergue de son ouvrage : « Celui qui a été ne peut plus désormais ne pas avoir été ; désormais, ce fait mystérieux et profondément obscur d'avoir été est son viatique pour l'éternité. » C'est à partir de cette insistante que mémoire et histoire peuvent être confrontées comme deux pratiques, deux rapports au passé de l'être historique dans une dialectique du liement et du déliement. Dans la mesure où l'histoire est plus distante, plus objectivante, plus impersonnelle dans son rapport au passé, elle peut jouer un rôle d'équité afin de tempérer l'exclusivité des mémoires particulières. Elle peut ainsi contribuer à transformer la mémoire malheureuse en mémoire heureuse, pacifiée, en juste mémoire.

^{21.} Yosef Hayim Yerushalmi, *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, Paris, La Découverte, 1984.

^{22.} Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, op. cit., p. 106.

C'est donc une nouvelle leçon d'espérance que nous prodigue Ricœur : une remise en route du rapport entre passé, présent et devenir constitutif de la discipline historique par un philosophe qui rappelle les impératifs de l'agir à des historiens qui ont tendance à se complaire dans le ressassement et les commémorations. Il leur signifie que leur travail vise à « rendre nos attentes plus déterminées et notre expérience plus indéterminée »²³. C'est ce à quoi il convie les historiens, et c'est en ce sens qu'il faut comprendre sa notion de travail de mémoire, en référence à Freud et à sa notion de travail de deuil²⁴ : « Le trop de mémoire rappelle particulièrement la compulsion de répétition, dont Freud nous dit qu'elle conduit à substituer le passage à l'acte au souvenir véritable par lequel le présent serait réconcilié avec le passé²⁵. »

Ricœur voit dans ce phénomène une analogie possible au plan de la mémoire collective. Mémoire individuelle et mémoire collective ont toutes deux à maintenir une cohérence dans la durée autour d'une identité qui se tient et s'inscrit dans le temps et l'action. À ce titre, c'est à cette identité de l'*Ipse*²⁶, différente de la *Même-té*, que se réfère cette traversée expérientielle de la mémoire autour du thème de la promesse. On y constate aussi des situations très contrastées où l'on se confronte dans certains cas à « un passé qui ne veut pas passer » et dans d'autres à des attitudes de fuite, d'occultation consciente ou inconsciente, de négation des moments les plus traumatisques du passé.

Les pathologies collectives de la mémoire peuvent tout aussi bien se manifester par des situations de trop-plein de mémoire, de ressassement, dont la « commémorite » et la tendance à la patrimonialisation du passé national en France donnent un bel exemple, que par des situations contraires de pas-assez de mémoire, comme c'est le cas dans tous les pays totalitaires où domine une mémoire manipulée : « Le travail de l'histoire se comprend comme une projection, du plan de l'économie des pulsions au plan du labeur intellectuel, de ce double travail de souvenir et de deuil²⁷. » C'est ainsi que la mémoire est inséparable du travail d'oubli. Jorge Luis Borges avait déjà illustré le caractère pathologique de celui qui retient tout jusqu'à sombrer dans la folie et l'obscurité avec son histoire de *Funes el memorioso*²⁸.

23. Paul Ricœur, *Temps et Récit*, Paris, Le Seuil, 1985, rééd. « Points », t. III, p. 390.

24. Sigmund Freud, *Trauer und Melancholie* (*Deuil et Mélancolie*, 1917), *Méta-psychologie*, Paris, Gallimard, 1952, pp. 189-222.

25. Paul Ricœur, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, op. cit., p. 96.

26. Paul Ricœur, *Soi-même comme un autre*, Paris, Le Seuil, 1990.

27. Paul Ricœur, « Entre histoire et mémoire », *Projet* n° 248, 1996, p. 11.

28. Jorge Luis Borges, « Funès ou la mémoire », *Fictions*, Paris, Gallimard, « Folio », 1957, pp. 127-136.

La mémoire est donc, à l'égal de l'histoire, un mode de sélection dans le passé, une construction intellectuelle et non un flux extérieur à la pensée. Quant à la dette qui guide le « devoir de mémoire », elle est à la croisée de la triade passé-présent-futur : « Ce choc en retour de la visée du futur sur celle du passé est la contrepartie du mouvement inverse d'emprise de la représentation du passé sur celle du futur²⁹. » Loin d'être un simple fardeau à porter par les sociétés du présent, la dette peut devenir gisement de sens à condition de rouvrir la pluralité des mémoires du passé et d'explorer l'énorme ressource des possibles non avérés. Ce travail ne peut se réaliser sans dialectisation de la mémoire et de l'histoire, en distinguant, sous le registre de l'histoire-critique, la mémoire pathologique qui agit comme compulsion de répétition et la mémoire vive dans une perspective reconstructive : « C'est en délivrant, par le moyen de l'histoire, les promesses non tenues, voire empêchées et refoulées par le cours ultérieur de l'histoire, qu'un peuple, une nation, une entité culturelle peuvent accéder à une conception ouverte et vivante de leurs traditions³⁰. » ─

29. Paul Ricœur, « La marque du passé », *Revue de métaphysique et de morale* n° 1, mars 1998, p. 25.

30. *Ibid.*, pp. 30-31.

ÉTIENNE FRANÇOIS

COMMÉMORER EN EUROPE

Arrivé en 1992 au terme de sa grande enquête collective sur les « lieux de mémoire », l'historien et académicien Pierre Nora constatait dans son chapitre conclusif, « L'ère de la commémoration », que la France était entrée « dans une phase de haute fréquence commémorative ». Loin d'être un phénomène propre à notre pays, cette entrée dans l'ère de la commémoration, ajoutait-il, valait de la même manière pour « toutes les sociétés contemporaines qui se vivent comme historiques ». Ce diagnostic ne laissait pas de l'étonner : lorsqu'une dizaine d'années auparavant il avait lancé son projet de recherche, il était en effet persuadé qu'il fallait se hâter d'étudier les dernières survivances d'une mémoire nationale en voie de perdition. Or plus il avançait dans son entreprise et plus il était obligé de constater qu'il avait été, pour prendre ses propres termes, « rattrépé par la commémoration ».

S'agissait-il là d'un simple effet passager lié à la conjoncture des dernières décennies du XX^e siècle ou au contraire d'une mutation durable correspondant à un saut qualitatif ? Le moins que l'on puisse dire, plus de vingt ans après que ce diagnostic a été posé, est qu'il n'a rien perdu de son actualité. D'un bout à l'autre du continent européen, la passion commémoratrice paraît effectivement plus d'actualité que jamais. Les commémorations se suivent à un rythme accéléré, elles se bousculent même l'une l'autre en dépit des efforts de régulation d'instances telles que la « délégation aux célébrations nationales » créée en France en 1974, et tout laisse à penser que l'année 2014, avec les multiples manifestations liées au premier centenaire du début de la Première Guerre mondiale qui vont la marquer, ne fera que renforcer la pertinence du diagnostic posé par Pierre Nora en 1992.

Cette pertinence renforcée ne signifie pas pour autant que rien n'ait changé depuis la fin du siècle dernier ni que la continuité l'emporte sur les transformations. Envisagées à l'échelle européenne, les commémorations ont été marquées par une triple évolution. La première tient à l'intensification de la passion commémoratrice, intensification observable à tous les niveaux, depuis le niveau local ou régional jusqu'au niveau européen ou mondial. Il suffit pour s'en persuader de comparer les initiatives commémoratrices actuelles aux commémorations des décennies passées. Partout, en effet, on constate non seulement une même dynamique d'accélération et de surenchère, mais aussi une même multiplication du nombre des acteurs liée à un renforcement de leur variété. Loin d'avoir diminué, la passion

commémoratrice s'est à la fois amplifiée et démocratisée, au point que plusieurs observateurs n'hésitent pas à parler d'« hypermnésie » pour mieux la qualifier.

Jamais en un sens la commémoration n'aura été autant d'actualité qu'aujourd'hui en Europe, ce qui rend compte des formes qui sont devenues les siennes : préparées de longue date, associant des responsables culturels et des historiens, des spécialistes de la communication et des professionnels du tourisme et du marketing, dotées de budgets souvent importants, faisant aller de pair les formes les plus classiques (timbres, publications, colloques, discours, expositions) et les plus modernes et spectaculaires (reconstitutions historiques à grand spectacle, mises en scène, émissions télévisées, présence Internet...), les commémorations sont des investissements dont on escompte une rentabilité aussi bien économique que politique et symbolique.

Cette intensification de la passion commémoratrice est la résultante de plusieurs évolutions aux effets à la fois convergents et cumulatifs. La valorisation de la mémoire observable d'un bout à l'autre du continent, sa transformation en un « impératif catégorique » de nos sociétés sécularisées, la conviction largement partagée de la supériorité de la mémoire sur l'histoire, l'explosion des revendications mémoriales « d'en bas » tout comme le discrédit jeté sur l'oubli jouent en la matière un rôle qu'on ne saurait assez souligner.

Le « présentisme » si bien analysé par l'historien François Hartog comme une caractéristique essentielle de notre temps est un autre élément à prendre en compte : la valorisation du présent au détriment du passé et du futur dans notre perception de la temporalité, le sentiment de l'accélération du temps, l'obscurité croissante de l'avenir, la montée en puissance des doutes sur le futur tout comme la remise en cause de l'idée même de progrès ont eu pour double conséquence une concentration de l'attention sur le présent et une volonté accrue de préservation de la mémoire du passé proche. Il s'agit certes là d'une évolution dont les origines remontent aux années 1970 ; mais elle s'est singulièrement renforcée sous l'effet de l'effondrement de la dernière utopie futuriste européenne, en l'occurrence l'idéologie marxiste emportée corps et biens par l'implosion de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide.

Enfin, l'attention croissante portée au patrimoine, dans sa double dimension culturelle et identitaire, l'importance prise par l'économie de la culture dans nos sociétés vieillissantes, fortunées et disposant de loisirs étendus, mais aussi les nouvelles possibilités offertes par les médias et la communication contribuent elles aussi, à l'intensification de la passion commémoratrice et à la valorisation des trois notions sur lesquelles elle repose, le patrimoine, la mémoire et l'identité.

Par-delà l'intensification de la passion commémoratrice, les dernières décennies ont été marquées en second lieu par une modification du sens même apporté à la commémoration. Jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle, les commémorations avaient pour but dans leur immense majorité de célébrer la mémoire et l'actualité d'un événement ou d'une personne du passé considérés comme fondateurs d'une collectivité et de son identité – qu'il s'agisse d'une ville, d'une région ou d'une nation. Centrées autour des grands faits du passé, des épreuves surmontées ensemble, des victoires remportées sur les adversaires, des héros et des « grands hommes » (au sens donné à cette notion par les Lumières), elles avaient pour fonction première, comme l'a si bien dit Renan dans son discours de 1882 « Qu'est-ce qu'une nation ? », de conforter « le désir de vivre ensemble et la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». « La nation, comme l'individu », précise-t-il en des termes qui n'ont rien perdu de leur actualité, « est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire (j'entends la véritable), voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale. Avoir des gloires communes dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple ».

Or force est de constater que cette définition classique de la commémoration est de plus en plus battue en brèche et contestée par une autre conception, à la fois critique et autocritique, qui met, elle, l'accent sur les dimensions négatives du passé et accorde la priorité non plus aux héros ou à ceux qui se sont sacrifiés pour la collectivité, mais aux victimes de l'injustice et des persécutions.

Trois raisons expliquent avant tout cette émergence d'une conception alternative de la commémoration. La première est le discrédit porté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale sur le nationalisme auquel on impute, non sans raisons, la responsabilité des drames et tragédies du XX^e siècle, des guerres mondiales, des crimes de masse et des génocides caractéristiques de ce que l'historien britannique Eric Hobsbawm a appelé l'« âge des extrêmes ».

La deuxième tient à la difficulté croissante de nos contemporains, en particulier des plus jeunes d'entre eux, qui vivent depuis près de soixante-dix ans dans une Europe pacifiée, ayant banni la guerre comme moyen légitime de résolution de ses conflits internes et où les frontières semblent avoir disparu, à comprendre que l'histoire des nations européennes a été, jusqu'à une époque très récente, une histoire de « conflits et de guerres, de batailles et de frontières » (Krysztof Pomian).

La troisième raison est liée au succès et à l'universalisation du «paradigme de la Shoah» comme catégorie première d'interprétation du passé, comme aune aidant à mesurer les «usages politiques du passé» et comme critère servant à définir la manière dont on doit se situer face à lui. Dans un tel contexte foncièrement «post héroïque», la commémoration est à l'opposé de toute forme de célébration, centrée qu'elle est autour de la figure de la victime innocente par définition et à qui la collectivité doit reconnaissance et hommage, dans une triple vocation de mémoire à préserver, de repentance autocritique et de responsabilité à assumer.

L'Allemagne est certainement le pays européen qui, en raison de son passé, a été le plus loin dans la voie du «post héroïsme» et dans la commémoration des victimes. La mémoire du nazisme et plus encore celle de la persécution et du massacre des Juifs y ont pris les dimensions d'un véritable «mythe fondateur négatif», ce qui rend compte tout autant du refus de toute forme de fierté et de cérémonial militaires que de l'édification au cœur de la capitale réunifiée, à proximité immédiate de la porte de Brandebourg, de l'immense mémorial aux Juifs d'Europe assassinés, de la décision prise en 1996 de faire du 27 janvier, c'est-à-dire de la date de la libération du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau par l'armée soviétique, un jour de recueillement public, ou encore du fait que, dans la commémoration du 9 novembre, on ne fait pas seulement mémoire des deux événements «positifs» que sont la proclamation de la République en 1918 et la chute du mur en 1989, mais tout autant des deux événements «négatifs» qui font obstacle à toute tentation d'autocélébration que sont, d'une part, le putsch (manqué) d'Hitler et de Ludendorff à Munich en 1923 et, d'autre part, la «nuit de cristal» de 1938.

L'Allemagne représente certes un cas extrême, la Russie et le Royaume-Uni constituant à l'inverse les deux pays européens dans lesquels le modèle de la commémoration «héroïque» reste le plus prégnant. Mais dans la plupart des autres pays, on retrouve les deux formes de commémoration évoquées précédemment dans un rapport oscillant entre la coexistence et l'opposition, qu'il s'agisse de la France, où la commémoration du 8 mai 1945 renvoie aussi bien à la victoire alliée qu'aux massacres de Sétif, ou de la Pologne, avec l'inauguration dans la même ville, Varsovie, du musée de l'Insurrection de 1944, qui glorifie l'héroïsme des combattants qui se sont sacrifiés pour la libération de leur patrie (musée inauguré pour le soixantième anniversaire de l'événement en 2004), puis de celle du musée de l'Histoire des Juifs de Pologne construit sur le site de l'ancien ghetto (musée inauguré, lui, en 2013 pour le soixante-dixième anniversaire du soulèvement de celui-ci en 1943).

La troisième évolution qui caractérise les commémorations dans l'Europe d'aujourd'hui concerne le cadre géographique dans lequel elles s'expriment. Jusqu'à une époque récente, la prédominance du cadre national (et étatique) était telle que ce dernier paraissait constitutif de la commémoration elle-même. C'est du reste ce que continue de penser l'encyclopédie virtuelle Wikipedia lorsqu'elle définit la commémoration comme « une cérémonie officielle organisée pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'histoire collective, et servir d'exemple et de modèle ». Or s'il est vrai que le cadre national reste le cadre premier de la commémoration, il a perdu son caractère exclusif et doit de plus en plus compter avec deux autres espaces mémoriels dont l'importance s'est singulièrement renforcée, en particulier depuis la chute du mur de Berlin, l'implosion du bloc soviétique, la réunification européenne et les dimensions nouvelles prises par la mondialisation : l'espace européen d'une part, et l'espace mondial et universel d'autre part.

Par contraste avec l'Europe d'avant 1989, qui n'était guère plus qu'un espace mémoriel, l'Europe d'aujourd'hui représente une « communauté mémorielle », conflictuelle et divisée, certes, mais dont les enjeux de commémoration sont fondamentalement les mêmes d'un bout à l'autre du continent et transcendent les appartenances nationales, qu'il s'agisse de la mémoire de la Shoah et des responsabilités des différents pays impliqués dans cette « rupture de civilisation » (Dan Diner), de celle des deux guerres mondiales, de celle des génocides, des déportations et des expulsions, de celle des passés dictatoriaux et totalitaires, de celle du communisme, ou encore de celle du colonialisme et des conflits liés à la décolonisation. Partout, la commémoration de ces « mémoires douloureuses » est inséparable d'une interrogation sur les raisons des défaillances de l'Europe et ses responsabilités. Partout, également, cette interrogation va de pair avec le souci de tirer les conséquences d'un passé condamnable et de tout faire pour qu'il ne se reproduise pas.

Rien n'est plus frappant à cet égard que la multiplication après 1989 des initiatives commémoratives proprement européennes. Alors que les commémorations des grands moments de la Seconde Guerre mondiale avaient été jusque-là soit exclusivement nationales, soit réservées aux pays vainqueurs, les commémorations du début du XXI^e siècle ont toutes été des commémorations d'unité et de réconciliation réunissant sur un pied d'égalité et sur la base d'une responsabilité partagée pays vainqueurs, pays vaincus et pays neutres ; ce fut le cas aussi bien en juin 2004 pour la commémoration du débarquement en Normandie que pour celle organisée en mai 2005 à Moscou pour le soixantième anniversaire de la fin de la guerre,

ou encore pour celle qui fut organisée à l'initiative de la Pologne à Gdańsk le 1^{er} septembre 2009 pour le soixante-dixième anniversaire du début de la guerre. La création en 2000, à la suite de la conférence de Stockholm sur la mémoire de l'Holocauste, d'une *Task Force for International Cooperation on Holocaust Education* tout comme l'implantation à Bruxelles de deux « musées de l'Europe » s'inscrivent dans le même contexte. En 2009, enfin, le Parlement européen, pour mieux commémorer le vingtième anniversaire de la révolution pacifique en Europe centrale et orientale, le soixantième anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe, le soixante-dixième anniversaire du pacte germano-soviétique et du début de la Seconde Guerre mondiale, et, enfin, le quatre-vingt-dix-neuvième anniversaire des traités de Versailles, Saint-Germain et Trianon, a voté une ambitieuse résolution sur la « conscience de l'Europe et le totalitarisme » qui, en dépit de son faible écho, n'en affirme pas moins sa volonté de s'affirmer comme un acteur à part entière des mémoires européennes.

Les Nations Unies et l'UNESCO se posent enfin, elles aussi, en acteurs d'une commémoration universelle en cours d'émergence, que ce soit par l'intermédiaire de l'inscription de monuments, de sites et d'œuvres sur la liste du « patrimoine mondial » (liste établie à partir de critères avant tout européens et dans laquelle les pays européens arrivent largement en tête) ou par l'établissement de « journées mondiales », à l'exemple de la journée du 27 janvier déclarée en 2005 Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'Humanité.

C'est dans ce contexte que vont s'inscrire les innombrables initiatives commémoratrices liées au centenaire du début de la Première Guerre mondiale. Préparées souvent de longue date, réunissant de très nombreux acteurs, allant du local à l'universel, mêlant une grande variété de formes d'intervention et faisant en quelque sorte feu de tout bois, elles viendront à coup sûr apporter une nouvelle preuve de la passion commémoratrice qui caractérise l'Europe d'aujourd'hui. Partout aussi, elles insisteront, bien davantage qu'on ne l'avait fait précédemment, sur les victimes de la guerre (militaires et civiles), souligneront sa dimension tragique et suicidaire, dénonceront le caractère mortifère du nationalisme, mettront en valeur les dimensions européennes et mondiales du conflit, inviteront à une appréciation critique du passé et appelleront à la réconciliation dans le cadre d'une Europe enfin pacifiée. Une instance de coordination internationale mise sur pied à l'initiative de la Belgique et composée avant tout de diplomates représentant une trentaine d'États s'emploie à coordonner les initiatives nationales, tandis que se prépare une réunion solennelle de tous les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant pris part à

la guerre, réunion qui doit se tenir à Sarajevo le 28 juin 2014 dans le cadre du sommet européen et qui aura pour thème : « Nous avons tiré les leçons de notre histoire. »

En dépit du vœu partout exprimé de commémorations apaisées, qui sachent dépasser le cadre national et soient à la fois européennes et mondiales, tout laisse pourtant à penser que, dans le concret, les différences entre les nations, liées tant à leur histoire propre qu'à leur mémoire et à leur culture politique, seront rien moins qu'abolies. Tandis que certains pays préparent ces commémorations de longue date et ont institué pour cela des instances de coordination dotées d'un budget (le Royaume-Uni prévoit ainsi un budget commémoratif de cinquante millions de livres), d'autres, à l'inverse, sont très en retrait, voire quasiment absents, qu'il s'agisse de l'Allemagne qui s'est refusée jusqu'à peu à avoir une instance de coordination nationale, préférant, pour éviter de donner prise à la critique de l'étranger, laisser l'initiative aux communes et aux Länder, ou encore de la Pologne, peu désireuse de rappeler que deux millions et demi de soldats polonais ont combattu loyalement et courageusement dans les armées allemande, autrichienne et russe, et préférant de ce fait attendre 1918 pour commémorer avec faste la renaissance de la Pologne comme État national souverain. D'un pays à l'autre, enfin, les malentendus liés aux différences de culture mémorielle et de rapport au passé ne sont pas à exclure : le diplomate en charge de la coordination des initiatives commémoratrices allemandes aurait ainsi, si l'on en croit certains journaux, laissé entendre aux autorités britanniques qu'un « ton moins déclamatoire » faciliterait le travail en commun entre les deux pays.

Les commémorations de la Première Guerre mondiale seront à coup sûr bien plus européennes et mondiales qu'elles ne l'ont jamais été. Mais si grande que soit la volonté des uns et des autres de faire en sorte qu'elles servent à une meilleure compréhension réciproque et fassent œuvre de réconciliation, elles montreront aussi que si l'Europe d'aujourd'hui est une communauté mémorielle, sa mémoire, loin d'être unifiée, est bien plutôt une mémoire partagée et divisée. ■

JEAN-PIERRE RIOUX

MÉMOIRE DES GUERRES DU XX^e SIÈCLE, QUESTIONS DU XXI^e

Il s'agit de singulariser ici¹, depuis notre poste d'observation français, des évolutions socioculturelles en cours, propres au XXI^e siècle, qui dérèglent notre sens du temps – notre « régime d'historicité », comme dit François Hartog² – et qui, du coup, reconfigurent de façon plus aléatoire la mémoire collective et modifient l'expression de ses heures glorieuses et de ses troubles chroniques, notamment ceux liés aux guerres du XX^e siècle.

De nouvelles configurations mémorielles

Tout d'abord, force est de constater aujourd'hui que notre société est devenue friande d'une mémoire moins collectivisée mais plus particularisée voire individualisée, tenue pour une sorte de « cheval d'orgueil » qui donnerait à l'individu, à la famille, aux groupes, aux communautés, aux originaires comme aux déracinés, le sentiment de pouvoir établir à travers elle un rapport direct et immédiat, affectif et nourricier avec le passé et le temps qui passe : la mémoire comme carte d'identité pluralisée, qui ne prospérerait désormais qu'hors du cadre national ou qui ne serait nourricière que de sa réélaboration au nom, comme disait Renan, du « plébiscite de chaque jour ».

Dès lors, plus ou moins convaincus que la mémoire se décline davantage au pluriel et qu'à tout le moins elle réfère moins au sacré, à l'héroïque ou au singulier, nous comprenons moins bien que la mémoire collective, en fait, s'est toujours nourrie d'oubli, et qu'elle a toujours été non seulement une notion polysémique et nourricière, mais également « un réaménagement continu de la présence et de l'absence », comme l'a rappelé Philippe Joutard³. Nous répugnons à admettre qu'elle a toujours été aussi un phénomène de société découplé de la construction d'une nation ou d'un État-nation contemporains, parce que tous les morts se ressemblent dans la cité, parce que l'historien, depuis Michelet, cherche toujours à « boire le

1. Une première version de ce texte a été publiée dans *Normandie, 6 juin 1944. L'émergence d'une mémoire collective?*, Caen, Mémorial, 2012, pp. 11-17.

2. Voir François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Le Seuil, 2003.

3. Philippe Joutard, « La mémoire collective », in Christian Delacroix, François Dosse, Patrick Garcia et Nicolas Offenstadt (dir.), *Historiographies*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2010, II, pp. 779-791.

sang » de ces morts et parce que, fille de Zeus, Mnemosyne reste mère de toutes les Muses, dont Clio, qui chantent à la fois la perpétuation et la recomposition constante du vivre ensemble dans la cité. Nous ne savons plus assez que les dictionnaires français, dès le XVII^e siècle, ont couplé sous le mot « mémoire » les *memoranda*, le « digne de mémoire », et le *memorare*, « de mémoire d'homme » ; et qu'Halbwachs a pris le soin de repérer les cadres sociaux de la mémoire commune, tandis que Péguy voyait à juste titre histoire et mémoire « à angle droit », mais avec l'historien au sommet de l'angle. Et qu'il n'y a jamais eu ni « mémoire universelle » ni « paix perpétuelle ».

Si bien qu'aujourd'hui, avec moins de bagages mais toujours acharnés à comprendre l'incompréhensible de l'âge contemporain, nous n'en sommes sans doute qu'à l'étape de l'enregistrement de ce qui s'est mis à nous bousculer depuis 1989. Ce qui s'est mis en marche depuis lors, ce sont, pêle-mêle, la crise tous azimuts ; la globalité vécue au quotidien ; le changement climatique et l'exigence écologique ; l'abandon du référentiel rural ; la mise en mouvement des hommes par les révolutions de la vitesse et du numérique ; la survalorisation des origines plus que des descendances, plus que des transmissions et donc des savoirs et des éducations ; l'éparpillement de la notion de patrimoine ; la critique du récit des origines et du roman national ; la chute d'intensité des commémorations, la mise en doute identitaire de la « Nation-mémoire », pour parler comme Pierre Nora.

C'est sur ce terrain ainsi défoncé que les Français entretiennent désormais leurs confusions, leurs assauts et leurs embarras de mémoire que certains ont même pu signaler au titre de « guerre » des mémoires, en oubliant sans doute ce qu'est une vraie guerre. Je ne peux pas entrer ici dans le détail de ces embarras en cours de diversification et de démultiplication⁴ : j'en viens au plus vite à tenter de repérer trois évolutions qui l'entretiennent⁵ et auxquelles il convient de rapporter notre réflexion sur la mémoire collective du débarquement et de la bataille de Normandie deux tiers de siècle après l'événement.

La première évolution ? C'est le passage du « plus jamais ça » et en conséquence du « devoir de mémoire » tels qu'ils avaient été formulés dès 1945 par des survivants des camps, à une mise en accusation bien plus large du passé au nom du « crime contre l'humanité » et du « droit humain » universalisés de concert, l'un et l'autre tenus également et légalement pour imprescriptibles, avec une insistance particulière mise sur de nouveaux épisodes passés de cette prolifération

4. Voir Jean-Pierre Rioux, *La France perd la mémoire*, suivi de *Bonjour, Monsieur Renan et Bonjour, Pénélope*, Paris, Perrin, « Tempus », 2010.

5. Voir Jean-Pierre Rioux (dir.), *Nos embarras de mémoire. La France en souffrance*, Paris, Lavauzelle, 2008.

du Mal à la fois terriblement historique, et toujours permanente et actuelle : la Shoah est installée à une place devenue centrale au fil des décennies antérieures, mais la guerre d'Algérie, la Grande Guerre, la colonisation, la traite négrière atlantique sont tenues *a priori* elles aussi pour traumatisantes à jamais. Ces nouvelles imputations, devenues au passage des appels à la repentance nationale et au dédommagement des victimes et de leurs descendants, ont surenchéri et pris le relais des assauts auxquels nous étions habitués à propos des années de l'Occupation et qui ont connu depuis 1945 les évolutions historiques que l'on sait. Ces incriminations renouvelées par la malignité historique du crime se combinent aujourd'hui avec la pérennité d'un souvenir conflictuel des moments douloureux d'un passé nationalisé et républicanisé « qui ne passe pas » – antienne sur laquelle les historiens ont appris à se pencher efficacement depuis près de trente ans – pour alourdir l'acte d'accusation collective du passé.

Les présidents de la République et le Parlement ont récemment compliqué l'enjeu en France, que ce soit au nom de la « repentance » collective (ère Chirac) ou du refus de celle-ci (ère Sarkozy), en authentifiant et officialisant de nouveaux drames au titre de « génocide » ou de « crime contre l'humanité » par l'adoption d'une série de lois, dites « mémorielles » par leurs détracteurs, de la loi Gayssot du 13 juillet 1990, qui punit les falsifications de l'histoire du génocide juif, à celle du 23 février 2005, dont l'article 4 exigeait qu'on accordât aussi « un rôle positif à la présence de la France outre-mer ». Cet article, très contesté, a été retiré et le législateur a raisonnablement admis qu'il modérerait désormais sérieusement ses ardeurs en matière de législation mémorielle⁶. En 2008, l'Assemblée nationale, à l'issue des travaux de sa mission d'information, a tracé des pistes de réflexion sur la question désormais lancinante : « Rassembler la Nation autour d'une mémoire partagée. » Mais il reste que dans beaucoup d'esprits, le passé est devenu d'abord porteur de malheur, que toute mémoire est douloureuse, que chaque victime et descendant de victime doit obtenir réparation morale, publique et financière. Et, socialement plus intense encore, une interrogation aussi massive que confuse s'est installée : ces questions de mémoire participent-elles du débat inopportun et avorté sur l'« identité nationale » ? Quelle est la place tenue par le rapport entre mémoire et histoire dans l'élaboration constante du « plébiscite de chaque jour », disait Renan, dans le cadre national, sur l'Hexagone et l'outre-mer ?

6. Voir, présenté par Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, *Questions mémorielles. Rassembler la nation autour d'une mémoire partagée. Rapport de la mission parlementaire d'information*, CNRS Éditions, 2009.

La deuxième évolution conduisant à une extension plus indécise des embarras de mémoire, c'est le manque de confiance dans l'autorité du temps – et même « le mal du temps », ajoutent psychanalystes et psychiatres⁷ – qui semble saisir nombre de sociétés, dont la nôtre⁸. Elles vivent toutes une sorte de dépaysement temporel. Elles distinguent moins facilement des prémisses et même les possibilités d'un à venir tout en accablant le passé, et elles connaissent, par ailleurs, une rude déprise de tout au-delà, religieux ou progressiste. Or, sans « fil du temps », sans ce fil rouge reliant le passé, le présent et l'avenir, sans progrès ni promesse, sans relative harmonie des temps sociaux, sans règles, sans rituels ni symboliques humains qui bornent les générations et les âges de la vie, le moteur de la mémoire collective se gripe, et celle-ci court le risque de n'être plus ni nourricière ni disputée. Elle peut dépérir doucement tout en laissant la place à ce présent et à cette instantanéité (ce « présentisme », dit-on) galopants à l'âge numérique, et qui envahissent si implacablement aujourd'hui nos vies bousculées et morcelées ; nos vies où le temps et la durée, la transmission et l'héritage sont passés à la moulinette de l'instantanéité et de l'individualité.

La troisième évolution affectant la mémoire collective, c'est la perturbation du jeu des échelles spatiales, ou « intercalaires », comme disent les géographes. En effet, nous vivons non seulement des perturbations de l'autorité du temps mais aussi une déconstruction de l'agencement mental des espaces physiques et humains de nos enfances, de nos jeunesse, de nos combats individuels et collectifs, de nos engagements et nos fidélités. Aujourd'hui par rapport à hier, que sont vraiment et que représentent dans nos têtes, dans nos travaux et nos loisirs, dans nos vies personnelles et le cercle familial, dans nos « engagements » comme on disait naguère, la proximité et le localisme, la commune, la région, la Nation, l'outre-mer, l'Europe, la planète ? Tout se passe comme si, sous l'effet conjoint et ravageur du marché globalisé, de la culture *mainstream* consensuelle et superficielle, de la communication tous azimuts en temps réel et de la porosité des frontières entre le public et le privé, les bornages habituels des territoires de la mémoire individuelle et de la mémoire collective, les lieux de mémoire, les traces patrimoniales, les paysages et les refrains qui trottent encore dans nos têtes, tout cela risque de dériver vers un cosmopolitisme de consommation, un individualisme d'autosatisfaction, un collectif qui relève du « multi » à promouvoir plus que du pluriel à rassembler ou à unifier.

^{7.} Voir l'intervention de Daniel Sibony au colloque du Sénat du 10 décembre 2010, *1940-1962. Les troubles de la mémoire française*, Sénat, 2011, pp. 20-23.

^{8.} Voir François Hartog, « L'autorité du temps », *Études*, juillet-août 2009.

Ainsi, disent certains, dans ces désaccords et ces déliquescences de l'espace-temps qui bousculent notre passé personnel et collectif, pourrait s'annoncer une société non héritière, où l'horizontalité du présent sans frontières l'emporterait sur la verticalité du temps qui passe. Ainsi pourrait s'annoncer une société hésitant à reconnaître les héritages et à transmettre, et où, par conséquent, assurer l'éducation des nouvelles générations et dire du sens, où rechercher encore un sens de la marche devient si difficile, si conflictuel, tant tout ceci est récusé par notre culture de l'immédiateté galopante dans une société de « manque de confiance dans la communauté de destin »⁹. Alors, que faire ? Réponse : comme hier, comme toujours, assumer notre double devoir d'intelligence critique et de vigilance éducative et civique.

L'heure indécise du « devoir de mémoire »

Examinons un point d'application névralgique de cette reconfiguration mémorielle en cours : le « devoir de mémoire » à l'heure indécise. Je n'ai pas le loisir ici de rappeler ses origines, ses attendus et son *revival* en « religion civique »¹⁰. Il nous suffit d'avoir à constater qu'aujourd'hui le « devoir de mémoire » a pris une densité sociale proportionnée aux hantises du présent autant qu'à la vivacité d'un passé qui ne « passe pas ». Le vieillissement des derniers témoins directs intéressés au premier chef, l'entrée en lice de leurs descendants et de leurs proches, l'activisme des médias qui ont cru compenser ainsi la recrudescence d'un présent qu'ils actualisent inlassablement, la crise des valeurs qui bouche l'avenir, les mutations technologiques et sociales qui décrochent culturellement le train des générations, la recherche par les anciens combattants d'un relais civique chez les jeunes à l'heure où ceux-ci ne sont plus astreints au service militaire ou civil, le souci des pouvoirs publics et de l'Éducation nationale de rafraîchir en urgence la citoyenneté : tout s'est mêlé pour faire de ce « devoir » une occasion favorable, une évidence rationalisée, un recours contre la négation, une sorte de quasi-historicité fondée en mémoire, à l'heure où l'individualisme, l'instantanéité et la mondialisation semblaient l'emporter.

Dès 1986, la Commission à l'information historique pour la paix du secrétariat d'État aux Anciens Combattants a donc autoproclamé qu'il y

9. C'est ce que vient de nous répéter le deuxième rapport de la Commission pour la libération de la croissance française présidée par Jacques Attali, dans *Une ambition pour dix ans*, Paris, XO Éditions/La Documentation française, 2010.

10. Voir Jean-Pierre Rioux, « À propos du devoir de mémoire », *Inflexions* n° 13, 2010, pp. 41-49.

aurait un « devoir de mémoire » de tous les conflits et de leurs acteurs, les vivants comme les morts. En 1993, une *Marche du siècle* télévisée a vulgarisé le terme. Peu à peu, les associations d'anciens combattants ont voulu « faire vivre la mémoire » en faisant leur propre histoire, et en visitant des classes et des établissements scolaires. La nouvelle Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense a multiplié pour sa part les recensions et les enquêtes, lancé un journal significativement titré *Les Chemins de la mémoire* qui signale les récits aussi « complets » qu'« irréfutables », les traces tangibles de « ce qui a été accompli », les appels à modifier, voire à régenter, les programmes d'enseignement et à remplir d'ouvrages « définitifs » les centres de documentation et les bibliothèques publiques, pour convaincre chaque jour un peu plus les « jeunes générations », leur transmettre un flambeau sans désespérer. En 1995, petit signe d'un *imperium* du mot « devoir », l'interview exceptionnelle de lucidité accordée par Primo Levi à Anna Bravo et Federico Cereja en 1983 a été publiée en français sous le titre *Le Devoir de mémoire*¹¹ : le témoin des témoins y restait fidèle à lui-même et à son œuvre en expliquant pourquoi il ne parlait plus devant des élèves. Mais son témoignage était néanmoins inscrit, par le titre même sous lequel il était publié, dans le nouveau cours social et moral de l'obligation.

Que faire dès lors¹² ? Refuser de dire l'indicible ? Certes non. Mais bien plutôt préférer poursuivre la réflexion, chercher du sens, réfléchir au choc des images, examiner les traces, les signes et les symboles polis par le temps, s'interroger sur le témoignage : rester fidèle à l'exigence de connaissance des faits et de leur agencement pour se permettre, ensuite, d'envisager la part d'indicible que ce génocide a si tragiquement inscrite dans l'Histoire. Surtout, dire bien haut et en tous lieux que nos filles et nos garçons n'ont en aucune manière à porter le poids de ce dont ils sont innocents. Gardons-nous de vouloir en faire, au nom d'une fidélité mémorable, des témoins des témoins, des acteurs par défaut ou des Justes par prétérition ! Contentons-nous, obstinément, de leur apprendre et d'apprendre nous-mêmes, individuellement et collectivement, à faire vivre en nous tous la seule fidélité, la seule identité, le seul héritage dont nous avons la charge : connaître et reconnaître, sans trêve et à raison.

Il est vrai que maintenir le cap de la transmission par la connaissance ne suffit sans doute pas. Car le transfert sur le « devoir » de mémoire accompagne ou annonce, selon les cas, les lieux, les confessions, les origines, un localisme identitaire dont nous participons tous plus

11. Primo Levi, *Le Devoir de mémoire*, Paris, Mille et une Nuits, 1995.

12. Voir Jean-François Bossy, *Enseigner la Shoah à l'âge démocratique. Quels enjeux ?*, Paris, Armand Colin, 2007.

ou moins confusément à bien d'autres titres. Et ce localisme, social, religieux, culturel, revendique souvent la pluralité des valeurs, la singularité d'appartenance, le souvenir impétueusement constitutif, la revanche de la mémoire sur l'histoire, la bataille en mémoire avant toute concertation et instruction.

C'est dire que cette évolution du « devoir de mémoire » accélère la mise au jour de la contradiction où se débat une société qui ne veut pas avoir à dissocier transmission et formulation de l'avenir¹³. La mémoire polymorphe, parcellisée, désabusée de la construction collective prend sa revanche, s'installe sans jamais songer à accélérer puis accomplir un travail de deuil. Pire : les regains antisémites depuis quelques années en France, les refus de certains élèves d'avoir à apprendre ce qu'a été la Shoah peuvent être lus aussi comme une faillite du « devoir de mémoire ». « Peut-être trop de mémoire a-t-il provoqué sélection et oubli chez les récepteurs au lieu de les prémunir contre l'antisémitisme » a noté Esther Benbassa¹⁴.

En revanche, pourquoi ne pas reconnaître que la « guerre franco-française » commence à désarmer, que le procès de Maurice Papon a annoncé la levée d'hypothèque de Vichy sur la mémoire collective et que la Résistance, symbole d'une flamme nationale point trop vacillante, bien abritée sous l'ombre portée de la mémoire souveraine du général de Gaulle, est moins menacée d'oubli las et d'offensive révisionniste que naguère ? Signe supplémentaire d'une chute de tension bien perceptible : en 2004, les nouveaux programmes d'histoire au lycée ont « rétrogradé » l'étude de cette guerre à la fin de l'année de première, mais recommandé d'inaugurer l'année de terminale par un rappel intitulé « Bilan et mémoires de la Seconde Guerre mondiale » (on notera le pluriel de « mémoire ») et ce compromis a été entériné sans difficultés majeures.

La tâche collective à propos de la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de revanche sociale des mémoires les plus diverses et les plus antagonistes, mais aussi d'oubli galopant et d'impuissance à transmettre, paraît pourtant toujours aussi claire aujourd'hui. Il s'agit de rappeler et de convoquer les années 1939-1945 dans les consciences pour faire admettre qu'il n'y a pas de transmission sans reconnaissance d'une autorité de l'esprit ; pas de valeur éthique qui doive échapper à la conscience, individuelle, mais, en revanche, pas d'universalisme qui ne transcende la somme des options philosophiques ou religieuses et des apparténances mémorielles ; pas de civisme qui ne soit une

13. Voir Jean-Pierre Rioux (dir.), *Nos embarras de mémoire. La France en souffrance*, Paris, Lavauzelle, 2008.

14. Esther Benbassa, « Regain antisémite : faillite du devoir de mémoire ? », *Médium 2*, janvier-mars 2005. Voir également Claude Askolovitch, « Y a-t-il des sujets tabous à l'école ? », *L'Histoire* n° 301, septembre 2005.

dure victoire de l'acquis sur l'inné ; pas plus de devoir collectif que de responsabilité collective, sauf le devoir de répandre, enseigner, raisonner et partager un savoir, de prolonger la mémoire en vérité. Rude tâche. Mais, après tout, les plus nobles des témoins eux-mêmes ont convenu que toute transmission utile et véridique passait d'abord par l'intelligence et la connaissance, et ensuite par la reconnaissance. « Je pense que, pour un homme laïque comme moi, l'essentiel c'est de comprendre et de faire comprendre », n'a pas cessé de dire Primo Levi. C'est exactement ce qu'a toujours dit l'historien et résistant Marc Bloch.

F La guerre moins commémorable

Terminons ce tour d'horizon des provocations du présent sur les questions mémorielles par l'examen des effets de la situation conflictuelle et guerrière d'aujourd'hui sur la mémoire et l'histoire des guerres du XX^e siècle.

F La guerre dénationalisée

Une première remarque s'impose : les combattants évoluent aujourd'hui sur un théâtre autrement moins nationalisé qu'en 1944¹⁵. D'abord parce que l'armée, au moins en France, devenue exclusivement professionnelle depuis la « suspension » du service national en 1997, mais restée troisième poste de dépense du budget de l'État, n'apparaît pratiquement plus dans l'espace et la vie de la nation. Disparition des élites militaires de l'espace politique, effacement de l'armée du territoire national, disparition de la caserne, des manœuvres, de l'uniforme et donc du soldat de l'espace public, mutisme et ostracisme médiatique, perte d'autorité intellectuelle face aux « experts » en stratégie ou en géostratégie... Tout a conduit à une situation paradoxale : « L'armée fait la guerre, mais la nation ne la voit plus, donc ne sait plus qu'elle a une armée¹⁶. » Cette désaffection du national accompagne évidemment l'affaissement des « mythes actifs » à vocation civique et patriotique qui formaient sa culture basique, et qu'elle avait aidé à insuffler et à amalgamer pour partie dans le corps du pays, malgré le désastre de 1940, la fin de « l'Indo » et les putschs d'Alger, à travers conscrits depuis Valmy, poilus et Forces françaises de

¹⁵. Ils le savent et veulent le comprendre. Voir, par exemple, des thèmes récents traités par *Inflexions* : « L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ? », « Fait religieux et métier des armes », « Guerre et opinion publique », « Le corps guerrier », « Transmettre », « La judiciarisation des conflits », « Que sont les héros devenus ? », « L'armée dans l'espace public »...

¹⁶. Frédéric Guelton, « La disparition de l'armée de l'espace national », *La Revue des Deux Mondes*, mars 2011, p. 114.

libération : culte de l'honneur, de la gloire et de la puissance, défense des libertés nécessaires, refus de l'égoïsme et sens du bien commun, avec au bout du compte le respect du *pro patria mori*.

Du coup, par l'évolution du système des alliances (OTAN) et la fin des blocs de la guerre froide qui poussent au multinational, par la montée en force des exigences internationales (ONU), par l'affaissement de la raison d'État et le reclassement du pays au rang de puissance moyenne malgré le maintien de la force de frappe nucléaire, par l'évolution constitutionnelle de 2008, qui renforce le contrôle du Parlement sur le budget et la politique de la Défense, la guerre ne peut plus se soustraire à l'air du temps, à la pression de l'opinion publique et aux impératifs de la communication, de l'information et de la désinformation, de la rumeur et du reportage remplaçant le communiqué. Et toute opération extérieure supposerait d'avoir posé publiquement des questions démocratiques sur les valeurs à défendre, le prix que nous acceptons de payer pour y parvenir et le projet collectif porté demain, avec nos alliés, sur le théâtre pacifié.

Si bien que les opérations guerrières menées aujourd'hui, devenues moins héroïques, hantées par le « zéro mort », toujours un peu « cyberguerres » menacées d'abord par les *hackers*, ne peuvent plus autant entretenir la flamme du souvenir des combats passés où l'héroïsme sacrificiel tenait encore sa place. Il ne s'agit plus d'anéantir l'ennemi mais de le neutraliser, si possible avec des frappes « chirurgicales », d'accorder sa force de frappe aux avancées technologiques sans pousser l'engagement au-delà du « top » logistique ni jusqu'à la prise de risque pour soi-même et pour son unité, d'accomplir des missions d'interposition et de paix à l'extérieur. Tant et si bien que le souci du plus faible coût humain en vient à faire considérer communément que toute perte humaine en opération résulterait d'une faute professionnelle de l'encadrement qui n'a pas su prévenir le danger, pourrait être considérée comme une injustice sinon comme un accident du travail, et pourrait relever après le drame d'un traitement juridique et d'une indemnisation des familles : la victime innocente l'emporte sur le héros conscient, le langage du droit remplace celui du politique, du national et du sacré. Il vaut pour oraison funèbre. Il entérine une certaine postmodernité de la guerre, aujourd'hui accordée prioritairement à l'individualisme philosophique et à la valeur absolue qu'il donne à la vie humaine.

La guerre est donc devenue moins héroïque, elle exalte avec moins d'assurance des valeurs communes ; elle se fait moins libératrice, moins croisade ou alliance de peuples ; elle réfère moins à une délivrance comme en 1944, parce que sa violence est rapportée autant au civil qu'au militaire, à l'ennemi qu'au terroriste et au suspect, au

national qu'à l'international. Mais c'est aussi parce que l'héroïsme guerrier peut être désormais mis en accusation non plus au nom du « pouvoir mourir » mais à celui du « souffrir en vain » toujours assorti d'un « pouvoir tuer » assimilable à quelque pulsion mortifère et qui conserve tout son mystère historique et anthropologique¹⁷. Vaste retournement qui fait passer du culte des combattants à vocation héroïque et patriotique au souvenir de l'injustice et des violences assassinées qu'ont subies et subissent toutes les victimes sur tous les théâtres – auquel les historiens des guerres du XX^e siècle, et d'abord ceux de la Grande Guerre, ont excellemment contribué depuis une trentaine d'années, depuis précisément que tant de paradigmes guerriers perdent de leur vivacité nationale.

■ De la guerre libératrice à la protection humanitaire

Outre cette évolution propre à la nature du conflit ainsi qu'à la pratique politique et militaire de la guerre elle-même, le XXI^e siècle nous fait passer aussi, à grand renfort de médiations de tous ordres, du souvenir entretenu au XX^e siècle de la guerre pour un monde libre, de la guerre des justes causes, de la guerre de la victoire libératrice, par des nations alliées, du bien commun sur la barbarie et le mal, à un « présentisme » aussi spectaculaire que non nationalisable : celui de l'actualité menaçante et répétitive du désastre et de la catastrophe en série menaçant l'humanité ; celui des dangers et des agressions multiformes ; celui de l'insécurité chronique ; celui, du coup, de la lutte, au nom du droit, pour la sécurité humaine d'abord, pour la vie fragilisée contre la mort toujours scandaleuse et toujours assassine¹⁸, pour le refus du vertige du Mal et le respect du seul Bien qui reste, le droit de l'homme menacé par le catastrophisme ambiant.

Ainsi succèderait à l'âge du « total » du XX^e siècle, avec ses génocides et ses luttes contre les totalitarismes, l'âge du « global » au XXI^e siècle, un âge du « désastre humanitaire », de la lutte pour une survie à l'échelle planétaire et de la sécurité pour tous qui, seule, peut épanouir l'individu. Nous ne pouvons pas entrer ici dans l'analyse¹⁹ des différents processus qui ont marqué cette succession séculaire. Sachons simplement que celle-ci a profondément modifié les règles du jeu international, qu'elle tente de distendre le nœud d'antagonismes qui, au XX^e siècle, opposaient, jusqu'à la guerre entre nations,

^{17.} Voir Christophe Bouton, « Pouvoir mourir et pouvoir tuer. Questions sur l'héroïsme guerrier », *Esprit*, janvier 2011, pp. 119-132 et l'ensemble de ce numéro consacré à « Que faire de la mémoire des guerres du XX^e siècle ? ». Voir aussi le n° 16 d'*Inflexions*, « Que sont les héros devenus ? » (2011).

^{18.} Voir le numéro d'*Esprit* sur « Le temps des catastrophes », mars-avril 2008.

^{19.} Faite par Frédéric Gros, « Désastre humanitaire et sécurité humaine. Le troisième âge de la sécurité », *Esprit*, mars-avril 2008, pp. 51-66.

les mots vérité, justice, réconciliation, démocratie et État de droit ; qu'elle a officialisé le droit d'ingérence humanitaire, admis la montée de la violence multiforme au XXI^e siècle, ses extensions dans la vie quotidienne, dans la sphère privée comme dans la sphère publique. Ce qui, au bout du compte, installe partout la hantise de l'antagonisme mortifère, mais sans jamais exciper de l'exceptionnalité d'un « temps de guerre ».

Au siècle dernier, la sécurité, c'était la défense des intérêts vitaux de l'État ainsi que la garantie de la conservation des personnes et des biens sur un territoire donné. Aujourd'hui, on passe de cette sécurité « statocentré » (Frédéric Gros) à l'insécurité globalisée et instillée dans une société et dans les représentations du monde, à la négociation multilatérale et aux tensions multipolaires ; on vulgarise et médiatise un *continuum* de la menace en juxtaposant terrorisme et menace nucléaire, bouleversement climatique et pauvreté, répression politique et traumatisme affectif. De grands textes internationaux sur le développement humain, émanant de l'ONU, d'ONG, d'associations en viennent à parler « d'indivisibilité de la sécurité humaine sur l'ensemble de la planète » au nom de l'indispensable épanouissement de chaque individu dans sa dimension vivante. Et le droit lui-même, à vocation planétaire, pourrait ne plus être un échange entre un sujet et l'autorité de la loi, mais un mouvement d'affirmation défensive des capacités vitales d'un individu ou d'une communauté non étatisée. Une telle conception dilue les mots « défense » et « guerre » dans l'humanitarisme au nom de la dilution du mot « menace » : dès 1994, le *Rapport mondial sur le développement humain* des Nations Unies a signalé que « la sécurité humaine, c'est un enfant qui ne meurt pas, une maladie qui ne se propage pas, un emploi qui n'est pas supprimé, une tension ethnique qui ne dégénère pas en violence, un dissident qui n'est pas réduit au silence »²⁰.

Ainsi, fragilisé, agressé, menacé de toute part et à protéger à tout instant, l'homme du XXI^e siècle ne serait plus comme au XX^e siècle une liberté à construire et un agent du bien commun ; il ne serait plus un acteur historique. Et les guerres menées en son nom n'auraient plus à marquer le cours de l'Histoire en orchestrant le concert des nations, mais à garantir en toute précarité, pêle-mêle, la paix universelle, la sécurité pour chacun, la démocratie pour tous et, au passage, l'avenir d'une planète menacée elle aussi.

Du chevauchement des évolutions ainsi énoncées et qui touchent la mémoire collective, le devoir de mémoire et les guerres elles-mêmes, vient évidemment notre difficulté à commémorer aujourd'hui les

20. *Idem*, p. 59.

guerres du XX^e siècle. Nous appréhendons moins directement la nature des conflits passés. Peut-être même les ignorerons-nous un jour. Ou substituerons-nous à leur mémoire quelque cosmopolitisme du tourisme de mémoire.

Tant d'incertitudes ne peuvent que nous inciter, nous tous, historiens, professeurs, associés, acteurs culturels, élus, non pas au pessimisme mais à l'intelligence des situations, à la juste mesure de ces provocations du présent pour rendre plus persuasive notre détermination, pour persévérer dans la seule voie possible : mieux connaître ces guerres du XX^e siècle, faire leur histoire au plus près du vrai, et faire connaître celle-ci aux nouvelles générations. ▶



HAÏM KORSIA

COMMÉMORER OU REMÉMORER ?

« Cette stèle sera un témoin. » C'est par ces mots que la Genèse (XXXI, 52) conclut l'alliance entre Jacob et Laban qui décident de construire un monument. En quoi une pierre peut-elle témoigner de quoi que ce soit, elle qui ne parle pas ? Il semblerait au contraire que ce soit à nous de parler aux pierres puisque c'est parce que Moïse frappa un rocher au lieu de lui parler, afin qu'il donne son eau, qu'il ne put entrer en Terre sainte.

Plus largement, pourquoi attache-t-on tant d'importance aux monuments, aux plaques commémoratives ? Pourquoi une association aussi formidable que le Souvenir français déploie-t-elle autant d'énergie pour entretenir les tombes des soldats morts pour la France et les monuments célébrant tous nos engagements militaires ?

Dans le judaïsme, il est de tradition de poser un caillou sur une tombe que nous venons de visiter pour indiquer que cette sépulture n'est pas abandonnée, pour affirmer que nous posons seulement aujourd'hui la dalle qui recouvre le cercueil et que notre souvenir de la personne décédée est identique à celui du jour de sa mort, que notre fidélité est toujours totale, que notre mémoire est toujours active. C'est ce que dit la si belle devise du Souvenir français, « À nous le souvenir, à eux l'immortalité », ou l'expression de la langue française qui, à propos d'un événement majeur, parle d'un temps à « marquer d'une pierre blanche ».

Notre mémoire nationale s'incarne sous l'Arc de Triomphe autour d'un soldat inconnu pour donner un lieu d'ultime existence à ceux qui n'en ont pas. La mémoire de l'humanité est en effet frappée par cette absence de lieu pour les morts sans sépulture. C'est ce qui nous percuté, ce qui nous heurte à Auschwitz : un cimetière ouvert, un lieu où notre âme souffre de ce vide d'humanité où le bourreau n'a même pas daigné accorder une tombe à sa victime, voulant nous forcer à être complices en l'oubliant, la tuant une seconde fois. La résistance est aussi là, dans l'obsession de la mémoire, dans sa construction comme une révolte contre l'oubli. Chaque plaque commémorative, chaque monument, chaque cérémonie, chaque livre, chaque histoire à laquelle nous redonnons vie – l'expression est si belle et si juste, – chaque visite est une victoire sur l'oubli.

Mais est-ce si grave d'oublier ? Ne risquons-nous pas, à parler de mémoire, d'oublier... l'oubli ? En effet, dans une formule lumineuse et pleine de la connaissance de l'âme humaine, mon maître disait que le plus beau cadeau que Dieu avait fait à l'homme était l'oubli.

C'est lui, en effet, qui nous permet de ne plus ressentir avec la même violence le deuil des premiers jours, qui cautérise nos peines, qui nous donne à nous remettre debout et qui nous autorise à revenir à la vie après un drame. Et ces forces de vie semblent antinomiques avec l'entretien de la mémoire que nous célébrons. Mais même le fait d'oublier, voire d'occulter un événement, est un acte de mémoire, la construction en creux d'une mémoire de souffrance. Quelqu'un qui n'oublierait rien ne pourrait vivre, écrasé qu'il serait par tous les instants de sa vie, positifs ou négatifs, incapable de dépasser un moment fort, heureux ou triste. Alors pourquoi en irait-il autrement pour un pays, pour une nation ? Ne prenons-nous pas le risque d'encombrer notre mémoire en relativisant tout, puisqu'à l'échelle de l'humanité, nous pourrions dire avec l'Ecclésiaste : « Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ! »

La distance avec un événement crée forcément une distanciation. Ainsi, plus nous nous éloignons de la Grande Guerre, par exemple, moins nous sommes dans le ressenti des souffrances et plus nous passons à la dimension historique. L'oubli force à réécrire et à re-raconter une histoire racontable pour chaque époque, décalée par rapport à la réalité. Sommes-nous certains que, par exemple, l'histoire héroïque de Camerone se soit exactement passée comme nous nous la racontons ? Si les déportés ont mis tant de temps à parler, n'est-ce pas parce que leur histoire était inracontable, car impossible à écouter ? Pourquoi ne supportons-nous plus que le si grand roi Louis XI fut associé à ces cages où il enfermait ses opposants, alors que ma génération trouvait cela... normal ? En fait, quelle histoire voulons-nous raconter ou entendre ? Les mensonges, conscients ou non, les dénis, les trous, les tabous qui ponctuent notre histoire sont les espaces où s'exprime justement la mémoire, puisque nous nous rappelons que nous ne devons pas nous rappeler.

Ce qui nous émeut, comme l'idée du soldat inconnu, n'est-ce pas une façon d'organiser l'oubli de la personne au profit d'une abstraction qui est juste une fonction, le soldat dont on efface le nom ? Dans l'Égypte biblique, aucun Égyptien n'a de nom, sauf Poutifar à cause des aventures de son épouse avec Joseph, comme si seule comptait la fonction qui gommait l'identité essentielle du nom. Il y a un grand panetier, un grand échanson, un pharaon, un gardien de prison, mais pas un nom, une histoire, un individu.

Ainsi, le plus beau monument n'est-il pas notre seule mémoire ? Dans le judaïsme, s'il y a bien des synagogues, elles ne sont pas obligatoires pour un culte, contrairement aux dix personnes nécessaires pour célébrer un office : les murs et les pierres n'ont un sens que si des hommes les habitent et leur offrent une vocation. Lorsque

l'Éternel demande à Moïse de construire un tabernacle, il utilise une formule étonnante : « Et ils me feront un tabernacle et Je résiderai parmi eux » (Exode XXV, 8). Non pas dans l'édifice, mais en leur cœur, parmi eux. Il ne s'agit pas de limiter la présence de l'Éternel aux bornes du tabernacle, mais d'utiliser cet espace afin de nous le rendre présent tout le temps et partout. C'est bien la vocation des pierres de nous parler, de nous rappeler un événement, de porter une part de notre mémoire collective, non pas juste à une date précise, non pas en un lieu donné, mais en tout temps et en tout lieu. Et il en fut ainsi depuis que les hommes se souviennent, c'est-à-dire depuis qu'ils sont humains. L'arc de Titus à Rome rappelle son triomphe et les trésors qu'il pilla dans le Temple de Jérusalem, les généraux victorieux, de César à Pompée, ont leur statuaire, tout comme le maréchal Foch à Bouchavesnes ou le général de Gaulle sur les Champs-Élysées.

Mais depuis la guerre de 1870, nos monuments rendent hommage aux simples soldats, à ceux qui se sacrifient pour la Nation, et qu'il convient de venger et de faire vivre dans notre souvenir. Et c'est ce souvenir qu'il faut réenchanter, ou raconter différemment. Après l'hécatombe de 14-18, il n'était pas question de parler des tranchées, des horreurs, de la mort terrible sous toutes ses formes. Il fallait célébrer les héros qui nous offraient la victoire au prix de leur vie. C'est d'ailleurs en 1916 qu'est créée la mention « Mort pour la France », et après ce terrible conflit nos villages et nos villes se couvrent de ces monuments qui conservent avec respect la mémoire des enfants du cru tombés au champ d'honneur.

Le risque est grand de limiter la mémoire à un lieu et à un moment. La mémoire peut en effet se passer de lieu et de support, mais est-elle transmissible ? La Bible affirme que l'un des enjeux majeurs d'une société est de transmettre « afin que tu racontes aux oreilles de ton fils et au fils de ton fils » (Exode X, 2). Et pas seulement à la génération suivante, mais à celle qui lui succède et à celle d'après. Or, sans monument ni espace particulier, il faut construire des cérémonies communes afin de vivre quelque chose ensemble qui puisse créer du lien social et intergénérationnel. Ce dernier est d'ailleurs un autre nom de la mémoire qui nous offre à partager des moments aussi forts que raviver la flamme sous l'Arc de Triomphe, une prise d'armes ou une cérémonie d'hommage à un camarade mort au combat. Que ce soit ce type de manifestation ou un office religieux, un grand match ou encore un concert exceptionnel, il reste aux participants la force et la grandeur du partage, l'impulsion de l'instant qui nous a tous unis dans une même espérance. Si l'ordre est différent, l'élan est le même. C'est l'une des vocations de la mémoire que d'unir le passé au futur en nous utilisant comme maillon.

Il existe un autre risque plus pernicieux encore que l'oubli : l'indifférence. Une fois gravée dans la pierre, la mémoire peut ne plus nous concerner lorsque notre compréhension du passé aura changé. Ainsi, lorsque le pavillon français d'Auschwitz a été réalisé en 1974, il illustrait la doctrine officielle de l'époque : tous les Français avaient été résistants. Or, malgré les travaux des Américains Paxton et Marrus, moins générés que nous par la construction de notre mythologie nationale, les études des historiens sur la réalité de cette période et le discours de vérité prononcé par le président Jacques Chirac au Vél d'Hiv en juillet 1995, personne n'avait pensé à modifier la présentation du bâtiment. Les services de l'État ont finalement été alertés et le gouvernement décida de repenser la présentation de notre histoire en ce lieu pour la rendre honnête et accessible à tous, ce qui fut fait en 2005 pour le soixantième anniversaire de la libération du camp.

Mais à titre très personnel, lorsque je me rends à Auschwitz, c'est plus le vide sidéral de Birkenau qui me marque que le côté « musée » du camp I, même si cette visite est nécessaire. J'ai besoin de marcher là où ont marché mes amis, de ne rien percevoir pour pouvoir imaginer, de casser ma logique habituelle, mes références et mes bornes afin d'entrevoir ce qu'ils ont subi. Ce vide me déstabilise et un malaise me saisit. Et lorsque je suis accompagné par le docteur Elie Buzyn, un rescapé qui se dévoue pour revenir sur le lieu de son supplice afin de raconter aux jeunes, incarnant ainsi le verset du Deutéronome (XXXII, 7) « Interroge ton père et il te racontera », je le vois se remémorer ce qu'il a vécu beaucoup plus que commémorer. Ce qui lui donne une force décuplée, c'est, selon son propre témoignage, que des jeunes venant de Saint-Cyr l'École, du Prytanée de La Flèche, de Louis-le-Grand, de Rachi ou de Sainte-Ursule, dans un condensé pluriel d'une jeunesse de France, tirent leçon de son expérience pour essayer de bâtir un monde qu'il espère meilleur.

Il existe cependant un risque réel à tout fonder sur l'émotion, ce que notre époque nous pousse incontestablement à faire, au détriment de la raison. Ce n'est d'ailleurs pas toujours négatif : les retraites des soldats de nos anciennes colonies ont été justement réévaluées après le film *Indigènes*. Ce que l'intellect ne pouvait nous convaincre de réaliser, l'émotion nous a forcés à le faire. Mais il y a tout de même un péril à privilégier l'émotion à la pensée.

La conception juive des fêtes du calendrier, et donc du temps, est celle d'un cercle, ou plutôt d'une ellipse, qui nous donne la possibilité de revivre ce que nos ancêtres ont vécu et de réinterpréter leurs échecs ou leurs succès pour aller un peu plus loin qu'eux, un peu plus haut. Ainsi, pour la pâque juive, nous ne commémorons pas simplement la sortie des Hébreux d'Égypte : nous nous remémorons leur sortie,

nous sortons nous-mêmes de notre Égypte, celle qui nous enferme dans des limites que bien souvent nous nous imposons nous-mêmes. Nous redevenons des esclaves, comme eux ; nous consommons un pain de misère, des herbes amères, comme eux ; nous espérons, comme eux ; nous racontons, comme eux. En fait, nous revivons l'esclavage et la libération afin d'expérimenter ce que nos ancêtres ont vécu et tirer une expérience nouvelle de la leur. Il ne s'agit donc pas de commémorer et de se gargariser du passé, mais bien de réinterpréter à notre façon la trame de leur engagement. Et il en va de même avec les Patriarches, les Matriarches, ainsi que tous les personnages et les moments de notre foi. Nous retrouvons le souffle de l'esprit et recouvrons la même liberté de faire ou de ne pas faire que nos anciens. En fait, nous réinvestissons leur histoire pour en faire la nôtre.

C'est ce qu'un concept de remémoration nous pousserait à accomplir plutôt qu'un temps de commémoration : réinvestir le sacrifice de nos anciens pour lui donner un sens pour nous, aujourd'hui, et nous appuyer sur leur expérience pour éviter les obstacles de notre temps.

Pour conclure, je pense en me relisant qu'il manque peut-être à cette réflexion la rigueur d'un fil cartésien, mais c'est bien ainsi, car c'est exactement comme cela que fonctionne la mémoire. Elle peut partir d'un fait tout simple, mineur même, mais ouvrir sur une transformation radicale de notre présent. En effet, il y a un paradoxe apparent dans les questions mémorielles : on y « revit la mort » de personnes en restant, fort heureusement, bien vivant. Et cela se fait parfois avec ravissement et même extase, si l'on pense à la religion catholique qui fait « revivre » la Passion à ses fidèles. Mais le contraire de revivre la mort serait-il mourir de revivre ? C'est ce qui arrive d'ailleurs lorsque la remémoration est de glace et de pure forme. Le souvenir, dans un équilibre fragile entre action et évocation, doit donc trouver le chemin de crête entre ces deux abysses, sans tomber narcissiquement dans la mise en abîme, c'est-à-dire dans une utilisation triviale du passé au profit d'un présent inodore et petit. Ce qui est très difficile.

Pour ne pas revivre la mort, faudrait-il alors revivre la vie ? Oui, c'est ce qu'il faudrait faire pour que la remémoration ait un sens, mais sans renoncer pour autant à vivre notre propre vie qui reste toujours distincte de celle de celui que nous honorons. En fait, il faudrait utiliser l'élan de nos anciens pour l'implanter dans nos vies, comme une greffe de courage, d'abnégation, de don de soi, pour nous qui en manquons tant. Une façon de trouver des modèles que nous ne côtoyons plus et de pouvoir en refaire nos contemporains.

La circularité du calendrier juif et, surtout, car tous les calendriers sont circulaires, la circularité de l'étude telle que l'entend le judaïsme, à savoir tourner en rond, ou plutôt en spirale, sur les mêmes textes

pendant trois millénaires et demi sans jamais complètement se répéter, offrent peut-être un modèle de fonctionnement mémoriel vivant sur la ligne de crête dont je parlais un peu plus haut. Car notre mémoire est circulaire, mais sans fermeture.

Or la marchandisation du monde combat le réenchantement que je prône. Dans cette lutte asymétrique, le marché du mémoriel, avec ses excès, doit être sévèrement régulé afin de ne pas tomber dans la contradiction entre mémoire et réécriture du passé. Ou bien faudrait-il accepter que toute mémoire ne soit que contradiction avec la liberté d'agir sans le poids du passé ? Après tout, Adam, l'homme par nature sans mémoire puisque sans passé, serait né, d'après un texte allégorique, à l'âge de vingt ans, avec une mémoire des mondes que l'Éternel « faisait et défaisait ». Il n'avait pas une mémoire, il en avait besoin d'une.

Se souviendrait-on précisément pour ne pas recommencer, seulement pour échapper à la programmation animale, végétale, minérale ? La néoténie de l'Homme, qui est sa marque distinctive, sa marque de fabrique au sens premier du terme, devrait-elle gagner sa mémoire pour que nos souvenirs naissent jeunes ? Ceux-ci devraient-ils être aussi inachevés que nos rêves ? Et après tout, quelle différence diraient les psychanalystes ? Chacun, mémoire et avenir, garantirait-il alors l'autre ?

Et puisque j'ai débuté mon article par le mot « stèle », je veux le terminer avec un texte lumineux de Victor Segalen, premier poème d'un ouvrage justement titré *Stèles*, qui dit tout cela bien mieux que moi.

SANS MARQUE DE RÈGNE

« Honorer les Sages reconnus ; dénombrer les Justes ; redire à toutes les faces que celui-là vécut, et fut noble et sa contenance vertueuse,

Cela est bien. Cela n'est pas de mon souci : tant de bouches en dissertent ! Tant de pinceaux élégants s'appliquent à calquer formules et formes,

Que les tables mémoriales se jumellent comme les tours de veille au long de la voie d'Empire, de cinq mille en cinq mille pas.

Attentif à ce qui n'a pas été dit ; soumis par ce qui n'est point promulgué ; prosterné vers ce qui ne fut pas encore,

Je consacre ma joie et ma vie et ma piété à dénoncer des règnes sans années, des dynasties sans avènement, des noms sans personnes, des personnes sans noms,

Tout ce que le Souverain-Ciel englobe et que l'homme ne réalise pas.

Que ceci donc ne soit point marqué d'un règne ni des Hsia

fondeurs ni des Tcheou législateurs ni des Han ni des Thang ni des Soung ni des Yuan ni des Grands Ming ni des Tshing, les Purs, que je sers avec ferveur.

Ni du dernier des Tshing dont la gloire nomma la période Kouang-Siu.

Mais de cette ère unique, sans date et sans fin, aux caractères indicibles, que tout homme instaure en lui-même et salue.

À l'aube où il devient Sage et Régent du trône de son cœur. » ■

FRANCE MARIE FRÉMEAUX

CHANTER LA MÉMOIRE DES DISPARUS

*« On les flanquerait bien dehors, mais moi je te le dis,
la plupart du temps, la plupart des types du camp sont incapables de se souvenir.
De se souvenir de quoi ? demanda le rouquin. De se souvenir de rien du tout, fit l'autre. »*
Ernest Hemingway (*En avoir ou pas*, 1937)

Prélude

Samedi 8 mai 1954, Hanoi. Dans la capitale du Tonkin, province septentrionale de ce qui est pour quelques mois encore l'Indochine mais va bientôt se nommer le Vietnam, une cérémonie se déroule. Des soldats français marchent lentement le long des rues que bordent les hauts tamarins. Ils piétinent. Ils défilent. Ce matin, il s'agit pour eux de commémorer une victoire à la fois lointaine – elle a eu lieu en Europe – et relativement proche dans le temps – moins de dix ans – : la victoire de 1945 contre l'Allemagne nazie. Mais... « Jamais je ne ressentirai aussi lourdement, aussi atrocement le poids de la défaite », peut-on lire dans l'édition de *France-Soir* du 10 mai. L'envoyé permanent du journal dans l'Indochine en guerre a l'habitude de communiquer par câble avec Paris ; ses reportages paraissent au fil des éditions régulières ou spéciales du quotidien. Ils « collent » à l'événement. Ce que rapporte son article d'un jour qui n'est peut-être pas comme les autres ne se présente pas non plus comme une banale manifestation de la mémoire combattante. Les troupes qui s'avancent d'un pas lourd sont lasses. Dans la cité coloniale presque déserte, aucun badaud ne s'est arrêté pour les applaudir. Personne ne s'est déplacé, personne n'est venu voir le général René Cogny (1904-1968), qui commande les forces militaires du Tonkin, se pencher au pied du monument du souvenir. Prenant appui sur sa canne, il a déposé une gerbe solitaire. Les soldats lui ont ensuite présenté les armes. Peu nombreux, traînant la jambe, les traits creusés, marqués par des blessures récentes, ils ont accompli les gestes nécessaires mais sans force, pareils à un détachement malheureux « d'ombres, de survivants ». Car la veille de ce morne samedi, à 11 heures du matin, le camp retranché de Dien Bien Phu est tombé sous les assauts de l'armée vietminh.

Celui qui narre « ce défilé de douleur » se nomme Lucien Bodard. Quatre mois plus tard, Jean Lartéguy décrit dans *Paris-Presse l'Intransigeant*

une cérémonie semblable. Elle a pris place, toujours à Hanoi, le 30 septembre. De nouveau, le général Cogny a présidé, avec à son côté, coiffé d'un calot rouge, le général Christian de Castries (1902-1991), le vaincu de Dien Bien Phu récemment libéré des camps vietminh. Cogny est apparu « voûté, vieilli » aux yeux des très rares spectateurs. S'efforçant de redresser « sa puissante stature », il s'est incliné devant le monument aux morts français et vietnamiens qui se dresse dans le square René-Robin. Le texte de Lartéguy est publié le 10 octobre. Ce qui se passe à Hanoi ce jour-là, le journaliste va en rendre compte peu après. Il raconte. Tout est calme, pas un bruit n'a troublé la nuit qui s'achève ; il pleut. Tandis que les premières lueurs de l'aube éclairent vaguement la ville, quelques silhouettes s'agitent autour d'un mât. Et voici qu'on apporte le drapeau tricolore. On le replie, on l'emporte. Tout est fini : « On ne vient que de perdre Hanoi. Le rideau de bambou est retombé sur nous. » Le rideau ? La pièce en effet se termine, ses protagonistes s'éloignent. La scène demeure vide. Aux morts dont les intempéries vont bientôt effacer les noms sur la stèle du square Robin ou d'ailleurs, il ne restera qu'à s'enfoncer dans l'oubli. Pour eux, plus de gerbe, de salut ni de discours ! En ont-ils vraiment besoin ? Le silence leur est-il trop dur à entendre ?

Les articles de Lucien Bodard et de Jean Lartéguy concentrent en quelques paragraphes tous les éléments des commémorations telles qu'on peut les vivre puis les écrire : une date et sa réitération, le rappel d'un événement, souvent militaire, une victoire de préférence, que l'on fête en réunion, l'évocation (accédant, de par son ordre et sa régularité, au statut de rite) du souvenir qu'ont laissé les participants à cet événement, la célébration des vivants glorieux et le rappel concomitant de ceux qui ont perdu la vie, les défunt non moins glorieux... Tout cela mis en mots ; les morts aussi mis en mots. Lesquels, de ces mots ?

Les deux textes cités correspondent à des reportages menés sur le terrain. Leurs auteurs, journalistes qui ont l'habitude de relater ce que leur métier les amène à observer, veulent avant tout transcrire la réalité. Assistant à une cérémonie du souvenir – l'anniversaire du 8 mai 1945, un ultime hommage aux disparus de l'armée – ils se maintiennent, dans le papier qu'ils en tirent ensuite, au plus près de ce qu'ils ont perçu. Les termes qu'ils choisissent, le rythme des phrases, leur ordonnancement, tout concourt à ce que la description se rapproche autant que possible de la vérité des faits. Mais n'y a-t-il pas une autre façon de dire ces choses ? Leur poids – après tout, c'est de la mort qu'il est ici continuellement question, ne serait-ce que parce que commémorer implique qu'on se tourne vers le passé, fût-ce pour qu'il revive est si grand que l'on peut souhaiter utiliser

une autre sorte de langage, plus dense et approprié à l'instant. Les mots, dans cette perspective, ne serviront plus à simplement informer ; ils conduiront à voir plus loin que le réel ordinaire, tout émouvant qu'il soit. Plus encore, ils vont jusqu'à le recréer. Puissance du verbe ! Le cadre littéraire qui répond le mieux à ce désir de transformer la mémoire en parole créatrice, n'est-ce pas la poésie ?

Poésie de la mémoire

« Heureux ceux qui sont morts », lance Charles Péguy (1873-1914) dans *Ève* paru, à la fin de 1913 : « Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle / Mais pourvu que ce fût dans une juste guerre. / Heureux ceux qui sont morts pour quatre coins de terre. » Il ne sait pas que lui-même rejoindra bientôt cette terre accueillante à la chair des corps dont il chante le détachement consenti. Le 5 septembre 1914, celui qui fut le collaborateur de *La Revue socialiste*, le défenseur du capitaine Albert Dreyfus, le directeur des *Cahiers de la Quinzaine* publiant Romain Rolland et son *Jean-Christophe*, celui qui fut l'auteur, enfin, des *Mystères* (de la charité de Jeanne d'Arc, de la Deuxième Vertu, des saints Innocents...) et des *Tapisseries* (de sainte Geneviève, de Notre Dame) tombe au milieu des champs d'avoine qui entourent le village de Villeroy (« Heureux les épis mûrs et les blés moissonnés »), à une vingtaine de kilomètres de Paris. Son poème traduit en musique a souvent accompagné des cérémonies funèbres. Il est favorable aux jeunes tessitures et les chœurs d'enfants, les chorales d'élèves (revêtant éventuellement l'uniforme d'une institution militaire) confèrent à ses vers un pouvoir d'émotion accru quand ils résonnent entre les murs de quelque chapelle recueillie.

Cependant, le poète qui invite à ses côtés aussi bien la petite fille Espérance que la bonne femme Clio – l'Histoire à qui il incombe de bien faire le ménage au risque de négliger les valeurs essentielles – n'est pas le seul magicien de la mémoire qui opère pour l'édification de ceux qui n'en ont plus, de cette mémoire volatile parfois, au profit de ceux dont on n'est jamais sûr qu'ils pourront se perpétuer, ne serait-ce qu'en tant que réminiscence. Un siècle avant le désastre de Dien Bien Phu, en 1854, paraît un poème d'Alfred de Vigny (1797-1863) : *La Bouteille à la mer*. C'est l'histoire d'un capitaine de navire qui lutte contre la tempête. Avant que son embarcation ne se fracasse contre un écueil, il parvient à rouler à l'intérieur d'une bouteille une feuille qu'il a rédigée à la hâte au milieu des vagues furieuses. Le récipient de verre, il le confie à la mer avec son contenu, car « son sacrifice est fait ; mais il faut que la terre / Recueille du travail le pieux monument ».

Monument signifie, étymologiquement, le « souvenir transmis à la postérité ». C'est en ce sens que Chateaubriand (1768-1848) conclut ses *Mémoires d'outre-tombe* : « Mon monument est achevé. Ce m'est un grand soulagement : je sentais quelqu'un qui me poussait : le patron de la barque sur laquelle ma place est retenue m'avertissait qu'il ne me restait qu'un moment pour monter à bord. »

Cette barque est, bien sûr, celle que conduit le nautonier grec des âmes défuntes, Charon, qui guide ses passagères vers les enfers. Péguy reliait la mort à la terre pour laquelle on se bat, la terre des racines, la terre de la patrie, qui peut être celle de l'esprit, universelle, avant de devenir un giron bienveillant où enfouir le regret de ses années effacées. « Allez bien doucement, Messieurs les fossoyeurs », s'exclame le poète Saint-Pol-Roux (1861-1940)¹. Chateaubriand associe, du moins ici, sa disparition pressentie à une traversée des eaux, reprenant les anciennes traditions qui veulent que le royaume souterrain soit séparé par une rivière ou un lac de l'univers des vivants. Mais ces images symboliques surgissent en liaison avec un thème constant : celui du souvenir et de la postérité.

Quant à la bouteille de Vigny, elle est heureusement arrivée entre les mains d'un « savant ». Celui-ci explique l'importance de l'objet rejeté par les flots au pêcheur qui l'a ramassé sur le rivage : « Aux héros du savoir plus qu'à ceux des batailles / On va faire aujourd'hui de grandes funérailles. / Lis ce mot sur les murs : Commémoration ! » Le message qui y est enfermé est en effet une carte marine qui donne la situation du rocher dangereux. Pour Alfred de Vigny, hanté par l'épopée napoléonienne et déçu par son expérience d'officier sans aucun exploit militaire à son actif, l'abnégation que suppose le travail scientifique (et la cartographie qui ouvre les routes terrestres ou maritimes en est un élément notable) s'avère aussi remarquable que l'héroïsme des armes. Il s'écrie : « Souvenir éternel ! Gloire à la découverte. [...] / Sur la pierre des morts croît l'arbre de grandeur. »

L'humanité doit admirer les découvreurs autant que les guerriers et la poésie participe au souvenir, qu'elle soit en elle-même commémoration, par son sujet, ou qu'elle illustre de solennels anniversaires. Elle renforce le pouvoir d'évocation qui caractérise ceux-ci par son rythme, le choix qu'elle effectue des mots et des sons, leur déclamation qui est déjà musique, en dehors d'une mise en harmonie ultérieure. Elle aide à construire la mémoire. D'une existence achevée, elle extrait les pierres qui servent à bâtir ce monument livré ensuite à la

1. Paul Pierre Roux dit Saint-Pol-Roux, *Pour dire aux funérailles des poètes* (1903) : « Allez bien doucement, car il était peut-être un dieu, ce poète. » Né en 1861, admiré des surréalistes, il meurt le 18 octobre 1940 des suites d'une agression perpétrée dans la nuit du 23 au 24 juin dans son manoir de Camaret par un soldat allemand qui a violenté et très gravement blessé sa fille Divine après avoir tué leur servante Rose.

succession des siècles et qui s'appelle un « tombeau », dressé dans un cimetière ou bien dans un livre, ainsi celui que Stéphane Mallarmé (1842-1898) dédie en 1876 à Edgar Poe devenu par son décès « Tel qu'en lui-même enfin, l'éternité le change »². Des tombeaux de cet ordre, de nombreux autres poètes en édifient sans nécessairement leur donner un titre architectural. Victor Hugo (1802-1885) brosse dans la *Légende des siècles* le destin de l'humanité entraînée par les soldats de la paix. Il somme les morts, les plus modestes surtout, de venir témoigner aux assises de l'Histoire en faveur des justes qui ne craignent pas de s'opposer aux tyrans : « Trépassés ! Trépassés ! Levez-vous, accourez, venez, comparaissez³ ! »

Sur la dépouille de semblables défunt, le poète anglais Thomas Gray (1716-1771) s'est recueilli avant de composer son *Elegy written in a country churchyard* : « *The paths of glory lead but to the grave. / Nor you, ye Proud, impute to these the fault / If memory o'er their tomb no trophies raise*⁴. » Un commentateur de cette *Elégie* écrite dans un cimetière de campagne, A. Rérat, ajoute : « Si humbles qu'ils aient été [ces ancêtres que le poète salue bien qu'ils n'aient accompli d'autre exploit que de vivre leur vie quotidienne], ils n'ont point voulu devenir la proie de l'oubli muet, et quelque frêle monument les rappelle encore à notre souvenir⁵. »

La commémoration ne s'adresse décidément ni à la puissance ni à la gloire, du moins pas uniquement. Les armes n'ont pas l'exclusivité des constructions majestueuses ni des grands orchestres qui en rappellent la pompe (et les circonstances) après qu'elles se sont tuées. Quand les poètes s'emparent de la forme lyrique du souvenir, ils l'appliquent à tous, riches et pauvres, savants ou ignorants, chefs de troupes, gens du peuple, empereurs, mendiants, vagabonds... esclaves ! « Eia pour ceux qui n'ont jamais rien inventé, pour ceux qui n'ont jamais rien exploré, pour ceux qui n'ont jamais rien dompté », jette à la face du monde colonisateur le chantre martiniquais de la révolte et de la négritude, Aimé Césaire (1913-2008).

Léopold Sédar Senghor (1906-2001), s'adressant *Aux tirailleurs sénégalais morts pour la France*, déplore de son côté que « vous, mes frères obscurs, personne ne vous nomme »⁶. À lui de sanctionner le délit d'indif-

-
2. Composé en 1876, *Le Tombeau d'Edgar Poe* est un hommage à celui dont Charles Baudelaire (1821-1867) a déjà traduit l'œuvre vingt ans plus tôt, Edgar Allan Poe (1809-1849).
 3. Victor Hugo, *La Vision de Dante*.
 4. « Les sentiers de la gloire ne conduisent qu'à la tombe. Vous, hommes Fiers, ne les condamnez pas si la mémoire n'élève aucun trophée sur leur tombe. » Les sentiers de la gloire... Cela ne rappelle-t-il pas le titre d'un film (de Stanley Kubrick) qui met en cause l'héroïsme que les soldats sont obligés de déployer pendant les guerres ?
 5. Voir les pages 188 à 193 de *Thus Sang They*, Belin, 1947.
 6. Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, 1939; Léopold Sédar Senghor, *Hosties noires*, 1948. Tous deux sont largement présents dans l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* qu'a dirigé ce dernier aux Presses universitaires de France en 1948 (rééd. Quadrige, 1985).

férence ! Non seulement le poète convoque la mémoire au tribunal des consciences oublieuses de la guerre que les hommes ont faite (souvent malgré eux), quitte à perdre la vie ; cette mémoire, lorsqu'elle est blessée, il la répare en se servant du langage. Il manie le verbe. Tel Dieu au jour de la création, il donne un nom aux êtres et aux choses ; un nom et peut-être rien que cela, un nom qui confère une identité ; moins qu'un nom, parfois, juste quelques mots : « Nous vous apportons, écoutez-nous, nous qui épelions vos noms dans les mois que vous mouriez. / Nous, dans ces jours de peur sans mémoire, vous apportons l'amitié de vos camarades d'âge. »

Mémoire ! De l'autre côté de l'océan, Walt Whitman (1819-1892) a voué le livre XXI de ses *Leaves of Grass* à la mémoire des soldats de la guerre civile américaine (« Beat ! Beat ! Drums ! Blow ! Bugles ! Blow ! »⁷) et le livre suivant à celle d'Abraham Lincoln. Ayant l'habitude, chaque printemps, quand les lilas refleurissent (« When lilacs last in the dooryard bloom'd »), de rendre publiquement hommage au président assassiné le 14 avril 1865, il parviendra, bien que malade, à souscrire une dernière fois à ce rite moins de deux ans avant de mourir à son tour.

Le poète contribue à la connaissance des hommes qu'il s'évertue à sauver du néant. L'historien également œuvre en ce sens⁸.

Cérémonies de l'écriture

Glorifier, célébrer... Commémorer ! D'autres textes que la pure poésie rejoignent ce propos. Les récits du souvenir sont innombrables, comme les poèmes, et embrassent toutes les occasions de se rappeler : grandioses batailles, actions d'éclat, figures remarquables ou sans prétention... Commémorer, cependant, n'est-ce pas d'abord se rappeler ensemble ? « La commémoration est une volonté politique de mémoire⁹. » Autrement dit, la mémoire, ici, est avant tout celle des citoyens dans la cité, une mémoire collective, sociale. Le souvenir s'insère alors dans le cadre de fêtes dont la récurrence garantit la force des liens qui se nouent au sein d'une génération. Leur perpétuation s'effectue, avec plus ou moins de bonheur¹⁰, d'une

-
- 7. « Roulez, tambours, soufflez, trompettes... » Walt Whitman, *Leaves of Grass* (*Feuilles d'herbe*) : dix éditions, dont la plupart à compte d'auteur, de cette œuvre entreprise en 1855 et perpétuellement renouvelée sont sorties durant la vie du poète américain traduit par l'un des proches de Jules Romains et Georges Duhamel, Léon Bazalgette, qui lui a consacré une importante biographie parue en 1908.
 - 8. Voir, par exemple, Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre : combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Ed. 14/18, 2006.
 - 9. Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire, la commémoration en France de 1945 à nos jours*, Papyrus, 1983.
 - 10. Voir Jean-Pierre Rioux, dans l'ouvrage qu'il a dirigé avec Évelyne Damoï, *La Mémoire des Français. Quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Institut d'histoire du temps présent, 1986, pp. 89-101.

classe d'âge à l'autre. Il faut assurer autant que possible la stabilité d'une communauté dont les membres se transmettent leur histoire de manière rituelle, souvent orale (et le poème, on l'a vu, réalise parfaitement une transmission par la parole), mais la mémoire, en même temps, « se nourrit de toute une culture écrite et iconographique »¹¹, culture écrite qui s'exprime, entre autres, dans la série des *Célébrations nationales* publiées par la direction des Archives nationales. Ainsi, le volume de l'année 2008, ouvert à toutes les composantes de l'histoire nationale, traite aussi bien du sultan Abd el-Kader (1808-1883) luttant contre les Français en Algérie avant de devenir « un homme de paix et d'entente », que du prix Nobel de littérature Roger Martin du Gard (1881-1958), auteur des *Thibault* et accessoirement ancien combattant de la Grande Guerre¹². L'écriture rend compte alors de manifestations qui se déroulent en dehors d'elle tout en fournissant aux organisateurs des éléments objectifs : dates, biographies, éléments factuels, bases de réflexion...

Par ailleurs, et en dehors de toute cérémonie concrètement élaborée, écrire comporte, bien que l'on considère généralement l'acte comme solitaire, une idée de rassemblement. Que celui-ci reste à l'état virtuel ne surprendra pas les adeptes des positions (post) modernes. Un livre se conçoit mal sans ses lecteurs, fussent-ils désirés plus que réels. Le scripteur, quand il s'installe devant sa table de travail, ne peut s'empêcher de les supposer qui viennent. Les rencontrera-t-il un jour incarnés ? Dès maintenant, il a l'intention de les voir présents autour de lui au même titre que ceux dont il parle. Ces derniers apparaissent, ils sortent des limbes, ils arrivent, vivants et morts... Les autres, qui lisent, attentifs, les reconnaissent. Certains des protagonistes de la lecture ne sont que des ombres transparentes, mais peu importe. Il est question d'émotion mise en langage. L'écrivain, poète, romancier, philosophe, pamphlétaire, journaliste souhaite transmettre cette émotion à ceux qui parcourront ses pages afin que tous communient dans un bouleversement partagé, éprouvant des sentiments de nature identique.

Le livre lui-même se situe à la croisée de ces différentes énergies. L'auteur peut en effet choisir de mettre en exergue une dédicace qui, outre son sujet, fait bien de son texte un monument : « À la mémoire des Martyrs de la Foi nouvelle », écrit Romain Rolland en tête des *Précurseurs* ; et il nomme « Jean Jaurès, Karl Liebknecht, Rosa

11. Philippe Joutard, « Mémoire collective », in André Burguière (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986.

12. *Célébrations nationales 2008*, article de Jacques Frémeaux sur Abd el-Kader et article de Claude Sicard sur Roger Martin du Gard.

Luxemburg »¹³... « Aux morts, ces contempteurs superbes de la mort, ces durs justiciers, ces violents prophètes », clame Pierre Emmanuel en tête de son livre de résistance¹⁴. D'un ouvrage à l'autre, un peu plus de vingt ans ont passé ; les orientations fondamentales du combat n'ont pas changé : justice et liberté ! Et cela, sans cesse il faut le répéter.

La plupart des romans-témoignages de la Première Guerre mondiale affichent une telle dédicace. De même que Senghor apportait aux tirailleurs sénégalais oubliés au fond de leurs tombes anonymes le gage d'amitié de leurs camarades rescapés des batailles, ils esquissent la silhouette de ceux dont le souvenir doit perdurer au sein du groupe des survivants. Contre la mort, la solidarité. Ainsi, Maurice Genevoix (1890-1980) dédie à la mémoire de son ami Robert Porchon, tué aux Éparges en février 1915, son premier livre, *Sous Verdun*¹⁵. Par la suite, et toujours soucieux que l'on n'oublie pas le sacrifice des hommes, dont certains ont été les siens, simples soldats que, tout jeune officier sorti de l'École normale supérieure, il a conduits au feu, il favorise la naissance de l'association des écrivains combattants puis devient président-fondateur du mémorial de Verdun inauguré en 1967.

Un autre écrivain, tel Genevoix, académicien et ancien combattant de la Grande Guerre (mais qui n'a guidé personne vers ses fins dernières), a voulu mettre sa plume au service des morts dont l'allure d'enfants innocents l'avait troublé : Henry de Montherlant (1895-1972) sera, entre 1920 et 1924, secrétaire général de l'Œuvre de l'ossuaire de Douaumont. Son *Chant funèbre pour les morts de Verdun* (1925), bien qu'en prose, adopte tous les accents de l'élegie funèbre. Il livrera ses sentiments en termes volontairement plus rudes lors d'une réception officielle dans son ancien collège de Sainte-Croix de Neuilly : « Le 11 novembre 1918, ce pinard que nous bûmes à la ronde, je ne le buvais pas à la paix ni à la victoire ni à ma vie sauve, mais aux morts¹⁶. »

Cependant, si la cérémonie de lecture permet à la mémoire de se maintenir grâce à ces divers signes portés par les mots, disséminés entre les lignes, encore faut-il qu'elle fasse suite aux cérémonies de l'écriture... et que toutes deux existent en leur aspect proprement cérémoniel. Ce n'est pas toujours le cas. L'une et l'autre peuvent au contraire s'enliser dans la complaisance, les rédactions vaines, la confusion mercantile... À l'opposé de cette dérive possible, force est de

13. Romain Rolland, *Les Précurseurs*, Éd. de l'Humanité, 1920.

14. Pierre Emmanuel, *Jour de colère*, Alger, Charlot, 1942.

15. Paru en 1916 dans la collection « Mémoires et récits de guerre » (Hachette), avec une préface d'Ernest Lavisse. Quatre volumes suivront : *Nuits de guerre* (1917), *Au seuil des guitounes* (1918), *La Boue* (1921), *Les Éparges* (1923). En 1950, l'auteur rééditera l'ensemble, allégé d'*Au seuil des guitounes*, sous le titre général de *Ceux de 14*.

16. Page 166 du volume des *Essais* de Henry de Montherlant, préface par Pierre Sipriot, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1963.

constater que la littérature commémorative, la vraie, la pure et sincère, qui se choisit volontiers éloquente, peut provoquer une contestation féroce. Que lui reproche-t-on ? De procéder d'un esprit de (trop de) sérieux ? D'avouer la crainte que distille le destin, surtout quand on ne croit pas à la Providence ? De faire preuve d'une révérence excessive envers ce qui paraît plus important que soi mais qu'il serait de meilleur ton de défier avec superbe ? D'admettre en ses phrases une certaine grandiloquence des lamentations ? Les surréalistes en particulier, qui n'avaient pourtant pas manqué de courage sur le front (on se souvient du dévouement d'Aragon, médecin auxiliaire incorporé au 325^e régiment d'infanterie en Champagne), ont férolement critiqué les anciens combattants, écrivains ou non, qui prolongeaient l'attitude commémorative. Personne, à leurs yeux, ne mérite le respect ; il n'y a pas de valeur absolue ; aucune institution ne justifie qu'on s'offre à elle. « Et surtout, écrit Paul Éluard (1895-1952), honte à ceux qui sont morts car ils ne se rachèteront pas¹⁷. »

Sans doute la notion de rachat n'est-elle assortie, pour le poète de la liberté, d'aucune connotation religieuse : c'est au cœur de la vie et non pas dans un autre monde aux jugements chimériques que l'homme inscrit son devenir, avec ses trébuchements, ses erreurs et le raccommodage du tissu des jours gâché par les fautes inévitables. L'exposé des hauts faits et des qualités d'un défunt ne sert à rien : l'existence une fois achevée, rien n'aidera plus à l'écheniller. Envahie par la pourriture qui triomphe de toute chair, elle s'abîmera irrésistiblement dans l'oubli. D'elle ne subsisteront que les monuments du souvenir : effigies, sculptures, tombeaux et leurs gisants, pyramides et leurs mystères, monolithes et leur permanence... puis ces autres monuments que sont les mots, à condition que leur matière soit comme la pierre, incorruptible, et encore ! La pluie qui balaye les lettres gravées sur les stèles des cimetières finit par les raboter. De toute façon, on ne visite les sépultures qu'une fois l'an. On ne s'arrête guère non plus devant les monuments aux morts (soldats enstatués que vénèrent une patrie de marbre, poilus polychromes, coqs, obus et drapeaux entrelacés), qui jalonnent le paysage. Les noms copiés sur leurs socles ont cessé d'être familiers : la population locale a tellement bougé... Les célébrations du 11 novembre sinon celles du 8 mai agravent le malaise : elles s'organisent dans une indifférence croissante¹⁸. Est-il donc utile de multiplier les prises de parole ? Certains ont estimé préférable de réclamer le silence.

17. Paul Éluard, « De l'usage des guerriers morts », *La Révolution surréaliste* n° 6, 1^{er} septembre 1926.

18. Jean-Pierre Rioux écrit, dans l'article précité, à propos du discours que tiennent à cette occasion les représentants politiques : « Maximaliste, il postule que la fidélité aux morts entretient chaque jour une lutte pour protéger les vivants. Minimal, il se dissout dans l'appel à une jeunesse largement absente de la commémoration. »

Silence aux pleurs !

« Silence aux pleurs ! », s'exclame Romain Rolland au terme de la biographie de son ancien camarade normalien, Charles Péguy, qu'il rédige d'une plume très inspirée peu de temps avant de mourir¹⁹. Tous deux vont se trouver mêlés à une sorte de querelle de la commémoration des écrivains portraiturés en grands hommes et par là destinés à entrer au Panthéon.

Tout commence au lendemain du décès de Romain Rolland dans sa maison de Vézelay, à la toute fin du mois de décembre 1944. Dès les premiers jours de janvier 1945, Aragon, célébrant la mémoire du disparu dans le journal quotidien qu'il dirige, *Ce Soir*²⁰, en profite pour demander que l'on fasse entrer au Panthéon l'auteur de l'appel pacifiste d'*Au-dessus de la mêlée*, animateur des mouvements antifascistes et par ailleurs prix Nobel de littérature – attribué en 1916 au titre de l'année 1915. Un comité se crée, les signatures affluent, dont celle de Paul Claudel (1868-1955). Mais les liens du défunt avec la gauche, communiste y compris, ainsi qu'avec l'Union soviétique, lui ont valu de solides inimitiés. Le 9 janvier, Auguste Chevalier, membre de l'Institut, suggère que Charles Péguy soit « panthéonisé » en même temps que Romain Rolland. Il s'agit en fait d'une contre-offensive du *Figaro*, appuyée par divers écrivains qui reprochent à leur illustre confrère un patriotisme qui défend « moins les montagnes et les fleuves de la carte de Péguy qu'une certaine idée que l'on se fait de l'humanité et du monde où nulle barrière n'existe plus »²¹.

La polémique se poursuit durant quelques semaines jusqu'à ce que l'ami René Arcos (1881-1959) publie les dernières volontés de Romain Rolland dont il sera bientôt le biographe²² : être enterré non loin de Vézelay, à Clamecy, sa ville natale. De son côté, le secrétaire des amitiés Charles Péguy, Auguste Mâle, notifie l'opposition de M^e Péguy au transfert de la dépouille de son mari sur la montagne Sainte-Geneviève. Tout cela n'aura été finalement qu'une « Panthéonade », dirait le poète contemporain, rebelle héritier de Jehan Rictus²³, Robert Vitton, qui intitule ainsi l'une de ses œuvres contestataires²⁴. Il en reste une anecdote à relater, mais aussi cette phrase des Tharaud (Jérôme et Jean) qui pourrait passer inaperçue et mérite pourtant qu'on la

19. Romain Rolland, *Péguy*, Paris, Albin Michel, 1944.

20. Interdit dès le mois d'août 1939 du fait de son affiliation communiste, *Ce Soir* a recommencé à paraître à la libération de Paris, le 25 août 1944. Aragon en est le directeur depuis le début.

21. Article de Jérôme et Jean Tharaud cité par Gérard Namer, *Batailles pour la mémoire*, op. cit.

22. René Arcos, *Romain Rolland*, Paris, Mercure de France, 1950.

23. Jehan Rictus (pseudonyme de Gabriel Randon de Saint-Amand, 1867-1933), auteur des *Soliloques du pauvre* (1897). Sa révolte sociale et son travail sur la langue ont influencé de nombreux poètes du début du XX^e siècle.

24. Robert Vitton, « Panthéonade », *Le Marin de Paris*, Le Chasseur abstrait, 2013.

retienne : les frères écrivains évoquent un monde « où nulle barrière n'existe plus ». Ils ne pouvaient sans doute pas le savoir, mais le monde qu'ils définissaient de la sorte, c'est celui d'aujourd'hui : le monde postmoderne. Il concerne directement le thème des commémorations, entre déclarations laudatives et refus des beaux discours.

L'expression « postmoderne », qui date des années 1980 et a été popularisée en France par le philosophe Jean-François Lyotard²⁵, rend compte d'un « état présent de la culture où les avant-gardes de naguère ont perdu leur autorité tandis que les anciens styles se fondent les uns dans les autres »²⁶. Les maîtres mots en sont : liberté, individualité, pluralité. Son principe est la cohabitation des contraires sans que soit recherchée une solution de coexistence : le tiers n'est pas exclu comme dans la perspective aristotélicienne classique, mais il n'est pas non plus intégré, ce qui se produit, si tant est que ce soit possible, dans les courants philosophiques néoplatoniciens. On se contente de poser la contradiction. Aucun problème : dans la postmodernité, tout se vaut. Ce qui, traditionnellement, doit être séparé, devient conjoint (il n'y a plus de barrière entre les pays ni leurs populations, entre les êtres ni les genres ni les choses) et s'associe par agrégation et non par progression logique.

Les conséquences sur la mémoire collective ne sont pas anodines, d'autant plus que les facteurs d'unification disparaissent progressivement. On ne leur accorde plus la même puissance qu'autrefois. La sphère sacrée, en premier lieu, se rétracte. Les fêtes religieuses, qui permettaient d'élaborer un temps collectif, perdent leur pouvoir de cohésion. Qui se souvient des prières et des saints ? Aux fêtes nationales servant à se rappeler ensemble une histoire partagée, on octroie une reconnaissance sociale en diminution constante malgré les apparences : quels héros honorer pour quelles victoires à célébrer ? Le passé n'est pas heureux, autant le négliger. Quant au futur, n'étant plus synonyme d'espoir, on préfère l'oublier. C'est le présent que la société postmoderne privilégie. Amputé du passé et du futur, le temps se réduit donc à l'instant d'ici et de maintenant. Qu'ici soit élargi aux dimensions du monde entier ne modifie en rien ce constat, ni que maintenant englobe ses prémisses autant que son devenir. Ce n'est pas vraiment une réflexion approfondie qui favorise cette extension ; simplement la technologie des moyens de communication. Et tout cela est peuplé de citoyens univoques, interchangeables, que l'économie globalisée pousse à puiser dans la consommation leur raison d'exister. Alors, ce que deviennent les commémorations dans ce contexte...

25. Jean-François Lyotard, *Moralités postmodernes*, Paris, Galilée, 1993.

26. William M. Johnston, *Post-modernisme et bimillénaire*, Paris, PUF, 1992.

Dès l'abord, une question intervient : les commémorations sont-elles absolument nécessaires ? Paul Claudel, déjà, s'insurgeait contre un recours excessif au passé. Soutenant la modernité du XX^e siècle (qui n'est pas la postmodernité ; il fut un temps où l'on pouvait croire aux promesses des matins radieux), il s'insurgeait contre les œuvres du siècle précédent dont les auteurs, très peu intéressés par la nouveauté, se montraient indifférents « à ce qui changeait et se transformait sous leurs yeux ». Cette tendance dénotait pour lui « une vision haineuse du présent »²⁷. Mais si l'on récuse à sa suite, au nom du présent, le passé et les réminiscences qui l'étirent (dangereusement : trop de passé pourrait faire claquer le temps comme un élastique trop tendu !), est-ce à dire que les souvenirs, leur expression en tout cas, sont interdits, ceux qui s'y attachent basculant aisément dans la réaction ?

Le même Paul Claudel a proposé en 1913 une *Commémoration des fidèles trépassés*, placée évidemment sous le signe de la religion chrétienne, celle des célébrations calendaires : « Premier novembre, commémoration du déluge dans l'obscurité et le brouillard qu'on peut couper comme du pain ! / Mais à l'église le matin, fête double-majeure en or et en latin et / Anniversaire de Tous les saints²⁸. »

Un peu plus tard, cependant, il va traiter un thème qui peut sembler paradoxal en regard du torrent verbal qu'est son œuvre : le silence. Son expérience extrême-orientale (il a été nommé consul à Shanghai en 1895) n'y est pas étrangère. Dans « Le départ de Lao Tseu », ce dernier, prêt à quitter la société des hommes, prévoit de ne laisser après lui que quelques traces, visibles au fur et à mesure qu'il s'éloignera sur le chemin de son exil : « Une tache blanche [puis] le vol irrité de ces corneilles que mon pas aura dérangées » et enfin le son ténu de « cette pierre que mon pied fait rouler au fond d'un précipice imperceptible ». Il explique pourquoi il se défait de toutes ses possessions, livres inclus : « Que reste-t-il d'un ami disparu ? Non pas toute sa biographie et l'encombrant mémorial d'une existence compliquée, mais un épisode familier, une phrase dont on ne se rappelle pas la fin, une simple intonation, et cela nous suffit à le faire revivre²⁹. » Il trouvera l'apaisement de qui s'est libéré d'un lourd bagage : le dépouillement matériel est un gage de sérénité spirituelle. Car le sage sait que si rien de concret ne subsiste de lui, il ne périra pourtant pas totalement... Sur la scène de la vie, l'homme continue d'être présent grâce aux souvenirs, les plus légers

^{27.} Paul Claudel, chapitre « Richard Wagner » de *Figures et paraboles*, Paris, Gallimard, 1936.

^{28.} Paul Claudel, *Poésies*, Paris, Gallimard, 1970.

^{29.} Paul Claudel, *Figures et paraboles*, op. cit.

soient-ils, qui occupent la mémoire de ses amis. Il lui faut donc rejeter l'« encombrant mémorial » de son existence, qui ne sert à rien. Foin des commémorations ! Les signes les plus ténus du passage de chacun sur terre pèsent en esprit d'un poids suffisant.

Pour Louis-Ferdinand Céline (1894-1961), c'est tout le contraire. Il est impossible de sauver la mémoire des disparus, et en particulier celle des morts de la Grande Guerre. Ferdinand Bardamu l'affirme à son amie Lola : « Vous souvenez-vous d'un seul nom, par exemple, Lola, d'un de ces soldats tués pendant la guerre de Cent Ans ? [...] Ils vous sont aussi anonymes, indifférents et plus inconnus que le dernier atome de ce presse-papiers devant nous, que votre crotte du matin... Voyez donc bien qu'ils sont morts pour rien, Lola ! Pour absolument rien du tout, ces crétins ! [...] Dans dix mille ans d'ici, je vous fais le pari que cette guerre, si remarquable qu'elle nous paraîsse à présent, sera complètement oubliée... À peine si une douzaine d'érudits se chamailleront encore par-ci, par-là, à son occasion et à propos des dates des principales hécatombes dont elle fut illustrée... C'est tout ce que les hommes ont réussi jusqu'ici à trouver de mémorable au sujet les uns des autres à quelques siècles, à quelques années et même à quelques heures de distance... Je ne crois pas à l'avenir, Lola³⁰. »

Ne pas croire à l'avenir... Attitude éminemment postmoderne. Parler du passé est-il préférable ? Cela n'aidera pas à le conserver vivant pour le futur. Peut-on conseiller alors de plutôt se taire ? Le silence s'est effectivement imposé à certains *hassidim* juifs qui, témoins des pogroms en Europe de l'Est, ont choisi le mutisme comme seule manière de dire l'horreur, non pas en la niant mais en la plongeant dans le silence assourdissant des cris que personne n'a entendus ; ainsi le rabbi Mendel de Worke, né en 1819³¹. D'autres, au contraire, et parmi eux Elie Wiesel, ont clairement affirmé l'urgence de dire, de rappeler, d'ériger une cérémonie de la mémoire, qu'elle soit versifiée, chantée sous forme de requiem, portée par les roulements de tambour, psalmodiée, murmurée, écrite... Car si la commémoration se métamorphose en une manière de « mémoire du silence » que l'on pourrait imaginer en gestes, éventuellement en musique (du type minimalist : quelques sons qui se répètent), cela risque, à terme, de conduire à quitter l'univers du langage. Pulvérisés, les souvenirs s'éparpilleront hors des mots. Il n'y aura plus aucune remembrance de quoi que ce soit. La mémoire sans parole quittera les calendriers puis l'esprit des hommes ; la mémoire sera oubliée.

30. Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, [1932], Paris, Gallimard, 1952, (« Folio », pp. 88-89).

31. Elie Wiesel, *Célébration hassidique, portraits et légendes*, vol. 2, Paris, Le Seuil, 1972.

Conclusion

Contre ce silence qui peut être celui du désespoir, les écrivains se sont régulièrement levés. Ils ont commémoré l'héroïsme autant que l'humilité, l'aventure tragique des hommes, leurs guerres, leurs victoires et leurs renoncements ; les travaux et les jours.

Ils l'ont fait dès les origines de la littérature, en tant qu'historiens tel Thucydide (465-396 av. J.-C.) reprenant dans sa *Guerre du Péloponnèse* l'éloge que fait Périclès des morts athéniens : « Car c'est bien grâce aux exploits de ces hommes et de leurs pareils que notre cité peut se parer des mérites que je viens de célébrer. Et je connais peu de Grecs dont les actes soient vraiment, comme les leurs, à la mesure des louanges qu'on leur décerne³². »

Ils l'ont fait en tant que poètes tel Birago Diop (1906-1989) commémorant l'Afrique des griots et son espoir d'éternité : « C'est le souffle des ancêtres... Ceux qui sont morts ne sont jamais partis. [...] Les morts ne sont pas sous la terre. [...] Les morts ne sont pas morts³³. »

Ils l'ont fait en tant que conteurs tel Alphonse Daudet (1840-1897) narrant dans les *Lettres de mon moulin* le naufrage de la *Sémillante* : la frégate, en route pour la Crimée où la guerre contre la Russie faisait rage, s'est disloquée sur les rochers des îles Lavezzi, non loin de Bonifacio en Corse. Six cents jeunes soldats s'y étaient embarqués. Ils se sont tous noyés. On les a enterrés sur place dans un cimetière délaissé : « Je le vois encore avec sa petite muraille basse, sa porte de fer, rouillée, dure à ouvrir, sa chapelle silencieuse, et des centaines de croix noires cachées par l'herbe... Pas une couronne d'immortelles, pas un souvenir ! Rien... Ah ! Les pauvres morts abandonnés, comme ils doivent avoir froid dans leur tombe de hasard³⁴ ! »

Commémorer, les écrivains l'ont fait en tant que romanciers : dans *En avoir ou pas* (*To Have and Have Not*, 1937), Ernest Hemingway (1898-1961) rappelle la pauvre existence détruite d'autres abandonnés. Ancien combattant de la Première Guerre mondiale, il s'était ému du sort de ses frères d'armes quand, en 1935, un ouragan avait ravagé leur camp de misère à *Matecumbe Key*, près des côtes de la Floride, où le gouvernement américain les avait relégués. « Tous étaient des épaves de la guerre » et certains étaient devenus des clochards. Nous voici loin des fanfares héroïques mais bien proches de l'oubli célinien : « Quelques-uns

³². Traduction de Denis Roussel.

³³. Birago Diop, « Souffles », *Leurres... et lueurs*, cité dans l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache*, op. cit.

³⁴. Alphonse Daudet, « L'Agonie de la *Sémillante* », *Lettres de mon moulin*, 1866.

étaient mariés et d'autres n'avaient même pas de souvenirs³⁵. » Ce sont les « types du camp [...] incapables de se souvenir » qui se profilaient en tête de cet article ; des soulauds : ils boivent, ils ne parlent pas.

Et pourtant, pourtant, il en reste un qui parvient encore à dire quelque chose ; sans doute que le destin est tout puissant et bien fragile, la vie des hommes, mais lui au moins n'a pas oublié : « La vie tient à des fils ténus / Mais c'est l'affaire des trois Moires / Je suis le soldat inconnu / Passants j'ai toute ma mémoire³⁶. » Ce fil trop fin que s'apprêtent à trancher les Parques ne tient que par la mémoire, et celle-ci, c'est le soldat inconnu lui-même qui la porte. Parce qu'on le commémore ? ↴

35. Ernest Hemingway, « Who Murdered the Vets? », *New Masses*, 17 sept. 1935, cité dans le vol. 2 des *Oeuvres romanesques* édité par Roger Asselineau (Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1969), qui inclut *En avoir ou pas* traduit en 1945 par Marcel Duhamel.

36. Robert Vitton, « Le Soldat inconnu », *Les Nuits rouges*, Paris, Le Chasseur abstrait, 2008.

COMMÉMORER

ELRICK IRASTORZA

POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE ?

Notre pays traverse une fois de plus une période difficile ; son apparaente incapacité à se projeter dans un avenir sur lequel il semble ne plus avoir de prise l'a plongé dans une morosité qui ne passe pas pour être l'un des traits dominants de notre caractère national. Ne faudrait-il pas l'inciter à puiser dans son passé, souvent glorieux, parfois douloureux mais, au bout du compte, toujours plus heureux que malheureux, de nouvelles raisons d'espérer ?

Lorsque j'évoque les commémorations du centenaire de la Grande Guerre, je m'attire quasiment à chaque fois la même réponse dubitative : « Sérieusement, ne pensez-vous pas que par les temps qui courent notre pays a plus important à faire que procéder à une énième commémoration de la guerre de 14-18 ? » « Pourquoi revenir une fois de plus sur ce douloureux événement de notre histoire nationale alors qu'il n'y a plus un seul survivant de cet enfer ? » « Pourquoi commémorer cet embrasement alors que nous nous employons chaque jour à construire une Europe meilleure dans un monde plus stable ? » « Pourquoi dépenser de l'argent à se souvenir alors qu'il y en aurait tant à consacrer à notre avenir ? »

Ces arguments ne peuvent être balayés d'un simple revers de la main et la Mission du centenaire entend bien prendre toute sa part à l'indispensable effort d'explication. Il nous faut d'abord admettre que dans l'histoire de nos sociétés, il y a des événements dont on entretient le souvenir parce qu'ils constituent de véritables ruptures aux effets durables, au point de marquer encore, des décennies plus tard, notre vie quotidienne. La Révolution française en est un qui vient immédiatement à l'esprit. Nous en avons célébré le centenaire puis le bicentenaire. Nous pourrions tout aussi bien commémorer, en 2014, le huit centième anniversaire de la bataille de Bouvines, qui vit émerger pour la première fois dans notre histoire l'idée de sentiment national autour du roi Philippe Auguste. Dernière de l'ère préindustrielle et première de l'ère moderne, la Grande Guerre nous a fait passer du XIX^e siècle au XX^e par son ampleur bien sûr, mais surtout parce qu'elle a entraîné dans notre société des bouleversements d'une profondeur qui va bien au-delà de l'affrontement sur les champs de bataille et de leurs terribles conséquences statistiques.

Pourquoi donner à cette guerre une dimension particulière ?

Près d'un siècle après le début de son déclenchement, la Grande Guerre occupe toujours une place à part dans notre mémoire collective et quasiment dans chaque famille française. Qui n'a pas le souvenir du grand-père amalgamant avec pudeur et ses mots à lui, dans un bien incompréhensible oxymore, le plus souvent sans haine ni forfanterie, l'horreur et la camaraderie des tranchées ? De ces douilles de 75 patiemment sculptées trônant fièrement sur la cheminée ? De ces cadres mettant en valeur un diplôme au ton sépia prônant les valeurs d'honneur, de droit, de civilisation et de gloire, ou offrant à l'admiration, des enfants surtout, les médailles commémoratives, voire la croix de guerre gagnée de haute lutte, qui plaçaient définitivement dans la catégorie des héros de la nation un vieil homme qui s'en glorifiait à peine ? Qui n'a pas au fond d'un tiroir ou dans une boîte au grenier des cartes jaunies écrites d'un mauvais crayon à la lueur d'une bougie dans une cagna suintant la misère quelques heures avant l'assaut dont tant ne reviendront pas ?

La Grande Guerre est donc indiscutablement constitutive de notre mémoire collective, et ce d'autant plus que, pour les générations qui ont pris au fil des ans un peu de distance avec notre histoire nationale et se contentent généralement de raccourcis un peu hâtifs, elle est finalement assez simple à comprendre par son côté binaire : d'un côté les agressés que la détermination individuelle, l'union nationale et la solidarité internationale conduiront à la victoire, de l'autre les agresseurs, l'Allemagne et ses alliés, dont l'article 231 du traité de Versailles stipule sans ménagement qu'ils sont les seuls responsables du conflit. Ce n'est pas aussi simple bien entendu, mais c'est toujours plus facile à comprendre que la Seconde Guerre mondiale nettement plus complexe et surtout moins flatteuse au plan collectif, l'honneur des vaincus de « l'étrange défaite » et des heures sombres de l'occupation n'ayant été racheté que par l'entrée en résistance et le sacrifice d'une poignée de Français dans des conditions souvent épouvantables.

Mais pour nous Français, ce serait commettre un grossier contresens que de ramener la Grande Guerre à un face-à-face franco-allemand. Gardons à l'esprit que les pertes subies par nos deux pays ne représentent « que » un tiers des tués de ces cinquante-deux mois d'affrontement. Que près de sept millions de soldats appartenant à d'autres nations ont été engloutis par ce conflit, chez nous et dans d'autres pays, attestant de son caractère manifestement mondial. Ce fut malheureusement une première dans l'histoire d'une humanité qui connaîtra pire à peine une génération plus tard et, aujourd'hui encore, bien d'autres soubresauts tout aussi terrifiants. Le pire reste donc

possible. « La guerre ce n'est pas le passé, cela peut être l'avenir », disait le président Mitterrand. Se souvenir de « ceux de 14 », c'est donc aussi préparer l'avenir, un avenir que nous voulons meilleur, mais qui exigera des efforts et, qui sait, de nouveaux sacrifices.

Nous ne sommes donc pas les seuls à avoir souffert. Pour la cinquantaine de pays entraînés dans le conflit par le jeu des alliances et les engrenages de l'histoire, cette guerre aura été, avec plus de dix millions de morts, une épreuve tout aussi douloureuse pour eux que pour nous. Pour certains, elle a parfois été fondatrice ou annonciatrice de souveraineté nationale, mais pour quasiment tous, malheureusement, le prélude de lendemains plus terribles encore. C'est probablement ce qui la rend toujours aussi fascinante tant d'années après sa fin.

En témoignent les centaines de milliers de visiteurs français et étrangers qui parcourrent chaque année, en famille, entre amis ou dans le cadre d'activités scolaires, ces champs de bataille encore mal cicatrisés, courant sur près de sept cents kilomètres de l'embouchure de l'Yser au Sundgau, afin de comprendre pourquoi et comment des hommes en sont arrivés à un tel déchaînement de violence industrialisée, et pour honorer dans le silence des grandes nécropoles la mémoire de tous les soldats emportés par cette « effusion sanglante ». En témoignent également des recherches historiques toujours fécondes et une production culturelle qui continuent de faire de ce conflit matriciel du XX^e siècle un champ d'inspiration inépuisable.

Avec, du seul côté français¹, plus de huit millions de combattants mobilisés, près d'un million quatre cent mille tués (un Français sur vingt, mais 36 % de la classe d'âge des dix-neuf/vingt-deux ans), plus de quatre millions de blessés (un million cent mille invalides, trois cent mille mutilés et amputés, quarante-deux mille aveugles, quinze mille gueules cassées), sept cent mille veuves, un million d'orphelins, trois millions d'hectares de terres agricoles détruits, des centaines de villes et de villages ravagés, et trois cent cinquante mille maisons détruits, ce conflit aura profondément et durablement marqué notre société dans quasiment tous les domaines. Comprendre ce qu'a enduré notre société civile et les bouleversements qui l'ont durablement affectée sera donc un des enjeux principaux de ce cycle mémoriel, qui devra être bien plus, bien autre chose, qu'une succession chronologique de cérémonies patriotiques.

Certes, il y a eu l'enfer du champ de bataille, mais à l'arrière la vie n'était pas rose pour autant, en dépit de la perception que pouvaient

1. Les données varient selon les sources, ce qui souligne que le travail de l'historien n'est jamais terminé.

en avoir les permissionnaires, notamment ceux transitant par Paris. Les usines tournaient jour et nuit, hommes et femmes travaillant jusqu'à soixante-dix-sept heures par semaine, et tout le monde se souvient de cette affiche tirée d'une photographie sur laquelle on voit des femmes tirant à la cordeille la charrue parce que les bêtes et les hommes sont au front.

Depuis la disparition des derniers poilus, il n'y a plus que les écrits, les photographies, la filmographie, la pierre et la terre pour témoigner de ce que fut ce titanesque affrontement. Comment ne pas y penser, dans le silence poignant des grandes nécropoles bien sûr, mais aussi au sommet d'une crête aux plaies encore béantes, au détour d'un vallon dissimulant mal quelques ruines moussues, au fond d'un tunnel suintant l'angoisse, ou dans les plis plus amples de champs et de forêts où s'estompent sous les cultures et la verdure des kilomètres de tranchées. Ce centenaire sera sans doute une occasion unique d'offrir un moment privilégié de « réflexion historique et de pédagogie civique »² en proposant aux plus jeunes générations les clés de compréhension d'une période parmi les plus difficiles de notre histoire.

Durant plus de quatre ans, la France sera ainsi la destination privilégiée de tous ceux qui, de par le monde, auront à cœur de se souvenir et de comprendre en venant rechercher chez nous les traces de l'engagement de leurs aïeux. Cet intérêt pour notre pays sera un puissant moteur de notoriété internationale et de développement économique, bien au-delà des seuls territoires du champ de bataille.

La Mission du centenaire s'est fixé sept objectifs

Élaborés par son conseil scientifique, les objectifs fixés à la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale répondent pour l'essentiel au « pourquoi ? » et serviront de fil conducteur tout au long de la grande dynamique mémorielle que nous appelons de nos vœux :

- ⟨ rendre une fois encore à nos soldats morts pour la France, ainsi qu'à ceux venus mourir chez nous pour notre liberté, l'hommage qui leur est dû et partager avec tous, dans un esprit constructif d'amitié, la mémoire de ces sacrifices ;
- ⟨ mettre à profit ce cycle mémoriel et le ravage de notre mémoire partagée des souffrances et des bouleversements sociétaux engendrés par cette guerre, pour valoriser dans une Europe

2. Pour reprendre les mots de Stéphane Audouin-Rouzeau et d'Annette Becker.

aujourd’hui apaisée les acquis de la construction européenne, et promouvoir dans le monde les valeurs de paix et d’amitié entre les peuples portées, notamment par la Société des Nations, dès les lendemains du conflit ;

- contribuer à transmettre aux jeunes générations une histoire de la Grande Guerre aux mémoires inévitablement plurielles, en faisant comprendre les événements et l’héritage qu’ils ont laissé grâce à un projet pédagogique global et cohérent ;
- faire comprendre que passer d’une armée de conscrits, expression de la nation en armes, à une armée de professionnels ne rend pas moins nécessaire la défense de la nation, la reconnaissance due au soldat et le soutien dû à sa famille ;
- favoriser l’attractivité des territoires dont les cicatrices témoignent encore de la dureté des combats, en accompagnant le développement de leurs infrastructures touristiques et en les aidant à organiser l’accueil des visiteurs, étrangers notamment ;
- promouvoir les expressions culturelles et artistiques nées de ce conflit en soulignant les bouleversements qu’il a engendrés, et encourager leur contribution à une mémoire progressivement plus culturelle de l’événement ;
- mieux faire connaître la recherche historique et la coopération scientifique sur ce conflit, sa genèse et ses conséquences, et faciliter la vulgarisation de leurs résultats.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Le groupement d’intérêt public (GIP) Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014 a été créé au printemps 2012. Composé de seize membres fondateurs, sept ministères³, six établissements publics⁴, deux associations nationales⁵ et une mutuelle privée⁶, c’est une petite structure permanente de douze personnes, constituée d’un pôle direction, d’un pôle information/communication et d’un pôle thématique, qui s’appuie sur un conseil scientifique formé d’historiens de renom et présidé par Antoine Prost, professeur émérite de l’université Paris-I, un comité des mécènes présidé par Jean-Claude Narcy et un comité des communes créé sous l’égide de

3. Défense; Culture et Communication; Éducation nationale; Affaires étrangères; Enseignement supérieur et Recherche; Artisanat Commerce et Tourisme; Intérieur.

4. Institut français, Office national des anciens combattants, musée de l’Armée, Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense, Bibliothèque nationale de France, Centre national de documentation pédagogique.

5. Association des maires de France, Souvenir français.

6. CARAC.

l'Association des maires de France. Enfin, l'assemblée générale est enrichie d'un collège territorial, d'un collège d'opérateurs culturels, scientifiques et pédagogiques.

Sa mission peut se résumer en quelques verbes : organiser, coordonner, accompagner, informer.

Organiser les grands temps forts du centenaire entre 2014 et 2018, avec notamment les grands rendez-vous de l'année 2014 (commémoration de la mobilisation générale, bataille de la Marne...). À ce titre, il est opérateur de l'État.

Coordonner et accompagner, en s'appuyant sur les comités départementaux du centenaire (CDC) et les comités académiques du centenaire, les projets publics ou privés qui émergent de tout le territoire métropolitain et de l'outre-mer : expositions (beaux-arts, photographies, archives, expositions itinérantes...), productions audiovisuelles (documentaires, fictions, docu-fictions, collectes de témoignages, web-doc...), publications (témoignages, essais, bandes dessinées, beaux livres de photographies, archives, rééditions...), spectacles vivants (concerts, lectures, pièces de théâtre, comédies musicales, spectacles de danse...), productions multimédias (applications pour smartphones et tablettes de géolocalisation ou réalité augmentée, sites Internet...), activités de recherche (colloques, conférences, séminaires...), entretien et mise en valeur du patrimoine (tourisme de mémoire, chemins de mémoire, mise en réseau, numérisation d'archives, restauration ou entretien de monuments et traces matérielles de la Grande Guerre, projets archéologiques...), événements divers (sons et lumière, pyrotechnie, projections vidéo/ image...), projets pédagogiques (production de supports pédagogiques), festivals (photographie, bande dessinée, histoire, musique...). Les projets les plus emblématiques se verront attribuer le label « Centenaire », ce qui les assurera d'une communication nationale de bon niveau, d'une inscription au programme national du centenaire et les rendra éligibles à des financements sur le fonds d'initiative de la mission. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un dispositif de censure et toutes les initiatives, labellisées ou non, contribueront au succès de ces commémorations.

Informier, enfin, le grand public sur les préparatifs et le déroulement du centenaire, grâce au portail Internet www.centenaire.org

J'en rajouterais un cinquième : contribuer au développement de la filière « tourisme de mémoire » en soutien du groupement d'intérêt économique (GIE) Atout France, de l'association Tourisme et mémoire de la Grande Guerre et des collectivités territoriales. Un contrat de destination « Centenaire de la Grande guerre », destiné à promouvoir une offre bien structurée et donc plus attrayante, a été mis en place.

À l'heure de l'entrée en centenaire, j'ai deux appréhensions : que les étrangers viennent se souvenir chez nous des Leurs dans l'indifférence des descendants des Nôtres et que l'offre touristique ne soit pas partout à la hauteur des attentes. Je sais que cette notion de tourisme de mémoire irrite ceux pour qui le souvenir n'est pas une marchandise. Certes. Mais ce sont des millions de visiteurs nationaux et étrangers qui viendront parcourir les paysages et les sites de la Grande Guerre. Il est essentiel que ces lieux soient attractifs, notamment au plan pédagogique, si l'on veut que soit perpétué le souvenir des événements dont ils témoignent et surtout que soient pérennisés les enseignements qu'ils portent. Tout cela a un coût, mais génère aussi des retombées économiques non négligeables.

■ La forme générale des commémorations

Il y aura bien évidemment des cérémonies commémoratives nationales et internationales sur les champs de bataille les plus emblématiques, sur le territoire national comme à l'étranger, mais les grands rendez-vous traditionnels de la France avec son histoire, le 14 juillet, et avec sa mémoire, le 11 novembre, seront également marqués du sceau de ces commémorations.

Dès le début 2014, un foisonnement très important d'événements culturels et d'initiatives à caractère pédagogique, notamment en direction des plus jeunes sur le thème général de « comprendre la guerre », impliquera l'ensemble du territoire national, départements occupés, front et arrière-front. Puis, sans interruption de cet effort pédagogique, se poursuivra le cycle des commémorations *in situ*.

Enfin, trois grands projets seront simultanément mis en œuvre :

- ⟨ un vaste chantier de numérisation et de mise en ligne de l'ensemble des registres matriculaires de tous les combattants de la Première Guerre mondiale, qui viendra compléter la mise en ligne des fiches individuelles des morts pour la France ainsi que des journaux des marches et opérations de l'ensemble des unités combattantes (site « Mémoire des hommes » du ministère de la Défense) ;
- ⟨ le long processus d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO des « paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre », projet porté par treize conseils généraux avec l'appui de l'Assemblée des départements de France et de la Mission ;
- ⟨ une réflexion approfondie sur la question des six cent vingt condamnés à mort et fusillés.

Pour conclure, je reviendrai sur l'essentiel et terminerai sur une note plus personnelle. Deux verbes caractérisent bien ce que

nous souhaitons faire : honorer et comprendre, et par extension faire comprendre, d'où nous déclinerons la tonalité générale des commémorations officielles au plus haut niveau des États et la mise en œuvre d'une grande dynamique mémorielle, intellectuelle et culturelle à vertu pédagogique, notamment en direction des plus jeunes.

Mais il faut également voir dans ces commémorations une opportunité d'affirmer notre fierté d'être français, et de réaffirmer notre souci de la solidarité internationale et de la nécessaire fraternité entre les peuples. Il s'ensuit une obligation : accueillir dignement et chaleureusement, dans un esprit d'amitié et d'ouverture, tous ceux qui viendront pour se souvenir, mais aussi mettre à profit leur séjour pour mieux connaître notre pays.

Se souvenir... Je me souviens de ce printemps 1961, lorsque j'ai franchi un peu angoissé le portail de la caserne Du Chaffault à Fontenay-le-Comte pour y passer le concours d'entrée aux « enfants de troupe », comme on disait alors. En fait, ce qui m'impressionnait le plus, c'était de passer la grille du 137^e régiment d'infanterie, le régiment de la tranchée des baïonnettes. Il n'y était plus depuis belle lurette, mais les gens du cru entretenaient le souvenir de ces poilus ensevelis debout, l'arme à la main, le 12 juin 1916 du côté de Douaumont, alors qu'ils s'apprêtaient à monter à l'assaut. À dix ans, il ne me serait même pas venu à l'idée de chercher une part de légende dans ce fait d'armes qui avait tant marqué les esprits. J'en ai conservé un souvenir intact et suis convaincu d'y avoir puisé par la suite bien des motivations et le goût de l'histoire de ce conflit. Quoi que l'on puisse dire aujourd'hui de cet épisode tragique de la bataille de Verdun, une chose est certaine : ils y sont morts en soldats, ils sont de « ces morts qui ont fait la patrie et que les vivants continuent » pour reprendre ce mot si fort d'Henry Bordeaux⁷.

Se souvenir pour préparer l'avenir. S'il n'y avait qu'une seule raison de commémorer le centenaire de la Grande Guerre, ce serait celle-là. ■

^{7.} *Verdun*, Plon, p. 43.

ENTRETIEN AVEC JEAN-NOËL JEANNENEY

D'UNE COMMÉMORATION L'AUTRE

Inflexions : Vous avez été chargé par le président François Mitterrand de la célébration du bicentenaire de la Révolution et vous venez d'écrire un ouvrage sur la commémoration de la guerre de 14-18, La Grande Guerre si loin si proche. Réflexions sur un centenaire (Le Seuil, 2013). Un grand écart dans la mesure où on passe d'une commémoration civile constitutive de la France à une commémoration militaire et civile internationale. Y voyez-vous des points communs et, si oui, une commémoration militaire est-elle très différente d'une commémoration civile ; les militaires ont-ils, selon vous, un rapport à la commémoration radicalement différent du rapport civil à celle-ci ?

Jean-Noël Jeanneney : L'idée du livre est née dans l'esprit de mon éditrice au Seuil, Séverine Nikel, à l'occasion d'un séminaire organisé par de jeunes collègues sur le thème de la guerre de 1914 un siècle après celle-ci. Ils m'ont demandé de venir leur dire comment je pensais que l'expérience de 1989 pouvait contribuer à éclairer ce que l'on s'apprétrait à faire, avec une réflexion sur les ressemblances et les différences, chose stimulante. J'ai eu le goût, ensuite, d'approfondir cela aux dimensions d'un ouvrage.

Il existe une différence intrinsèque entre les traces de ces deux événements capitaux de l'histoire de France. En dépit de divers aspects dramatiques, de moments sanglants, en dépit de la Terreur, la Révolution française reste lumineuse. C'est un temps solaire, un temps qui a permis à la France de proposer au monde et de faire progressivement agréer des affirmations qui cristallisent l'enseignement des Lumières. Notre pays a eu alors une ambition à la fois folle, arrogante et finalement magnifique de statuer pour l'universel. C'est bien ce qu'au moment du Bicentenaire M^e Thatcher, alors Premier ministre du Royaume-Uni, nous a reproché aigrement en affirmant que c'étaient les Anglais qui avaient inventé les droits de l'homme ; ce à quoi nous avons répondu qu'ils ne l'avaient fait qu'au profit des Britanniques, sans prétendre, contrairement à nous, à l'universalité. Nous savons bien que, par la suite, nous avons très souvent, hélas !, en différents lieux et dans différentes conjonctures, violé nous-mêmes les principes que nous avions proclamés. Il demeure que du point de vue de la démocratie, de la République, des libertés publiques, et même des droits sociaux, cet héritage des années 1789 à 1794 est splendide. En 1989, il s'agissait d'en rappeler la force, le brillant, la portée à de nouvelles générations. Nous l'avons fait selon l'air du temps, en dialogue constant, comme il convient, entre le passé et le présent.

L'événement dramatique, et à tant d'égards barbare, en somme tellurique, qu'a été la Grande Guerre n'appelle certainement pas une célébration, comme la Révolution, mais une commémoration, à coup sûr.

Il existe une dissymétrie entre 1914 et 1789. La Révolution a porté un coup de hache dans le corps social, le coupant en deux pour un siècle et demi au moins. L'Histoire, ensuite, a peu à peu réduit, et presque effacé à la fin du XX^e siècle, cette opposition existentielle entre ceux qui se nourrissaient de l'héritage et ceux qui le refusaient, d'abord farouchement, puis plus mollement. Les droites, en France, longtemps contre-révolutionnaires, ont, par vagues successives, rallié les valeurs de 1789 : le suffrage universel et le pouvoir venant d'en bas, une certaine idée de la solidarité substituée à la charité, et même, finalement, la laïcité rejetant tout pouvoir politique de l'Église.

Avec la Grande Guerre, le mouvement est inverse. L'*« Union sacrée »* (le terme a été inventé par le président de la République, Poincaré, dans les premiers jours du conflit) a été le seul moment, au cours des deux derniers siècles, où le pays tout entier s'est trouvé rassemblé, unanime, pour lutter contre l'invasion. En revanche, ensuite, les conséquences de cette guerre ont peu à peu dessiné une fracture profonde. La mémoire s'en est trouvée divisée, à mesure que s'affirmait, dans une partie de l'opinion, à droite comme à gauche d'ailleurs, un pacifisme rétrospectif, fondé sur la constatation des effroyables dommages créés, de la crise économique, de l'émergence des totalitarismes rouge et brun. Même si l'après-guerre, puis la chute du Mur ont largement diminué cette coupure, il en reste des traces. Voyez les débats perpétués autour des mutineries, des fusillés et de la manière de les évoquer demain.

Nous sommes donc en présence d'une évolution inversée, d'un cas à l'autre, et cette donnée primordiale peut aider à réfléchir sur une bonne manière de construire le Centenaire et à déterminer à quoi il peut servir.

Inflexions : *L'*« Union sacrée »* était-elle, selon vous, liée au fait que la Grande Guerre était une guerre de soldats « civils » et non de militaires au sens traditionnel du terme ?*

Jean-Noël Jeanneney : Voilà un point commun avec la Révolution française. Les soldats de l'An II se sont levés pour défendre le territoire national puis pousser la guerre au-delà de nos frontières : ce sont, sous les armes, des citoyens, le beau mot est alors tout neuf. De la même façon, les combattants de 14-18 se sont rarement considérés comme des soldats cessant d'être citoyens. Les paysans notamment, encore majoritaires à l'époque, se dressaient, gravement, sans joie

certes, mais avec détermination, contre ceux qui en voulaient à leur territoire, à leur terre. Sans qu'il fût question de militarisme et de « fleur au fusil ».

Inflexions : *La situation très spécifique de cette guerre de civils transitoirement militaires rend-elle la commémoration difficile ? La mémoire militaire et la mémoire civile peuvent-elles entrer en contradiction ?*

Jean-Noël Jeanneney : Elles peuvent, j'en suis convaincu, le temps s'étant écoulé, se concilier. Mais vous avez raison de dire que la commémoration de la Grande Guerre est spécialement difficile à concevoir, et cela pour différentes raisons. D'abord à cause, simplement, de l'horreur des combats, cette horreur dont l'enseignement rend mieux compte qu'autrefois. Lorsque j'étais sur les bancs du lycée puis de l'université, dans les années 1950-1960, on nous enseignait encore une Histoire un peu abstraite, parfois presque désincarnée ; à la Sorbonne, Pierre Renouvin, notre maître, qui était lui-même marqué dans sa chair par la guerre (un bras amputé, une voix voilée par les gaz), nous faisait, en remarquable pédagogue, des cours sur les évolutions diplomatiques et les mouvements des armées, de bataille en bataille... Beaucoup de petits drapeaux sur la carte. C'était une histoire militaire, stratégique. En revanche, l'évolution historiographique récente a été dans le sens d'une « démilitarisation » de la mémoire de ce conflit, vers une anthropologie du combat à bonne distance de l'« histoire-bataille » : on s'est intéressé bien davantage aux sensibilités, aux comportements, à la manière dont le deuil, la douleur, la souffrance ont été éprouvés par toutes les familles de France, à la présence « bourdonnante » de la mort, comme disait Maurice Genevoix, la mort qui, avec le deuil, a cessé tout à fait d'être perçue comme un concept un peu abstrait. On a retrouvé les hommes, donc des citoyens en douleur, plus que les drapeaux. On a réfléchi sur la fusion forcée entre deux mondes, l'armée et la société, et de cela le Centenaire devra s'enrichir en se protégeant mieux, du coup, contre le risque que vous évoquez d'une contradiction, sinon d'une opposition entre deux mémoires.

Inflexions, qui a tant de mérite à travailler à un rapprochement entre le monde militaire et le monde civil, peut et doit contribuer à cette symbiose. À vrai dire, je ne suis pas très inquiet du risque de commémorations séparées voire antagonistes. La place de l'armée au sein de la Nation est bien différente d'il y a cinquante ans, ce qui facilite ce dialogue, ici comme ailleurs.

Lors d'un colloque organisé naguère par votre revue, j'avais rencontré un colonel dont un propos m'avait frappé. L'armée, selon lui, redoutait désormais, parmi la population, l'indifférence plus

que l'antimilitarisme. Eh bien !, au lieu de faire resurgir le spectre de celui-ci, la commémoration peut aider à conjurer celle-là. On ne sera plus gêné de juger de concert, à cette distance et sans que domine un esprit de corps, les comportements des grands chefs militaires, en bien ou en mal, pas plus que ceux des politiques.

On va commémorer la guerre, mais aussi les efforts méritoires de ceux qui, avant 1914, avaient tenté de l'éviter comme de ceux qui, dans les années 1920, préfigurant l'Union européenne d'après 1945, ont tâché de fonder la paix sur les leçons du drame. Les officiers sont rarement bellicistes : nulle gêne, donc, à se retrouver les uns et les autres dans l'évocation de tout cela...

Dans cette ligne, il va falloir, je pense, mettre l'accent, au service d'aujourd'hui (et je n'oublie pas dans quel organe je m'exprime), sur les relations entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire, en remontant aux deux décennies qui ont précédé le cataclysme. C'est pourquoi, dans mon livre, j'ai consacré de nombreuses pages à une réflexion sur ce que cela voulait dire, en reprenant à nouveaux frais, en particulier, les démonstrations de Jaurès dans *L'Armée nouvelle* (dont on relève que de Gaulle a dit plus tard que c'était un grand livre —même s'il ne jouait « que d'une seule corde »). Il y dénonçait comme « une boutade étourdie et hargneuse » le propos de Marx affirmant que « les prolétariats n'ont pas de patrie ». Il ironisait sur les « prophètes désarmés dont l'Histoire se rit ». Il réfléchissait à la difficile définition d'une guerre « défensive », légitime à ses yeux. On peut partir de Jaurès pour installer au cœur de la commémoration une réflexion partagée entre civils et militaires et prenant en compte tous les changements majeurs dans la technique, la stratégie, l'armement, l'organisation des forces combattantes.

Inflexions : Jaurès et Clemenceau ne sont donc pas inconciliables ?

Jean-Noël Jeanneney : Je m'attache, dans mon livre, à montrer au contraire que, généralement, on a trop opposé ces deux hommes, selon la facilité d'un jeu binaire : en réalité, ils sont plus proches qu'on ne le croit sur les questions fondamentales concernant la guerre qui vient, sur la manière d'assurer la sécurité du pays. Ils ont combattu à proximité au temps des luttes sociales des années 1880, lors de l'affaire Dreyfus, vaillants l'un comme l'autre... On ne doit pas les opposer, en prolongeant leurs vifs débats de 1906-1909 sur les limites des exigences de la sécurité publique en démocratie, pour faire de Clemenceau un va-t-en-guerre. Il ne l'était pas : comme tous les hommes de sa génération, qui avaient vécu la guerre de 1870 (il avait quinze ans de plus que Jaurès), il a vu arriver la nouvelle avec angoisse. Et s'il souhaitait, bien sûr, passionnément, que la France récupérât

un jour l'Alsace-Lorraine, jamais il n'aurait appelé à déclencher un conflit armé à cette fin. Clemenceau et Jaurès ont tous deux été profondément marqués par l'affaire Dreyfus, avec la conviction qu'il y avait un grand péril pour une nation à laisser son armée y devenir un corps étranger et à entretenir à l'intérieur d'elle-même une conception dévoyée de la raison d'État.

Inflexions : *Plus largement, pensez-vous que la fonction commémorative a des finalités différentes en milieu militaire et en milieu civil ? L'art militaire aurait-il besoin d'une « colonne vertébrale » commémorative dont n'aurait pas forcément besoin la mémoire civile ? Existe-t-il une fonction commémorative spécifique à l'armée ?*

Jean-Noël Jeanneney : Pour creuser cela, distinguons deux aspects d'une commémoration militaire. Le premier rejoint la nécessité, pour les soldats, de posséder une connaissance approfondie de l'Histoire à l'intérieur de laquelle ils replacent celle des affrontements guerriers qui les concernent au premier chef. En se gardant toutefois de tout mimétisme : rien de plus néfaste, de plus maléfique que de vouloir rejouer une victoire passée dans des circonstances et sur un champ de bataille différents. Comme toujours, l'Histoire sert à prendre en compte à la fois les permanences et l'inédit : maîtresse de lucidité pour les chefs.

Chose plus importante encore, la commémoration va offrir l'occasion de réfléchir, j'y reviens, à la manière dont l'armée s'installe et prospère au cœur d'une nation en démocratie. Je n'insiste pas ici sur les conséquences impressionnantes de la suppression du service militaire. Mais on devra évoquer l'importance, vitale pour tous, de la présence indispensable de la « toge » sur les armes. *Cedant arma togae*. Étudier, par exemple, les relations tendues entre Foch et Clemenceau telles qu'ils les relatent l'un et l'autre. Et relire *La Discorde chez l'ennemi* de Charles de Gaulle, le premier ouvrage publié par lui, pour une part rédigé en captivité, où il défend la thèse que l'Allemagne a perdu la guerre parce qu'à un moment donné le gouvernement a renoncé à toute suprématie sur le GQG de Ludendorff et Hindenburg.

Je vois de la sorte deux volets de la commémoration militaire, la première presque technique, professionnelle, la seconde, plus importante, qui ramène à une réflexion directement organisée autour des relations entre l'armée et la Nation, en démocratie. C'est la Nation et pas seulement l'armée qui l'emporte en 1918 : l'Arrière a tenu avec, soulignons-le, une présence et un courage admirables des femmes. En 1940, c'est d'abord l'armée qui est défaite sous l'effet d'erreurs stratégiques, bien plus, contrairement à ce qu'ont écrit souvent des plumes partisanes, que de défaillances gouvernementales.

Inflexions : *Est-il possible, selon vous, de commémorer la Grande Guerre sans la « rejouer », en dépassant l'affrontement passé avec l'Allemagne, en en faisant un enseignement de paix ? Comment commémorer en Europe ce conflit qui est resté douloureusement dans la mémoire allemande ? Peut-on à cette occasion réfléchir au fait que le statut de vaincu peut paradoxalement contribuer au rapprochement ?*

Jean-Noël Jeanneney : Oui, c'est une juste suggestion. Côté français, 1918 est une victoire, côté allemand, une défaite : nulle raison de l'ignorer. Mais si on élargit la réflexion à la suite, les choses se compliquent. C'est là que l'on est amené à réfléchir à ce qui s'est passé ensuite, pendant la Seconde Guerre mondiale (même s'il aurait été absurde de commémorer d'un seul mouvement 1914 et 1944, ce qui aurait brouillé la lisibilité pour les nouvelles générations).

En 1918, la France se sait victorieuse, mais l'Allemagne ne s'avoue pas vaincue : « Je vous salue, dit aux régiments qui défilent le président social-démocrate Ébert, vous qui rentrez invaincus du champ de bataille ! » Le fait que les Allemands n'aient pas connu la guerre sur leur territoire est capital pour comprendre comment ils ont pu développer, la crise aidant, l'obsession de la revanche. D'où, entre les deux peuples, d'un bord à l'autre du Rhin, une incompréhension primordiale, qui est accrue par des erreurs diplomatiques françaises, des zigzags entre bienveillance et dureté, quand bien même l'Allemagne est accueillie avec tous les honneurs à la Société des nations, quand bien même fleurissent ici et là des propositions fécondes, écrasées ensuite par l'arrivée des nazis, mais qui resurgiront après 1950 et que le Centenaire devra rappeler.

En 1944, tout est différent. Certes, les Français apparaissent cette fois encore comme vainqueurs, grâce à la magnifique geste gaullienne, mais malgré tout, au fond d'eux-mêmes, ils ont conscience que le désastre antérieur, celui de 1940, n'est pas soldé. Quant aux Allemands, leur territoire a cette fois été ravagé et ils ne peuvent nier une effroyable défaite. En 1950, lorsque Robert Schuman donne le coup d'envoi à la construction européenne avec l'agrément du chancelier Adenauer, en 1958, lorsque le même Adenauer est reçu par de Gaulle à Colombey (privilege rare accordé à dessein), ce sont bien deux peuples vaincus qui se retrouvent et qui le savent. Donnée historique essentielle qui va permettre cet admirable rapprochement franco-allemand qui est au fondement de l'Europe et dont il ne faut pas se lasser, en dépit des traverses rencontrées, de cultiver les fruits.

Inflexions : *Comment verriez-vous la commémoration de la bataille de Waterloo en 2015 ?*

Jean-Noël Jeanneney : Digne et sans grandiloquence. Je suis de ceux qui ont été surpris que la France, au cours de la dernière décennie, ait

paru honorer Trafalgar plus qu'Austerlitz. Je déteste les cocoricos, mais je n'aime guère les manifestations de ce qui peut apparaître comme du masochisme national. Ajoutez que la commémoration d'un événement de ce genre, quelque lourdes qu'aient été ses conséquences, doit être d'abord l'occasion de mieux comprendre pourquoi et comment il s'est déroulé. Sans s'interdire l'uchronie, l'histoire-fiction. En se demandant, par exemple, ce qui serait advenu si le général Berthier, chef d'état-major habituel de l'Empereur, n'était pas tombé de son balcon quelques semaines avant la bataille. Napoléon désigna pour lui succéder le maréchal Soult qui, moins expérimenté, ne se donna pas les moyens de faire parvenir assez vite à Grouchy l'ordre de venir le rejoindre avec ses troupes. Vous vous rappelez Victor Hugo : « Soudain, joyeux, il dit "Grouchy!" C'était Blücher. » Ensuite, chacun peut imaginer ce qu'il veut : soit que les coalisés contre nous se lassant de combattre, Napoléon aurait continué de régner, qu'il y aurait même aujourd'hui (pourquoi pas ?) un Napoléon XIV, grand et dégingandé, jouant un rôle décoratif à l'Élysée ; soit, au contraire, que la guerre ait continué jusqu'à la déconfiture inévitable de l'Ogre sur un autre champ de bataille. Mais vous m'emmenez loin de 1914...

Sauf à rappeler de la sorte qu'une commémoration bien conçue fait toujours progresser l'Histoire et la connaissance du passé. Ce fut le cas du Bicentenaire de la Révolution, ainsi que les sondages l'ont montré à l'époque. La réflexion sur celui-ci par les nouvelles générations leur est essentielle pour comprendre les grandeurs des temps qui les ont précédés.

Il ne s'agit pas d'être grandiloquent. Il s'agit d'être didactique, tout en saluant les vaillances de jadis. Il s'agit de guider les jeunes gens, à l'aube de leur citoyenneté, vers une meilleure compréhension d'un choc dramatique qui leur est si lointain, de leur faire comprendre la réalité des enchaînements, la vérité des acteurs de la tourmente, sans glas ni tocsin. Pour la paix.

Propos recueillis par Didier Sicard ↴

L POUR NOURRIR LE DÉBAT

JEAN-PIERRE RIOUX

LE PRIX DU LIVRE D'HISTOIRE DE VERDUN 2013 : DÉJÀ EN BLEU HORIZON

En délibérant pour décerner le neuvième prix d'histoire « Mondes en guerre, mondes en paix » de Verdun, le jury a constaté une fois de plus le déséquilibre de la production de langue française dans le traitement de la guerre et de paix : la première a la faveur d'environ 80 % des titres, dans une proportion fouettée il est vrai cette année par la perspective commémorative du centenaire de la Grande Guerre et ses anticipations en terme éditorial. On retrouve naturellement ce déséquilibre dans son choix des dix ouvrages finalistes.

Seul en effet le livre d'Yann Bouyrat, *Devoir d'intervenir ? L'expédition française de la France au Liban, 1860* (Vendémiaire) relève d'un mixte de guerre et paix. Mais ce travail original mérite d'être signalé car il donne, ce qui est très rare, de la profondeur et de la légitimité historique aux actions militaires dites humanitaire telles que nous les connaissons aujourd'hui. Son propos ? L'intervention de la France au Mont-Liban en octobre 1860, de Beyrouth jusqu'au fin fond de la Bekaa après, là-haut, le massacre dit « de la Montagne » de centaines de chrétiens d'Orient par les Druzes musulmans. Cette affaire complexe, surveillée de près par l'Angleterre hostile, militairement assez médiocre, fut à l'heure de Napoléon III, selon Yann Bouyrat, le premiers cas avéré d'ingérence humanitaire par une grande puissance. Et d'ingérence pas inutile, puisque la France a pu ainsi s'afficher, face à Londres, dans un rôle privilégié au Levant, et d'abord au Liban et en Syrie, où elle a pu aider ainsi à faire avancer un peu le règlement administratif et juridique des terribles questions civiques et religieuses qui tétanisaient alors l'Empire ottoman et posaient à l'Europe conquérante la « question d'Orient ». Voici donc un livre clair, utile et opportun. Yann Bouyrat, en forçant sans doute les termes de sa comparaison entre hier et aujourd'hui, nous livre un travail qui fait utilement réfléchir à la fois sur les guerres civiles, communautaires et religieuses là-bas, et sur nos légitimités occidentales à y exercer, jusqu'à nos jours compris, quelque droit ou devoir d'ingérence.

Prégnance des guerres mondiales

Passée cette évocation d'ingérence pacificatrice ou non, le jury a plongé dans les deux guerres mondiales. La seconde d'abord, avec deux

livres également neufs, l'un qui relève de la mise au point de la focale biographique, l'autre de la synthèse attendue.

Jean Moulin. Artiste, préfet, résistant de Christine Levisse-Touzé et Dominique Veillon (Tallandier) est nourri de l'exceptionnelle documentation rassemblée pour une exposition qui s'est tenue jusqu'en décembre 2013 au musée Leclerc et Jean Moulin à Paris. Il présente Moulin en homme moderne, fou de dessin (il signe Romanin) et qui rêvait de carrière artistique, en haut fonctionnaire par raison qui collectionne Max Jacob, Soutine et quelques autres, en préfet radical-socialiste très « Jeune Turc » et engagé à l'heure du Front populaire chez Pierre Cot : cet alliage si original à la fin de la III^e République a incontestablement armé le futur président du CNR et le résistant panthéonisé en termes gaulliens. C'est un livre émouvant sur un héros qui « toujours détonne et étonne », qui a su rester à l'écart des parcours trop rectilignes comme les aiment les idéologues et les fanatiques. Et dont il n'y a pas lieu de s'étonner que la mémoire et l'action aient été si bien promues, après de Gaulle et Malraux, par un autre atypique, Daniel Cordier, son secrétaire puis son Plutarque, qui a tenu lui aussi la vedette éditoriale en 2013 avec *De l'Histoire à l'histoire* (Gallimard, « Témoins »).

L'Histoire de la Résistance (1940-1945) d'Olivier Wiewiora (Perrin) est une synthèse réussie comme nous n'en avions pas connu depuis longtemps et qui prétend, deux générations plus tard, « historiciser » la Résistance en dépassant l'émotion, quitte à écorner la légende en observant d'un regard froid ce sursaut patriotique et moral. Son livre s'inscrit ainsi dans le vaste et rude débat sur l'étoffe des héros et l'identité nationale, qui vient d'être détaillé au n° 798 de la revue *Critique*. Olivier Wiewiora étudie, c'est un fait, une Résistance toute d'organisation, qui ne concerne qu'une poignée de femmes et d'hommes actifs jusqu'à risquer leur vie dans les mouvements, les réseaux, les partis et les syndicats clandestins. C'est la seule qu'il entend traiter à fond après vingt ans de labeur des historiens, car elle a eu une descendance grâce à la relève partielle mais réelle des générations en politique après la Libération. Il garde en réserve d'argumentaire la Résistance comme mouvement d'information, d'entraide et de solidarité, d'opinion même qui, après l'invasion de la zone libre, et surtout le choc du STO, a touché le « village français » et su faire partager le refus de l'occupant et de Vichy à un bien plus grand nombre de patriotes, d'hommes et de femmes soucieux du respect de la personne humaine. Il ne traite pas davantage, en parallèle, de l'histoire de la France libre, ni de celle d'après les débarquements de Normandie (dont il est un spécialiste) et de Provence. Il pouvait s'intéresser plus avant aux formes de résistance spécifiquement spirituelles

et chrétiennes et ne pas négliger autant la Résistance en formation militarisée de 1943-1944, aux Glières notamment.

La nouveauté du livre est, en fait, de négliger les grilles de lecture habituelles pour ne poser qu'une question toujours lancinante aujourd'hui : celle de l'engagement, si souvent tâtonnant, mais qui en 1944 avait assez assemblé ces libres individus pour leur faire jouer collectivement un rôle militaire et politique important – c'est reconnu aujourd'hui – dans la libération du territoire. Un engagement auquel, à y regarder de près, on ne peut pas appliquer aussi mécaniquement qu'on l'a cru et autant que la mémoire nationale l'a signifié, les paramètres du patriotisme et de l'antifascisme, du communisme ou du gaullisme, tant les trajectoires individuelles n'ont rien eu de prédéterminé ou de mécanique. Et tant, surtout, l'événement a commandé, mettant brutalement l'individu face à lui-même, lui imposant de tester sa capacité à transgresser l'ordre normatif et à courir des risques, à mettre ses compétences au service de hiérarchies nouvelles à construire un jour en toute liberté. Résistance au nom de la patrie en danger, assurément. Résistance aussi au nom de la dignité de la personne humaine. Telle fut la plus authentique « Diane française », pleine d'espoir régénérateur.

Suivent au palmarès quatre livres sur la Grande Guerre. Élisabeth Greenhalgh, une chercheuse australienne, propose un *Foch chef de guerre* (Tallandier) qui, hélas, n'est ni une biographie complète ni même une recension de sa pensée et de ses positions militaires et stratégiques d'avant 1914, mais qui aide à comprendre comment Ferdinand Foch façonna la Grande Guerre. Cet artilleur, qui n'avait jamais commandé au feu, a appris à combattre l'ennemi devant Ypres et sur la Marne en 14, en Artois en 15, dans la Somme en 16. Impétueux, farouchement national, peu tendre pour les Britanniques, tour à tour encensé et disgracié, il devint chef d'état-major général en 1917, puis commandant suprême des forces alliées l'année suivante, et même maréchal de France en août 1918, avant même l'armistice. Le livre excelle à suivre les péripéties de sa rivalité avec les autres grands chefs, et d'abord avec Joffre, Pétain, Nivelle ou Mangin. Il renouvelle aussi l'analyse de son rapport aux politiques, et surtout avec Poincaré et Clemenceau. Il juge, pour finir, son obstination à intervenir directement dans les négociations de paix pour imposer une prise de gage sur le Rhin, qu'il jugeait nécessaire et déterminante pour l'avenir. On sait ce qu'il en fut...

Le général André Bach, ancien directeur du Service historique de l'armée de terre, poursuit son immense labeur de collation d'archives sur la justice militaire en 14-18, lancé en 2003 par son *Fusillés pour l'exemple 1914-1915* (Tallandier) et qu'il prolonge aujourd'hui avec *Justice militaire*

1915-1916 (Vendéminaire). Il est inutile de rappeler l'actualité du propos, dès lors que depuis quinze ans la question de la réhabilitation de ces hommes est officiellement posée, qu'elle vient de faire l'objet d'un rapport signé Antoine Prost et pourrait être dénouée à l'occasion des commémorations du Centenaire. André Bach, pour la seule année 1916 relève deux cent trente-six condamnations à mort (hors contumaces) dont quarante-six exécutées, et d'abord sur le front de la Somme, pour désertions, refus d'obéissance, délits ou crimes variés. Une certitude : tout est lié, plus que jamais et dès avant les mutineries de 1917, à « des conditions de combat épouvantables et non à une concertation préalable et délibérée ». Tant et si bien que le Parlement doit aussitôt engager avec les chefs militaires un bras de fer pour la mise en place d'une justice plus équitable et plus respectueuse du droit en posant la question, si tragique, de ces « conseils de guerre spéciaux » qui n'avaient le choix qu'entre l'acquittement et la condamnation à mort. Travail minutieux, fouillé. Travail indispensable et si utile.

Un grand avocat, Michel Laval, propose pour sa part un récit très tricolore et très vivant de la guerre à l'heure de Charles Péguy, pendant ces cinq semaines qui séparent le départ du poète et de l'homme des *Cahiers de la Quinzaine*, le 4 août 1914, vers le 276^e RI de Coulommiers, de sa mort devant Villeroy, face aux buttes de Monthyon et Penchard le 5 septembre suivant après une retraite harassante. Son *Tué à l'ennemi. La dernière guerre de Charles Péguy* (Calmann-Lévy) est une plaideoirie bien informée et bien argumentée, et même une sorte de requiem pour ce vieux peuple français toujours en marche que le poète de Jeanne d'Arc avait si bien chanté, y compris pendant la bataille perdue des frontières d'août 1914, quelque part entre Moselle et Hauts-de-Meuse puis dans la retraite épuisante de l'Oise au Valois. Jusqu'à ce prélude imprévu, vers l'Ourcq, à quelques heures du début de la bataille de la Marne.

Enfin, Benjamin Gilles présente *Lectures de poilus (1914-1918). Livres et journaux dans les tranchées* (Autrement). Le livre n'est pas toujours bien stabilisé, oscillant entre une étude de la grande presse et de l'édition pendant la Grande Guerre, et l'interrogation sur leur lecture par les combattants au front même. Pour ces derniers, il s'agit de tenter de s'informer par-delà les censures et les « bourrages de crâne », mais aussi de se ménager un espace de distraction et d'évasion avec la presse illustrée et le roman populaire, de lutter contre l'ennui ou la peur, et surtout, mais c'est autrement difficile à établir, de mettre des mots familiers sur l'indicible et l'inouï. Bien sûr, le rang social et le degré d'instruction, l'appartenance géographique et linguistique séparent sur tous ces points les officiers et la troupe, et sur ce point, l'analyse de Benjamin Gilles recoupe celle de Nicolas Mariot dans *Tous unis dans la tranchée. 1914-1918, les intellectuels rencontrent le peuple* (Le Seuil). Mais, au

bilan, ce livre est tout empli d'une juste déférence envers ces soldats qui, en lisant envers et contre tout, ont voulu marquer qu'ils restaient des citoyens et qu'ils tenteraient jusqu'au bout de lever le voile de l'incompréhensible.

Déjà en bleu horizon

Avec les trois ouvrages spécialement distingués, le jury a plongé au cœur de la bataille, sans quitter l'horizon de la Grande Guerre. Car le contexte historiographique conduit à penser que le combattant en bataille, qui blesse et donne la mort autant qu'il est exposé à l'une et de l'autre, pourrait bien être au centre, imprévu, des commémorations à venir. Le combattant non plus exclusivement témoin, victime et sacrifié, mais combattant tout court, qui tue pour ne pas être tué, armé non plus au seul nom d'un nationalisme, d'une identité ou d'un culte national débridés, mais défenseur d'un sol et d'un idéal comme en 1792 et 1793, et donc de ce mélange intime d'un territoire et d'un droit valorisés en histoire et en mémoire, attestés par des traditions, des patrimoines et des conflits qui s'appelle, ou s'appelait, une patrie à défendre en payant s'il le faut l'impôt du sang. Et par conséquent, nous ne commémorons utilement qu'en mettant cette exigence du combat lui-même en regard et en complément de nos tentations dissonantes à l'heure du Centenaire, qui s'appellent aujourd'hui critique de l'histoire nationale, déni des atavismes et des pluralismes régionaux, refroidissement des creusets qui acclimataient les nouveaux venus... Bref, en admettant une fois encore, nous dit Jean-Noël Jeanneney dans son petit livre si incisif *La Grande Guerre, si loin, si proche* (Le Seuil), qu'il s'agit de considérer « la France face à elle-même » au choc de la guerre, dans l'évolution du feu et de la charge, de l'armement technique, physique et moral du guerrier, et à l'âge aujourd'hui révolu de la conscription et du soldat-citoyen. C'est cela aussi commémorer : non seulement éléver un monument, mais rester attentif à ce que Roland Dorgelès appelle le « réveil des morts » connus et inconnus (*D'une guerre à l'autre*, Omnibus) puisque, Maurice Genevoix en 1972 le disait encore, commémorer est une chose mais consentir à voir encore et toujours *La Mort de près* (réédité à La Table ronde dans « La petite vermillon ») en est une autre. Il se trouve que cette exigence rencontre des nouveautés historiographiques de l'histoire militaire. À preuve, les trois livres retenus pour délibération finale par le jury.

Le premier est *L'Aéronautique militaire française outre-mer (1911-1939)* de Jean-Baptiste Manchon (Presses de l'université Paris-Sorbonne). Ce professeur et chercheur en histoire a réussi l'exploit de recomposer le

millier de pages de sa thèse de doctorat pour présenter un gros livre (près de deux kilos et sept cent quatre-vingt-dix-neuf pages !) précieux, sur un sujet encore inexploré. Ajoutons que son travail a un atout non négligeable : il est illustré par des photos noir et blanc bien « sépia » en mémoire et des dessins à coloration de haute époque coloniale. Son sujet ? L'avion mis au service de l'empire, l'avion à usage tactique et stratégique, l'avion qui peut mettre au service des ambitions coloniales à la fois le rêve plein de jeunesse de la conquête de l'air d'avant 1914 et l'affirmation de l'aviation militaire en métropole à la faveur de la Grande Guerre. Bref, voler aux colonies, c'est faire confiance aux potentialités futures de l'aviation au combat, bien avant le *bombing* de la Seconde Guerre mondiale.

Bien sûr, la France n'a pas pu rivaliser avec l'Air Control britannique en Irak, même si son Breguet XIV et son Potez 25 restaient les meilleurs appareils. Bien sûr, il fallut attendre 1916 pour qu'aient lieu des engagements significatifs en Afrique du Nord pour lutter contre les insurrections dans l'Atlas, les Aurès ou le sud Saharien. Bien sûr, l'entre-deux-guerres a créé l'aviation d'outre-mer, en Afrique, au Levant et même en Indochine, pour la reconnaissance et la cartographie, le ravitaillement des postes, l'évacuation sanitaire, l'ouverture de liaisons impériales régulières, le mitraillage ou le bombardement et même la conquête de l'opinion publique avec la Croisière noire de 1933. Mais, pour mille raisons fort clairement exposées par Jean-Baptiste Manchon, il n'y aura pas de Division impériale de notre armée de l'air, et tous les officiers resteront exclusivement français, les biffins et les marins demeurant les grands maîtres du jeu. Et Jacques Frémeaux de conclure dans sa préface, d'une phrase dont l'enjeu dépasse hélas l'aéronautique : « Cette étude permet de réfléchir à ce qui fut et reste encore trop souvent un mal français : des ressources trop modestement calculées, mises au service d'ambitions irréalistes par un ensemble de compétences et de dévouement remarquables. »

Le deuxième, c'est *l'Histoire de la cavalerie* de François Chauviré (Perrin). La cavalerie, nous dit-il, est l'arme à la fois la plus glorieuse, pour son panache, et la plus décriée, pour sa capacité à peser de manière décisive et durable dans les conflits, au moins jusqu'à l'invention au cœur du XX^e siècle de l'arme blindée cavalerie (ABC). Son maître, Jean-Pierre Bois, lui avait donné à choisir entre trois sujets de thèse : « Le pas du fantassin », « le son du canon » et « la charge de cavalerie ». François Chauviré a choisi le troisième. Son livre ne néglige pas les aspects chevaleresques, héroïques et même mythologiques qui entourent le combat monté : à nous François I^{er} à Marignan, le panache blanc d'Henri IV à Ivry, la charge des douze mille cavaliers de Murat dans la boucherie d'Eylau. Il remonte à la plus haute Antiquité. Il singularise

et évoque à juste titre les réformes de Gustave Adolphe avec sa « charge à la suédoise », puis les transformations de ladite charge par Frédéric II de Prusse. Il marque bien le chant du cygne avec les guerres de l'empire puis le déclin au XIX^e siècle, avant la modification de toutes les données techniques, tactiques et morales au XX^e.

Mais ce qui rend ce travail si précieux et si bien installé dans les renouveaux de l'histoire militaire, c'est qu'il place au cœur de ses démonstrations ce qui fut si longtemps l'essentiel, dans la symbiose entre un homme et son cheval, entre un cavalier et son escadron : la cavalerie lourde, très lourde, sans éclaireurs ni chevau-légers, sans hussards sur le toit ni carrousels, celle des cuirassiers plus que des dragons ou des éclaireurs, celle qui court à la charge sabre au clair ou lance pointée puis se jette dans la mêlée avec des gestes si longtemps étudiés, répétés, compris, à cet instant de cristallisation d'une violence savante et préméditée. François Chauvire, finalement, nous dit que l'art de la guerre, ou la morphologie de la charge, c'est ce mélange intime de la technique et du courage, une pédagogie du choc, conçue, toute d'exécution, donnée et reçue. Ces choses trop cavalières vont s'effacer de l'horizon de la bataille en 14-18, avec l'offensive à tout prix, morte du côté de Charleroi dès août 14, avec le plan XVII français bousculé par le plan Schlieffen, avec ce déluge technicien de fer, de feu et de sang, avec tant et tant de cavaliers démontés et de d'équidés sacrifiés (Éric Baratay dans *Bêtes des tranchées. Des vécus oubliés*, CNRS Éditions, consacre à ces derniers les chapitres qui conviennent).

Le prix d'histoire Verdun 2013 a été décerné par un jury unanime à Louis N. Panel pour *La Grande Guerre des gendarmes* (Nouveau Monde Éditions). Ancien officier de gendarmerie, Louis Panel est donc de ces historiens qui savent de quoi ils parlent. Fruit d'un imposant travail d'archives, y compris orales (il a entendu Lazare Ponticelli, notre dernier poilu, qui n'avait pas oublié les deux gendarmes qui l'avaient arrêté en permission...), nourri d'une connaissance intime du milieu, son livre comble une lacune : nous ne savions à peu près rien d'eux sauf, c'est un topo des récits de la Grande Guerre, à accabler paresseusement ces « cognes » ensevelis sous les reproches, les indignations et la haine de certains combattants, et surtout des biffins, à l'arrière du front et plus encore en permission. Nous avions perdu toute envie de croiser ces parias « qui rendaient invivable la misère du soldat », qui « formaient un front entre les soldats et l'arrière » et dont certains ont pu mourir « d'un coup de couteau des soldats », comme disait encore en 2008 le président d'une association d'anciens combattants : ceux promis, disait la légende corroborée jusqu'à la Chambre par Abel Ferry, à la pendaison au son de *L'Internationale* dans des trains de permissionnaires de 1917. Louis N. Panel aurait pu s'appuyer sur cette

impopularité pour faire mousser l'affaire et nous fabriquer un livre bien enlevé sur l'air du « pourquoi tant de haine ? ». Eh bien, non ! Voici non seulement du neuf et de l'inédit mais du cousu main au plus proche du vrai, sans fioritures ni émotions inutiles. C'est clair, précis, dans une langue impeccable, bien construit, fuyant le pittoresque facile pour partir à la rencontre de faits mieux établis et décortiquer des représentations collectives les plus outrepassées. Ce travail qui fera date nous fait, tout bonnement, revisiter la Grande Guerre.

On suit donc, pour la première fois peut-être avec respect et bonheur, ces vingt-cinq mille hommes « mesurant au moins un mètre soixante-quatre, possédant une bonne moralité et rédigeant convenablement », dont les officiers et sous-officiers venaient le plus souvent des autres corps de troupes, et qui relevaient de la Guerre mais aussi de la Justice et de l'Intérieur voire parfois même des Colonies. On les voit jouer un rôle capital dans l'énorme machine de la mobilisation générale, quitte à déjà abandonner le cheval pour monter à bicyclette, en surveillant les convois ferrés, rameutant les trainards, jalonnant les cheminements. On sent quelle pression fut exercée sur les prévôtés dès Charleroi et la Marne, et on peut se faire une opinion réfléchie sur leur part dans l'exercice de la justice militaire. On les suit aussi au quotidien, au front, dans l'arrière-tranchée, patrouillant sur l'arrière-ligne et à l'arrière tout court, on visite leurs popotes et leurs bourguignotes, on les voit lutter contre le pillage et le gaspillage, chasser les avinés et traquer détisseurs de cadavres et fossoyeurs marrons. Et au chapitre sur leur capacité à « maintenir l'ordre sous le feu », on peut les accompagner sur la Voie sacrée de Verdun où ils réduisaient les embouteillages tout en surveillant la prolifération des alambics clandestins ! Non, il est injuste de dire, avec tant de poilus, que le front commençait « au dernier gendarme ». Car c'est oublier trop vite ceux qui ont servi dans la troupe et sous le feu et qui ne furent pas des embusqués. Enfin, l'analyse des évolutions, décisives, de l'institution elle-même à la faveur de la guerre est clairement expliquée et le rôle du pouvoir civil républicain dans celles-ci est solidement établi, et d'abord celui sans faiblesse de Poincaré et de Clemenceau.

Au bout du compte, nous comprenons mieux grâce à Louis N. Panel combien la gendarmerie fut et demeure un révélateur de notre rapport personnel et collectif à la Nation et au vivre ensemble. C'était à clarifier pour la Grande Guerre. D'autres guerres suivront (Jean-François Nativité vient d'ailleurs de poursuivre l'analyse, pour les gendarmes des départements pyrénéens dans les années 1939-1944, dans *Servir ou désobéir ?* publié chez Vendémiaire), d'autres paix aussi. Mais cette intimité-là, proche ou lointaine, n'est semble-t-il pas prête de disparaître. ■

XAVIER BAGOT

MAIS OÙ EST DONC PASSÉ LE COLONEL MOUTARDE ?

« Le docteur Lenoir a été tué par le colonel Moutarde dans la véranda avec le chandelier ! » Qui n'a pas joué au Cluedo, célèbre jeu d'enquête policière créé par Anthony Pratt en 1949 ? Quelle surprise de découvrir que, dans la version 2008, Hasbro avait « modernisé » le jeu : *exit* la bibliothèque, bienvenue dans la salle de home cinéma ; le jacuzzi a remplacé le jardin d'hiver... Mais c'est des personnages que je veux ici vous entretenir : si le professeur Violet ou mademoiselle Rose ont survécu, le « colonel » Moutarde, en revanche, a été dégradé au rang de « monsieur » ; il n'est plus militaire à la retraite mais... animateur sportif !

Sans conservatisme désuet, cette adaptation m'a interpellé : ne souligne-t-elle pas un certain « déclassement » du militaire dans la société contemporaine ? Alors que l'actualité « défense » est ininterrompue depuis 2011 avec les opérations en Libye, le retrait d'Afghanistan puis l'intervention au Sahel, la « parole du soldat » est-elle pour autant audible dans l'espace public ? Si le fait militaire trouve un certain écho dans les médias, force est de constater que, hormis le très officiel porte-parole de l'état-major des armées, les militaires d'active semblent cantonnés au rang de « techniciens de la guerre », invités à s'exprimer à chaud comme « spécialistes des opérations », si possible avec un arrière-plan dynamique, garantie d'audimat... Mais peu d'entre eux, en définitive, se rendent dans les débats publics concernant l'avenir des armées. Peu sont présents dans des émissions telles que *C dans l'air* et autres tribunes sérieuses, regardées ou lues.

L'armée dans l'espace public. Telle était la question posée par la livraison de juin 2012 d'*Inflexions*. Le présent article se propose de revenir sur cette question de la place de la « parole » militaire dans le débat national. Par quels mécanismes les espoirs inhérents aux évolutions statutaires ont-ils été déçus ? Mais aussi dans quelle mesure les militaires eux-mêmes ne s'auto déclassent-ils pas ? Alors, quelles idées pour les réinstaller de façon pérenne, crédible et surtout audible, au cœur de la mêlée médiatique nationale ?

Nouveau statut : espoirs déçus

« Privés du droit d'écrire, les militaires avaient perdu l'habitude de penser. » C'est en ces termes que le maréchal Juin commentait, au

lendemain de la défaite de 1940, le régime de l'autorisation préalable. Cette règle, qui leur imposait de solliciter l'autorisation de leur hiérarchie avant de pouvoir publier, a été abolie avec le nouveau statut général du militaire de 2005. C'était même une des dispositions phares de la réforme, censée enfin « libérer la parole » après des décennies de silence réglementé. La nouvelle était accueillie avec enthousiasme dans les armées ; elle annonçait un renouveau de la pensée militaire et son retour dans les débats d'opinion.

Trois ans plus tard, à l'occasion des travaux de préparation du *Livre blanc* de 2008, les quelques officiers qui se sont invités à la tribune, pensant expérimenter cette liberté nouvelle, ont appris à leurs dépens que le régime de l'autorisation préalable, aboli dans la lettre, ne l'était pas vraiment dans l'esprit... Le groupe Surcouf¹ fera ainsi l'objet d'un début de chasse aux sorcières ; le général Vincent Desportes, qui, en tant que directeur de l'École de guerre, invitait les futurs officiers brevetés à s'exprimer, se verra reprocher vertement ses libres commentaires publiés dans un quotidien national². Ce double épisode marquera la fermeture de la parenthèse de « liberté de ton » entre ouverte avec le nouveau statut : « Liberté d'opinion complète, mais liberté d'expression restreinte », pourrait résumer le paradigme actualisé. Nous y reviendrons.

Dès lors, dans une logique de résultat, à coup de réformes à marche forcée, il ne sera plus de bon ton d'émettre la moindre réflexion personnelle pour alimenter le débat précédant les grandes orientations de la Défense. C'est la période du « recentrage » du militaire sur son métier, sur les opérations : « Laissez aux professionnels le soin de s'exprimer ! » C'est la mode de la communication ultra-millimétrée, des *story-telling* ministériels que rien ne doit venir perturber. Elle culmine en juin 2011 avec la fameuse réplique du ministre de la Défense, rappelant l'armée à sa tradition de « grande muette » lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale : « L'armée est la "grande muette" dans notre société. Ce n'est pas simplement une tradition, c'est un devoir, un devoir républicain. L'armée, sous l'autorité du président de la République, chef des armées, est là pour exécuter la politique que veut la nation. [...] Elle respecte ce devoir. Il est donc parfaitement déloyal de prétendre parler en son nom et d'organiser un étalage d'états d'âme qui ne correspond, de surcroît, en rien au sentiment de fierté que nos compatriotes qui servent les armes de la France ressentent au moment même où, [...] engagés sur des théâtres extérieurs, ils ont la certitude de participer à une belle

^{1.} Le 19 juin 2008, un groupe d'officiers signe dans *Le Figaro* sous le nom de Surcouf une tribune intitulée « Livre blanc sur la défense : une espérance déçue ».

^{2.} Entretien accordé au journal *Le Monde* en date du 2 juillet 2010 à propos de la politique américaine en Afghanistan.

tradition et de porter haut l'image de notre pays³. » Pour autant, cette année 2011 aura aussi été marquée par l'émergence d'une analyse critique et d'une remise en cause de ce cloisonnement de la parole militaire.

▶ Échéances politiques et nouveaux espoirs déçus

La problématique de l'expression du soldat n'a pas échappé au brassage des idées propre aux périodes préélectorales ; elle a notamment fait l'objet, au printemps 2011, d'un colloque de la Fondation Jean-Jaurès⁴ dont les actes révèlent un diagnostic d'une grande justesse et des pistes d'amélioration pertinentes pour soulager l'étau qui comprime la parole des militaires⁵. Mais une fois l'opposition « aux commandes », après les frémissements encourageants d'une liberté d'expression retrouvée, la confiance mutuelle s'est peu à peu étiolée, laissant place à une incompréhension grandissante : les dossiers de Louvois et des réductions d'avancement ont installé un réel malaise entre les militaires et la gouvernance du ministère. Notons que cette défiance ne concerne pas uniquement la troupe : en quelques mois, les relations entre les officiers généraux et l'entourage du ministre se sont dégradées, essentiellement en raison de divergences de vues relatives au dossier de révision des décrets de 2009 et à la place des militaires dans la direction des armées.

Ainsi, après avoir occupé une place de premier rang dans la vie de la Cité, les militaires se sont vus, au fil du XX^e siècle, progressivement cantonnés au seul périmètre de la Défense ; ils se battent aujourd'hui pour garder un rôle central dans ce dernier cénacle ; pour éviter que la France « du colonel Moutarde » ne devienne une France « sans colonel Moutarde »... Mais les discussions se déroulent dans l'ombre, dans l'ambiance feutrée des cabinets. Quel citoyen français a entendu s'exprimer publiquement un officier d'active sur ce débat ? De même, peu nombreux sont les écrits militaires commentant les travaux du nouveau *Livre blanc* et de la loi de programmation militaire. Les rares audacieux qui publient dans de grands journaux le font encore bien souvent sous couvert d'anonymat par peur de sanctions ou de réprimandes.

3. Réponse du ministre de la Défense à l'Assemblée nationale le 26 juin 2011, à propos d'une tribune dans laquelle certains militaires s'inquiétaient du déclin des armées et plus globalement d'une France n'ayant plus les moyens de ses ambitions.

4. La Fondation Jean-Jaurès est un *think tank* de sensibilité de gauche. www.jean-jaures.org/index.php/La-fondation/Orion-Observatoire-de-la-defense

5. Voir les actes du colloque « Pourquoi les militaires devraient-ils se taire ? », organisé par Orion, l'Observatoire de la défense et la Fondation Jean-Jaurès le 30 mars 2011.

2008-2013 : malgré l’alternance politique, le constat est amer. Pour reprendre les minutes du colloque évoqué supra, « la France est faite de ce paradoxe selon lequel chaque ministre de la Défense fraîchement nommé déplore le silence convenu des militaires pour les sanctionner systématiquement dès qu’ils font des déclarations publiques ». Cette limitation de la liberté d’expression n’est donc pas l’apanage d’une couleur ou d’un style de gouvernance politique.

Mais cette situation est-elle uniquement le fait de cabinets ministériels trop autoritaires ? Quel est véritablement le statut légal du fameux « devoir de réserve » ? Les militaires ne portent-ils pas aussi une part de responsabilité chronique dans ce silence ?

Droit d’expression vs devoir de réserve ?

Le statut général du militaire de 2005 confirme quelques principes fondamentaux : « Esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu’au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité. » Arrêtons-nous sur la notion de loyalisme : le militaire peut être amené à donner la mort et à la recevoir par délégation de la nation tout entière ; l’assurance que cette délégation de puissance sera toujours employée au service de l’intérêt supérieur de la nation (qu’il revient à l’autorité politique de définir) repose précisément sur le loyalisme et la neutralité des armées. Mais « loyalisme », « fidélité au régime établi ou à une autorité considérée comme légitime », ne doit pas être confondu avec « loyauté », « qualité de dévouement, fidélité, sincérité ». Le respect des institutions et de la primauté du politique pour ce qui concerne l’emploi de la force ne signifie pas adhésion inconditionnelle à une ligne idéologique.

Deux exemples récents illustrent la portée potentielle de tels amalgames : c’est le « loyalisme » et la neutralité de l’armée tunisienne, c’est-à-dire une prise de distance vis-à-vis d’une posture politique, tout en étant fidèle à l’esprit des institutions, qui ont permis que les événements de 2010 ne se terminent pas dans le chaos et le sang. *A contrario*, la « loyauté » intangible de l’armée libyenne à la doctrine jusqu’au-boutiste du colonel Kadhafi a conduit aux massacres de populations au printemps 2011. En France, la confusion entre loyalisme et loyauté vient bien souvent en appui de la conviction que, de par son statut, le militaire ne peut participer aux débats relatifs aux grandes orientations de la Cité et de la Défense.

Mais cette conviction trouve d’autres racines, plus pernicieuses, dans la loi portant statut général des militaires. Le régime de l’autorisation préalable a certes été supprimé en 2005, mais la liberté

d'expression demeure liée à la notion de responsabilité individuelle et reste donc assortie d'une triple exigence : une obligation de discréction professionnelle relative aux faits dont il a connaissance dans le service, une obligation de protection du secret professionnel et du secret de la défense nationale prévue par le Code pénal, et, enfin, une obligation de réserve. Si les deux premières ne posent pas de difficulté, la troisième, en revanche, constitue la pierre d'achoppement du problème. Pour être précis, selon la loi, « les opinions ou croyances, notamment philosophiques, religieuses ou politiques, sont libres. Elles ne peuvent cependant être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire »⁶. Mais cette notion de « réserve exigée par l'état militaire » n'est pas précisée dans le texte. Elle reste donc sujette à interprétation subjective, et est par conséquent invoquée par le pouvoir politique et l'institution militaire dès lors qu'une prise de parole publique bouscule la ligne fixée ou les « éléments de langage » de la communication officielle. Le positionnement du curseur entre une « idée acceptable » et une « posture enfreignant le devoir de réserve » est alors une affaire exclusivement jurisprudentielle : seule la décision du Conseil d'État, une fois saisi d'un recours suite à une sanction disciplinaire, permet d'établir si le militaire a contrevenu à son devoir de réserve... Convenons que ce n'est pas une situation encourageant les initiatives et la prise de parole !

Culture militaire : autocensure et dévalorisation

Indépendamment des aspects statutaires, les militaires sont-ils naturellement enclins à s'exprimer ? Ont-ils une vraie culture de la remise en cause et du brassage des idées iconoclastes ? Ont-ils tout simplement confiance en eux ?

Centre de formation des cadres supérieurs des armées, l'École de guerre constitue un observatoire instructif à cet égard. Les officiers y sont admis vers l'âge de trente-cinq ans, au terme d'un concours interne plutôt sélectif, après une quinzaine d'années d'exercice. Pour prendre une analogie avec le monde des affaires, l'École de guerre est en quelque sorte l'*Executive Master in Business Administration (MBA)* de la Défense. D'ailleurs, la présentation de l'*Executive MBA* d'HEC pourrait s'appliquer presque intégralement à son cousin militaire : « Il s'adresse aux cadres dirigeants du monde entier déterminés à accélérer leur carrière à mi-parcours de leur vie professionnelle. La stratégie et le *leadership* sont au cœur de notre pédagogie. » Pourtant, quand

6. Article 4 de la loi n° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires.

l'École de guerre organise son colloque annuel, ce n'est pas avec des cadres suivant un *Executive MBA*, mais avec les élèves de première année d'HEC et de l'ENA. C'est-à-dire avec des jeunes qui ont pour beaucoup quinze ans de moins que les militaires et n'ont bien souvent à leur actif aucune expérience professionnelle.

Dans le même esprit, animée d'un louable souci de perfectionnement en langue anglaise, l'École de guerre s'aligne au *French Debating Tournament*⁷. Mais à nouveau, dans cette enceinte, elle se mesure à des écoles telles qu'ISAE Supaéro, Centrale, HEC et autres universités. Encourageons Saint-Cyr, l'École navale et l'École de l'air à s'y inscrire, mais ce n'est pas la place de l'École de guerre ! S'il faut saluer le travail et l'investissement des officiers supérieurs et de leurs *coachs* qui se sont préparés à cette compétition, il apparaît clairement que ce positionnement est contre-productif : il contribue à sceller dans les esprits la normalité d'un « décalage statutaire » totalement inopportun ; décalage dont les répliques semblent polluer et déséquilibrer les relations entre militaires et fonctionnaires tout au long de leurs parcours professionnels.

Ces exemples traduisent une certaine propension des militaires à manquer de confiance en eux. Manque de confiance d'autant plus regrettable que l'institution regorge de personnalités variées et talentueuses. Les militaires sont d'ailleurs regardés avec bienveillance et une certaine admiration par la population ; nombre d'entreprises sollicitent les armées pour conseiller leurs cadres en gestion de crise ou en *leadership*. Alors, comment inverser cette tendance ?

Livre blanc 2013 et optimisme mesuré

La période actuelle de définition d'un nouveau cadrage stratégique est une opportunité à saisir pour tenter de réinstaller la parole militaire au cœur du paysage médiatique national. Trois pistes peuvent être envisagées pour contribuer à ce chantier.

Concernant le statut, tout d'abord, afin de lever l'ambiguïté qui entoure la notion de « devoir de réserve » sans nécessairement changer la loi, une solution pourrait être de lancer une vaste réflexion au sein des armées afin de proposer au ministre un *memorandum* sur le sujet à l'occasion d'une session du Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Cela permettrait de fixer des règles claires et partagées par tous.

^{7.} Compétition organisée depuis 1993 par la *French Debating Association* et qui oppose deux équipes de débateurs sur le modèle des joutes oratoires telles qu'elles sont menées au Parlement du Royaume-Uni.

Pour développer la culture du débat et un certain esprit de contradiction constructif, il semble opportun d'encourager les militaires à publier dans toutes les « tribunes libres » ouvertes. À cet égard, le rétablissement d'espaces consacrés au débat d'idées dans les revues internes de la Défense, telles que *Armée d'aujourd'hui*, est un prérequis urgent ! Avec l'essor d'Internet, les militaires ont déjà pris l'habitude de commenter l'actualité au travers de blogs spécialisés, à l'audience, il faut le reconnaître, relativement réduite. Il reste donc à sortir de ce microcosme et à rayonner dans l'espace « vraiment » public : presse écrite nationale, plateaux de télévision et studios de radio.

Enfin, pour éviter le cantonnement du militaire au rôle d'« expert des opérations » et pour lui rendre sa légitimité à s'exprimer sur des sujets variés, il conviendrait de valoriser des parcours professionnels différents de la « voie de commandement » qui demeure de fait la voie privilégiée pour l'accès aux hautes responsabilités. Sans doute faut-il rompre avec cette lecture trop exclusive et ouvrir le champ des trajectoires possibles pour les officiers de talent.

L'expression – saine et décomplexée – du soldat dans l'espace public demeure un signe de bonne respiration des institutions et de la démocratie. « Princes, régnez sur des hommes ; vous serez plus grands qu'en commandant des esclaves », conseillait avec sagesse Nicolas Restif de la Bretonne. Faute de terreau favorable pour germer et se développer, il est à craindre que la pensée militaire ne se tarisse, dans une France qui risque alors de perdre définitivement « jusqu'au souvenir du colonel Moutarde ». Au-delà de la nostalgie du Cluedo de notre enfance, ce sont, *in fine*, la cohérence et la crédibilité de nos forces armées qui sont en jeu. Il ne suffit plus « d'apprendre à penser », il faut aujourd'hui convaincre : « Exister, c'est oser se jeter dans le monde » ; gageons, avec Simone de Beauvoir, que les militaires sauront à l'avenir se lancer plus avant dans l'arène... médiatique. ■

ELLIOT EVEN

LA FRANCE ET LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES : ENJEUX ET ÉTAT DU DÉBAT

La question des sociétés militaires privées (SMP) a longtemps été un tabou au sein de la réflexion stratégique française. Au début des années 1990, la fin de la guerre froide et de l'apartheid, parallèlement à l'explosion du nombre de conflits de « basse intensité », ont permis l'émergence d'un nouveau marché de la sécurité privée. Des pays comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, l'Australie ou Israël ont rapidement investi ce secteur et en façonnent aujourd'hui les normes. La France, elle, s'est tenue à l'écart du développement de ce marché et l'absence de réel débat sur le sujet a semblé culminer avec la promulgation de la loi du 14 avril 2003 dite de « répression de l'activité mercenaire ». Une position en apparence ferme, qui a pu surprendre dans le contexte stratégique actuel : coupes budgétaires drastiques du budget de la Défense, réduction du format des armées, fin de la conscription, recentrage des forces sur leur « cœur de métier », mais également évolution de la conflictualité, omniprésence des médias et affirmation d'une doctrine « zéro mort »... Autant d'arguments qui semblaient jouer, à tort ou à raison, en faveur du positionnement de la France sur ce créneau. Et qui paraissent aujourd'hui obtenir lentement gain de cause.

Il s'agira d'abord de revenir brièvement sur les origines des réticences françaises à la privatisation de la sécurité, qu'elles soient de nature politique, stratégique, historique ou culturelle. Il conviendra ensuite de mettre en lumière l'évolution manifeste des mentalités sur la question, d'en présenter les principaux acteurs et d'analyser les arguments déployés par ces derniers. Cet état des lieux permettra enfin de dresser, à titre prospectif, un rapide bilan des débats à venir ainsi que des recommandations en faveur de la constitution d'un marché français robuste, fiable et crédible.

F Les réticences de la France

L'explosion récente du marché de la sécurité, rendue particulièrement visible par les guerres d'Irak et d'Afghanistan, ne constitue qu'une réapparition d'un phénomène très ancien. L'emploi de mercenaires remonte en effet aussi loin que la guerre elle-même :

des Nubiens enrôlés par Ramsès II aux *condottieri* de la Vieille Europe, jusqu'aux grandes compagnies marchandes britanniques et néerlandaises des XVI^e et XVII^e siècles, les soldats de fortune ont largement contribué à l'expansion des grandes puissances de leur époque. Peter Singer considère à ce titre que « le monopole étatique de la violence domestique et internationale fut, d'un point de vue général, une anomalie historique »¹. Avec les « Grandes Compagnies » de la guerre de Cent Ans, les gardes suisses de la Maison du roi ou encore les fameux corsaires, la France a elle aussi une longue tradition d'utilisation de ces supplétifs, qui prouvent à de nombreuses reprises leur efficacité.

La Révolution marque un tournant dans cette tradition : la mise en place d'une première forme de conscription, puis l'apparition du concept de la « nation en armes » en 1792, à la veille de la bataille de Valmy, font émerger l'idée que l'État et son armée sont l'un des fondements de l'identité nationale, et l'exercice de la violence un pouvoir régaliens qui ne saurait être délégué. Cette vision demeure très prégnante aujourd'hui et l'une des principales réserves exprimées à l'encontre des SMP. Un partage ou une délégation du « monopole de la violence légitime », au sens wébérien, serait propre à diminuer la force et la légitimité du pouvoir central, tout en accélérant la dissolution du lien armée-nation.

La période de la décolonisation est un second tournant qui révèle les dangers éthiques et politiques du mercenariat francophone des années 1960-1970. C'est l'époque des « chiens de guerre » et des « affreux du Katanga », principalement français, belges et sud-africains : Bob Denard, Roger Faulques, Jean Schramme, Rolf Steiner. Naviguant entre barbouzerie et coups de force pour le plus offrant, cette nouvelle génération de mercenaires se crée une image sulfureuse dont les SMP contemporaines peinent encore à se démarquer.

De fait, malgré les nombreuses limites inhérentes à la comparaison entre les mercenaires de la « Françafrique » et les *contractors* d'Irak et d'Afghanistan, la crainte des exactions et du « multiplicateur de violence » s'est vue confirmée à plusieurs reprises lors d'incidents médiatisés : lynché d'employés de Blackwater à Falloujah en 2004, fusillade de la place Nisour à Bagdad en 2007, affaire Don Ayala en 2008... Eux-mêmes faisant écho à d'autres scandales moins récents mais aux implications également considérables : confiscation des ressources naturelles par Executives Outcomes en Angola en 1994, implication de la société américaine MPRI dans des crimes de guerre

1. Peter Singer, *Corporate Warriors. The Rise of the Privatized Military Industry*, New York, Cornell University Press, 2003, p. 34.

en Croatie, violation de l'embargo par la firme Ronco au Rwanda... En dépit des efforts importants consacrés par ces SMP, bien conscientes de l'enjeu pour leur réputation, à la transparence, et à la fixation de normes et de bonnes pratiques, de nombreux acteurs préfèrent encore ne pas prendre le risque de voir la France impliquée dans des débordements similaires.

Enfin et surtout, l'externalisation à grande échelle comporte des risques et pose un nombre non négligeable de problèmes stratégiques et opérationnels, dont certains peuvent déjà être constatés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

Un risque de dépendance tout d'abord : les guerres d'Irak et d'Afghanistan ont d'ores et déjà montré que les opérateurs privés sont devenus dangereusement indispensables à l'effort de guerre américain. Durant la période 2008-2009, les opérateurs privés occidentaux représentaient le deuxième contingent le plus important, devant le Royaume-Uni, à raison de cent soixante mille *contractors*, soit un ratio de un *contractor* pour un soldat². Ils sont employés pour des tâches aussi diverses que l'installation et la gestion des bases, l'entretien des équipements, la collecte de renseignements, le ravitaillement, l'opération de certains systèmes d'armes. Cette imbrication ne va pas sans poser problème, à commencer par celui de leur fiabilité. Ces entreprises étant mues avant tout par une logique de rentabilité et de profit, la qualité de leur recrutement, leur disponibilité en situation de crise, la non-divulgation d'informations sensibles à un pays tiers, leur dévouement aux missions dévolues, leur interopérabilité avec les forces régulières sur le terrain sont discutables. On peut ainsi citer l'exemple d'une unité américaine engagée en Irak qui n'a pu être ravitaillée au combat car les employés de KBR, en charge de son soutien, ont refusé de continuer la mission suite à un accrochage³.

L'absence de commandement unifié ensuite. Les opérateurs privés sont souvent amenés à travailler en marge des forces régulières selon leurs propres agendas et avec leurs propres procédures. Les objectifs, généralement court ou moyen-termistes, poursuivis par les SMP peuvent ainsi complexifier ou mettre à mal la stratégie d'ensemble élaborée par l'autorité militaire, *a fortiori* lorsque celle-ci est une coalition multinationale. Cette forme de chaîne de commandement parallèle peut être à l'origine d'importantes frictions entre les militaires et les *contractors*. De la même manière, l'action des soldats privés sur le terrain est souvent assimilée par les populations locales

2. Jérôme Larché, « Afghan Road : la guerre privatisée d'Afghanistan », note n° 09/11, Fondation pour la recherche stratégique (FRS), 2011.

3. Hélène Jacquin, « L'emploi des sociétés militaires en Afghanistan et en Irak », *Cahier de la recherche doctrinale*, Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF), juillet 2010.

à celle des soldats réguliers. La légitimité des seconds peut se voir compromise par les débordements des premiers ; un risque peu compatible avec la nécessité de « gagner les cœurs et les esprits » qui caractérise désormais la plupart des interventions.

Troisièmement, la fuite des compétences et la perte de savoir-faire. Compte tenu des salaires proposés par les SMP, jusqu'à dix fois supérieurs aux soldes militaires selon les profils, la capacité de fidélisation des personnels par les armées régulières est mise à mal, notamment dans le cas des forces spéciales. De la même manière, l'externalisation croissante de la maintenance de systèmes de haute technologie fait courir le risque d'une perte de savoir-faire par les forces armées et accroît celui de dépendance au privé. Par ailleurs, comme le souligne Christian Olsson, les SMP peuvent agir sur le terrain comme des multiplicateurs de violence, en « surajoutant à des dynamiques conflictuelles locales des moyens technologiques relativement sophistiqués »⁴.

Enfin, on ne peut que s'inquiéter de l'intérêt qu'ont les SMP à alimenter la demande de sécurité et de protection, plus encore compte tenu de l'audience et des nombreuses connections dont elles bénéficient au sein des milieux politiques, militaires et industriels. Bruno Delamotte, PDG de Risk&Co, s'attirait ainsi les foudres du secteur en employant il y a trois ans le terme de « marchands de peur » pour désigner les partisans de la privatisation armée⁵.

Ces limites sont indéniables et bien connues des décideurs français. Une évolution semble pourtant à l'œuvre, alors que la réduction drastique du budget de la Défense constraint les forces armées à explorer plus avant la voie de l'externalisation. L'ampleur prise par le phénomène de la piraterie maritime, contre laquelle de nombreux succès ont été enregistrés par le secteur de la sécurité privée, a également fortement pesé dans l'ouverture du débat et a donné lieu à deux rapports parlementaires qui pourraient s'avérer déterminants.

Une inflexion récente impulsée par le développement de la piraterie

En adoptant la loi de répression de l'activité mercenaire le 14 avril 2003, la France s'est résolument posée en défaveur de la sécurité privée. Cette loi, très proche de la Convention de Genève de 1949 et

4. Christian Olsson, « Vrai procès et faux débats : perspectives critiques sur les argumentaires de légitimation des entreprises de coercition para-privées », *Cultures et Conflits* n° 52, 2003.

5. Jean-Dominique Merchet, « Sociétés de sécurité : le coup de gueule de Bruno Delamotte », Blog Secret Défense (*Liberation*), septembre 2010.

de son protocole additionnel de juin 1977, fixe ainsi six conditions cumulatives définissant un mercenaire. Dans les faits, les six ne sont pour ainsi dire jamais cumulées et la France n'interdit pas formellement l'existence d'une société militaire privée sur son sol. Des entreprises de « conseil » telles que GEOS, Amarante ou Secopex, actives dans la lutte contre la piraterie ou la protection de ressortissants français dans des pays à risque, ont ainsi été créées et leurs compétences sont appréciées à l'étranger. Certains experts⁶ n'ont pas manqué de dénoncer cette position contradictoire voire « schizophrénique » de la France, qui, sans véritablement interdire l'activité, préfère ne pas poser la question de sa pleine autorisation et, le cas échéant, de son soutien.

Début 2010, le secrétariat général à la Défense et à la Sécurité nationale (SGDSN) était toutefois chargé par l'Élysée de rédiger un rapport confidentiel sur les bénéfices des sociétés de sécurité privée et l'opportunité de soutenir le marché français. Un colloque restreint était également organisé à cet effet par la Fondation pour la recherche stratégique (FRS) en septembre 2010⁷.

Mais c'est l'explosion du phénomène de la piraterie dans le golfe d'Aden, en particulier le détournement de deux navires de plaisance au large de la Somalie en 2008, qui a été le véritable révélateur de l'urgence d'une réflexion sur la question. Devenues le nouvel eldorado de la sécurité privée, les eaux somaliennes sont en effet le théâtre d'une lutte incontestablement efficace menée par des *contractors* embarqués sur les navires croisant dans la zone. La France, instigatrice et principale contributrice de la mission européenne NAVFOR-Atalante, n'a pu que constater l'insuffisance des moyens disponibles pour la lutte anti-piraterie, et ce malgré le succès des équipes de protection embarquées (EPE). Prenant acte des réclamations de l'industrie maritime, dont celle du général (2S) Pierre de Saqui de Sannes, conseiller Afrique chez l'armateur CGA-CGM, et de la menace croissante du dépavillonnement des navires français, le Parlement a publié deux rapports. Celui des députés Christian Ménard et Jean-Claude Viollet, « Rapport sur les sociétés militaires privées », est rendu le 14 février 2012. Long d'une cinquantaine de pages, il souligne « l'efficacité avérée » des SMP et l'urgence d'une organisation de l'offre française « faute de quoi le rang de la France comme puissance maritime mondiale pourrait être menacé ». Celui présenté le 11 avril 2012 à la commission sénatoriale par Jean-Claude Peyronnet et François Trucy s'attaque, lui, plus spécifiquement à la « lutte contre la piraterie et à

6. Tel Georges-Henri Bricet des Vallons dans son ouvrage *Irak, terre mercenaire* publié en février 2010.

7. Jean Guisnel, « La France pourrait autoriser le mercenariat, interdit depuis 2003 », blog Défense ouverte (*Le Point*), 29 septembre 2010, www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point/jean-guisnel/la-france-pourrait-autoriser-le- mercenariat-interdit-depuis-2003-29-09-2010-1242959_53.php

l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer », mais arrive aux mêmes conclusions, estimant notamment que la protection des navires français et de leurs équipages est un devoir régalien, et que le droit à la légitime défense doit primer sur la conservation par l'État du monopole de la violence.

Dans le contexte des restrictions budgétaires que subissent les armées occidentales en général et la France en particulier, l'externalisation paraît donc inévitable et est déjà en partie à l'œuvre : formation des pilotes d'hélicoptères de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT) de Dax par la société HéliDax⁸, location d'avions de transport, externalisation de la fonction habilement⁹, de l'entraînement de la Marine nationale¹⁰, de la gestion de la base de Creil¹¹... Le retrait des troupes et du matériel d'Afghanistan, quoique sous-traité à des entreprises étrangères, constitue également un bon exemple d'actualité.

En revanche, en ce qui concerne la sécurité, un expert note que « si on devait externaliser la sécurité de nos installations diplomatiques à l'étranger, 80 % du marché irait aux sociétés militaires privées britanniques ou américaines »¹². De plus en plus d'acteurs politiques et militaires doutent à ce titre que la France puisse se permettre, pour des raisons éthiques, d'être absente d'un marché évalué entre cent et deux cents milliards de dollars par an, et de laisser ses compétences, très appréciées, fuir à l'étranger. Sa capacité à honorer ses engagements extérieurs et son influence sur la scène internationale sont également en question, alors que l'industrie anglo-saxonne façonne les normes de ce secteur qu'elle domine sans conteste : dans les années 1990, les SMP américaines auraient formé les armées de plus de quarante-deux pays, imposant par là le modèle opérationnel américain.

Par ailleurs, si le risque de fuite des compétences militaires nationales est, on l'a vu, incontestable, il ne faut pas oublier que l'appui de l'État français à un secteur de la sécurité robuste assurerait également un moyen de reconversion des officiers généraux. L'inversion de la pyramide hiérarchique constitue actuellement un problème majeur au sein des forces armées françaises.

8. Philippe Chapleau, « HéliDax va désormais pouvoir prouver qu'il apporte un plus », blog Lignes de Défense, juin 2011, en ligne : <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2011/06/13/helidax-va-pouvoir-prouver-qu-il-apporte-un-plus.html>

9. Philippe Chapleau, « Externalisation de la fonction habilement : quatre groupements en compétition », blog Lignes de Défense, juin 2012, en ligne : <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2012/06/04/externalisation-de-la-fonction-habilement-trois-groupements.html>

10. Philippe Chapleau, « V-Ship V-Navy : la Marine continue à externaliser la formation (actualisé) », blog Lignes de Défense, janvier 2011, <http://lignesdedefense.blogs.ouest-france.fr/archive/2010/12/28/formation-la-marine-continue-a-externaliser.html>

11. « Base de défense : une réforme à conforter », rapport d'information au Sénat, juillet 2012.

12. Georges Malbrunot, « L'État veut structurer le marché de la sécurité privée », *Le Figaro*, 29 septembre 2010, www.lefigaro.fr/international/2010/09/29/01003-20100929ARTFIG00505-l-etat-veut-structurer-le-marche-de-la-securite-privee.php

Se pose enfin la question de l'aspect stratégique que représente aujourd'hui, pour un État, la capacité à s'appuyer sur une sécurité privée compétente. Georges-Henri Bricet des Vallons¹³ évoquait à ce titre l'usage des sociétés de sécurité privées comme instruments de para-politique, permettant aux gouvernements de s'impliquer dans des conflits et des *proxy wars* sans en payer le tribut en hommes et en matériel, et sans subir les conséquences politiques et médiatiques d'un engagement « officiel ». Un avantage non négligeable dans le cas d'une société débellicisée et en proie à ce que les Anglo-Saxons appellent le *body bag syndrome*, l'incapacité à accepter le « prix du sang ». Ce contournement est certes obtenu au prix d'un déficit démocratique, mais peut, dans le contexte stratégique actuel, se révéler indispensable à bien des égards : budget des armées, opinion publique, portée diplomatique.

Vers une autorisation des SMP ?

Dans leur rapport parlementaire du 14 février 2012, les députés Christian Ménard et Jean-Claude Viollet le déclarent sans ambages : évoquant un « domaine sensible et stratégique », ils estiment qu'il est « impératif de sortir de cette situation » et que « l'intérêt national commande aujourd'hui la constitution d'un secteur robuste et crédible ». Ils insistent sur le rôle indispensable de l'État, en tant que responsable régional, mais surtout en tant que client potentiel.

L'omniprésence actuelle des entreprises anglo-saxonnes est en très grande partie liée aux liens étroits qu'elles entretiennent avec le politique (on se rappelle notamment du cas de Dick Cheney, ex-PDG de KBR-Halliburton, nommé vice-président par George W. Bush) et à l'usage extensif que ce dernier fait de la sécurité privée : entre 1994 et 2004, ce sont près de trois mille contrats qui ont été passés par le gouvernement américain, pour une valeur de trois cents milliards de dollars¹⁴. Aujourd'hui, selon le général de brigade (2S) Loup Francart¹⁵, la trentaine de sociétés françaises pouvant revendiquer une appartenance au secteur de la sécurité privée se sont essentiellement positionnées dans le domaine du conseil, de l'audit, de la formation, dans le cadre d'une offre

13. *Op. cit.*

14. Stéphanie Jung, « Les nouveaux entrepreneurs de guerre. Défis juridiques et implications politiques du recours à la sécurité privée », mémoire de recherche, IEP d'Aix-en-Provence, juin 2006, www.infoguerre.fr/fichiers/SMP_nouveaux_entrepreneurs_guerre.pdf

15. Loup Francart, « Sociétés militaires privées, quel devenir en France ? », *Inflexions* n° 5, « Humanitaire et militaire. Nouveaux mercenariats », janvier 2007.

principalement adressée aux entreprises. Incapables de tenir tête aux Anglo-Saxons dans les domaines plus opérationnels, il plaide pour la constitution de « sociétés d'appui stratégique et opérationnel » et réfute le terme de « société militaire privée ». Ces entreprises, sans prendre part aux opérations combattantes, accroîtraient considérablement le potentiel de réponse de la France à des conflits asymétriques, renforcerait sa capacité et sa rapidité à projeter nos forces armées, et permettraient réellement à ces dernières de se recentrer sur leur cœur de métier. Et ce y compris à l'échelle nationale, les SMP étant des acteurs de choix dans la gestion des catastrophes naturelles.

La question de l'éthique, du professionnalisme et du *vetting* des opérateurs pourrait quant à elle trouver une réponse dans la mise en place par l'État d'un système de label, instaurant une sécurité privée « à la française » en faveur de laquelle plaide un nombre grandissant d'experts. Pierre de Saqui de Sannes suggère ainsi un système d'accréditation et d'évaluation annuel des compétences supervisé par une autorité étatique spécialisée¹⁶. Afin d'accroître la visibilité du marché français, un lobby national pourrait enfin être mis en place, sur le modèle de l'International Peace Operations Association (IPOA) américaine et de la British Security Industry Association (BSIA) britannique. Georges-Henri Bricet des Vallons propose à ce titre la création d'un organisme inspiré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), mais dédié aux entreprises à vocation internationale.

La question d'une ouverture réelle de la France au marché de la sécurité est aujourd'hui sur la table. Une audience considérable est accordée au sujet, qui, de fait, se trouve également en butte à de virulentes critiques. Les modèles d'externalisation étrangers ont pourtant montré les nombreux bénéfices potentiels d'un tel secteur, sans toutefois réussir à définitivement éliminer les risques et les écueils qu'il comporte. Des solutions concrètes commencent à être proposées, tant par les États que par l'industrie elle-même, notamment au plan de la régulation et de la transparence.

La renonciation au monopole de la violence légitime, même partielle et rigoureusement encadrée, constitue en France un véritable dilemme culturel. Une réflexion profonde a déjà été engagée, de nombreuses études ont été produites. L'occasion se présente aujourd'hui d'adopter un modèle de sécurité privée « à la française », à même d'intégrer les qualités de ses concurrents

16. Jean Guisnel, *op. cit.*

anglo-saxons et d'en éviter les travers. Gageons que le reflux de la piraterie somalienne, par ailleurs largement compensé par l'explosion du nombre d'attaques dans le golfe de Guinée, ne poussera pas le législateur à différer une fois encore une prise de décision nécessaire. ■

ANNIE CRÉPIN

L'ARMÉE DE 1789 À 1798. DE LA RÉGÉNÉRATION À LA RÉFORME, DE LA RÉVOLUTION À LA RECRÉATION

En 1789, pour la majorité des Français, l'armée royale doit être transformée, voire régénérée, selon les principes des Lumières, mais elle doit demeurer une armée de métier. C'est pourquoi les constitutants refusent la conscription en décembre 1789. Les réformes qu'ils votent n'empêchent cependant pas la chute importante des effectifs dans un contexte de tension grandissante avec les monarchies européennes. La Constituante en 1791, puis la Législative une fois la guerre déclarée trouvent dans les volontaires issus de la Garde nationale une force d'appoint qu'elles n'envisagent toutefois pas de transformer en une armée nouvelle qui se substituerait à l'armée de métier. Mais les événements vont en décider autrement puisque c'est le sort de la Révolution et le destin de la république qui se jouent au cours du tragique été 1793. Le 23 août, la Convention, dominée par les montagnards, se trouve contrainte de décréter la levée en masse, première forme de service obligatoire. Cette mesure d'exception ne prévoit aucun mécanisme de renouvellement des classes et, comme la guerre dure mais que le salut de la patrie semble assuré, les réquisitionnaires de 1793 désertent et les armées du Directoire connaissent à leur tour une chute des effectifs. Pour pallier ces déflections, le général Jourdan et ses collègues néo-jacobins du Conseil des Cinq-Cents élaborent une loi qui institutionnalise les expérimentations de la Révolution et proclame l'universalité de la conscription, mais pas encore celle du service personnel du citoyen.

Régénération ou réforme ?

En cette fin d'Ancien Régime, l'armée royale n'est pas une institution figée. À la suite des défaites de la guerre de Sept Ans, plusieurs réformes ont été mises en place, dont certaines ont des effets pervers et accentuent la réaction nobiliaire. L'armée est aussi l'objet d'une intense réflexion liée à un réveil de la pensée militaire dès le premier tiers du XVIII^e siècle puis à l'influence des Lumières chez ceux que l'on a appelés les « militaires-philosophes », qui appellent à une

véritable régénération de l'armée, concomitante à celle de la société. Mais tous ne lui donnent pas le même contenu ni ne préconisent les mêmes mesures, même s'ils s'accordent sur une vision très noire, et quelque peu mythifiée, de l'armée de la monarchie. Presqu'aucun d'entre eux n'envisage une force fondée sur le service militaire du citoyen qui serait appelé au combat en tant que citoyen, sauf Rousseau et Mably, qui sont d'ailleurs des philosophes et non des philosophes militaires.

Chez ces derniers, en particulier Guibert, le plus emblématique d'entre eux, la réflexion porte sur la manière de transformer des hommes de métier en soldats-citoyens – mais pas en citoyens-soldats. Le sociologue Alain Ehrenberg a prétendu que dans *L'Essai général de tactique*, publié anonymement en 1770, Guibert avait inventé la citoyenneté sur le champ de bataille vingt ans avant qu'elle ne le soit dans la cité¹. Certes, mais à l'usage des professionnels de la guerre qu'il souhaite instruits, capables à la fois d'autonomie et de discipline, motivés et compétents selon les termes contemporains, vertueux selon ceux de l'époque : des hommes des Lumières et de la Raison. Chez lui, comme chez Servan, se produit un jeu de miroir entre l'armée et la société dont la régénération doit aller de pair. D'ailleurs *L'Essai* n'est que la première pierre d'une œuvre beaucoup plus vaste consacrée aux institutions des États européens, et d'abord à celles de son propre pays, ce qui explique qu'il ait dû faire paraître son ouvrage à l'étranger.

Il en va tout autrement du chevalier d'Arcq, issu de la petite noblesse militaire comme Guibert, Dubois-Crancé dont il sera question ci-après, ou... Napoléon. Dans *La Noblesse militaire*, ouvrage publié au moment où éclate la guerre de Sept Ans, le chevalier d'Arcq place l'armée au-dessus de la société dont elle doit devenir le guide voire la « correctrice » – on dira plus tard l'« Arche sainte ». Une armée régénérée dont l'encadrement sera réservé à la noblesse, en particulier à la petite noblesse qui retrouvera ainsi sa véritable vocation. Dans son souci de faire de l'honneur de servir la patrie le monopole d'une caste, un tel courant participe de la réaction nobiliaire. Dans l'esprit du chevalier d'Arcq, cette réaction est autant dirigée contre la noblesse de cour et les anoblis de fraîche date que contre le tiers état, mais elle va se retourner contre celui-ci et ne va même pas profiter à la petite noblesse militaire, tant sont ambivalentes les réformes décidées par la monarchie à la suite des défaites de la guerre de Sept Ans.

Initiées par Choiseul et amplifiées par Saint-Germain, ces réformes accentuent la professionnalisation, améliorent la formation dispensée aux futurs officiers, abolissent la vénalité des charges à partir de 1776.

1. Alain Ehrenberg, *Le Corps militaire. Politique et pédagogie en démocratie*, Paris, Aubier, 1983.

En même temps sont mises en place une reprise en main par l'État du recrutement des soldats et l'éradication des abus du racolage, même si ceux-ci ne disparaissent pas complètement. Mais la barrière de la naissance est renforcée par l'édit de Ségur de 1781 qu'aggrave encore l'ordonnance de 1788 : les hauts grades demeurent le monopole de la noblesse « présentée », la petite noblesse dispute aux bourgeois devenus officiers les grades inférieurs, les bas-officiers roturiers savent désormais qu'ils n'accéderont même pas à ceux-ci². Quant aux soldats, leur condition demeure méprisée d'autant qu'est introduite par imitation maladroite du vainqueur une discipline « à la prussienne » contestée par les officiers nobles eux-mêmes comme contraire à l'honneur français.

Les cahiers de doléances se font l'écho des aspirations et des contradictions qui traversent l'armée. Ceux qui évoquent l'armée idéale à fonder sont écrits par les représentants de la petite noblesse militaire, mais aussi par les élites du Tiers État. Ils sont unanimes sur la liberté, celle de leurs concitoyens qu'il faut respecter en respectant la future constitution, celle des membres de l'institution qu'il faut allier à la prise en compte de l'honneur qui ne semble plus l'apanage d'un ordre, d'où le rejet des méthodes prussiennes, même dans les cahiers de la noblesse. C'est aussi au nom de la liberté qu'est repoussée toute forme de service militaire du citoyen dont la milice semblait les prémisses : les cahiers de la paysannerie la rejettent comme un nouvel impôt, une corvée, voire une servitude. C'est à propos de l'égalité qu'apparaît une cassure : fort peu de cahiers de la noblesse remettent en cause le privilège nobiliaire, alors que les cahiers du Tiers revendentiquent que le courage, le talent et le mérite soient les critères exclusifs de l'accès aux grades et de l'avancement.

Ainsi c'est sous la forme d'une armée de métier qu'une immense majorité de Français envisage l'armée nationale en 1789. C'est pourquoi lorsqu'en novembre et décembre de la même année la place et la nature de l'institution viennent en débat devant l'Assemblée, et que la discussion porte sur deux points principaux, le mode de recrutement et les réformes qui accompagneront la nécessaire réorganisation, il se trouve un très grand nombre de constituants pour repousser la conscription proposée par Dubois de Crancé (futur Dubois-Crancé). Au nom de la liberté, mais une liberté à la Montesquieu, proche de l'*Habeas Corpus*, davantage qu'une liberté à la Rousseau ; et certains d'agiter comme des repoussoirs les exemples de la Prusse et du « Grand Turc ». Au nom de l'égalité, car on ne manquerait pas, craignent les opposants au projet de Dubois de

2. Rafe Blaufarb, *The French Army 1750-1820. Careers, Talent, Merit*, Manchester University Press, 2002.

Crancé, de se faire remplacer moyennant finances, surtout dans certaines provinces moins sensibles que d'autres à la défense des frontières³. En somme, en maintenant une armée de métier, la France s'engage dans la voie que les Anglo-Saxons vont suivre à partir de la fin du XIX^e siècle.

Réforme ou révolution ?

Pour autant, les constituants réforment l'armée. D'autant qu'en disciples des philosophes, ils se méfient d'une force qui peut être l'instrument aveugle du despotisme royal. Ils resserrent donc le contrôle du pouvoir civil sur les engagements dont la moralisation est accentuée. La loi du 25 mars 1791, puis celle du 25 janvier 1792⁴ votée par la Législative, en accentuant l'emprise du pouvoir civil, affirment la primauté de celui-ci sur le pouvoir militaire, principe fondateur pour les hommes de la Révolution. Les constituants améliorent significativement la condition du soldat, tant matérielle que morale. Les châtiments infamants « à la prussienne » sont abolis par le nouveau Code pénal militaire du 30 septembre 1791⁵. La justice militaire est améliorée. Surtout, le principe de l'égalité est introduit : l'armée ne doit plus connaître de privilège lié à la naissance. Pour l'accession aux grades et pour l'avancement, l'ancienneté et le mérite président.

Ce sont des réformes indiscutables, mais pas assez profondes cependant pour que l'on puisse parler de régénération. Elles sont aussi parfois ambiguës : si le critère d'ancienneté est objectif, celui du mérite l'est moins. La cooptation permet aux officiers déjà en place, en majorité d'anciens privilégiés, d'avoir la main sur les nominations et les promotions. Même l'ancienneté les favorise : les plus anciens sont encore pendant un moment d'anciens... privilégiés. Surtout, ces réformes demandent du temps pour produire leurs effets. Elles ne peuvent donc enrayer la crise de l'armée que la Révolution aggrave. De façon quelque peu manichéenne, on pourrait dire qu'elle met aux prises des officiers censés regretter l'Ancien Régime avec leurs hommes supposés être adeptes du nouveau cours des choses. Des mutineries éclatent, dont la plus grave est celle de Nancy en août 1790 et devant lesquelles la Constituante semble impuissante. La crise se traduit par une chute des effectifs due à l'émigration des officiers nobles et à la

3. Annie Crépin, *Défendre la France. Les Français, la guerre et le service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun*, Presses universitaires de Rennes, 2005, pp. 75-82.

4. Annie Crépin, *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires. T. III, De la Révolution à la fin du Second Empire*, Turnhout, Brepols, 2007, pp. 37-41 et pp. 67-69.

5. *Ibid.*, pp. 62-66.

désertion des soldats roturiers. Une chute qui atteint son maximum en 1790.

Les constituants, qui avaient déclaré la paix au monde en mai 1790, se retrouvent aux prises avec l'Europe monarchique. La menace de guerre grandit au point qu'ils pensent qu'elle va éclater après la fuite du roi et la déclaration de Pillnitz à l'été 1791. Comment faire face avec des forces suffisantes et fiables ? Car les hommes de la Constituante craignent toujours une reprise en main de l'armée par le monarque et ne font pas le lien entre la baisse des effectifs, conséquence de la crise, et la participation des soldats aux épisodes initiaux de la Révolution et en sa faveur, comme la prise de la Bastille et les journées d'octobre. Ils ne perçoivent pas non plus que les effectifs remontent à partir de 1791 et que l'armée de ligne est renouvelée⁶ : en 1792, un soldat sur trois n'appartenait pas à l'armée de 1789. Le renforcement du contrôle exercé par le pouvoir civil sur les enrôlements a rapproché le recrutement des combattants de métier de celui des volontaires.

Devant la menace de conflit, il faut trouver de nouveaux effectifs. On ne peut plus avoir recours à la milice, supprimée le 20 mars 1791 conformément aux voeux des Français. Les constituants vont donc puiser une force d'appoint dans la Garde nationale, institutionnée de la Révolution, force contrôlable car composée de citoyens actifs : c'est la première levée de volontaires, décrétée fin juin 1791. Ces volontaires sont censés s'habiller, s'armer et s'équiper à leurs frais. S'ils élisent leurs officiers, c'est une innovation moins démocratique qu'il n'y paraît car très contrôlée : ne peuvent être choisis que des hommes qui ont été officiers de la Garde nationale et/ou soldats de l'armée royale et qui sont citoyens actifs. Les élections, se déroulant sous le contrôle des notables, aboutissent à la nomination de ceux-ci ou de leurs fils à la tête des bataillons. Dans les faits, cette levée est pourtant moins «bourgeoise» que la Constituante ne le souhaitait, dans sa composition sinon dans son encadrement. En outre, dans leur réponse à cet appel, les Français manifestent une très grande diversité d'attitudes selon le groupe social auxquels ils appartiennent et surtout la région où ils vivent. En tout cas, dans l'esprit des constituants, il ne s'agit pas de créer une armée nouvelle qui viendrait se substituer à l'armée existante ; les volontaires ne sont qu'une force de complément.

La Législative remplace la Constituante et déclare la guerre le 20 avril 1792. Devant l'avancée des Autrichiens et surtout devant celle des Prussiens, le problème des effectifs se pose à nouveau. Mais il n'est encore pas question d'instituer une nouvelle force armée. Après la

6. Jean-Paul Beraud, *La Révolution armée. Les soldats-citoyens et la Révolution française*, Paris, Hachette, 1985.
Sam Scott, *The Response of the Royal Army to the French Revolution: the Role and Development of the Line Army, 1787-1793*, Oxford Clarendon Press, 1978.

proclamation de la patrie en danger, l'Assemblée lance un nouvel appel par la loi du 22 juillet, qui demande des engagements à la fois dans les troupes de ligne et dans quarante-deux nouveaux bataillons de volontaires. Pour composer ces derniers, il est une fois de plus prévu de puiser dans la Garde nationale. La chute de la royauté fait que la barrière entre les citoyens actifs et les citoyens passifs saute en même temps dans le champ politique — la Convention va être élue au suffrage universel — et dans celui de la défense de la patrie. Ainsi, la levée des volontaires de 1792 n'est même plus « bourgeoise » par son encadrement. La guerre accélère l'émergence d'une nouvelle conception de la citoyenneté.

Le volontariat trouve ses limites d'autant que la loi fixe un « contingent », c'est-à-dire le nombre de compagnies qu'il est souhaitable d'atteindre dans chaque département ; même si le souhaitable n'est pas encore l'obligatoire. Or bien des volontaires de 1792 sont mariés et pères de famille. Souvent, ils n'acceptent de partir qu'à condition que les communautés villageoises dont ils sont issus leur versent une indemnité ou la donnent à leur famille ; ils ne se considèrent pas pour autant comme des mercenaires. Par ailleurs, certaines communes ont recours au tirage au sort.

On comprend que le volontariat ne soit plus qu'une fiction lors de la première levée ordonnée par la Convention en vertu de la loi du 24 février 1793. La situation rend de nouveau cruciale la recherche d'effectifs. La mort du roi a précipité la formation de la première coalition pendant que bon nombre de volontaires de 1791 quittaient leurs bataillons après Valmy et Jemmapes en s'appuyant sur une disposition ambiguë du décret du 21 juin 1791. Le fait que des volontaires de 1792 les rejoignent dans ce qu'il faut appeler une désertion — à l'intérieur —, alors que rien dans la loi du 22 juillet ne les y autorisait, est révélateur du rôle particulier qu'entendent jouer les volontaires et qui correspond à la conception initiale de force d'appoint qu'avaient les hommes politiques des assemblées de la Révolution. Quoi qu'il en soit, la loi du 24 février est de fait une réquisition. Elle demande trois cent mille hommes, des volontaires dit-elle, mais les présument insuffisants, elle ajoute que les communes devront trouver trois cent mille hommes prélevés parmi les célibataires et les veufs sans enfants de dix-huit à quarante ans.

La levée rappelle la milice plus qu'elle n'annonce la conscription, car l'obligation pèse sur chaque commune et non sur chaque individu. En outre, ceux qui partent peuvent se faire remplacer. Mais pour la première fois depuis la Révolution, chaque commune se voit assigner un contingent qu'il est obligatoire, et non plus seulement souhaitable, de lever. La désignation du contingent est laissée au choix

des communes qui peuvent s'en remettre aux jeunes gens eux-mêmes pour en déterminer le mode.

La levée des trois cent mille hommes est une demi-mesure qui aboutit à de multiples mouvements de mécontentement et à l'éclatement de la guerre civile dans l'Ouest. Mais le fait que ce soit une demi-mesure prouve que les hommes de la Convention, comme leurs devanciers des précédentes assemblées, hésitent à exiger du citoyen un service obligatoire⁷. Pour y aboutir, il faut une situation tragique qui met en danger l'existence même de la République : six mois de défaites ininterrompues, toutes les frontières franchies, des départements en guerre contre la Convention et une radicalisation des sans-culottes parisiens exigeant la levée en masse qu'ils conçoivent comme un soulèvement populaire spontané se portant aux côtés de l'armée pour lui donner un « coup de main » provisoire. Le 23 août 1793, sous la pression de ce peuple, la Convention décrète la levée en masse de tous les jeunes célibataires et veufs sans enfants de dix-huit à vingt-cinq ans, sans autorisation de remplacement. Les montagnards, qui dominent l'assemblée depuis l'été, remodèlent ainsi ce projet de « soulèvement tumultuaire » dont ils craignaient l'inefficacité.

Révolution et institutionnalisation

En quatre ans, la France s'est donc engagée vers une armée nationale composée de citoyens-soldats et non plus seulement de soldats-citoyens, les uns et les autres étant rapprochés par l'amalgame présenté par Dubois-Crancé – revenu à la Convention comme député montagnard – le 21 février 1793 et mis en œuvre à partir de l'été. Dubois-Crancé propose l'embriagement comme mode d'amalgame, c'est-à-dire la juxtaposition d'unités déjà existantes, deux bataillons de volontaires et un de ligne, au sein d'une unité nouvelle, la demi-brigade, dans laquelle sont unifiées la solde, la discipline et les conditions d'avancement⁸. Ce dispositif permet d'éviter à la fois la dispersion des volontaires dans les régiments de l'armée de ligne, ce qui aurait affaibli l'esprit qui les animait, et la création d'unités nouvelles où les volontaires auraient submergé par leur nombre les combattants professionnels, ce qui aurait empêché ceux-ci de transmettre leur expérience⁹.

Le décret du 23 août instaure une première forme de service

7. Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2009, pp. 96-98.

8. Jean-Paul Beraud, *op. cit.*, pp. 96-99 et pp. 166-176.

9. Vision quelque peu mythifiée puisque nous avons vu plus haut que dès 1792 les soldats de ligne n'étaient plus très différents des volontaires.

personnel obligatoire qui en appelle au citoyen dont ce n'est pas la vocation professionnelle mais dont ce doit être la vocation citoyenne. Pour autant, on ne saurait parler d'institutionnalisation. C'est à « leur corps défendant » que les hommes politiques de la Révolution sont entrés dans une voie nouvelle. Pas davantage que les hommes de la Constituante et de la Législative, les montagnards jacobins n'avaient de plan préconçu pour l'armée ; ils ne souhaitent pas non plus aller vers une militarisation de la société, même si le décret du 23 août mobilise la nation tout entière, et pas seulement les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, en assignant une place à chacun et à chacune conformément à son âge et à son sexe. Ils conçoivent la levée en masse comme une mesure d'exception et de salut public, en aucun cas comme une institution durable qui fonctionnerait encore quand la république serait devenue constitutionnelle. Le service militaire du citoyen en temps de paix demeure inenvisageable et, pour les hommes de la I^{re} République, au contraire de ceux de la III^e, il ne saurait être une école pour celui-ci. La meilleure preuve en est qu'aucune disposition de renouvellement des classes ou de rotation annuelle entre ceux qui ont dépassé vingt-cinq ans et ceux qui ont atteint leurs dix-huit ans n'est prévue. Ainsi le poids de la défense repose sur ceux qui « avaient eu le malheur d'avoir entre dix-huit et vingt-cinq ans le 23 août 93 »¹⁰. Or la lutte devient une guerre d'expansion, les requis quittent en masse les drapeaux et la désertion devient la plaie des armées du Directoire.

C'est pour remédier à cette situation que, le 13 mai 1797, une commission est créée au sein des Cinq-Cents. Le 23 nivôse an VI (12 janvier 1798), elle présente un rapport suivi d'un projet de résolution, qui fait resurgir le terme de conscription proscrit depuis 1789. La commission est dominée par des députés néojacobins qui ont tous une expérience de la guerre et de l'armée, à commencer par Jourdan, alors élu de la Haute-Vienne, parfaitement représentatif des généraux de l'an II, et Delbrel, député du Lot¹¹, qui va jouer dans l'élaboration de la loi un rôle essentiel quoiqu'oublié par l'Histoire. Pour la première fois depuis 1791, une loi de recrutement n'est pas élaborée dans l'urgence. Aucune assemblée précédente n'avait pu distinguer les dispositions concernant les enrôlements de la décision de lever des hommes. Les Cinq-Cents, eux, disposent de plusieurs mois d'accalmie : la première coalition s'est disloquée en l'an III, la seconde n'est pas encore formée.

¹⁰. Gustave Vallée, *La Conscription dans le département de la Charente, 1798-1807*, Paris, Sirey, 1937, p. 15.

¹¹. Pierre Delbrel est un volontaire de 1792. Il est représentant du Lot à la Convention puis représentant en mission auprès des armées du Nord, des Ardennes, d'Italie, enfin des Pyrénées-Orientales. Le projet primitif ayant soulevé des critiques, dont les siennes, il rejoints la commission en ventôse an VI (février 1798).

Pas plus que leurs prédécesseurs, Jourdan et ses collègues ne souhaitent que tous les civils soient perpétuellement sous les armes, surtout en temps de paix. En même temps, les victoires sacralisent rétrospectivement l'armée de l'an II au point que l'aura du volontaire rejaillit sur le requis de 1793. Le lien établi conjoncturellement, et fortuitement, entre citoyenneté et défense de la patrie paraît désormais intangible, et seul à même de rendre la force armée adaptée à la guerre nouvelle qui est apparue. Les attendus de la loi, finalement votée le 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), l'admettent : les « tâtonnements » de la Révolution, idéalisés, rendent impossible tout retour en arrière, la défense est considérée comme le premier devoir du citoyen quand ce n'est pas son premier droit, elle constitue l'essence de la citoyenneté.

L'invention d'une citoyenneté nouvelle conduit à attribuer un sens, nouveau lui aussi, à un mode de recrutement déjà pratiqué par les monarchies traditionnelles de l'Europe. Pourtant, l'existence d'une force permanente composée partiellement de professionnels de la guerre n'est nullement récusée. L'armée de la loi Jourdan n'est ni une force de partisans ni une milice. Elle est fondée sur « un peuple sous les armes et non un peuple en armes »¹². La loi ne considère pas comme déraisonnable que, « par goût des armes », certains hommes fassent leur métier de la défense. D'ailleurs, elle place dans l'article III de son titre premier l'engagement volontaire avant la conscription comme mode de recrutement. Mais les conditions d'enrôlement de ces « soldats-citoyens » doivent être moralisées et non plus entachées par des questions d'argent, d'où l'interdiction de la prime d'enrôlement. Toutefois, une armée qui serait exclusivement de métier risque de dicter sa loi à une société à laquelle elle se croirait supérieure¹³. Pour éviter qu'elle ne s'érigé en caste, il faut que des civils la rejoignent, civils qui le redeviendront après avoir passé sous les drapeaux un temps qui est fixé à cinq ans en période de paix. Ces civils sont les conscrits divisés en cinq classes d'âge, de vingt à vingt-cinq ans.

En principe, il y a identification entre le citoyen et le soldat et, en tête de la loi, le premier article affirme : « Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie »¹⁴. Mais ce n'est qu'un principe et tous les conscrits ne partent pas sous les drapeaux ; la loi dit même que le contingent doit être le plus faible possible en temps de paix ;

12. Michel Auvray, *L'Âge des casernes. Histoire et mythes du service militaire*, Éditions de l'Aube, 1998, p. 105.

13. Il y a là une référence à l'association désormais établie dans les esprits entre l'armée royale et l'absolutisme, qui fait bon marché des péripéties récentes de l'histoire du Directoire où les « citoyens-soldats » ne se sont pas privés de faire intrusion dans la vie politique.

14. Voir Philippe Catros, « "Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie" (Retour sur la naissance de la conscription militaire) », *AHRF* n° 348, 2007, pp. 7-23.

le contingent, différent par conséquent de la classe, est choisi selon le critère de l'âge en commençant par les plus jeunes de la plus jeune classe et non par un tirage au sort que Delbrel parmi d'autres réfutait, d'où son entrée dans la commission. Il craignait que le remplacement n'en devienne l'inévitable corollaire. Les remplacements ne sont donc pas autorisés.

Il faut le redire avec force : la loi Jourdan crée la conscription universelle – au sens littéral du terme, c'est-à-dire l'inscription de tous les jeunes gens sur des registres –, non le service personnel obligatoire universel. Elle n'est pas seulement fondatrice ; elle est une loi charnière. En effet, elle inspire toutes les lois de recrutement au cours du XIX^e siècle jusqu'en 1872. Certes, Napoléon Bonaparte, qui l'a trouvée dans l'héritage de la Révolution, en a fait le fondement de son instrument de guerre et a fini par en abuser, d'autant qu'elle prévoyait de s'en remettre à la « sagesse du législateur » quant à la durée du service en temps de guerre. Mais aucun régime ultérieur ne la remet en cause même si chacun d'entre eux cherche à la remodeler. Malgré l'opposition ouverte ou latente de certains Français, une majorité finit par ne plus concevoir d'autre armée nationale que celle de conscription. Bien plus, elle apparaît comme une idée neuve en Europe tant elle traduit dans le domaine militaire les nouveaux rapports qui s'établissent entre l'État contemporain et ses sujets¹⁵ – au sens d'acteurs – auxquels il est demandé leur adhésion et même de croire qu'ils exercent leur plus haute liberté alors même qu'ils subissent la plus forte contrainte, celle de donner de leur temps et parfois leur vie. L'État moderne se contentait de leur obéissance ! Il est même des pays d'Europe qui vont plus loin dans le sens de l'universalisation, ainsi la Prusse, contraignant la France à en faire autant après la guerre de 1870, qui accélère le passage au service militaire obligatoire de chaque individu. ■

15. Thomas Hippler, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, 2006.

L

TRANSLATION IN ENGLISH

THIERRY MARCHAND

THE UTILITARIAN ASPECT OF MILITARY REMEMBRANCE: THE EXAMPLE OF CAMERONE

Remembrance is in fashion in France. There are probably numerous reasons to explain this growing need to celebrate the past to get in better touch with one's roots and reaffirm one's foundations. Many believe it concerns a natural process for a society questioning itself and its future, and, anxiously contemplating a horizon that is slipping away, seeks some certainty and grounds for serenity in its history. Others, less anxious, believe that increasing technology and social change justifies, as a natural counterbalance, a reference to the past to better envision the future. Like the keel of a boat, celebrating memory seems to balance the increasing speed of the winds of modernity. In all cases, remembrance points to a present which is unsatisfying and incomplete.

In France, our occasions for remembrance often refer to key painful moments in our history, usually linked to military action. Since France was created by the sword, it is not surprising to find an important dimension of our military history in such commemorations. National and military commemorations are thus often merged, with the centenary of World War I providing a good illustration of this assimilation.

If the military remains the most active source of commemorative moments for most of our fellow citizens, it nevertheless seems that despite this social phenomenon, civilians and soldiers do not necessarily pay homage to the same shrines. Behind the solemn decoration and honouring of the highest virtues, military commemoration includes an important utilitarian dimension while national commemorations probably derive more from a cathartic process. In other words, even if they are fed by the same sources, the aims of these encounters with history are not necessarily the same.

In just a few lines, I would like to try to illustrate this intuition using my experience in this subject taken from my first-hand knowledge of the French Foreign Legion and the commemoration of the battle of Camerone.

Camerone: General Rollet's utilitarian choice

In the Legion, Camerone is more than an anniversary. It is the beating heart of a system. The battle, insignificant for military historians, did not change the course of the Mexican campaign or

the history of France. A secondary operation, forgotten even within the Legion for more than fifty years, it does not overtly constitute a "historic" event. The origin of the commemoration begins in 1906, when the flag of the first foreign regiment was awarded the *Légion d'Honneur*. Celebrated occasionally before the outbreak of World War I, it became a ritual with the centenary of the Foreign Legion in 1931 under the efforts of General Rollet, first commander of the Foreign Legion.

Given its rich military history in the nineteenth century, the Legion could have chosen to mark many other more prestigious battles. It could have chosen to honour the success of the Foreign Legion's March Battalion in breaching the Hindenburg line in 1918 or the Battles of Magenta and Sebastopol. This was not the choice that was made. An anonymous, unimportant battle was selected less for ethical considerations than for specific circumstances and pragmatic needs. At a time when the numbers and units of the Foreign Legion were growing rapidly so that there was a need to create a specific command, the institution found it necessary to quickly define references, symbols and shared traditions in order to justify the new, more highly integrated organisation. The true work of General Rollet, "father of the Legion", was to lay the ethical groundwork for the organisation, as if the Legion feared losing part of its soul in the expansion process.

This approach is not at all about seeking strength in the face of adversity by returning to original values. It was also not necessary to rid itself of liabilities by highlighting virtues. Instead, there was an imperative to lay the foundations for a new project. In its essence, the commemoration of the battle of Camerone speaks more to the future than the past.

Since I am not a historian, I can only imagine the criteria that led to General Rollet's final choice. First, it had to be a unifying military action. Selecting the Mexican campaign recalls the beginnings by referring to a period when the Legion was composed of a single regiment. As direct descendants, each unit created thereafter has a right to be inspired by Camerone. Today, each legionnaire still naturally feels a part of this common heritage. To further underline this continuity, each new unit was required to have the inscription "Camerone 1863" inscribed on its flag as a gift in honour of its founding.

It also had to be a battle that was specific and autonomous in which the Legion came face-to-face with itself. Like a point of reference, the isolated battle of Captain Danjou and his men provided the opportunity to single out the virtues of the Legion in a sealed crucible in which the institution would come each year to renew itself. In no

way did this approach attempt to place itself over other "altars" in a scale of values of military bravery. It was rather an intentional effort to distinguish it from the great collective battles to preserve the full suitability of its subject and its exclusive use.

Shining victory or glorious defeat? The question has probably been asked. A victory would have led to celebrating a result, in being reassured of the solidity of its foundations. In the army, as in life, however, more is learned from failure than success, because the essentials always appear most clearly during adversity. To formalise the ethical references the Legion needed at the time, General Rollet chose an anonymous defeat that embraced the key points he sought to highlight in the same account: a combat force, a new country and fidelity to one's word.

A combat force, because history stresses that those who took part in the mission of 30 April 1863 were not all intended to fight that day. The three officers in charge of the third company were respectively the regiment flag-bearer, the paymaster and the chief warrant officer, i.e., officers with functions that did not foreshadow that they would die as heroes. The narrative thus instructs each legionnaire to be ready for battle, whatever his function or rank, because none can know the place and the hour of his rendezvous with destiny.

A new country was required because General Rollet, a hero of World War I, knew that for a foreigner, the ultimate sacrifice cannot be imagined without reliance on a strong institution which alone can generate as much allegiance as reference to the land of one's birth. It is for this adopted land, to which national pride is transferred and accrued, that the legionnaires will do all to accomplish their mission. This is what they achieved at Camerone by sacrificing themselves neither for Mexico nor even for Emperor Napoleon III but for the Legion, a non-territorial entity that takes its country with it. To construct this concept, the Legion needed clear rules, appropriate leadership and relative autonomy that the new commander of the Legion sought to construct and preserve.

Lastly, it concerns an oath of fidelity to one's word. Captain Danjou required that his men recall the oath of fidelity that each legionnaire pronounces when joining the force. There are no exceptions to this oath, on which rests the entire allegiance of a foreigner serving France. The wooden hand of Captain Danjou, which the Legion exhumes every 30th of April, ties the legend to the present. This point must also have influenced the choice of General Rollet, because he knew that the Legion would evolve with geopolitical crises, thus constantly changing the profile of the foreigner serving France. He thus knew well that this somewhat out-dated narrative, without a certain physical presence,

could not withstand time. This wooden hand thus constitutes the link between legionnaires and epochs, a material symbol that symbolises all constraints, including those of everyday life.

Camerone is thus not an old heritage that the Legion chose to stage in 1931. It is a reasoned, utilitarian choice that enabled a growing institution to lay ethical and legal foundations to ensure its future. The hacienda of Camerone provided the basis for a system that has survived to the present.

Camerone today: the foundation of everyday life

Eighty years later, Camerone today constitutes the central focus of the French Foreign Legion. The commemoration of the battle on 30 April each year reproduces an unchanging ritual, loaded with symbols that carefully outline the contours of the institution: in Aubagne, the hand of Captain Danjou, carried by an exemplary officer, non-commissioned officer and legionnaire, is taken out of the crypt and up the sacred path to the monument to the dead, a globe indicating all the theatres where the Legion has fought. In several minutes, in a timeless choreography, the Legion recalls its own history more than it addresses the outside world.

At the same time, everywhere legionnaires are committed or deployed, the reading of the battle sums up the foundations. The myth and the legend speak of a concrete, practical and pragmatic history that touches the life of each legionnaire. In odd fashion, Camerone is not remembered once a year, but is lived on a daily basis.

“*Faire Camerone*” (re-living Camerone) has become a regular expression for today’s legionnaires, who use it without restriction. It signifies much less than the sacrifice of one’s life, which remains a freely accepted contingency. It is merely a reference to the imperative nature of the assigned mission, even the most humble. Young legionnaires experiencing their first Camerone find in this event only a hard, repetitious task, cleaning chores and a long series of additional tasks on top of an already tough daily routine. Unable to perceive the end which is only known gradually over time, they enter into the legend by the back door, learning foremost that the greatness of the mission is measured by work done correctly.

“*Faire Camerone*” for a legionnaire today is to accept an order without reservation, without emotion or interpretation and with full confidence in the senior officer. “*Faire Camerone*” is also to endure hard, physical training that is never easy. “*Faire Camerone*” is also to clearly distinguish what concerns the “family” and that which is “ordinary”,

i.e. everything else. “*Faire Camerone*” is to constantly refer to the contract signed when joining the Legion, which is not only a legal contract but a moral contract that relies on the simple principle of giving one’s word. This commitment is a personal, intimate matter, a social code that exists in all cultures and all civilisations. Whatever their origins, all legionnaires have the same perception of it. In short, “*faire Camerone*” is to give substance to a freely taken oath to a “substitute country”. Historical framework, geopolitical issues and political convictions count for little in this commitment.

To make this distant reference more immediate, the Legion found it necessary in the 1980s to recount the mythic narrative in a document that is more intelligible to today’s legionnaire. Through its seven articles, the *Legionnaire’s honour code* provides a practical application of the main messages of the battle of Camerone. It is a simple update of the message of 1931.

Beyond this direct link between the institution and each legionnaire, Camerone also serves as a reference point for a specific organisation precisely designated in law. Initially a simple order of King Louis Philippe, it has traversed the centuries and today exists as a specific application of the general statute of soldiers¹. From legal and administrative points of view, it contains the basic rules for organising the specific supervision of the troops: a battle force, autonomous supervision, service based solely on contract and signing up under a declared identity. These key points refer directly to the legend of the battle.

In summary, Camerone today remains a reference for the current operation of an institution in constant renewal. Slavs in the 1990s, Asians and South Americans in the 2000s, perhaps volunteers from the turmoil of the Near and Middle East in the near future, each period is fuelled by the planet’s convulsions. The search for a common denominator thus remains the cornerstone of the system. The cornerstone that is so carefully tended is none other than the battle of Camerone, which is celebrated more as foundation for a professional code of conduct than an ethical reference.

The goal here is not to offer an ode to the French Foreign Legion. Others can write the same lines about the battles of Bazeilles, Sidi Brahim and Berezina, where the same ferment and driving forces are found. Commemoration for the military community is thus less about celebrating the past than affirming the present in a manner that is more utilitarian than ethical. Commemoration for the soldier

1. On 16 September 2008, the decree regarding foreign citizens serving in the French armed forces was published in the *Journal officiel de la République française*. It abrogated the two decrees of 1977 which had governed them for the previous thirty years.

is first and foremost feeling part of a team in the here and now in order to give meaning to the present and imbue the group with moral strength. In other words, it concerns only preparing for the upcoming battle, beginning with that of daily life. Everything else is perhaps only literature. ■



ÉTIENNE FRANÇOIS

COMMEMORATION IN EUROPE

In 1992, on completing his massive collaborative study on the “realms of memory” (*lieux de mémoire*), French historian and academic Pierre Nora observed, in his concluding chapter, “*The era of commemoration*”, that France had entered into “a period of commemorative frenzy”. Far from being peculiar to France, he added that this entering into the era of commemoration was also the case for “all contemporary societies that experience themselves in historical terms”. This observation has been a continual source of amazement to him: when he first began work on his research project around ten years earlier, he had been convinced that it was imperative to study the last vestiges of a national memory fast nearing extinction. Instead, the further he looked into his subject, the more he was forced to admit that, in his own terms, “commemoration had caught up with him”.

Was this just a temporary effect related to living in the last decades of the twentieth century, or, on the contrary, was it a long-term transformation corresponding to a qualitative shift? At the very least, we can say that, more than twenty years after this observation was made, it has lost none of its relevance in today’s world. Across Europe as a continent, the passion for commemoration does indeed appear to be as topical today as it ever was. We are seeing a spate of commemorations, succeeding one another at an ever more furious pace in spite of efforts to regulate them on the part of bodies such as France’s “*Délégation aux célébrations nationales*” (Delegation for National Celebrations) set up in 1974, and it seems likely that 2014, with numerous commemorations held to mark the centenary of the start of World War One, will only confirm the relevance of Pierre Nora’s observation back in 1992.

This is not to say that such a confirmation of relevance means that nothing has changed since the end of the last century, nor that continuity has won out over change. Seen at a European scale, commemorations have evolved in three ways. The first is due to the intensification of a passion for commemoration, an intensification that can be observed at every level, from the local or regional up to the European or international. If we need convincing, we can simply compare current commemorative initiatives with the commemoration ceremonies of past decades. Everywhere we look, we can see not only a similar trend of acceleration and escalation of commemorating, but also a similar multiplication in the number of players involved, together with a greater variety of players. Far from having diminished, the passion for commemoration has become both amplified and

democratised, to the point where a number of observers have no hesitation in talking of "hypermnesia" to describe it more accurately.

In one sense, commemoration has never been so topical as it is today in Europe, reflected in the forms that have become characteristic of it: planned well in advance, bringing together culture managers and historians, communication experts, as well as tourism and marketing professionals, allocated what can be very large budgets, mixing the most classical forms (stamps, publications, conferences, speeches and exhibitions) with the most modern, spectacular forms (large-scale historical reconstructions, show productions, television programmes, web presence, etc.), commemorations are an investment with anticipated economic as well as political and symbolic returns.

This intensification of the passion for commemoration is the result of a number of shifts with effects that both converge and combine. The increasing value placed on memory that can be observed across the continent, its transformation into a "categorical imperative" of our secularised societies, the widespread conviction that memory is superior to history, the surge in demand for memories "from below, from the people", just as the discrediting of forgetting, all play a role in the matter that cannot be overstressed.

"Presentism", analysed so effectively by the historian François Hartog as an essential characteristic of our time, is another factor that needs to be taken into account: placing greater value on the present than on either the past or the future in our perception of temporality, the feeling that time is speeding up, a future that seems ever more uncertain, mounting doubts about the future, together with a questioning of the very idea of progress, have had the two-fold consequence of focusing attention on the present and strengthening the will to preserve our memories of the recent past. This is undoubtedly a shift that has its origins back in the 1970s; however, it has been dramatically reinforced by the collapse of Europe's last futurist utopia, namely, Marxist ideology, which has totally disappeared with the implosion of the Soviet Union and the end of the Cold War.

The increasing focus on heritage, in its two aspects of culture and identity, the importance taken on by the culture economy in our ageing, wealthy societies with their extended leisure hours, and also the new possibilities afforded by the media and communications, also contribute to the intensification of the passion for commemoration and the increasing value placed on the three notions on which it is based - heritage, memory and identity.

Secondly, in addition to the intensification of the passion for commemoration, the last few decades have been marked by a change in the very meaning attributed to commemoration. Up until the

second half of the twentieth century, the aim of the vast majority of commemorative events was to celebrate the memory and the current relevance of an event or person in the past that was considered to play a founding role for a collectivity and its identity – whether this be a town, a region or a nation. Centring on the major events of the past, on the ordeals overcome together, on victories won over an adversary, on heroes and “great men” (in the meaning given to the idea during the Enlightenment), their primary function, as Renan put it in his speech of 1882, “What is a nation?”, was to bolster the “desire to live together, the will to perpetuate the value of the heritage that one has received in an undivided form”. He continues, in terms that have lost none of their relevance today, “The nation, like the individual, is the culmination of a long past of endeavours, sacrifice, and devotion. A heroic past, great men, glory (by which I mean genuine glory), this is the social capital upon which one bases a national idea. To have common glories in the present; to have performed great deeds together, to wish to perform still more, these are the essential conditions for being a people”.

We should add that this conventional definition of commemoration has increasingly come under fire, contested by an alternative conception, both critical and self-critical at the same time, one that stresses the negative aspects of the past and gives priority to the victims of injustice and persecution, rather than the heroes and those who sacrificed their lives for the good of the community, as before.

There are three main reasons for the emergence of this alternative conception of commemoration. First, since the end of the Second World War, the discrediting of nationalism, seen, not without good reason, as the cause of the disasters and tragedies of the twentieth century, of the world wars, mass crimes and genocide, characteristic of what British historian Hobsbawm called “the age of extremes”.

The second reason is related to the growing difficulty of our contemporaries, especially the younger generations, who have lived for nearly seventy years in a Europe at peace, which has eliminated war as a legitimate means for resolving internal conflict and where borders have seemingly disappeared, to understand that the history of European nations was, until very recently, a history of “conflicts and wars, battles and borders,” (Krysztof Pomian).

The third reason is linked to the success and universalising of the “Holocaust paradigm” as a primary category for use in interpreting the past, as a yardstick for assessing the “political uses of the past” and as a criterion for defining the way in which one should relate to it. In such a fundamentally “post-heroic” context, commemoration is the opposite of any form of celebration, centred as it is, by definition,

on the figure of the innocent victim, to whom the collectivity owes recognition and tribute, and this with a three-fold purpose: memory to be preserved, self-critical repentance and taking responsibility.

Germany is undoubtedly the European state which, given its past, has gone the furthest down the "post-heroic" path and in commemorating the victim. The memory of Nazism, and, more particularly, the memory of the persecution and massacre of the Jews, have taken on the dimensions of a veritable "negative founding myth", which accounts for the refusal of all forms of pride and military ceremony as well as for the building, in the heart of the reunified capital, right next to the Brandenburg Gate, of the enormous Memorial to the Murdered Jews of Europe, for the decision taken in 1996 to make 27 January, i.e. the date on which Auschwitz-Birkenau extermination camp was liberated by the Soviet army, a day of international remembrance, or the fact that in commemorating 9 November, the Germans commemorate not only two "positive" events, namely the proclamation of the Republic in 1918 and the fall of the Berlin Wall in 1989, but also two "negative" events which block any attempt at self-congratulation, first, the (failed) putsch led by Hitler and Ludendorff in Munich in 1923 and second, *Kristallnacht* (Crystal Night) in 1938.

While Germany represents an extreme case, Russia and Great Britain are, on the contrary, the two European countries where the "heroic" model of commemoration remains most significant. In most other countries, however, we see the two forms of commemoration described above in a relationship hovering between coexistence and opposition, for example in France, where commemorations for 8 May 1945 refer both to the Allied victory and to the Sétif massacres, or in Poland, with the inauguration of two museums in Warsaw alone, the Warsaw Rising Museum in 2004, dedicated to the 1944 Uprising, paying tribute to the heroism of the people who fought and died to liberate their country (the museum was opened to coincide with the 60th anniversary of the event), and, in 2013, the Museum of the History of Polish Jews, built on the site of the former ghetto, which opened on the 70th anniversary of the Ghetto Uprising in 1943.

The third change in commemorations across contemporary Europe regards the geographical framework in which they take place. Until recently, the national (or state) framework predominated to such an extent that it appeared to be what constitutes the very notion of commemoration. This can still be seen in the French pages of the online encyclopaedia Wikipedia, which defines commemoration as "an official ceremony organised to preserve national awareness of an event in a collective history and to serve as an example and model". However, while it is true that the national framework is still the

primary framework for commemoration, it has lost its exclusive nature and must increasingly take into account two other "memory spaces" the importance of which has grown considerably, especially since the fall of the Berlin Wall, the collapse of the Soviet bloc, European reunification and the current scale of globalisation – a European space on the one hand and a global, universal space on the other.

Unlike pre-1989 Europe, which was little more than a memory space, Europe today is a "memory community", full of conflict and division, certainly, but where the stakes involved in commemoration are fundamentally the same across the continent and transcend the sense of belonging to a specific nation, whether remembering the Holocaust and the responsibility of the various countries involved in such a "rupture in civilisation" (Dan Diner), or remembering the two world wars, genocide, deportation and eviction, of past dictatorships and totalitarian states, of Communism or colonialism and the conflicts during the process of decolonisation. Wherever we look, the commemoration of these "painful memories" comes hand-in-hand with a questioning of the causes of Europe's failure and of its responsibilities. Wherever we look, we also see this questioning is coupled with a concern to learn from the consequences of a past that must be condemned and do everything possible to prevent it happening again.

Nothing is more remarkable insofar as this is concerned as the increasing number of purely European commemoration initiatives since 1989. While commemorations of key events of the Second World War had, until 1989, been either exclusively national affairs, or prerogative of the victors, commemorations at the beginning of the 21st century have all been commemorations of unity and reconciliation bringing together on an equal footing and on the basis of shared responsibility victorious countries, defeated countries and neutral countries; this was the case in June 2004 for the commemoration of the Normandy landings, as well as for that organised in May 2005 in Moscow to mark the 60th anniversary of the end of the war, and for that held in Gdańsk on 1 September 2009 at the instigation of Poland for the 70th anniversary of the start of the war. In the same context, in Year 2000, following the Stockholm conference on remembering the Holocaust, a *Task Force for International Cooperation on Holocaust Education* was set up and two "museums of Europe" opened in Brussels. Last, in 2009, the European Parliament, in a bid to more effectively commemorate the 20th anniversary of peaceful revolution in Central and Eastern Europe, the 60th anniversary of the founding of the Council of Europe, the 70th anniversary of the German-Soviet Pact and the beginning of the Second World War, together with the 99th anniversary of the Treaties of Versailles, Saint-Germain and Trianon,

adopted an ambitious resolution on "European conscience and totalitarianism" which, in spite of a limited response, nevertheless confirms its determination to commit to playing a leading role in European remembrance.

The United Nations and UNESCO also want to be seen as stakeholders in the emerging universal commemoration activity, by means of including monuments, sites and works on the "World Heritage" list (a list drawn up on the basis of what are primarily European criteria and which is mainly dominated by European countries), and the development of "International Days", for example 27 January, declared in 2005 to be International Day of Commemoration in Memory of the Victims of the Holocaust and for the prevention of crimes against humanity.

This is the context in which the numerous commemorative initiatives related to the centenary of the start of the First World War will be held. Planned well in advance, bringing together many different players, ranging from local to international in scale, encompassing a huge variety of forms of activity and, to a certain extent, using all available means, these initiatives are certain to provide further evidence of the passion for commemoration characteristic of Europe today. They will also widely and much more forcefully than before focus on the (military and civilian) victims of the war, stressing its tragic and suicidal side, denouncing the deadly nature of nationalism, highlighting the European and global dimensions of the conflict, encouraging a critical assessment of the past and calling for reconciliation within the framework of a Europe at peace, at last. An international coordination committee set up on the initiative of Belgium and mainly including diplomats representing around thirty states is working on coordinating national actions, while a formal meeting of all the heads of State and government of the countries that were involved in the war is being organised, scheduled to be held in Sarajevo on 28 June 2014 as part of the European summit on the subject: "The lessons learned from our history".

However, in spite of the widely-stated desire that these commemorations should be peaceful, that they will succeed in going beyond the national framework to be both European and international in scale, it seems highly unlikely that, in practice, the differences between nations, related to their own specific histories as well as their memories and political cultures, will be eradicated. While some countries have been planning these commemorations for a long time and have set up special coordination committees to this end, with specific budgets (the United Kingdom, for instance, has allocated a commemoration budget worth fifty million pounds), others are, on the contrary, taking

a more low-key approach, or even practically none at all, as in the case of Germany, which until recently refrained from having a national coordination committee, preferring instead, to avoid leaving itself open to foreign criticism, to leave initiatives in the hands of the town councils and to the Länder, and also of Poland, which has little desire to recall the fact that two and a half million Polish soldiers fought loyally and courageously in the German, Austrian and Russian armed forces, preferring to wait until 1918 to commemorate the rebirth of Poland as a sovereign nation state with all the pomp and circumstance that merits. Finally, between the various countries, misunderstandings regarding differences in "remembrance" culture and the relationship with the past cannot be excluded: the diplomat in charge of coordinating commemorative events in Germany has, if we are to believe certain newspapers, given the British authorities to understand that adopting a "less declamatory tone" would make it easier for the two countries to work together.

One thing is certain, that the events commemorating the First World War will be more European and more international than ever before. Yet, however strong the will of all parties to ensure that they serve to improve mutual understanding and work toward reconciliation, they will also demonstrate that although Europe is now a community of memory, its memory, far from unified, is in fact disparate and divided. ▶

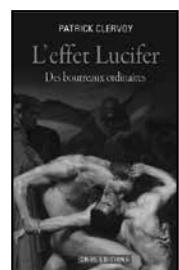
COMPTES RENDUS DE LECTURE

Il est particulièrement intéressant que ce soit un médecin général qui s'interroge sur les violences extrêmes observées dans les comportements humains lors des révolutions, des guerres civiles ou autres. À chaque fois, le recensement de l'horreur des situations suscite l'effroi, comme s'il s'agissait d'exceptions renouvelées, de massacres aussi terrifiants pour le commun des mortels qu'oubliés ou plutôt rejetés dans la poubelle de l'histoire de l'humanité. Or l'enseignement de ce livre, qui ne peut se lire sans être étreint par l'émotion à chaque page, révèle justement, dans la lignée d'Anna Harendt, qu'un groupe humain, lorsque l'occasion lui en est offerte, peut se comporter avec une extrême violence aussi inattendue que redondante. Celle-ci peut atteindre un paroxysme en quelques jours puis soudain disparaître sans qu'un sentiment de culpabilité n'émeuve les participants. En quelques heures, voire quelques minutes, tout bascule. Il n'y a plus le moindre repère d'humanité. Une barbarie se développe avec une acuité, une cruauté qui deviendra incompréhensible pour le commun des mortels ultérieurement, lorsque la situation se calmera. Tout commence généralement par le ressenti d'une menace, des mots vengeurs, un terrain de haine entretenue et surtout un sentiment d'impunité accompagné de la certitude d'être dans une situation légitime. Cette grande facilité de la bascule dans l'horreur se propage à l'ensemble du groupe. Celui ou ceux qui tenteraient de protester contre les tortures ou les massacres sont rarement persécutés pour leur attitude, mais leur sentiment d'appartenance au groupe les met au ban de leur entourage. Leur révolte les fait parfois juger comme des lâches, alors même qu'ils sont les seuls à avoir conscience de leur humanité commune avec les victimes. La pire des prothèses apportées à ceux qui massacrent ou torturent réside dans l'indifférence. Aucun peuple, aucun groupe humain n'y échappe. Avec courage, car il en faut pour rappeler à la France sa participation à l'infamie, l'auteur revient sur la torture en Algérie, le silence participatif d'un grand nombre de soldats, convaincus du bien-fondé de ces pratiques. Le génocide du Rwanda sous le regard de militaires français peu tentés d'intervenir pourrait paraître inexplicable si de façon réitérée le psychiatre ne trouvait une explication à cet enchaînement tragique dans une nature humaine toujours prompte à déclencher sa fureur encouragée par un sentiment d'être dans son bon droit. L'époque contemporaine n'en a pas le monopole. La Saint-Barthélemy, les massacres de l'épuration où de bons pères de famille, des religieux ont été pris soudain d'une frénésie de cruauté dont la jouissance n'était pas si éloignée témoignent de cet instinct meurtrier qui est présent dans toute société lorsqu'aucun repère n'est plus présent. Ce livre, absolument bouleversant, devrait être mis entre toutes les mains pour que l'humanité se rende compte de ses capacités meurtrières dès que l'environnement s'y prête et rappelle l'importance du commandement pour rappeler sans cesse la fragilité des interdits.

Didier Sicard

**L'Effet
Lucifer
Des bourreaux
ordinaires**

Patrick Clervoy
Paris, CNRS
éditions, 2013



Du front à l'asile, 1914-1918

Stéphane Tison, Hervé Guillemain
Paris, Alma Éditeur, 2013



Deux enseignants de l'université du Maine, spécialistes de la Grande Guerre pour l'un et des pratiques médicales pour l'autre, signent ici un nouvel ouvrage sur un thème qui commence à être bien connu : la folie au front. Extrêmement complet, ce livre s'ouvre sur le cas particulier d'un ancien poilu qui, après la Seconde Guerre mondiale, souffre encore des séquelles « de ce mal confusément situé à la frontière du trouble organique, de la dépression et de la folie » qui le mine depuis 1916. Ayant travaillé en particulier sur les archives des hôpitaux et asiles et sur les dossiers des patients hospitalisés, ses deux auteurs s'intéressent plus particulièrement aux cas relevés en 4^e région militaire (Sarthe, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir) afin d'identifier les causes du mal et d'en souligner les évolutions. Ils traitent ensuite des « Lieux de prise en charge » et de « Comprendre la folie en temps de guerre », avec toutes les problématiques liées à la quasi-naissance d'une discipline, aux débats théoriques qui opposent les spécialistes confrontés en particulier aux besoins des armées, aux errements initiaux, aux progrès parfois étonnantes, mais aussi aux erreurs presque inhumaines. Vient ensuite le temps du retour à la paix, des difficultés de la rééducation avec des moyens parfois peu adaptés et des méthodes diverses, car il faut bien aussi démobiliser ceux que l'on appelle les « fous », atteints de pathologies extrêmement variées dont les symptômes vont de la simple mélancolie à l'« hysterie » et à la folie avérée.

Une étude très sérieusement référencée, qui aborde avec finesse des sujets sensibles et dont la conclusion mesurée sur l'évolution de la psychiatrie de guerre et les structures médicales spécialisées créées durant cette période mérite d'être lue.

PTE

L'Amour aussi s'arme d'acier Route coloniale 4 en Indochine

Claire Fourier
Brest, Éditions Dialogues, 2013



Ce récit de guerre fantasmagorique vient déranger et hanter nos petits confort. Haut-Tonkin, à la fin des années 1940. Il faut tenir, entretenir, ouvrir, prendre et pénétrer la route coloniale 4, la RC4, qui longe la frontière sino-vietnamienne. À partir de Lang Son, elle constitue un cordon ombilical indispensable au ravitaillement de Cao bang, là-haut aux confins nord du Tonkin. Cette «route sanglante», infestée par le vietminh, vampirise les combattants qui la tiennent, l'ouvrent, la pénètrent : elle s'abreuve de leurs peurs, de leur sueur et de leur sang, elle harcèle leur mémoire. L'écriture charnelle de Claire Fourier en témoigne. Elle récite les corps à corps sanglants d'un sous-officier aux prises avec la Route, sa mémoire investie par les empreintes de cette ogresse à la «beauté insoutenable», jusqu'à participer à l'étreinte offerte à Lily l'infirmière, sa petite sœur de route, frappée, laissée là-bas pour morte et retrouvée mutilée sous les voûtes du Val-de-Grâce. Lily, sa petite «route sanglante», «les touffeurs de l'enfer vert» respirées à «la saignée de ses jambes» ! Une étreinte mirifique, sans lendemain, comme si «le quotidien allait profaner une histoire sacrée».

C'est le témoignage incroyable de l'un de ces «soldats de la boue» (titre du livre de Roger Delpuy, *La Pensée moderne*, 1965) oubliés de nos commémorations que Claire Fourier a voulu traduire dans ce récit. Elle fait plus que le traduire. Elle l'épouse. Elle vit ce qu'elle récite. Elle conte par le menu le drame de ce soldat sur la RC4, l'ébranlement des convois, leur lente progression et le son caractéristique du double débrayage des GMC, l'ouverture de route et la progression «en perroquet» de la section, les regards tendus et «la peur qui coule par tout le corps», les harcèlements, et, soudain, une sonnerie de clairon, l'embuscade brutale, mitraille, explosions, «une nuée de Viêts» déboulant de la jungle, «une clamour inouïe»... Et la Route qui hurle et jouit du fracas des armes. Bien plus, elle témoigne d'une philosophie combattante confrontée aux situations extrêmes, là où l'honneur ne se vit pas en belles paroles mais dans

les souffrances de la chair, là où la compassion pour l'Autre peut commander de l'exécuter, là où la vérité « c'est l'ab-so-lu-ment vain », parce qu'« on a jamais que la philosophie de sa situation » : « Comment peut-on de son fauteuil dire le vrai et le faux ? »

Ce roman est aussi un essai, sans concession sur l'extraordinaire de la guerre, sur ceux qui la font, sur la rencontre avec l'humanité de ceux qui vivent l'extrême. D'une certaine façon, avec sa sensualité à fleur d'âme et de chair, Claire Fourier rejoint ici Barbusse, Dorgelès et Schoendoerffer.

André Thiéblemont

Dans son élogieuse préface, Jean-Pierre Verney écrit : « Dès les premières pages, j'ai senti que ce que je découvrais n'était ni banal ni rebattu, et qu'au-delà des personnages embarqués dans le tumulte et les violences de cette Grande, mais épouvantable, Guerre, il y avait autre chose. » Ce petit volume est constitué d'une dizaine de nouvelles dont on vient à se demander, tant les descriptions sont précises et réalistes, s'il s'agit d'histoire ou de roman : « La Sainte-Médaille », « La fleur au fusil », « La lanterne rouge », « Nénette et Rintintin »... Des tranches de vie, comme celle du blessé à l'hôpital, du tirailleur sénégalais et de sa marraine de guerre, du soldat qui va être fusillé pour refus d'obéissance, du permissionnaire qui veut retrouver l'amour physique, de l'enfant qui doit mûrir trop vite en dépit de son jeune âge du fait de l'absence de sa mère obligée de travailler et de son père aux armées... Le ton est sobre, juste, souvent poétique. Et l'on a explication de la naissance de ce livre dans le tout dernier chapitre, lorsque l'auteur nous explique qu'elle est partie à la recherche des traces de son grand-oncle, tombé le 16 avril 1917 vers la grotte du Dragon : « J'ai reçu en héritage son portrait en noir et blanc. Vêtu de son uniforme, où sont accrochées ses médailles militaires, il aura toujours vingt ans. J'aime son sourire énigmatique et son regard franc. J'ai voulu reconstituer le puzzle de notre histoire familiale, pour mieux honorer sa mémoire... J'ai ouvert les yeux, un rayon de soleil éclairait la stèle. Mon devoir de mémoire a pris la teinte bleu horizon. »

PTE

À notre époque où les écoutes téléphoniques et autres Wikileaks donnent le sentiment d'un accès facile aux conversations et aux messages secrets, cet ouvrage, absolument fondamental, permet, de façon anachronique, d'entendre les conversations des prisonniers allemands, incarcérés en Angleterre ou aux États-Unis durant et après la Seconde Guerre mondiale. Celles-ci, spontanées ou suscitées par des « moutons », livrent une information sans censure révélatrice des sentiments de ces combattants au comportement aussi cruel qu'indifférent. Mais ce qui fait tout l'intérêt de ce livre et qui affleure à chaque page est justement le sentiment d'universalité qui s'en dégage. Le comportement d'extrême violence des soldats allemands est mû non seulement par des forces extérieures qui neutralisent le plus souvent leur libre arbitre, mais, de plus, échappent à l'idéologie nazie.

Cet échappement, ou plutôt cette relative faible influence, ouvre sur la question fondamentale du déchaînement potentiel de la violence chez tout soldat en temps de guerre. L'esprit de vengeance sanglante se fonde sur la considération du comportement de l'adversaire toujours jugé comme une véritable provocation. Ainsi le cadre de référence de la guerre dite « normale » peut être celui de la violence extrême, en permettant de pouvoir tuer, ce qui est en principe interdit. Le rôle du groupe dans le comportement du soldat est

Les Dames du Chemin

Maryline Martin
Paris, Glyphe, 2013



Photo : Jean-Pierre Verney

Éditions Glyphe

Soldats

Combatte, tuer, mourir : procès-verbaux de récits de soldats allemands

Sönke Weitzel,
Harald Welzer
Paris, Gallimard,
2013



beaucoup plus important que celui des convictions idéologiques, politiques ou de simples motifs de vengeance personnelle. L'instance normative est devenue celle du groupe et en particulier celle de son chef. Échapper à la norme fait de tout soldat un marginal.

La question centrale de ce livre est qu'il n'y a pas d'alternative réelle entre la violence et la non-violence. Seuls demeurent sa mesure et son mode de régulation, d'où l'importance du commandement. La violence n'est pas une déviance.

Cet ouvrage passionnant est un réquisitoire terrible écrit par des Allemands contre la *Wehrmacht* et les SS en ne faisant pas de différence essentielle dans le comportement violent entre ces deux armées. Mais il est aussi un réquisitoire contre les Américains au Vietnam et peut-être notre armée en Algérie, même si les auteurs n'évoquent jamais cette guerre. Il devrait faire partie de toutes les bibliothèques militaires en raison de la profondeur de la réflexion et de l'enseignement que l'on peut tirer de ces écoutes clandestines.

Didier Sicard

Les Somnambules
Été 1914 : comment l'Europe a marché vers la guerre
Christopher Clark
Flammarion, Paris, 2013

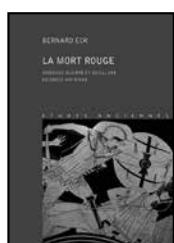


Cet ouvrage s'intéresse au processus qui, entre le 28 juin et le début du mois d'août 1914, conduit l'Europe vers la guerre. En trois parties, il s'attache à en identifier les causes lointaines et les plus récentes, en centrant toutefois son étude essentiellement sur la situation politique et diplomatique en Europe orientale et dans les Balkans (dont il est un spécialiste), ce qui nous semble quand même réducteur. La première partie retrace parallèlement les évolutions de la Serbie et de l'Autriche-Hongrie depuis la fin du XIX^e siècle, la deuxième traite des divisions du continent européen en factions opposées ainsi que de la succession de crises et de phases de détente entre 1912 (pourquoi pas 1911 ? Toujours le tropisme balkanique) et 1914, la troisième, enfin, des conséquences immédiates du double attentat contre l'archiduc héritier de la Double-Monarchie et de son épouse, avec un intéressant coup de projecteur sur le rôle et la place de la France, et en particulier de ses ambassadeurs, à la cour de Saint-Pétersbourg.

Une étude très poussée, à bien des égards passionnante en dépit de l'angle d'approche limité choisi par l'auteur et qui insiste sur la complexité des interactions réciproques. Un ouvrage particulièrement recommandé à l'approche des commémorations du centenaire.

PTE

La Mort rouge
Bernard Eck
Paris, Les Belles Lettres, 2013



La Mort rouge traite de la place de l'homicide et de la guerre dans la Grèce ancienne. On pourrait penser l'ouvrage très éloigné de notre époque et de l'expérience guerrière actuelle. Ce n'est pas le cas. Un certain nombre d'auteurs ont voulu faire coïncider la culture gréco-latine avec l'expérience combattante contemporaine. Cela a été fait avec plus ou moins de bonheur et généralement avec beaucoup de contre sens et de malentendus. Nombreuses sont les idées reçues sur la culture grecque. On connaît les textes classiques surtout à travers les commentaires et les allusions d'autres auteurs. Bernard Eck est un spécialiste de cette période. Un auteur érudit. Ce qui oblige le lecteur non hellénisant à se munir d'un alphabet grec afin de pouvoir déchiffrer les quelques citations. Mais ce détail ne doit pas rebuter le lecteur potentiel car se serait se priver d'un ouvrage parfois ardu mais riche et stimulant. Eck s'intéresse à la place de l'homicide, de la violence et de la guerre dans la civilisation grecque. Il va à la source même des textes. On pourrait croire le contenu hermétique et abscons. Bien au contraire : il ne cesse de faire des allusions

à des textes plus contemporains tels que *Achilles in Vietnam* ou encore une *Saison de machette*. Il cherche à comprendre les textes, notamment l'*Iliade*, à travers des expériences plus contemporaines. Il examine la place de la violence dans la civilisation grecque en s'interrogeant sur l'existence d'une souillure sacrée dont serait atteint tout meurtrier, une idée souvent reprise sans que l'on cherche véritablement si elle était bien réelle. Il démonte un certain nombre de croyance : la souillure causée par la guerre, en fait totalement absente, et l'état de guerre permanent des cités grecques.

La première partie de l'ouvrage, consacrée à l'*Iliade*, est la plus intéressante pour les militaires. L'auteur expose la conception de la violence chez Homère en montrant à la fois la modernité de sa représentation et le discours très pessimiste sur la guerre. S'il y a une exaltation des valeurs propres à l'épopée, l'évocation des combats est marquée par le réalisme. Il est dommage que l'auteur ne s'interroge pas sur les sources de cette connaissance par Homère. Il fait appel à des notions qui intéressent aussi la psychiatrie militaire à propos de la folie guerrière et de la confrontation directe à la mort. Le livre tire d'ailleurs son titre d'une expression magnifique d'Homère. Le rouge évoque le sang mais aussi son jaillissement bouillonnant. Homère utilise un procédé poétique qui ne sera retrouvé qu'avec Rimbaud. L'analyse du rôle d'Arès est elle aussi très évocatrice. Il est le dieu de la guerre mais dans sa dimension anomique. Eck en fait une divinité immanente, présente en chaque être, contrairement aux autres Olympiens. Arès devient un dieu terrifiant, porteur de la passion furieuse de la guerre, mais aussi de la destruction. Chaque être humain porte cette passion en lui. On est loin du Mars romain, divinité assagie.

La seconde partie de l'ouvrage est peut-être moins intéressante du point de vue militaire puisqu'elle se penche sur l'aspect légal de l'homicide. Le lecteur pressé ira lire directement la seule annexe qui revient sur les sources contemporaine à partir des ouvrages de Barbusse, Bourke, Browning ou encore Hatzfeld sur le Rwanda. Cette partie est consacrée à la culpabilité. Une suite logique au problème posé par la souillure. La conclusion est terrible : la culpabilité, la souillure de l'homicide est du côté des survivants et non des bourreaux. L'auteur s'interroge alors sur la place à laisser à la parole de ces derniers. Ce texte fera sans doute échos à l'ouvrage de Patrick Clervoy, *L'Effet Lucifer*, paru récemment.

Pour conclure nous retenons une expression encore très poétique et très évocatrice d'Homère pour décrire cette fois-ci le champ de bataille : la grande bouche de la guerre amère, le champ de bataille imaginé comme un monstre dévorateur d'hommes.

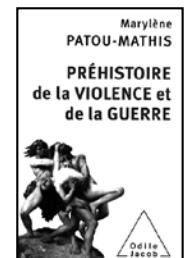
Yann Andruétan

Œuvre ambitieuse que de vouloir aller aux sources de la violence et de la guerre. L'Histoire ressemble parfois à une accumulation désespérante de conflits. Marylène Patou-Mathis va au-delà en examinant les origines mêmes de la guerre. Cette préhistorienne, éminente et reconnue, tente donc à partir des données actuelles des recherches dans son domaine et des données accumulées par l'ethnologie, l'anthropologie ou encore la sociologie de dresser un panorama de la violence entre le paléolithique et l'âge du bronze.

Elle s'inscrit dans un mouvement essentiellement anglo-saxon qui est allé chercher aux sources de l'humanité l'origine de la violence qu'elle soit institutionnalisée ou non, dont les auteurs les plus connus sont Keeley et son ouvrage *Les Guerres préhistoriques* et Le Blanc avec *Constant Battles*. L'auteur l'annonce d'emblée : elle s'inscrit dans une critique de ces deux ouvrages. Keeley voit dès la Préhistoire l'émergence de sociétés particulièrement violentes en faisant

■ Préhistoire de la violence et de la guerre

Marylène
Patou-Mathis
Paris, Odile Jacob,
2013



l'hypothèse que les sociétés préhistoriques étaient comparables aux groupes de chasseurs cueilleurs. Il estime que si la Seconde Guerre mondiale avait été une guerre préhistorique, il y aurait eu près de deux milliards de morts ! Le Blanc arrive à la même conclusion que Keeley : la raréfaction des ressources secondaires liée à des modifications climatiques serait à l'origine de l'état de guerre permanent d'où le titre *Constant Battles*.

Marylène Patou-Mathis fait la démarche de revenir aux sources mêmes : les fouilles entreprises depuis presqu'un siècle. Les traces de violences sont rares au paléolithique et plus nombreuses au néolithique. Il est donc difficile de conclure quant à un *Sapiens* violent et à des communautés qui s'affronteraient à l'époque des chasseurs cueilleurs. L'argument de la préhistorienne est le suivant : les hommes constituaient de petits groupes de cinquante personnes environ, un état de violence continue aurait donc décimé l'humanité naissante très rapidement. Les premières traces de morts violentes en rapport avec un affrontement remontent au néolithique. Il semble que la guerre est née avec l'agriculture qui provoque de profonds bouleversements sociaux, technologiques, démographiques et spirituels. Voilà pour les faits. Néanmoins, on peut faire la remarque que si la violence est rare, les quelques restes trouvés montrent eux une violence extrême : il y a parmi eux beaucoup de femmes et d'enfants.

La seconde partie de l'ouvrage examine les différentes théories anthropologiques, sociologiques et neuroscientifiques pouvant expliquer l'apparition de la violence. C'est peut être son point faible. Les références sont maîtrisées mais très canoniques : Marx, Engels, Levi-Strauss. Si ce qui est avancé est parfaitement correct sur le plan théorique, les auteurs sont d'abord issus du XIX^e et de la première partie du XX^e siècle.

Mme Patou-Mathis évoque quelques hypothèses qui restent encore sujettes à polémique et dont on peut s'interroger sur les bases scientifiques. L'exemple le plus intéressant est celui du matriarcat. Certains anthropologues, très influencés par les théories féministes, spéculent que les premières sociétés humaines furent des matriarcats. Ils se fondent sur l'abondance de figures féminines au paléolithique, les fameuses Vénus. L'invention de l'agriculture aurait introduit la division du travail en fonction du sexe et permis la domination masculine jusqu'à nos jours. J'en dresse ici un raccourci. Mais cette hypothèse demeure encore très discutée. Rien ne prouve ce matriarcat. Il n'en demeure quasiment aucun actuellement. Autre objection, en quoi un matriarcat constituerait une société moins violente ? L'idée est que les femmes, plus faibles, seraient moins portées à l'action physique donc à l'acte violent. Or dans l'espèce humaine, le dimorphisme, c'est-à-dire les différences sexuelles secondaires sont faibles. Rien n'interdit aux femmes d'exercer la violence. Dans *The Most Dangerous Animal*, David L. Livingstone montre que les femmes ne sont pas aussi innocentes que cela dans l'éruption de la violence. Derrière *Macbeth*, il y a Lady Macbeth. C'est en fait troqué un stéréotype contre un autre. Un livre récent montre par ailleurs que des femmes ont participé à des crimes contre l'humanité pendant la Seconde Guerre mondiale.

L'autre critique que je ferais à l'ouvrage est le dualisme. L'auteur oppose agressivité, inscrite dans notre cerveau, et violence comme fait construit par la culture. Les neurosciences comme l'anthropologie ont pris elles le parti de ne plus opposer nature et culture. La première raison est qu'il est difficile de « désintribuer » ce qui serait de l'ordre de la nature et de la culture. Rien ne prouve que l'intelligence et l'invention de systèmes sociaux multiples et complexes aient permis à l'humanité d'échapper à l'évolution. La civilisation constitue en soi un avantage évolutif majeur qui a permis non seulement à notre espèce un succès incomparable mais aussi à de nombreuses autres

espèces d'assurer leur domination (par exemple : les céréales, les espèces apprivoisées comme les bovidés, les ovins...). Il serait plus juste de constater que l'espèce humaine a été capable d'user et même de détourner l'agressivité de son but de mécanisme de défense. J'aurais aimé justement voir quelques références aux travaux consacrés à la violence en éthologie humaine.

Le problème de cet ouvrage est qu'il est fondé sur un malentendu. Je ne crois pas que l'auteur veuille traiter de l'origine de la guerre et de la violence. Il s'agit plutôt pour elle de montrer comment se sont construites depuis le XVIII^e siècle des représentations successives de l'homme préhistorique. D'abord celle en lien avec notre société et l'idéologie promut par les auteurs. Engels, lui, verra l'invention du capitalisme. Les féministes, l'irruption de la domination masculine, toutes ses hypothèses ne sont en fait qu'une façon de parler de nous.

Il est de toute façon illusoire de vouloir chercher une origine d'un phénomène aussi complexe que la guerre. C'est là aussi que l'ouvrage pêche. La guerre est un phénomène social total qui nécessite une organisation sociale et psychique raffinée.

Le livre s'achève sur l'hypothèse que la guerre naît là où s'achève le domaine de l'auteur : avec l'Histoire, c'est-à-dire la civilisation. Il y a là un paradoxe. Si la guerre naît effectivement de la complexification de société, comment expliquer qu'il y ait toujours eu une lutte contre la guerre et qu'à quelques exceptions près les sociétés préfèrent la paix ? La guerre totale est une invention récente. Depuis l'Antiquité, les philosophes ont cherché à en limiter les effets. L'agressivité est une modalité adaptative de réponse à une menace. La violence est l'acte qui réalise l'agressivité. Comme tout acte, il est inscrit dans un contexte socioculturel. La guerre a pu être inventée grâce à la complexification des sociétés qui a permis d'entretenir une caste de guerrier. Mais ces sociétés afin d'éviter leur propre effondrement ont dû réguler ou même empêcher l'irruption de la guerre.

La question la plus intéressante à propos de la naissance de la violence et de la guerre serait peut-être de se demander pourquoi les sociétés humaines, depuis la Préhistoire, ne se sont pas mises de la violence qu'elles génèrent.

Yann Andruetan

Aux dires de l'auteur, les guerres qui se sont déroulées dans la péninsule Ibérique de 1808 à 1814, et qui opposèrent les Portugais, les Espagnols et les Britanniques aux armées napoléoniennes, ne font guère l'objet d'une attention approfondie de la part des historiens français et des Français. Pourtant, ces affrontements constituèrent un épisode majeur du Premier Empire. Pour Napoléon, ce fut une guerre interminable qui combina batailles rangées entre troupes régulières, sièges meurtriers, guérilla et contre-guérilla, et tentatives pour gagner le soutien et la neutralité de la population espagnole. Ce conflit usa les meilleures troupes de l'empereur, montra à ses adversaires que son armée n'était pas invincible et forgea l'armée anglaise déjà commandée par le duc de Wellington. Pour les Espagnols, ce fut la guerre d'indépendance et de libération qui signa l'acte de naissance de l'Espagne comme nation.

Alliant l'analyse et la synthèse, agréable et facile à lire, cet ouvrage est structuré en vingt chapitres courts mais denses, qui présentent avec une grande clarté tous les aspects politiques, militaires, sociaux et économiques du conflit. Se placant dans une perspective historique et géographique plus étendue que le conflit proprement dit, il embrasse également la période des Lumières ainsi que les conséquences des guerres péninsulaires sur la vie politique intérieure de l'Espagne au XIX^e siècle et la décolonisation de l'Amérique espagnole.

Éric Lalangue

Napoléon et la guerre d'Espagne 1808-1814

Jean-Noël Brégéon
Paris, Tallandier,
Tempus, 2013



L SYNTHÈSES DES ARTICLES

F CATHERINE DURANDIN

ENTRE DEUIL, HONNEUR ET TOURISME CULTUREL

Les commémorations envahissent le paysage culturel et politique. Il est désormais interdit d'oublier. Mais sous cette apparence de fidélité se cachent des intentions et des enjeux politiques qui nourrissent le débat. En 2014, que retenir de 1914 ? Quelle date poser pour le souvenir de la fin de la guerre d'Algérie ? Afin d'éviter des fractures profondes et dérangeantes pour l'image de l'unité nationale, le politique en appelle aux éducateurs. Voici que fleurit le tourisme pédagogique, tourisme culturel qui évacue les spécificités des temps, le caractère unique de chaque événement... La mémoire est devenue objet de consommation.

F FRANÇOIS LAGRANGE

AUX CHOIX DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE.

QUE COMMÉMORE-T-ON AUX INVALIDES ?

L'hôtel des Invalides constitue une puissante matrice de motifs commémoratifs. Cependant, ses thématiques variées sont activées, ou non, selon les césures politiques de l'histoire de France et la perception d'une continuité spécifique de la fonction militaire au service de l'État.

F JEAN-RENÉ BACHELET

CÉRÉMONIE ET CÉRÉMONIAL

Les cérémonies profanes, commémoratives et « patriotiques », sont affectées d'un paradoxe : elles n'ont jamais été aussi nombreuses mais ne rassemblent qu'un public restreint. Les efforts ne manquent pourtant pas pour y convier les populations. Pour que ces efforts ne soient pas vains, deux conditions nécessaires, sinon suffisantes, sont à réunir : que la cérémonie soit porteuse de sens – une claire conception de ce sens par les initiateurs est un préalable à toute organisation de cérémonie – et que ce sens soit exprimé de telle sorte que la cérémonie à la fois parle à l'entendement du public et suscite son émotion ; c'est le but du cérémonial.

F THIERRY MARCHAND

LA DIMENSION UTILITAIRE DE LA COMMÉMORATION MILITAIRE :

L'EXEMPLE DE CAMERONE

Commémorer pour la communauté militaire revient moins à célébrer le passé qu'à conforter le présent dans une dimension plus utilitaire que morale. Commémorer pour le soldat, c'est d'abord se sentir ensemble, ici et maintenant, pour donner du sens au présent et de la force morale au collectif. En d'autres termes, il ne s'agit que de se préparer au combat à venir et en premier lieu celui du quotidien.

F PIERRE-FRANÇOIS ROUSSEAU

LE VÉTÉRAN, ENTRE MÉMOIRE, SOUVENIR ET RECONNAISSANCE

Pour les vétérans, les commémorations sont un temps de reconnaissance publique et de fraternité, mais pas d'apaisement. Elles peuvent même être particulièrement douloureuses chez celui pour qui les événements de la guerre sont prégnants comme au premier jour : chaque année, l'horreur lui est rappelée et on attend de lui qu'il témoigne de ce qu'il a vécu, lui qui chaque jour lutte pour oublier.

Pour ces vétérans blessés psychiques, un autre temps peut tenir lieu de commémoration : celui de l'expertise médicale. Dans ce moment, c'est à leur singularité que le médecin va s'intéresser.

F FRANÇOIS NAUDIN

SANS PASSÉ PARTAGÉ, PAS DE PRÉSENT COMMUN

Il semble bien difficile de dissocier les « mots de passe du temps » que sont devenus l'histoire, la mémoire et la commémoration, qui fonctionnent aujourd'hui comme supports de toutes sortes de récits, bien souvent fragmentaires et provisoires, largement investis par les acteurs sociopolitiques du champ de l'action publique. Tout semble se passer comme si les maux de la société actuelle n'étaient que les effets pervers et persistants de maux dont l'État français ne s'est jamais guéri. On assiste ainsi trop souvent à l'émergence d'une victimisation revendicatrice assortie d'exigences de réparation, alors que l'heure est plus à l'inventaire rationnel de notre passé récent qu'à l'invective des espoirs déçus. Il est en effet si pénible de reconnaître l'histoire telle qu'elle est et si plaisant de la rêver telle qu'on la souhaite. Et pourtant, à procéder ainsi, nous nous aveuglons sur nous-mêmes. Dans ce cadre, l'historien vient alors donner du contexte, poser des jalons et apporter un peu plus d'intelligibilité sur le monde, ainsi qu'un surcroît de lucidité à ses concitoyens.

F FRANÇOIS DOSSE

TRAVAIL ET DEVOIR DE MÉMOIRE CHEZ PAUL RICŒUR

Face à la situation de confusion croissante et de tension entre le pôle mémoriel et le pôle historique, Paul Ricœur conduit avec son ouvrage paru en 2000 *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, un travail de clarification décisif, montrant qu'il convient non de penser ces deux pôles comme alternatifs mais comme complémentaires, d'autant qu'ils ont une nature différente, l'ambition de la vérité pour l'histoire et celle de la fidélité pour la mémoire. Cet éclairage a d'autant plus d'importance que ses enjeux dépassent le cénacle des philosophes car il contribue à comprendre les enjeux propres aux pathologies mémoriales, que ce soit le trop-plein de mémoire ou le pas assez de mémoire, sans parler des occultations et manipulations du passé. À l'horizon de cette dialectique nécessaire entre mémoire et histoire se trouve la question de l'agir présent, de la construction d'un être-ensemble qui puisse générer un horizon d'attente et d'espérance.

F ÉTIENNE FRANÇOIS

COMMÉMORER EN EUROPE

Par contraste avec l'Europe d'avant 1989 qui n'était guère plus qu'un espace mémoriel, l'Europe d'aujourd'hui représente une « communauté mémorielle », conflictuelle et divisée certes, mais dont les enjeux de commémoration sont fondamentalement les mêmes d'un bout à l'autre du continent et transcendent les appartenances nationales. Ainsi, les commémorations de la Première Guerre mondiale seront à coup sûr bien plus européennes et mondiales qu'elles ne l'ont jamais été. Mais si grande que soit la volonté des uns et des autres de faire en sorte qu'elles servent à une meilleure compréhension réciproque et fassent œuvre de réconciliation, elles montreront aussi que si l'Europe d'aujourd'hui est bien une communauté mémorielle, sa mémoire, elle, loin d'être unifiée, est bien plutôt une mémoire partagée et divisée.

F JEAN-PIERRE RIOUX

MÉMOIRE DES GUERRES DU XX^e SIÈCLE, QUESTIONS DU XXI^e

Des évolutions qui touchent la mémoire collective, le devoir de mémoire et les guerres elles-mêmes viennent notre difficulté à commémorer aujourd'hui les conflits du xx^e siècle. Nous appréhendons moins directement leur nature. Peut-être même les ignorerons-nous un jour. Ou substituerons-nous à leur mémoire quelque cosmopolitisme du tourisme de mémoire. Des incertitudes ne peuvent que nous

inciter, nous tous, historiens, professeurs, associés, acteurs culturels, élus, non pas au pessimisme mais à l'intelligence des situations, à la juste mesure de ces provocations du présent pour rendre plus persuasive notre détermination, pour persévéérer dans la seule voie possible : mieux connaître ces guerres du xx^e siècle, faire leur histoire au plus près du vrai, et faire connaître celle-ci aux nouvelles générations.

HAIIM KORSIA COMMÉMORER OU REMÉMORER ?

La conception juive des fêtes du calendrier est celle d'une ellipse, qui donne la possibilité de revivre ce que nos prédécesseurs ont vécu et de réinterpréter leurs échecs ou leurs succès pour aller un peu plus loin qu'eux, un peu plus haut. Il ne s'agit donc pas de commémorer et de se gargariser du passé, mais bien de réinterpréter la trame de l'engagement de nos ancêtres. De retrouver le souffle de l'esprit et la même liberté de faire ou de ne pas faire. En fait, nous réinvestissons leur histoire pour en faire la nôtre, pour lui donner un sens, aujourd'hui, et pour nous appuyer sur leur expérience pour éviter les obstacles de notre temps.

FRANCE MARIE FRÉMEAUX CHANTER LA MÉMOIRE DES DISPARUS

Témoignant au nom des hommes, les écrivains participent aux commémorations : journalistes, ils rendent compte des cérémonies officielles ; romanciers, ils dédient leurs livres aux disparus ; poètes, ils chantent la mémoire des morts afin que les actions passées, héroïques ou modestes, guerrières ou quotidiennes, ne s'oublient pas. Mais certains contestent la nécessité du souvenir dont la construction, dans la société post moderne, est parfois ambiguë. Et il y a une autre façon de s'opposer à la violence du monde : le silence.

ELRICK IRASTORZA POURQUOI S'IMPLIQUER DANS LE CENTENAIRE DE LA GRANDE GUERRE ?

La Grande Guerre occupe toujours une place à part dans notre mémoire, collectivement et dans quasiment chaque famille. À l'heure de la commémoration de son centenaire, le général Irastorza revient ici sur son engagement au sein de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

ENTRETIEN AVEC JEAN-NOËL JEANNENEY D'UNE COMMÉMORATION L'AUTRE

Ancien président de la Mission du bicentenaire de la Révolution française, Jean-Noël Jeanneney vient de publier un ouvrage sur la commémoration de la guerre de 14-18 : *La Grande Guerre si loin si proche. Réflexions sur un Centenaire*. Il revient pour *Inflexions* sur ce grand écart entre une commémoration civile constitutive de la France et une commémoration militaire et civile internationale. Et se demande si les militaires ont un rapport à la commémoration radicalement différent du rapport civil à celle-ci. Si la mémoire militaire et la mémoire civile peuvent entrer en contradiction.

JEAN-PIERRE RIOUX LE PRIX DU LIVRE D'HISTOIRE DE VERDUN 2013 : DÉJÀ EN BLEU HORIZON

En délibérant pour décerner le neuvième prix d'histoire « Mondes en guerre, mondes en paix » de Verdun, le jury a constaté une fois de plus le déséquilibre de la production de langue française dans le traitement de la guerre et de la paix : la première a la faveur d'environ 80 % des titres, dans une proportion fouettée il est vrai cette année par la perspective commémorative du centenaire de la Grande

Guerre et ses anticipations en terme éditorial. Il a donc plongé au cœur de la bataille, sans quitter l'horizon de la Grande Guerre. Car le contexte historiographique conduit à penser que le combattant en bataille, qui blesse et donne la mort autant qu'il est exposé à l'une et de l'autre, pourrait bien être au centre, imprévu, des commémorations à venir.

XAVIER BAGOT

MAIS OÙ EST DONC PASSÉ LE COLONEL MOUTARDE ?

L'armée dans l'espace public. Telle était la question posée par la livraison de juin 2012 de la revue *Inflexions*. Le présent article se propose de revenir sur cette question de la place de la « parole » militaire dans le débat national. Par quels mécanismes les espoirs inhérents aux évolutions statutaires ont-ils été déçus ? Mais aussi dans quelle mesure les militaires eux-mêmes ne s'auto-déclassent-ils pas ? Alors, quelles idées pour les réinstaller de façon pérenne, crédible et surtout audible, au cœur de la mêlée médiatique nationale ?

ELLIOTT EVEN

LA FRANCE ET LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES : ENJEUX ET ÉTAT DU DÉBAT

La fin de la guerre froide en 1990 puis les attentats du 11 septembre 2001 marquent le début d'un nouvel « âge d'or » du mercenariat. Sans avoir jamais entièrement disparu, la profession a en effet porté, jusqu'à l'arrestation de Bob Denard en 1995, l'héritage encombrant des « affreux » de la décolonisation. Mais le mercenaire n'est plus. Le *contractor* a pris sa place. Ce combattant privé est un professionnel trié sur le volet par des entreprises ayant pignon sur rue et dont certaines sont cotées en Bourse. De la logistique à la protection armée en passant par le renseignement, nos alliés anglo-saxons ont définitivement institutionnalisé l'emploi des sociétés militaires privées (SMP) à l'occasion des conflits afghano-irakiens. Pour le meilleur et pour le pire. En France, où l'on préfère parler d'entreprise de service de sécurité et de défense (ESSD), le débat est loin d'être clos et les réticences persistent. Mais des changements semblent se profiler à l'horizon. État des lieux.

ANNIE CRÉPIN

L'ARMÉE DE 1789 À 1798 : DE LA RÉGÉNÉRATION À LA RÉFORME, DE LA RÉVOLUTION À LA RECRÉATION

En 1789, les Français souhaitent que l'armée royale soit transformée selon les principes des Lumières, mais refusent l'éventualité du service militaire du citoyen. La Constituante repousse donc la conscription en décembre 1789. Dans un contexte de chute importante des effectifs puis de guerre avec les monarchies européennes, les assemblées trouvent dans les volontaires issus de la Garde nationale une force d'appoint qu'elles n'envisagent cependant pas de substituer à l'armée de métier. Mais le destin de la Révolution se joue au cours du tragique été 1793 et, le 23 août, la Convention décrète la levée en masse, première forme de service obligatoire. C'est une mesure d'exception qui ne prévoit aucun mécanisme de renouvellement des classes et, comme la guerre dure, les armées du Directoire connaissent à leur tour une chute des effectifs. C'est pourquoi, en 1798, la loi Jourdan institutionnalise les expérimentations de la Révolution et proclame l'universalité de la conscription, mais pas encore celle du service personnel du citoyen.

L TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

C CATHERINE DURANDIN **BETWEEN MOURNING, HONOUR AND CULTURAL TOURISM**

The cultural and political landscape is overrun with commemorative events. Forgetting is henceforth prohibited. However, beneath this apparent loyalty there lie political issues and intentions that provide food for debate. In 2014, what should we remember about 1914? What date should be set for remembering the end of the Algerian War? In a bid to prevent deep divisions that perturb the image of national unity, the Politician turns to the educator. And thus educational tourism is born, a cultural tourism that eliminates the specific nature of a period in time, the unique character of the individual event... Memory has become a consumer commodity.

F FRANÇOIS LAGRANGE **WHAT IS COMMEMORATED AT LES INVALIDES?**

The Hôtel des Invalides is a powerful matrix of commemorative motifs. Nonetheless, its various themes are activated, or not, depending on the political breaks in the history of France and the perception of a specific type of continuity in the military at the service of the State.

J JEAN-RENÉ BACHELET **CEREMONIE AND CEREMONIAL**

Profane, commemorative and "patriotic" ceremonies are affected by a paradox: there have never been so many of them yet they are attended by few people. Yet every effort is made to draw the crowds. To ensure that such efforts are not in vain, it is essential that two conditions are met, indeed will suffice: that the ceremony has meaning – a clear conception of this meaning by the people initiating the ceremony is a prerequisite in the organisation of any ceremony –, and that this meaning is expressed in such a way that the ceremony both appeals to the public's understanding and arouses its emotions; this is the aim of the ceremonial.

T THIERRY MARCHAND **THE UTILITARIAN ASPECT OF MILITARY REMEMBRANCE: THE EXAMPLE OF CAMERONE**

For the military community, commemoration does not so much mean celebrating the past than consolidating the present, with a more practical rather than moral purpose. For the soldier, commemoration is primarily about a sense of being together, here and now, to give meaning to the present and moral strength to the collective. In other words, it is about preparing for the battle to come, especially the daily battle.

P PIERRE-FRANÇOIS ROUSSEAU **THE VETERAN, BETWEEN MEMORY, REMEMBERING AND RECOGNITION**

For war veterans, commemoration ceremonies are a moment of public recognition and fraternity, but not of finding peace. They can even be particularly painful for those who recall the events of the war as vividly as the day they occurred: every year, they are reminded of the horror and are expected

to give an account of what they lived through, in spite of their daily battle to forget. For such veterans whose wounds are psychological, commemoration could be replaced with an alternative moment, namely, a medical assessment. In such a moment, what the doctor is interested in is their singularity.

F FRANÇOIS NAUDIN

WITHOUT A SHARED PAST, THERE CAN BE NO COMMON PRESENT

It seems almost impossible to dissociate the "two conditions" now used to describe history, memory and commemoration, which now serve as the support for all kinds of accounts, often fragmentary and provisional, and widely taken up by sociopolitical players in the field of public action. Everything seems to happen as if the ills of contemporary society were no more than the perverse and persisting effects of ills from which the French State has never healed. This has led, all too often, to the emergence of claims of victimisation hand-in-hand with demands for compensation, whereas it would be more appropriate to draw up a rational inventory of our recent past than an invective against our disappointed hopes. It is indeed painful to acknowledge history for what it is and so pleasant to imagine it as one wishes it were. Yet, in continuing on this course, we remain blind to ourselves. In this context, the historian's job is to provide the context, position the milestones and make the world a little more intelligible, as well making his fellow citizens more lucid.

F FRANÇOIS DOSSE

THE WORK AND THE DUTY OF MEMORY IN THE WORK OF PAUL RICCEUR

In light of the increasing confusion and tension between the dimensions of memory and history, Paul Ricœur, in *Memory, History, Forgetting*, published in Year 2000, carries out a decisive work of clarification, showing that, rather than think of these two dimensions as alternatives, it is better to think of them as complementary, especially since they are different in nature, with history's ambition being truth, while that of memory is faithfulness. This clarification is all the more important in that the issues involved lie outside philosophical circles, since it helps us to understand the specific issues at stake in memory disorders, either too much remembering or too little, not to mention the processes of blocking out or manipulating the past. This essential dialectic between memory and history leads to the question of present action, of constructing a being-together that might generate a future of expectation and hope.

F ÉTIENNE FRANÇOIS

COMMEMORATION IN EUROPE

Unlike pre-1989 Europe, which was little more than a memory space, Europe today is a "memory community", full of conflict and division, certainly, but where the stakes involved in commemoration are fundamentally the same across the continent and transcend the sense of belonging to a specific nation. Thus, the events commemorating the First World War will certainly be more European and more international than ever before. Yet, however strong the will of all parties to ensure that they serve to improve mutual understanding and work toward reconciliation, they will also demonstrate that although Europe is now a community of memory, its memory, far from unified, is in fact disparate and divided.

F JEAN-PIERRE RIOUX

REMEMBERING THE WARS OF THE 20th CENTURY, QUESTIONS OF THE 21st

Our difficulty now in commemorating the conflicts of the 20th century can be explained by changes that affect our collective memory, the duty to remember and the wars themselves. The way in which we try to understand them is not as direct. Perhaps one day we will not even know anything about them. Or we will replace the memory of them with a kind of cosmopolitan memory tourism. Such

uncertainty should make all of us, historians, professors, associates, culture managers, elected officials, not pessimistic but rather keen to seek out the situational intelligence appropriate to the scale of these current provoking questions and be more convincing in our determination to pursue the only way forward: to gain a better understanding of the wars of the 20th century, to relate their history as faithfully as possible, and transmit this knowledge to future generations.

HAIIM KORSIA

COMMEMORATE OR RECALL?

The Jewish calendar of religious holidays is based on an ellipse, providing the possibility of reliving what our ancestors lived through and being able to reinterpret their successes and failures in order to progress a little further than they did, to fly a little higher. So, this is not a question of commemorating and revelling in the past, but of reinterpreting the fabric of their undertakings, of rediscovering the spirit of inspiration and the same freedom to act or not act. In fact, we re-enter their history to make it our own, to give it meaning for ourselves, today, and so that we can lean on their experience to help avoid the obstacles of our time.

FRANCE MARIE FRÉMEAUX

TO SING THE MEMORY OF THE MISSINGS

Bearing witness on behalf of others, writers also take part in the commemorations: as journalists, they report on official ceremonies; as novelists, they dedicate their books to the dead; as poets, they praise the memory of the dead so that past actions, whether heroic or humble, as part of war or daily life, will not be forgotten. Some do however contest the need for remembrance, the construction of which, in a postmodern society, can be ambiguous. There is an alternative way to oppose the violence of the world: silence.

ELRICK IRASTORZA

WHY TAKE PART IN THE COMMEMORATIONS FOR THE CENTENARY OF THE GREAT WAR?

The Great War still holds a special place in our collective memory and in the memory of practically every family. As we begin commemorating its centenary, General Irastorza talks here about the part he played in the Commission for the Centenary of World War One.

INTERVIEW WITH JEAN-NOËL JEANNENEY

FROM ONE COMMEMORATION TO ANOTHER

Former head of the Commission for the Bicentennial of the French Revolution, Jean-Noël Jeanneney has just published a work on the commemoration of the 1914-1918 war: *La Grande Guerre si loin si proche, réflexions sur un Centenaire*. For this issue of *Inflexions*, he examines the huge differences between a civilian commemoration and its constituent role in France, and an international military and civilian commemoration. He asks whether the military's relation to commemoration is not radically different from that of the civilian, whether military memory and civilian memory can be contradictory.

XAVIER BAGOT

WHAT EVER HAPPENED TO COLONEL MUSTARD?

The army in the public space. This is the issue raised in the June 2012 issue of *Inflexions*. This article proposes to re-examine this issue of the place of the military's "voice" in the national debate. What mechanisms have come into play in deceiving the hopes inherent in statutory changes? Also, to what extent do soldiers themselves contribute to their own relegation? What ideas can we come up with to reinstate them sustainably, credibly and above all audibly, at the centre of the national media melee?

ELLIOTT EVEN

FRANCE AND PRIVATE MILITARY COMPANIES: ISSUES INVOLVED AND STATE OF THE DEBATE

The end of the Cold War in 1990 and then the terrorist attacks of 11 September 2001 mark the start of a new “golden age” for mercenaries. While it never totally disappeared, up until the arrest of Bob Denard in 1995, the profession bore the burdensome legacy of being the “*Affreux*” (the dreaded ones) of decolonisation. But now there is no such thing as a mercenary. He has been replaced by the *contractor*. This private soldier is now a professional, hand-picked by well-established companies, some of which are listed in the stock exchange. From logistics to armed protection and intelligence, our English-speaking allies have definitively institutionalised the use of private military companies (pmc) during the wars in Afghanistan and Iraq. For better or worse. In France, where the preferred term is *entreprise de service de sécurité et de défense*, roughly translated defence and security services company, the debate is far from closed and people are still reluctant to accept the idea. But it looks as though a change is in sight. An overview of the situation.

F ANNIE CRÉPIN

THE FRENCH ARMY FROM 1789 TO 1798: FROM REGENERATION TO REFORM, FROM REVOLUTION TO RECREATION

In 1789, the French wanted the Royal army to change in line with Enlightenment principles, but they refused any possibility of introducing military service for the French citizen. The Constituent Assembly thus rejected conscription in December 1789. In the context of a dramatic drop in the number of soldiers and then the war with European monarchies, the Assemblies considered the volunteers from the National Guard to be a support force which nonetheless they did not plan to use instead of the professional army. However, the fate of the Revolution was sealed in the tragic summer of 1793 and, on 23 August, a general mobilisation was decreed by the Convention, the first ever form of compulsory military service. This was an exceptional measure which did not provide any mechanism for renewing the classes of conscripts and, as the war continued, the armies under the Directoire were also affected by a drop in numbers. It was for this reason that, in 1798, the Jourdan Act institutionalised the experiments carried out during Revolution and proclaimed universal conscription, although not yet military service by the individual citizen.

L BIOGRAPHIES

LES AUTEURS

■ Jean-René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction »

■ Xavier BAGOT

Entré à l'École navale en 1998, le capitaine de corvette Xavier Bagot a servi essentiellement dans les forces de surface. Sa première partie de carrière s'est articulée autour de l'action de l'État en mer (lutte contre le narcotrafic, la piraterie, police des pêches), des télécommunications – son domaine d'expertise (chef de service sur frégate, poste en état-major) et des opérations Baliste au large du Liban en 2006, Agapanthe dans l'océan Indien en 2010 et Harmattan lors du conflit Libyen de 2011. Il a commandé le patrouilleur *La Moqueuse* en Nouvelle-Calédonie de 2009 à 2010. Breveté de l'École de guerre, promotion général de La Fayette en 2013, il est aujourd'hui en poste à l'état-major de la Marine au sein de la fonction Systèmes d'information et de communication (SIC).

■ Annie CRÉPIN

Maitre de conférences honoraire de l'université d'Artois, Annie Crépin est membre du conseil de la recherche historique de la Défense et rédactrice en chef des *Annales historiques de la Révolution française* (AHRF). Elle a publié *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)* (Arras, Artois Presses université, 1998), *Le Soldat-citoyen. Une histoire de la conscription* (avec Philippe Boulanger dir., *Dossier de la Documentation française n° 8019*, Défendre la France. Les Français, la Guerre et le Service militaire, de la guerre de Sept Ans à Verdun (Presses universitaires de Rennes, 2005), *Construire l'armée française. Textes fondateurs des institutions militaires. T. III, De la Révolution à la fin du Second Empire* (Équipe n° 1703 de l'université d'Artois et CEHD dir., Turnhout, Brépolis, 2007), *Révolution et armée nouvelle : l'exemple de la Seine-et-Marne (1791-1797)* (Paris, CTHS, 2008), *Histoire de la conscription* (Paris, Gallimard, 2009), *Vers l'armée nationale. Les débuts de la conscription en Seine-et-Marne. 1798-1815* (Presses universitaires de Rennes, 2011).

■ François DOSSE

Historien, professeur des universités, François Dossé enseigne à l'UPEC, à l'Institut d'études politiques de Paris ; il est chercheur associé à l'Institut d'histoire du temps présent et au Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines de l'université Saint-Quentin-en-Yvelines. Il a notamment publié *L'Histoire en miettes* (La Découverte, 1987), *Paul Ricœur, les sens d'une vie* (La Découverte, 1997, rééd. augmentée, 2008), *Paul Ricœur, Michel de Certeau. L'histoire : entre le dire et le faire* (L'Herne, 2006), *Paul Ricœur et les sciences humaines* (avec Christian Delacroix et Patrick Garcia, La Découverte, 2007), *Renaissance de l'événement* (PUF, 2010), *Pierre Nora, Homo Historicus* (Perrin, 2011), *Paul Ricœur. Un philosophe dans son siècle* (Armand Colin, 2012) et *Paul Ricœur : penser la mémoire* (avec Catherine Goldenstein, Le Seuil, 2013).

■ Catherine DURANDIN

Catherine Durandin est historienne et écrivain. Après de nombreux ouvrages consacrés à la France, aux relations euro-atlantiques et à la Roumanie, elle s'oriente vers une recherche portant sur la mémoire des Français et leur relation à la guerre, avec un roman, *Douce France* (Le Fantoscope, 2012), puis *Le Déclin de l'armée française* (François Bourin, 2013).

■ Elliot EVEN

Elliott Even achève un master 2 en « sécurité, intelligence et gestion des risques » à l'IEP de Lille. Bon connaisseur des questions de privatisation, il a effectué son mémoire de recherche sur la sécurité privée dans la lutte contre la piraterie somalienne et est actuellement chargé d'études au Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) où il travaille sur la question des SMP pour le compte de l'armée de terre.

■ Étienne FRANÇOIS

Professeur émérite d'histoire à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne et à l'université libre de Berlin, Étienne François est spécialiste de l'histoire allemande et de l'histoire européenne comparée. Auteur de nombreux ouvrages, il a notamment dirigé, avec Hagen Schulze, *Mémoires allemandes* (Gallimard, 2007).

■ France Marie FRÉMEAUX

Docteur en littérature comparée, France Marie Frémeaux travaille à la fois sur la littérature coloniale, l'imaginaire (*L'Univers des contes de fées*, Ellipses, 2006) et la guerre. Elle a collaboré à *Guerre d'Indochine, guerre d'Algérie* magazine et écrit régulièrement dans *14-18, le magazine de la Grande Guerre*. Elle a participé à plusieurs dictionnaires de la collection « Bouquins » (Robert Laffont), notamment le *Dictionnaire de la Grande Guerre* (2008) et *La Légion étrangère* (2013), et publié *Écrivains dans la Grande Guerre, de Guillaume Apollinaire à Stefan Zweig* (L'Express, 2012).

■ Elrick IRASTORZA

Après avoir fait ses études au lycée militaire d'Autun, Elrick Irastorza entre à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, promotion « Général de Gaulle » (1970-1972). Choisissant de servir dans les troupes de marine, il sera affecté successivement au 3^e RIMA, 2^e RPIMA et 8^e RPIMA. Chef du centre d'instruction prémilitaire de Montpellier, il est ensuite rédacteur au bureau logistique de la 3^e région militaire. Après son cursus à l'École de guerre, il sera comme chef du bureau opérations au RIMAP-NC. En 1991, il est nommé chef de corps du 8^e RPIMa et commandera un bataillon de l'APRONUC au Cambodge en 1992. Il sera ensuite à la direction du personnel militaire de l'armée de terre où il occupe plusieurs postes jusqu'à devenir, en 2000, sous-directeur chargé du recrutement. En 2004, il est nommé adjoint au général commandant la force d'action terrestre. Commandant en chef de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire de juin 2005 à juin 2006, il devient le 1^{er} août 2006 major général de l'armée de terre et est

élevé à la même date au rang de général de corps d'armée. Puis, du 6 juillet 2008 au 31 août 2011, chef d'état-major de l'armée de terre avec le rang de général d'armée. Le général Elrick Irastorza est grand officier de l'ordre de la Légion d'honneur. Il est aujourd'hui président de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale.

► Jean-Noël JEANNENEY

Historien de la politique, de la culture et des médias, Jean-Noël Jeanneney a été président de Radio France, président de la Mission du bicentenaire de la Révolution française, deux fois secrétaire d'État et président de la Bibliothèque nationale de France. Il est actuellement producteur de l'émission *Concordance des temps* sur France Culture. Et vient de publier *La Grande Guerre si loin si proche. Réflexions sur un centenaire* (Le Seuil, 2013).

► Haïm KORSIA

Voir rubrique « comité de rédaction »

► François LAGRANGE

Normalien (ENS, Lyon), agrégé de l'université et docteur en histoire, François Lagrange dirige la division de la recherche historique, de l'action pédagogique et des médiations du musée de l'Armée (DRHAP). Il est également rédacteur en chef des *Cahiers d'études et de recherche du musée de l'Armée*. Ses travaux portent sur la Grande Guerre et sur l'histoire de l'hôtel des Invalides. Il a dirigé l'*Inventaire de la Grande Guerre* (Universalis, 2005) et est l'un des deux auteurs de l'ouvrage *Les Invalides. L'État, la Guerre, la Mémoire* (Découvertes Gallimard, 2007).

► Thierry MARCHAND

Voir rubrique « comité de rédaction »

► François NAUDIN

Le commissaire en chef de deuxième classe François Naudin est ancien élève de l'école du commissariat de l'armée de terre. Il a servi comme directeur des services administratifs et financiers du 6^e-12^e régiment de cuirassiers et a été engagé, durant cette période, en opérations extérieures en Croatie au sein de la FORPRONU et en Bosnie-Herzégovine au sein de l'IFOR. Il a assuré par la suite les fonctions de commandant de brigade d'élèves commissaires avant de rejoindre, dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur, la direction des affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères. À l'issue de cette scolarité, il a servi au sein de la direction centrale du commissariat de l'armée de terre, notamment comme chef de bureau, puis au sein de la commission des recours des militaires comme rapporteur, avant d'occuper au sein de l'état-major de l'armée de terre les fonctions de chef du bureau affaires juridiques. Il est actuellement chef du bureau réglementation générale au sein de la direction centrale du service du commissariat des armées. Docteur d'État ès lettres et sciences humaines en histoire, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris, titulaire d'un master 2 en sciences économiques, il a été professeur associé à l'université de droit, de sciences économiques et politiques d'Aix-Marseille-III en master 2 « Droit de la Défense ».

► Jean-Pierre RIOUX

Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale et directeur de *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Jean-Pierre Rioux a notamment publié *La France perd la mémoire* (Perrin) et dirigé la publication de *Nos embarras*

de mémoire (Lavaudieu). Et vient juste de paraître son dernier ouvrage : *La Mort du lieutenant Pégy* (Tallandier, janvier 2014). Il organise en novembre 2014 la troisième Rencontre des mémoires à Strasbourg, à l'initiative de la région Alsace et des Amis du mémorial d'Alsace-Lorraine de Schirmeck.

► Pierre-François ROUSSEAU

Issu de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, Pierre-François Rousseau est médecin, interne des hôpitaux des armées. Il travaille dans le service du Professeur Patrick Clervoy à Toulon. Il y prépare un doctorat de recherche sur le thème des états de stress post traumatisques.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Γ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27^e bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

Γ John Christopher BARRY

Né à New York. Après des études d'histoire et des diplômes de sciences politiques aux États-Unis (UCLA et NYU), de philosophie et de sociologie de la défense et d'études stratégiques en France (Paris-X et EHESS), John Christopher Barry co-anime un séminaire de recherche, « La globalisation sécuritaire », à l'EHESS. Il est chargé de cours à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. A publié dans *Les Temps Modernes*, *Inflexions*, les *Études de l'IRSEM* et *Global Society*.

Γ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaitre la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007), *Qu'est-ce qu'être européen ?* (Cercle Condorcet d'Auxerre, 2012). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

Γ Jean-Paul CHARNAY (†)

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages,

entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'islam. Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Dalloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009).

Γ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9^e division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yugoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007), *Dix semaines à Kaboul. Chroniques d'un médecin militaire* (Steinkis, 2012). Il vient de publier *L'Effet Lucifer. Des bourreaux ordinaires* (CNRS éditions, 2013).

Γ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences Po.

Γ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban et Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région Terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

■ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2^e régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM), le colonel Durieux est aujourd'hui adjoint «terre» au cabinet militaire du ministre de la Défense. Docteur en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

■ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, Michel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieure scientifique et technique puis, il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres (CDEF), il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il a dirigé le domaine «Nouveaux Conflicts» au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Aujourd'hui, le colonel Goya est chef du bureau recherche à la DREX du CDEF. Titulaire d'un brevet technique d'histoire, il est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XX^e siècle* (Economica, 2010), d'*Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier, l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmées, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Il vient de publier *Sous le feu. La mort comme hypothèse de travail* (Tallandier, janvier 2014). Le colonel Goya est docteur en histoire.

■ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière ; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'État-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

■ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire israélite de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'école pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Actuellement, le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinate français. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arté, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être juif et français : Jacob Kaplan, le rabbin de la république* (Éditions privé, 2005).

■ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des Troupes de marines où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3^e régiment d'infanterie de marine et au 5^e régiment inter-armes d'Outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3^e régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Ancien auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM), il a été jusqu'à l'été 2011 adjoint «terre» au cabinet militaire du ministre de la Défense, puis a commandé la 9^e brigade d'infanterie de marine jusqu'à l'été 2013. Le général Lecointre est actuellement officier général synthèse à l'état-major de l'armée de terre.

■ Thierry MARCHAND

Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1987 (promotion «Général Monclar»), Thierry Marchand a choisi de servir dans l'infanterie. À l'issue de sa scolarité à l'École d'application de l'infanterie, il rejoint la Légion étrangère au 2^e régiment étranger d'infanterie (REI) de Nîmes. Il est engagé en République centrafricaine (EFAC) en 1989 et en Guyane en 1990. Il participe également comme chef de section à l'opération Daguet en Arabie Saoudite et en Irak (septembre 1990-avril 1991). Promu capitaine à l'été 1991, il est affecté pour un séjour de deux ans à Djibouti à la 13^e demi-brigade de Légion étrangère (DBLE). Au cours de ces deux années, il participe à l'opération Iskoutir en République de Djibouti puis est engagé par deux fois en Somalie (Opération *Restore Hope* en 1992 puis ONUSOM II en 1993). De retour à Nîmes en 1993, il prend le commandement de la 4^e compagnie du 2^e REI en 1994. Il sera engagé en opération à quatre reprises au cours de son temps de commandement (opération Épervier en 1994, Force de réaction rapide en Bosnie en 1995, Gabon et République centrafricaine – opération Almandin II – en 1996). En 1997, il est affecté à l'École spéciale militaire de Saint Cyr comme officier instruction au 4^e bataillon. Il est promu chef de bataillon en 1998. Il intègre en 1999 la 113^e promotion du cours supérieur d'état-major, puis en 2000 la 8^e session du Collège interarmées de défense. À l'été 2000, il est affecté au

152^e régiment d'infanterie à Colmar en qualité de chef opérations. Il est promu au grade de lieutenant-colonel en 2001. Il sera engagé avec son régiment au Kosovo (KFOR) en 2003. Il est ensuite affecté au cabinet du ministre de la Défense entre 2003 et 2006 (cellule terre du cabinet militaire) et est promu au grade de colonel en 2005. Entre 2006 et 2008 il commande la 13^e DBLE à Djibouti. De 2008 à 2009 il est auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN). Il est ensuite affecté pour une année au Centre interarmées de concepts et de doctrines (CICDE) puis rejoint la Délégation aux affaires stratégiques en qualité de sous-directeur aux questions régionales en 2010. Depuis 2012, le colonel Marchand est chef de la cellule relations internationales du cabinet militaire du ministre de la Défense.

Γ Jean-Philippe MARGUERON

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'à l'outre-mer (5^e régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54^e d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54^e promotion). De 2008 à 2010, général de division, il est général inspecteur de la fonction personnelle de l'armée de terre. Promu général de corps d'armée, il est depuis le 1^{er} septembre 2010 général major général de l'armée de terre (MGAT).

Γ Daniel MÉNAOUINE

Né en 1964, Daniel Menaouine choisit l'artillerie dès sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Il sera comme lieutenant et capitaine au 58^e régiment d'artillerie. Il est engagé au Cambodge (1992-1993). Chef de BOI du 54^e régiment d'artillerie (2002-2004), il commande par la suite ce régiment stationné à Hyères, de 2007 à 2009. Ayant suivi une scolarité à l'École supérieure de commerce de Paris et se spécialisant dans le domaine des finances, il tient la fonction de chargé de mission au sein de la direction de la programmation des affaires financières et immobilière du ministère de l'Intérieur puis de chef de bureau au sein de la direction des affaires financières du ministère de la Défense. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est aujourd'hui le chef de cabinet du général chef d'état-major de l'armée de terre.

Γ Véronique NAHOUN-MGRAPPE

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAH), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence ; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit*, *Terrain*, *Communication*. Quelques ouvrages parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique* (Buchet Chastel, 2004), *Balades politiques* (Les Prairies ordinaires, mai 2005), *Vertige de l'ivresse – Alcool et lien social* (Descartes et Cie, 2010).

Γ Hervé PIERRE

Né en 1972, Hervé Pierre est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, breveté de l'enseignement supérieur, il a suivi aux États-Unis la scolarité de l'*US Marines Command and Staff College* en 2008-2009. Titulaire de diplômes d'études supérieures en histoire (Sorbonne) et en science politique (IEP de Paris), il est l'auteur de deux ouvrages, *L'Intervention militaire française au Moyen-Orient 1916-1919* (Éd. des Écrivains, 2001) et *Le Hezbollah, un acteur incontournable de la scène internationale ?* (L'Harmattan, 2009). Ayant effectué l'essentiel de sa carrière dans l'infanterie de marine, il a servi sur de nombreux théâtres d'opérations, notamment en Afghanistan (Kapisa en 2009, Helmand en 2011), et a été officier rédacteur des interventions du général major général de l'armée de terre. Actuellement, le colonel Hervé Pierre est commandant du 3^e régiment d'infanterie de marine.

Γ Emmanuelle RIOUX

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'*Encyclopaedia Universalis*. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'Etat et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

Γ François SCHEER

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du Président du Parlement Européen (Simone Veil) et du Ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Avea.

Γ Didier SICARD

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il crée (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique*

(Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

■ André THIÉBLEMONT

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française*, *Armed Forces and Society*, *Le Débat*...), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).

Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui? n° 1, 2005
- Mutations et invariants, «soldats de la paix», soldats en guerre n° 2, 2006
- Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006
- Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006
- Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007
- Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007
- Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008
- Les dieux et les armes n° 9, 2008
- Fait religieux et métier des armes,
actes de la journée d'étude du 15 octobre 2008 n° 10, 2008
- Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009
- Le corps guerrier n° 12, 2009
- Transmettre n° 13, 2010
- Guerre et opinion publique n° 14, 2010
- La judiciarisation des conflits n° 15, 2010
- Que sont les héros devenus ? n° 16, 2011
- Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011
- Partir n° 18, 2011
- Le sport et la guerre n° 19, 2012
- L'armée dans l'espace public n° 20, 2012
- La réforme perpétuelle n° 21, 2012
- Courage ! n° 22, 2013
- En revenir ? n° 23, 2013
- L'autorité en question. Obéir/désobéir n° 24, 2013



Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

À retourner à la Direction de l'information légale et administrative (DILA)
23 rue d'Estrées CS10733 75345 Paris cedex 07

Bulletin d'abonnement et bon de commande

→ Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

✉ En ligne :
www.ladocumentationfrancaise.fr

✉ Sur papier libre
ou en remplissant
ce bon de commande
à retourner à l'adresse ci-dessus

→ Où en est mon abonnement ?

✉ En ligne :
abonnement@ladocumentationfrancaise.fr

📞 Téléphone 01 40 15 69 96
Télécopie 01 40 15 70 01

Je m'abonne à Inflexions

un an / 3 numéros (3303334100009) deux ans / 6 numéros (3303334200009)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 30,00 € | <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 55,00 € |
| <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 33,00 € | <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 58,50 € |
| <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 31,70 € | <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 58,80 € |
| <input type="checkbox"/> Autres pays 32,50 € | <input type="checkbox"/> Autres pays 59,80 € |
| <input type="checkbox"/> Supplément avion 6,25 € | <input type="checkbox"/> Supplément avion 8,90 € |

* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.

** RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

Je commande les numéros suivants de Inflexions

Au prix unitaire de 12,00 € (n° 1 épousé) livraison sous 48 heures

.....
pour un montant de €
participation aux frais d'envoi (sauf abonnement) + 4,95 €
Soit un total de €

Voici mes coordonnées

M. Mme M^{lle}

Nom : Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mél :

Ci-joint mon règlement de €

Par chèque bancaire ou postal
à l'ordre de : Comptable du B.A.P.O.I.A. - DF
(B.A.P.O.I.A. : Budget annexe publications officielles et information administrative)

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N° N° de contrôle

Date d'expiration : (indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici

Impression

Ministère de la Défense

Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions

Pôle graphique de Tulle

2, rue Louis Druiolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex